


**Perspectives
financières de la
sécurité sociale
2000 - 2050**

Le vieillissement et la viabilité
du système légal des pensions

M. Englert
N. Fasquelle
M.-J. Festjens
M. Lambrecht
M. Saintrain
C. Streel
S. Weemaes

Janvier 2002



Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale.

A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales.

Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Internet

URL: <http://www.plan.be>

E-mail: contact@plan.be

Publications

Publications récurrentes:

Les perspectives économiques

Le budget économique

Le "Short Term Update"

Planning Papers (les derniers numéros)

L'objet des "Planning Papers" est de diffuser des travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.

89 *Coopération internationale et instruments pour la prise de décision dans le cadre de la politique climatique*

Thomas Bernheim - Août 2001

90 *Comptes nationaux environnementaux - Outil d'une politique de développement durable*

Sophie van den Berghe, Juliette de Villers - Septembre 2001

Working Papers (les derniers numéros)

7-01 *Implications of Eastern EU - Enlargement for Belgium*

Dominique Simonis, Micheline Lambrecht - Décembre 2001

8-01 *General and selective wage cost reduction policies in a model with heterogeneous labour*

Peter Stockman - Décembre 2001

9-01 *Evaluation de l'impact des mesures fiscales et non fiscales sur les émissions de CO₂*

F. Bossier, I. Bracke, I. Callens, H. de Beer de Laer, F. Vanhorebeek, W. Van Ierland, ECONOTEC - Décembre 2001

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Imprimé par les soins du Ministère des Affaires économiques.

Editeur responsable:

Henri Bogaert

Dépôt légal: D/2002/7433/4

Les auteurs tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes ayant contribué à l'élaboration de cette publication, et en particulier l'équipe 'Marché du travail', la cellule informatique (CIC) et les traducteurs du Bureau fédéral du Plan.



Table des Matières

I	Introduction et synthèse	1
II	Le système MALTESE: un outil d'analyse	9
	A. Un système de modèles pour des perspectives de long terme	9
	B. Le système MALTESE	10
	1. Développement	10
	2. Méthodologie et vue d'ensemble	12
	C. Modélisation	17
	1. Projection démographique	17
	a. Les modèles démographiques	
	b. Les variables démographiques	
	2. Projection socio-économique	18
	a. Taux d'activité potentielle et taux d'inactifs	
	b. Nombres de pensionnés	
	c. Projection socio-économique exhaustive	
	3. Projection des prestations sociales	34
	a. Projection macroéconomique: salaires et profits	
	b. Pension moyenne dans le régime des travailleurs salariés	
	c. La pension moyenne dans le régime de la fonction publique	
	d. Pension moyenne dans le régime des travailleurs indépendants	
	e. Autres revenus de remplacement moyens	
	f. Primes de naissance et allocations familiales	
	g. Dépenses de soins de santé	
	4. Projection des comptes publics et stratégie budgétaire	53
III	Les perspectives 2000 - 2050 de septembre 2001	57
	A. La projection démographique	57
	1. Les hypothèses des Perspectives de population 2000 - 2050	57
	2. Les principaux résultats des Perspectives de population 2000 - 2050	58
	B. Les projections macroéconomiques et le scénario de politique sociale	59
	1. L'environnement macroéconomique	59
	2. Le scénario de politique sociale	62

C. La projection socio-économique	64
1. Activité potentielle	65
2. Population inactive	68
a. Pensionnés	
b. Autres populations inactives	
3. Décomposition de la population potentiellement active	73
a. Emploi et chômage	
b. Chômeurs âgés et prépensionnés	
c. Activité officielle versus activité potentielle	
D. Les dépenses sociales	78
1. Evolution de la pension moyenne et du taux de remplacement dans le régime des travailleurs salariés	78
2. Evolution de la pension moyenne et du taux de remplacement dans le régime des travailleurs indépendants	91
3. Evolution de la pension moyenne et du taux de remplacement dans le régime de la fonction publique	93
4. Les autres allocations moyennes et leur taux de remplacement	98
5. Dépenses de soins de santé	102
6. Dépenses en matière d'enseignement	103
7. Coefficients de dépendance et coût budgétaire du vieillissement	104
a. Coefficients de dépendance	
b. Le coût budgétaire du vieillissement	
E. La politique budgétaire et l'ensemble des finances publiques	107
1. Le scénario de politique budgétaire	107
2. Le compte de la sécurité sociale	108
3. L'ensemble des finances publiques	109
a. Stratégie budgétaire et projection du solde budgétaire "à politique constante"	
b. Le compte des pouvoirs publics	
IV Les perspectives 2000 - 2050 dans d'autres hypothèses	115
A. La simulation de base réalisée dans le cadre des exercices internationaux	115
1. La projection démographique	115
a. Les hypothèses du scénario de base des Perspectives de population Eurostat (révision 1999)	
b. Les principaux résultats des Perspectives de population Eurostat pour la Belgique (révision 1999)	
2. La projection macroéconomique et le scénario de politique sociale	117
a. Résultats macroéconomiques	
b. Le scénario de politique sociale	
3. La projection socio-économique	118
a. Activité potentielle	
b. Population inactive	
c. Décomposition socio-économique de la population potentiellement active	

4. Le coût budgétaire du vieillissement	124
5. La politique budgétaire et les finances publiques	126
a. Le scénario de politique budgétaire	
b. Le compte de la sécurité sociale	
c. Le compte des pouvoirs publics	
B. Analyses de sensibilité	129
1. Les scénarios communs à l'OCDE et à l'UE	129
a. Variante 1: des gains de productivité plus élevés	
b. Variante 2: un taux de chômage de long terme plus bas	
c. Variante 3: un taux d'intérêt réel plus élevé	
d. Variante 4: moindre activité des âgés	
e. Variante 5: moindre activité féminine	
2. Les scénarios spécifiques à l'OCDE	142
a. Variante 6: une fécondité plus élevée	
b. Variante 7: une espérance de vie plus élevée	
c. Variante 8: un flux migratoire plus élevé	
d. Variante 9: des entrées en pension plus tardives	
e. Variante 10: une baisse des dépenses de soins de santé	
f. Variante 11: une réduction des dépenses sociales	
g. Variante 12: une pension plus basse	
3. Les scénarios spécifiques à l'UE	159
a. Variante 13: une population moins nombreuse	
b. Variante 14: une population plus nombreuse	
c. Variante 15: le "scénario Lisbonne"	
4. Synthèse	174
V Glossaire	179
VI Références bibliographiques	189



Introduction et synthèse

La question de la soutenabilité financière des régimes légaux de pension apparaît à la fin des années quatre-vingt

La question de la soutenabilité financière à long terme des régimes légaux de pension fait irruption dans le débat socio-politique belge à la fin des années quatre-vingt. Les différentes politiques touchant aux pensions mises en oeuvre durant les périodes précédentes indiquent que cette préoccupation était auparavant soit absente, soit subordonnée à des impératifs de court-moyen terme perçus comme prioritaires.

Au cours des années soixante et septante, le régime général des pensions des travailleurs salariés, qui avait été mis en place dans l'immédiat après-guerre, avait été adapté de manière à accroître fortement le montant des pensions¹. A défaut, la croissance rapide du niveau de vie (même au-delà du choc pétrolier de 1973) aurait généré un écart de niveau de vie considérable entre actifs et pensionnés, écart difficilement acceptable socialement, surtout dans un contexte où croissance économique et progrès social étaient perçus comme "synergiques". En effet, les évolutions démographiques et socio-économiques soutenaient encore fortement l'offre de travail; les répercussions budgétaires du ralentissement de la croissance économique suite au premier choc pétrolier n'avaient pas encore donné leurs pleins effets et étaient souvent perçues comme le reflet d'une difficulté passagère.

Bien que les politiques de redressement budgétaire des années quatre-vingt se soient notamment traduites par un revirement complet des pratiques généreuses d'adaptation du montant des pensions, elles ne s'inscrivent cependant pas dans une perspective de viabilité financière à long terme du système légal des pensions. Se développent en effet simultanément, en vue de combattre le chômage, des politiques de réduction de la population active qui se concrétisent par la mise en place de plusieurs dispositifs attractifs de mise à la retraite anticipée. Ces dispositifs ont certainement contribué, dans un contexte de chômage massif, à réduire le chômage des jeunes et à amortir les conséquences sociales de certaines restructurations mais tendent à accroître les dépenses publiques à long terme, en tout cas dans des contextes où le taux de chômage est proche d'un taux minimum (taux de chômage structurel). Le système de la prépension de retraite, abrogé en 1990, qui revenait pratiquement à un abaissement de cinq ans de l'âge de la retraite, pour les hommes, avec maintien de l'entièreté des droits à la pension, constitue l'exemple type de tels dispositifs.

L'explosion de l'endettement public, l'accroissement de l'espérance de vie et la prise de conscience du caractère durable de la chute de la natalité sont sans doute autant d'éléments qui ont progressivement fait émerger la question de la soutenabilité financière à long terme des régimes légaux de retraite, lors de la préparation des différentes réformes des pensions intervenues depuis la fin des années quatre-vingt.

1. M. DELHUVENNE, M.-J. FESTJENS e.a. [1988]; M.-J. FESTJENS [1992].

*Développement, au BFP,
d'un outil d'analyse:
MALTESE*

Le BFP fut ainsi invité à plusieurs reprises - dans le cadre de ses missions légales d'aide à la décision de politique économique - à étudier d'une part, l'évolution à long terme des dépenses de pensions et de leur financement, d'autre part, l'impact sur cette évolution de différentes formules de réformes. Ce fut notamment le cas lors de l'instauration de l'âge flexible de la retraite pour les salariés masculins âgés de 60 à 65 ans assujettis au régime général de sécurité sociale¹, en remplacement des systèmes de la prépension de retraite et de la retraite anticipée, ainsi que lors de l'étude des différentes formules d'alignement des dispositifs applicables aux pensionnés masculins et féminins². Ces différentes études, publiées sous la responsabilité du BFP, présentées lors de colloques scientifiques³ et ayant fait l'objet de communications officielles à des commissions parlementaires et au Conseil Central de l'Economie, ont été réalisées à l'aide du système de modèles MALTESE⁴ qui fut développé à cet effet.

*Un cadre global de finances
publiques*

Bien que développé dans le but de tester la viabilité financière de long terme du système de pension du régime général de sécurité sociale des travailleurs salariés et indépendants, MALTESE porta d'emblée sur l'ensemble des branches de la sécurité sociale. En effet, la gestion pratique de la sécurité sociale pendant les années quatre-vingt avait introduit des mécanismes de perméabilité financière entre les différentes branches de la sécurité sociale, ce qui impliquait d'appréhender la question du financement de façon globale.

La prise en compte de l'ensemble de la sécurité sociale est d'ailleurs devenue incontournable depuis l'instauration, en 1995, du principe de la "gestion globale" de la sécurité sociale, enlevant toute portée pratique à l'identification des cotisations et des transferts du pouvoir central spécifiquement attribués aux différentes branches de la sécurité sociale. Cette approche globale s'est avérée particulièrement opportune lors de l'évaluation des effets de la réforme de 1996, qui impliquait des glissements entre branches de volumes importants d'allocations.

L'approche globale retenue pour la sécurité sociale - au sens institutionnel du terme - conduisit tout naturellement à inscrire l'évolution financière de celle-ci dans le cadre des finances de l'ensemble des administrations publiques. Ce cadre couvre ainsi également les dépenses liées à la protection sociale qui n'est pas du ressort de la sécurité sociale, comme celle des travailleurs statutaires de la fonction publique, et permet d'élargir l'analyse à l'évolution du déficit et de la dette de l'ensemble des pouvoirs publics.

Le système de modèles MALTESE identifie les principaux paramètres législatifs en matière d'éligibilité et de calcul des prestations sociales; il permet d'analyser l'impact de ces paramètres sur la dynamique des dépenses sociales, à l'aide de scénarios démographiques, socio-économiques et macroéconomiques donnés.

La méthodologie du système MALTESE est présentée au chapitre II.

*Des analyses réalisées par
divers organismes*

Plusieurs exercices de projections des dépenses sociales ont également été réalisés par d'autres organismes que le BFP pour différents pays. Bien que ces exercices s'appuient

1. Propositions Vanderbiest-Detiège (1989 - 1990). Voir BP [1990]; M.-J. FESTJENS [1992]; M. ENGLERT, N. FASQUELLE, S. WEEMAES [1994].
2. Propositions Willockx (1993 - 1994) et réforme Colla (1995 - 1996). Voir M. LAMBRECHT [1997]; M.-J. FESTJENS [1994, 1995, 1996, 1997]; N. FASQUELLE, S. WEEMAES [1997].
3. E.a. "Perspectives à long terme de la sécurité sociale (1990 - 2040)" organisé par le Bureau du Plan, Bruxelles, 29-30 mai 1990; "Vieillesse démographique et financement de la sécurité sociale: un défi soutenable?" organisé par le Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, 2-3 décembre 1997.
4. Model for Analysis of Long Term Evolution of Social Expenditure.

aussi sur des scénarios démographiques, socio-économiques et macroéconomiques amorcés le plus souvent par des hypothèses exogènes, il subsiste entre eux d'importantes divergences méthodologiques, qui tiennent au degré de globalité de l'approche: prise en compte des seules dépenses de pensions, de l'ensemble des dépenses sociales liées à l'âge, ou de toutes les dépenses sociales; prise en compte conjointe des évolutions démographiques, socio-économiques et macroéconomiques; prise en compte ou non des évolutions du taux de remplacement en fonction des paramètres réglementaires. Ces différences, plus que les différences d'hypothèses, expliquent la variabilité des conclusions¹.

Les études relatives aux conséquences budgétaires du vieillissement réalisées par les organisations internationales au milieu de la décennie des années nonante, en particulier celles de la Commission européenne² et de l'OCDE³, méritent une attention particulière. La première était basée sur une compilation de projections nationales, notamment sur celles déjà réalisées à l'époque pour la Belgique à l'aide du système MALTESE; la seconde sur des projections réalisées par l'OCDE elle-même pour chacun des Etats membres à l'aide d'un modèle standard. Si les deux études représentaient une remarquable tentative de comparaison internationale et de synthèse de la problématique, elles présentaient chacune des inconvénients opposés. D'une part, les projections nationales, qui permettaient de tenir compte des caractéristiques institutionnelles propres aux différents systèmes, étaient difficilement comparables du fait de l'hétérogénéité des hypothèses. D'autre part, si les projections réalisées à l'aide du modèle standard de l'OCDE étaient appuyées sur des hypothèses homogènes, elles présentaient l'inconvénient de ne pas tenir suffisamment compte des spécificités des différents régimes de pension.

2000: une étude internationale avec des équipes nationales...

En 2000, le Conseil ECOFIN de l'Union européenne et l'OCDE ont, *via* deux groupes de travail constitués à cet effet sous l'égide du Comité de Politique économique (CPE) de chacune des deux organisations, lancé une nouvelle étude portant sur les conséquences budgétaires du vieillissement. Celle-ci a permis de réaliser des projections relatives aux dépenses de pensions, éventuellement complétées par des projections relatives aux autres dépenses publiques fonction de l'âge (dépenses sociales et d'enseignement), en recourant aux différents modèles nationaux mais en retenant des scénarios démographiques, socio-économiques et économiques communs. Les inconvénients de chacune des deux études antérieures susmentionnées étaient ainsi surmontés. Les résultats obtenus pour les différents pays ont été diffusés dans différentes versions⁴.

... dont les résultats sont présentés dans cette publication.

La présentation détaillée des hypothèses et résultats des projections réalisées dans ce cadre pour la Belgique par le BFP constitue l'un des objectifs de la présente publication. Le chapitre IV y est entièrement consacré.

L'exercice comprend non seulement une projection de base - sur les résultats de laquelle se focalisent les rapports susmentionnés - mais également une série de projections réalisées dans des scénarios, démographiques, socio-économiques et macroéconomiques, alternatifs. Dans le cas de l'OCDE, des projections supplémentaires concernant l'impact de certaines mesures de politique sociale relatives à la réglementation de la sécurité sociale avaient également été demandées. Une variante de politique économique portant sur les effets d'un contexte d'emploi et de productivité qui découlerait des réformes structurelles

1. Voir M. ENGLERT, "Le cas belge: risques et marges de manoeuvre" in BFP [1999], pp. 129 - 142.
 2. D. FRANCO ET T. MUNZI [1997].
 3. D. ROSEVEARE e.a. [1996].
 4. Rapport du CPE; Economic Outlook de l'OCDE; T.T. DANG e.a. [2001].

décidées lors du Sommet de Lisbonne a également été réalisée dans le cadre de l'exercice "Union européenne".

L'établissement des hypothèses de la projection de base a fait l'objet de débats entre le département économique de l'OCDE et la plupart des délégations nationales (le groupe de travail correspondant pour l'Union européenne avait décidé, pour l'essentiel, de s'appuyer sur les hypothèses fixées dans le cadre de l'OCDE).

La discussion la plus difficile fut celle relative aux hypothèses macroéconomiques. Le secrétariat du département économique de l'OCDE paraissait en effet convaincu d'une convergence à long terme des gains de productivité vers des niveaux très faibles, du fait du vieillissement, et d'un maintien (à politique inchangée) des taux de chômage structurel à des niveaux élevés dans les pays où il juge insuffisantes les réformes du marché du travail.¹ Certaines délégations nationales proposaient au contraire de retenir des hypothèses de productivité plus proches des chiffres tendanciels, compte tenu des incertitudes, et d'admettre à long terme une baisse significative du taux de chômage. Les arguments avancés à cet égard concernaient soit l'impact des réformes en place, soit la probabilité, jugée réduite, du maintien d'un taux de chômage élevé dans un contexte démographique marqué par un recul de la population active. Un compromis dut être élaboré, les options divergentes des uns et des autres donnant lieu à l'élaboration de certaines variantes.

Certains débats eurent également lieu en ce qui concerne la projection des recettes des administrations publiques et de leurs dépenses primaires² non liées à l'âge, élément important dès lors que le groupe de travail souhaitait compléter l'analyse de l'évolution des dépenses liées à l'âge par une présentation de l'évolution, fût-elle stylisée, du déficit et de l'endettement public. Le secrétariat insistait pour faire évoluer ces recettes et dépenses primaires non liées au vieillissement parallèlement au PIB, alors que différentes considérations institutionnelles (fiscalité des pensions par exemple) ou spécifiques (évolution des recettes liées à l'exploitation des ressources énergétiques) encourageaient certains pays à prévoir des évolutions en la matière.

En ce qui concerne les hypothèses démographiques, si l'on convint assez rapidement, en ce qui concerne les pays de l'Union européenne, de demander à Eurostat de présenter un jeu de perspectives démographiques cohérentes, certains pays firent état d'objections quant à l'un ou l'autre élément du scénario retenu par Eurostat.

Quelques délégations refusèrent ainsi de souscrire au cadre méthodologique commun et présentèrent des projections qui, sur certains points, en devenaient difficilement comparables à celles produites par la majorité des pays. La plupart des pays, dont la Belgique, ont en effet respecté ce cadre.

Un exercice national réalisé dans d'autres hypothèses

Rien n'empêchait cependant de réaliser dans le cadre national d'autres projections dans les hypothèses que les experts nationaux jugeaient les plus adéquates, et de pouvoir ainsi tenir compte des objectifs budgétaires de moyen terme retenus par les autorités nationales. Un tel exercice a également été réalisé pour la Belgique par le BFP et est présenté au chapitre III de la présente publication.

1. Voir notamment OCDE [1994, 1995, 1996, août 2001].

2. Voir glossaire.

Coût budgétaire du vieillissement dans les projections de base: 2.7 à 4.2 % du PIB...

Les résultats de l'exercice réalisé dans les hypothèses retenues par les experts nationaux, comme ceux de la projection de base réalisée pour les organisations internationales, donnent l'ordre de grandeur de l'accroissement probable des dépenses sociales et d'éducation, que nous appelons "coût budgétaire du vieillissement"¹: il serait compris entre 2.7 % et 4.2 % du PIB entre 2000 et 2050. Si l'on ne considère que les dépenses de pensions, l'augmentation serait comprise entre 2.4 % et 3.2 % du PIB pour la même période, soit au maximum 1 % du PIB en moins. En effet, les dépenses de soins de santé progresseraient de 3 % du PIB à l'horizon 2050, tandis que les dépenses spécifiquement liées aux classes d'âges jeunes et intermédiaires (allocations familiales, enseignement, chômage) reculeraient de 2 % du PIB, au moins.

... en raison de l'accroissement du coefficient démographique de dépendance...

L'accroissement des dépenses de pensions, pour sensible qu'il soit, apparaît modeste au regard du défi démographique, qui implique un accroissement de 71 % entre 2000 et 2050 du coefficient démographique de dépendance des âgés². Ce paradoxe tient d'une part à un accroissement moins important du coefficient socio-économique de dépendance des âgés³, qui ne progresse "que" de 62 %, d'autre part au recul de la pension moyenne en pourcentage du salaire moyen (- 19 %).

... bien qu'il soit compensé par la hausse des taux d'activité féminins...

La progression plus faible du coefficient socio-économique de dépendance des âgés reflète bien évidemment la progression du taux d'emploi, due à la poursuite de la progression des taux féminins d'activité et à la baisse du chômage: l'augmentation de la proportion de bénéficiaires d'une pension au sein de la population âgée est moins accentuée que la progression du taux d'emploi, calculé par rapport à la population d'âge actif. La réforme des pensions, qui porte l'âge légal de la retraite des femmes salariées et indépendantes à 65 ans, contribue à ce résultat.

... et par un recul de la pension moyenne en pourcentage du salaire moyen

Le recul de la pension moyenne en pourcentage du salaire moyen s'explique essentiellement par les éléments suivants (dans le régime général des travailleurs salariés et indépendants - *cfr* chapitre III):

- La proportion de couples pensionnés qui optent pour une pension unique au taux "ménage" (75 % du salaire de référence du chef de ménage) diminue au profit de la proportion de couples pensionnés qui optent pour deux pensions au taux "isolé" (60 % du salaire de référence de chacun) lorsque celles-ci, additionnées, procurent au ménage un revenu supérieur. Cette évolution, qui découle de la plus forte participation au marché de l'emploi des nouvelles générations féminines, accroît par ailleurs la proportion de pensions plus faibles, attribuées en raison de carrières incomplètes et/ou moins bien rémunérées.
- Le montant de la pension est fonction des salaires gagnés tout au long de la carrière, et enregistrés jusqu'à la limite maximum - le plafond salarial - en vigueur au moment de leur paiement. Or la non-adaptation du plafond salarial en termes réels entre 1982 et 1999, période durant laquelle il n'a été qu'indexé aux prix, continuera de peser sur le calcul de la pension moyenne des nouveaux pensionnés. Le rétablissement de la liaison de ce plafond aux hausses salariales conventionnelles à partir de 1999, organisé par la réforme des pensions, ne prévoit en effet aucun rattrapage. De plus, le glissement de l'emploi vers des professions à qualification plus élevée et mieux rémunérée, qui entraîne une progression du

1. De façon impropre, dans une certaine mesure: l'analyse tient compte par exemple de l'accroissement tendanciel des dépenses de soins de santé dans les différentes classes d'âges, ce qui constitue un facteur extra-démographique d'accroissement des dépenses sociales.
 2. Population de 60 ans et plus en pourcentage de la population de 20 à 59 ans. Voir glossaire.
 3. Population pensionnée en pourcentage de l'emploi. Voir glossaire.

salaire moyen plus forte, au niveau macroéconomique, que celle des salaires conventionnels¹, restera sans effet sur l'adaptation future du plafond salarial.

- La faible adaptation au bien-être des pensions par rapport à l'évolution du salaire moyen implique un recul relatif de la pension - exprimée en pourcentage du salaire - au fur et à mesure que le pensionné vieillit. La pension moyenne est donc influencée par la structure par âge des effectifs de pensionnés. Étant donné la progression continue de l'espérance de vie aux âges élevés et, partant, l'augmentation de la proportion des très âgés dans le total de la population pensionnée, la croissance de la pension moyenne est donc structurellement plus faible que la croissance des salaires. En plus de ce vieillissement structurel, l'arrivée à l'âge de la pension de la génération du *baby-boom*, puis son vieillissement, entraînent des ruptures dans l'évolution de la structure d'âges de la population pensionnée: alors que l'âge moyen des pensionnés diminue à partir de 2010, il s'accroît fortement 15 ans plus tard, lorsque cette génération atteint le quatrième âge.

La croissance des autres revenus de remplacement (incapacité de travail, chômage, pré-pension) est également inférieure à l'accroissement des salaires.

Robustesse des résultats, confirmée par l'analyse de sensibilité...

L'étude de sensibilité réalisée à l'aide des nombreuses variantes a démontré la robustesse des résultats. En dehors des variantes qui divergent fortement de la projection de base en ce qui concerne le taux d'emploi, le coût budgétaire du vieillissement dans les scénarios variantiels testés ne s'écarte que modérément (moins de 1 % du PIB) de celui obtenu dans la projection de base correspondante.

...et par rapport aux études antérieures

Ces évaluations confirment largement les résultats obtenus dans l'étude antérieure², sauf en ce qui concerne les dépenses de soins de santé dont la croissance à long terme a été revue à la hausse à concurrence de 1.2 % du PIB en fin de période. Cette révision s'explique par l'utilisation de données nettement plus précises et plus complètes - à l'époque indisponibles - quant à la distribution par classe d'âges et sexe des dépenses de soins de santé.

A ce stade, on ne peut cependant pas mettre sur le même plan la fiabilité des projections en matière de dépenses de pensions et celle des projections en matière de dépenses de soins de santé. En effet, si l'évolution de la population pensionnée et de ses droits peut être modélisée de façon particulièrement précise, il n'en va pas de même des dépenses de soins de santé, pour lesquelles interviennent des facteurs aussi aléatoires que les évolutions des techniques médicales, des comportements socio-économiques et de la santé des populations. En outre, le modèle relatif aux dépenses de pensions a été affiné de façon toute particulière, notamment au niveau des comportements d'entrée en retraite des différentes catégories socio-économiques et des différents groupes d'âges.

Conclusion en matière de politique économique: des marges budgétaires à mettre en réserve

En ce qui concerne le financement du coût budgétaire du vieillissement, les conclusions de la présente étude concordent avec celles des études précédentes, à savoir que la baisse attendue des charges d'intérêts à l'horizon 2030 ou 2050 devrait être supérieure au coût budgétaire du vieillissement; celui-ci pourrait donc être financé en recourant aux ressources libérées par le désendettement.

1. Voir glossaire.

2. N. FASQUELLE, S. WEEMAES [1997].

Cependant, les résultats de la politique d'assainissement budgétaire de la décennie nonante se sont manifestés plus rapidement que prévu lors de l'étude de 1997, surtout grâce à la performance macroéconomique enregistrée depuis: l'équilibre budgétaire a en effet été atteint dès 2000, soit plusieurs années plus tôt que ne l'indiquaient les études antérieures. La baisse des charges d'intérêts sur l'ensemble de la période sera donc également plus rapide que prévu antérieurement, mais plus fortement concentrée sur le moyen terme immédiat (2000 - 2010), à savoir une période où le vieillissement ne donnera pas encore ses pleins effets.

Cet élément neuf justifie la mise en place de mécanismes qui, comme le "Fonds de vieillissement"¹, sont susceptibles de transférer sur une période ultérieure l'utilisation des marges budgétaires qui vont se dégager à court - moyen terme.

1. Loi du 5 septembre 2001 portant garantie d'une réduction continue de la dette publique et création d'un Fonds de vieillissement.



Le système MALTESE: un outil d'analyse

A. Un système de modèles pour des perspectives de long terme¹

Les projections de long terme: une vocation exploratoire

Comme la plupart des exercices portant sur le long terme, les projections réalisées avec le système MALTESE - principalement axées sur la viabilité financière de la politique sociale - ont une vocation exploratoire. Elles consistent à soumettre les mécanismes légaux et comportements actuels à certains scénarios démographiques, socio-économiques et macroéconomiques, afin de baliser le futur et d'identifier les déterminants les plus importants des comptes de la sécurité sociale, dans un cadre global de finances publiques.

MALTESE: un système de modèles interdépendants

MALTESE désigne un système de modèles et modules interdépendants. La projection démographique en constitue le point de départ (première étape); la projection des comptes de la sécurité sociale et de l'ensemble des administrations publiques, y compris les déficits, charges d'intérêts et marges budgétaires, en constitue le point d'arrivée (quatrième étape). Les recettes publiques sont calculées à un niveau global. Les dépenses de chaque branche de la sécurité sociale font l'objet d'une modélisation calculant:

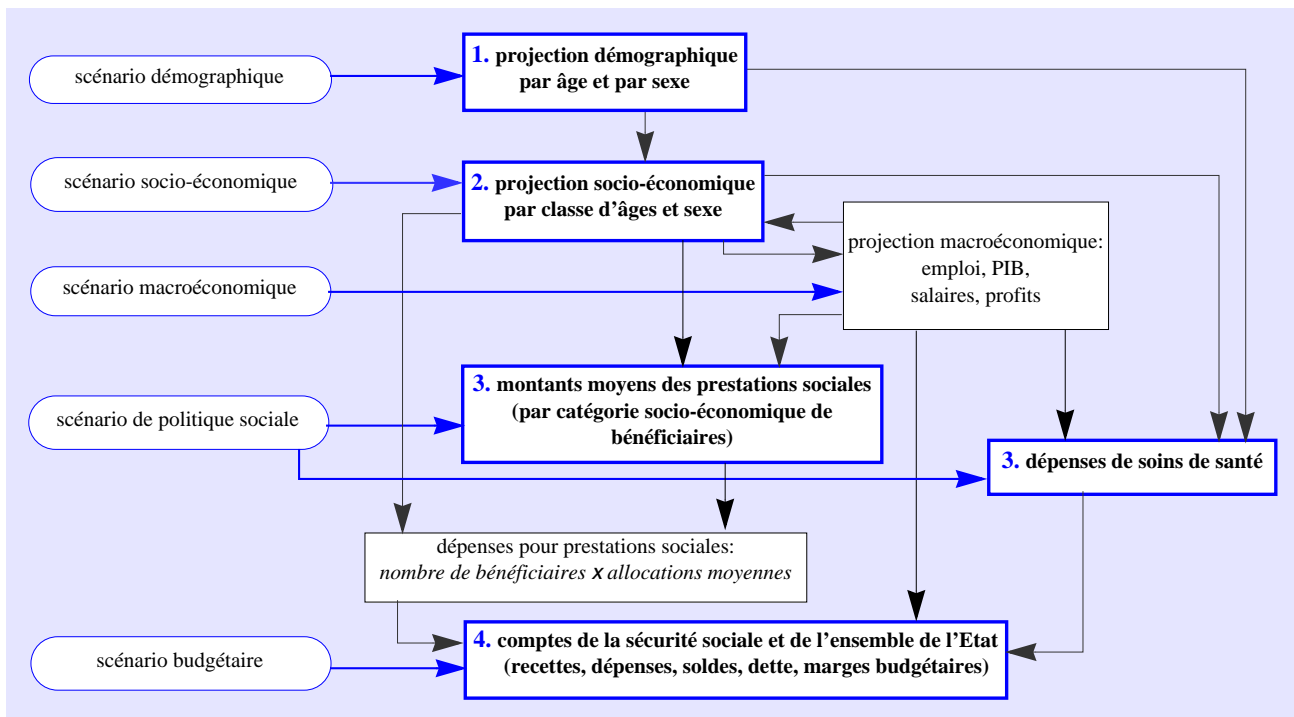
- d'une part, le nombre de bénéficiaires, en fonction de la projection démographique, de la projection macroéconomique (emploi, productivité, revenus) et du scénario socio-économique (deuxième étape);
- et d'autre part, les indemnités moyennes, en reproduisant le plus fidèlement possible, pour chaque cohorte de bénéficiaires, le jeu des principaux paramètres de la législation tels que les plafonds salariaux, forfaits, salaires de référence, règles d'indexation (troisième étape).

Les dépenses de soins de santé font l'objet d'une modélisation un peu différente qui identifie une dépense publique de santé par habitant, fonction de l'âge, du sexe, de la croissance et de la répartition par régime des bénéficiaires.

La suite de ce chapitre est consacré, d'une part, à la structure détaillée de chacun des modèles qui compose le système (point II.C) et d'autre part, à une vision d'ensemble des interdépendances entre ceux-ci (point II.B).

1. Model for Analysis of Long Term Evolution of Social Expenditure.

FIGURE 1 - Le système MALTESE: schéma simplifié



Le lecteur davantage intéressé par les résultats des exercices réalisés en 2000 que par la description de l'outil utilisé pour les produire, peut sans inconvénient se référer directement aux chapitres III et IV de ce document.

B. Le système MALTESE

1. Développement

Fin des années '70: évolutions démographiques inquiétantes pour le financement des dépenses sociales dans le futur

Alors que le facteur démographique ne constituait pas encore une préoccupation du responsable politique, on prit progressivement conscience, à la fin des années '70, d'une double évolution qui allait entraîner à terme une forte croissance de la part des âgés dans la population. Le nombre de jeunes diminuait depuis la chute de natalité entamée en 1965, allant par la suite réduire le nombre de personnes d'âge actif et donc des cotisants à la sécurité sociale. Les progrès de l'hygiène et de la médecine aidant, l'espérance de vie s'allongeait qui, combinée au passage à la retraite des générations du *baby-boom* consécutif à la seconde guerre mondiale, allait provoquer une augmentation sensible du nombre d'âgés.

La perspective d'un vieillissement marqué de la population dans la première moitié du 21^e siècle, est à l'origine des préoccupations des citoyens et des gouvernements sur la capacité, par les pouvoirs publics, à financer à moyen et à long terme les dépenses de sécurité sociale, et en particulier, les dépenses de pensions et les dépenses de soins de santé plus élevées pour les âgés.

Années '80: prise en compte d'autres paramètres et naissance de MALTESE

Depuis le début des années '70, le Bureau du Plan collabore avec l'Institut national de Statistique à l'édification de perspectives démographiques. Divers travaux, à caractère prospectif, ont été réalisés pour les gouvernements successifs; ils ont conduit au développement séquentiel, durant les années '80, du système MALTESE de modèles interdépendants.

La question envisagée dès l'origine était la suivante: dans quelle mesure, dans le contexte du vieillissement de la population à long terme, le système légal de pensions basé sur le principe de répartition était-il financièrement soutenable? Outre les évolutions démographiques, d'autres facteurs ont été progressivement incorporés à l'outil d'analyse: comportements socio-économiques, cadre de croissance macroéconomique, dispositions législatives et réglementaires.

Années '90: affinement de l'analyse et utilisation récurrente de MALTESE

Une première analyse prospective à l'aide du système MALTESE a été effectuée en 1990, fournissant une projection à long terme couvrant la période 1987 - 2040¹, qui plaçait la problématique du financement des pensions dans l'ensemble de la sécurité sociale et dans le cadre plus large des finances publiques, afin de prendre en compte, d'une part, toutes les dépenses liées à la protection sociale, y compris celle ne relevant pas de la sécurité sociale, et d'autre part, l'évolution de l'endettement public et des charges d'intérêts.

Depuis ses débuts, le système MALTESE a sans cesse été enrichi par des développements visant à affiner l'analyse, surtout en termes de dépenses de pensions² mais aussi du point de vue des autres dépenses publiques liées à la structure par âge de la population (allocations familiales, soins de santé,...).

Après une deuxième étude en 1994³, la troisième analyse prospective à long terme, portant sur la période 1996 - 2050, a été présentée lors d'un colloque en décembre 1997⁴, les implications financières de la réforme des pensions légales dans le régime général des travailleurs salariés et indépendants étant analysées en détail.

En 2000, la participation du Bureau fédéral du Plan aux exercices internationaux réalisés pour le Conseil ECOFIN de l'UE et l'OCDE a été l'occasion de nouveaux développements et une nouvelle analyse de long terme sur la période 2000 - 2050 est maintenant disponible.

1. BP [1990]; M. ENGLERT [1991].

2. M.-J. FESTJENS [1990, 1992, 1994, 1995, 1996].

3. M. ENGLERT, N. FASQUELLE, S. WEEMAES [1994].

4. M. LAMBRECHT [1997]; M.-J. FESTJENS [1997]; N. FASQUELLE, S. WEEMAES [1997]; BFP [1999].

Bref aperçu des derniers développements du système MALTESE

Les changements majeurs intervenus dans le système MALTESE par rapport à l'outil utilisé pour la réalisation des perspectives de 1997 concernent la projection des catégories socio-économiques et en particulier, le nombre de pensionnés.

Selon l'ancienne méthodologie, les catégories socio-économiques étaient calculées par sexe et groupes d'âges de 5 ans sur base d'une projection unique des taux de répartition de la population (en concept démographique) entre ses différentes composantes (ancien modèle MALTEDEMO). La projection démographique du nombre de pensionnés (sans distinction de régime) était extrapolée à la projection du nombre de pensionnés en concept comptable^a (un pensionné pouvant être compté plusieurs fois dans des régimes différents et les pensionnés non-résidents étant comptés). Deux modules (HOR2040 et HORBIS) assuraient la répartition du stock de pensionnés entre les différents régimes sur base de l'évolution passée de la répartition de l'emploi entre ces régimes. Il s'agissait donc d'une approche "top-down", qui allait du stock total de pensionnés vers des stocks par régime, sans tenir compte de flux entrants ou sortants. Cette approche ne permettait pas d'analyser de façon fine l'impact de modifications des populations active et inactive, ni de leur structure sur le nombre de pensionnés par régime.

La nouvelle méthodologie repose sur approche "bottom-up". Les nombres de pensionnés sont directement calculés par régime (salarié, indépendant, entreprises publiques et Etat), en concept comptable, sur base des stocks préexistants, des flux entrants et des flux sortants. Une approche "top-down" est toutefois (provisoirement) conservée pour la répartition des pensionnés de l'Etat entre les fonctions administration, enseignement et défense.

L'adoption de cette nouvelle méthodologie a donné lieu à des modifications profondes de certaines parties du système MALTESE et de leurs interactions. Le modèle MALTEDEMO a été complètement reformulé, les projections socio-démographiques étant maintenant axées sur les taux d'activité potentielle^b par sexe et groupe d'âges. Le nouveau modèle HORBLOK développé pour calculer le nombre de pensionnés par régime a remplacé, avec le module HORMINI, les modules HOR2040 et HORBIS qui remplissaient cette fonction antérieurement (ainsi que certaines parties des modèles PENSION et PUBLIC qui assuraient précédemment l'évaluation de la répartition des pensionnés par catégorie de pensionnés^c). Le modèle central de MALTESE, noyau du système, a également connu d'importants changements, un certain nombre de catégories socio-économiques étant maintenant calculées en son sein, notamment sur base des résultats fournis, année par année, par le modèle HORBLOK. Enfin, ces interactions nouvelles entre les composantes du système ont conduit à décomposer la procédure de simulation en un plus grand nombre d'étapes successives.

a. Plus précisément, en concept comptable "pur". Voir glossaire.

b. I.e. la somme de la population active (= emploi + chômage) et de la population prépensionnée.

c. Dans le régime général, il s'agit de la répartition par statut familial des pensionnés. Dans le régime de la fonction publique, il s'agit de la répartition entre pensionnés "normaux" et pensionnés pour inaptitude physique. Cfr infra: tableau 2.

2. Méthodologie et vue d'ensemble

Les "projections MALTESE" sont basées sur des scénarios

Le système MALTESE génère les déterminants essentiels de l'évolution à long terme des recettes et dépenses de la sécurité sociale et de l'Etat, selon des scénarios donnés. Ces scénarios - qui rassemblent les hypothèses exogènes¹ à partir desquelles les projections sont réalisées - portent sur:

- la démographie (taux de fécondité, espérance de vie, solde des flux migratoires);
- la socio-démographie (comportements d'activité, paramètres de la législation);
- le contexte macroéconomique (croissance de l'emploi, gains de productivité, taux d'intérêt, taux de chômage structurel², croissance des salaires,...);
- la politique sociale (c'est-à-dire la législation sur base de laquelle sont calculées les prestations: adaptation au bien-être des allocations sociales et évolution des plafonds salariaux, croissance des allocations forfaitaires, taux de remboursement des soins de santé,...);
- et la politique budgétaire (taux des prélèvements obligatoires, dépenses primaires non liées à l'âge, évaluation des marges budgétaires,...).

1. Dans la projection de référence, les scénarios sont basés sur les tendances à long terme de l'économie belge et/ou sur les règles les plus récentes de la législation, qui sont maintenues constantes en projection.

2. C'est-à-dire le taux de chômage incompressible. Voir glossaire.

La projection macroéconomique et la projection socio-économique: jeu d'hypothèses ou modélisation des comportements ?

Au niveau international, les méthodologies utilisées pour évaluer l'impact du vieillissement démographique sur les finances publiques sont des plus diverses, les paramètres qui génèrent les environnements socio-économique et macroéconomique n'étant pas forcément amorcées, comme dans le système MALTESE, par des hypothèses "exogènes" (i.e. définies hors modèle). Certains modèles s'efforcent d'endogénéiser un certain nombre de mécanismes susceptibles d'entraîner, directement ou indirectement, une répercussion du vieillissement sur la performance économique. Deux exemples peuvent être avancés à cet égard: l'impact possible de la structure d'âge sur la productivité et l'effet des variations de pression fiscale et parafiscale sur le comportement d'activité.

Le premier type de mécanisme ne concerne pas l'effet direct de l'âge d'un travailleur sur sa productivité horaire, pour lequel peu d'évaluations empiriques décisives ont été réalisées; il s'agit plutôt de l'impact du "modèle du cycle de vie" sur le comportement micro-économique de consommation et d'épargne^a, ce qui impliquerait au niveau macroéconomique une baisse du taux d'épargne lors du vieillissement démographique et, partant, un recul de l'intensité en capital de la croissance et donc des gains de productivité^b.

Dans une petite économie ouverte comme la Belgique, le lien entre épargne et formation de capital est ténu, cette dernière pouvant être financée par l'épargne étrangère (et inversement, comme dans la situation actuelle où une partie importante de l'épargne nationale contribue à financer la formation de capital dans le reste du monde). Cependant, le vieillissement constituera un phénomène global, surtout dans des économies développées. Dès lors, on pourrait justifier la prise en compte, de façon prospective, à l'instar de certains modèles mondiaux de long terme, d'un impact négatif du vieillissement sur la formation de capital au niveau mondial, tout en tablant sur un financement accru de la formation de capital des régions vieillissantes par l'épargne des régions à population plus jeune.

Toutefois, en Belgique, c'est plutôt au niveau de sa vérification empirique que le modèle du cycle de vie pose problème. En effet, les données belges disponibles ne permettent pas de lui donner une assise empirique solide^c: ces données suggèrent que la propension à épargner au troisième âge resterait en Belgique extrêmement importante.

Le second type de mécanisme se retrouve dans des modèles d'équilibre général qui imposent des mécanismes endogènes de rééquilibrage des comptes publics - éventuellement sur base d'un taux d'endettement fixé. Ces modèles génèrent des accroissements de pression fiscale et/ou parafiscale dès lors que les dépenses publiques augmentent du fait du vieillissement démographique. Ces accroissements réduisant la rémunération nette attendue d'une heure de travail, il en résulterait, toujours dans un cadre d'équilibre général, une réduction de l'offre de travail et du PIB, avec des effets négatifs cumulés sur la situation budgétaire^d.

La possibilité d'une telle dynamique est certes réelle. Cependant les comportements d'activité sont également fonction d'autres déterminants (comme l'accroissement tendanciel des taux féminins d'activité) dont il serait indispensable de tenir compte dès lors que de telles approches sont utilisées en projection, donc dans des exercices à valeur prospective, et pas seulement dans des études d'impact.

Ces deux types d'effets sont en tout état de cause sujets à d'énormes problèmes de quantification; or les évaluations qui en tiennent compte, pour extrêmement intéressantes qu'elles soient, sont très sensibles à la valeur des paramètres utilisés. C'est pourquoi de nombreux exercices relatifs au coût budgétaire du vieillissement sont réalisés dans des environnements socio-économique et macroéconomique générés par des hypothèses largement exogènes.

a. Voir A. ANDO and F. MODIGLIANI [1960].

b. Voir par exemple A.J. AUERBACH and L.J. KOTLIKOFF [1987].

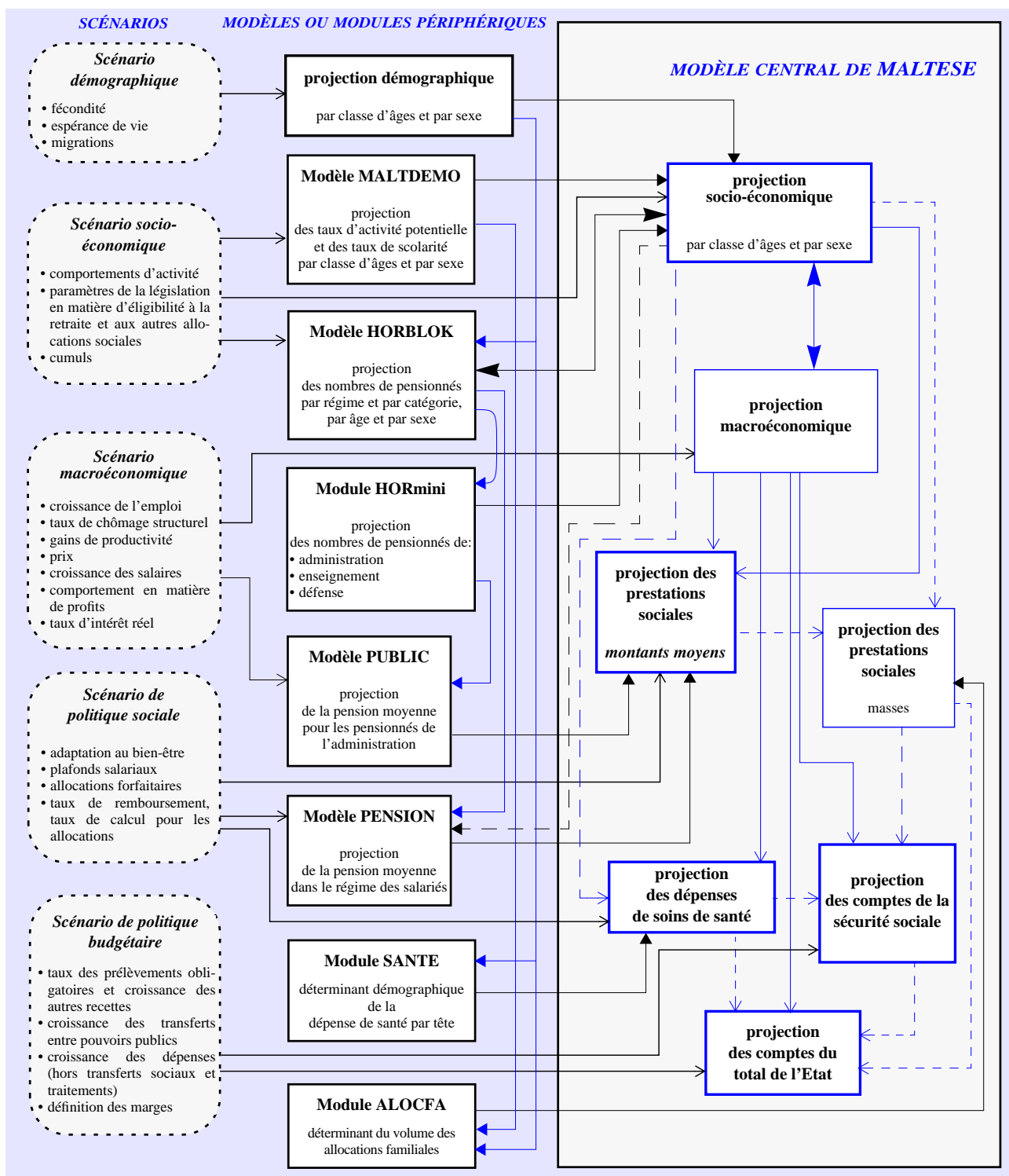
c. Voir H. DEVOS, K. VAN DENDER, J. PACOLET [1991], [1996].

d. Voir PH. LIEGEOIS, V. GINSBURGH [2000].

Output final: l'ensemble des comptes publics

Les projections réalisées avec le système MALTESE - qui regroupe une série de modèles et modules périphériques calculant des données indispensables au noyau du système, c'est-à-dire le modèle central de MALTESE - permettent d'établir des comptes publics complets. Du côté des recettes, il s'agit essentiellement des cotisations et prélèvements obligatoires. Du côté des dépenses, on retrouve principalement d'une part, l'évolution des nombres de bénéficiaires de prestations sociales et d'autre part, l'évolution du montant moyen de celles-ci.

FIGURE 2 - MALTESE: un système de modèles interdépendants



i. Le nombre de bénéficiaires

Première étape: perspectives démographiques

Le point de départ du système MALTESE est une projection démographique, reposant sur un scénario exogène de fécondité, d'espérance de vie et de migrations.

Deuxième étape: perspectives socio-économiques

La population est alors répartie entre les catégories socio-économiques pertinentes pour l'évaluation des nombres de bénéficiaires des différents types de prestations. Le point de

départ de ces évaluations est la décomposition socio-économique de la population durant l'année t-1. Sur base d'un scénario socio-démographique de comportement d'entrée et de sortie d'activité, et en fonction du scénario macroéconomique d'emploi, la projection socio-économique (en concept comptable ou administratif¹) est le résultat de l'interaction de quatre modèles ou modules, qui sont détaillés au point II.C.2.

Taux de scolarité et taux d'activité potentielle

Le modèle MALTDEMO est essentiellement consacré à l'évaluation des taux de scolarité et des taux d'activité potentielle, par sexe et groupe d'âges de 5 ans. Ces taux sont directement utilisés pour calculer la population scolaire et servent de point de départ au calcul des populations active et inactive, ainsi que de leurs composantes au sein du modèle central de MALTESE.

Taux de pensionnés

Le modèle HORBLOK évalue, conjointement avec le module HORmini, le stock de pensionnés par régime (salariés, indépendants, entreprises publiques et Etat par fonction - administration, enseignement ou défense) et par catégorie de pensionnés au sein de chaque régime.

Décomposition de la population potentiellement active

Toutes les composantes socio-économiques de la population - dont la somme permet de vérifier la cohérence démographique - sont rassemblées ou calculées dans le modèle central de MALTESE qui finalise, année par année, la projection socio-économique par sexe et par classe d'âges ou âge: emploi par régime, chômage dont chômage âgé, invalides par régime, prépensionnés, pensionnés par régime et par type, autres inactifs.

ii. Les prestations sociales et les comptes publics

Troisième étape: calcul des prestations sociales moyennes

Une fois le nombre de bénéficiaires des dépenses sociales déterminé par la projection socio-économique, les dépenses moyennes qui leur correspondent sont calculées. Cinq modèles ou modules contribuent à ces évaluations.

Une méthodologie basée sur les paramètres législatifs

Les montants moyens des allocations sociales sont calculés - pour la plupart, au sein du modèle central de MALTESE - régime par régime et branche par branche, en se basant sur les éléments essentiels des mécanismes qui entrent en jeu: le salaire ou revenu de référence pour les nouveaux bénéficiaires, la proportion de nouveaux bénéficiaires, le taux de croissance des indemnités versées aux anciens bénéficiaires, la proportion de bénéficiaires au forfait et/ou atteignant le plafond salarial, la structure des bénéficiaires par sexe et/ou par groupe d'âges.

Les dépenses de pensions constituent la question centrale autour de laquelle le système MALTESE a été élaboré. En outre, elles constituent un poste très important des dépenses sociales. La complexité et l'importance du calcul de la pension moyenne ont donc suscité et justifié le développement de deux modèles spécifiques pour le régime général des travailleurs salariés et pour les pensionnés de l'administration. L'évaluation des pensions moyennes dans les autres régimes fait, à l'heure actuelle, l'objet d'un calcul moins développé au sein du modèle central de MALTESE.

Pension des travailleurs salariés: le modèle PENSION

Le modèle PENSION calcule la pension moyenne dans le régime des travailleurs salariés. Cette dernière est fonction des pensions des nouveaux pensionnés, de la disparition des pensions des pensionnés décédés et de l'évolution des pensions existantes. La pension des

1. Voir glossaire.

nouveaux pensionnés est calculée à partir des profils de carrière définis par les évolutions passées des salaires plafonnés, de l'emploi et des taux d'activité. L'évolution de la pension des pensionnés survivants est déterminée par l'adaptation au bien-être et, le cas échéant, les changements de catégories de pensionnés.

Pension des fonctionnaires de l'administration: le modèle PUBLIC

Selon le même principe, le modèle PUBLIC estime la pension moyenne des fonctionnaires de l'administration sur base de la pension des nouveaux pensionnés et de l'évolution de la pension des pensionnés survivants. La pension des nouveaux pensionnés tient compte de l'évolution des salaires de fin de carrière ainsi que de l'évolution de la répartition passée de l'emploi public statutaire entre les différents niveaux administratifs propres au statut des fonctionnaires. La pension des pensionnés survivants est adaptée (péréquation) en fonction des hausses salariales accordées dans le cadre de la Révision générale des Barèmes ou des Programmations sociales, à l'exclusion des mouvements de salaire moyen attribuables aux glissements de l'emploi entre niveaux (*i.e.* la dérive salariale - voir glossaire).

Dépenses de soins de santé

Les dépenses de soins de santé constituent une autre branche importante de prestations sociales. Le module SANTE calcule l'impact sur les dépenses de soins de santé par tête des glissements dans la structure démographique par sexe et âge. C'est à partir de cet indicateur, de l'évolution de la population totale, de la croissance du revenu par tête, ainsi que de l'évolution de la structure par régime des bénéficiaires que le modèle central de MALTESE évalue les dépenses publiques de soins de santé.

Allocations familiales

Enfin, l'impact de la démographie et de la socio-démographie sur les dépenses pour primes de naissance et allocations familiales fait aussi l'objet d'un module spécifique: ALOCFA.

Dépenses d'enseignement

Seules les dépenses relatives aux traitements du personnel de l'enseignement sont explicitement identifiées dans MALTESE. L'évolution du nombre d'emplois dans l'enseignement est directement liée à l'évolution de la population scolaire issue de la projection socio-démographique. Leur salaire moyen évolue de façon similaire à l'évolution des rémunérations des autres catégories de travailleurs identifiées dans MALTESE (*cfr* scénario macroéconomique).

Le cadre comptable des projections MALTESE

Le cadre comptable des projections MALTESE est le cadre du Système européen de Comptes (SEC), qui est, étant donné le contrôle qu'Eurostat exerce sur l'élaboration de ces comptes, le cadre le plus rigoureux en ce qui concerne notamment la définition de la notion de dépense publique. Les données issues de cette comptabilité peuvent être différentes de celles utilisées dans les études et analyses des organisations internationales. A titre d'exemple, la banque de données SOCX (notamment utilisée par l'OCDE) est construite sur base de contributions issues de diverses administrations qui ont leur propre interprétation des définitions. Dans les données de SOCX, les pensions pour raison d'âge incluent ainsi, pour la Belgique, une bonne partie des pensions relevant du second pilier et les dépenses de prépensions incorporent l'ensemble des prestations pour incapacité de travail.

Le SEC a récemment été redéfini, passant du système de 79 (qui a été utilisé jusque 1998) au système de 95 utilisé depuis 1999. En termes de prestations sociales et de finances publiques, les principaux changements concernent la comptabilisation des prestations sociales en nature pour soins de santé, comptées comme de la consommation publique et non plus comme de la consommation privée, le glissement des cotisations ou prestations volontaires du compte de la sécurité sociale vers le compte des entreprises ou des autres administrations publiques, la prise en compte nouvelle de certaines prestations sociales (pensions et allocations familiales de l'ONSS-APL) dans le compte de la sécurité sociale.

Quatrième étape: l'établissement des comptes publics

C'est dans le modèle central de MALTESE - où la combinaison des divers scénarios définit entièrement l'optique revenu du PIB, fournissant la croissance économique - que les

comptes de la sécurité sociale dans le contexte général des finances de l'ensemble des pouvoirs publics sont établis: dépenses sociales issues de la projection socio-économique et du calcul des prestations moyennes, flux financiers de la sécurité sociale, évolution des salaires et traitements publics, recettes de prélèvements obligatoires, charges d'intérêts et évaluation des marges budgétaires.

C. Modélisation

La suite de ce chapitre méthodologique est consacré à la présentation de la modélisation interne à chacun des modèles et modules composant le système MALTESE. Ils sont présentés selon l'ordre de leur intervention dans la procédure de simulation du système qui va de la projection démographique à la projection socio-économique, puis au calcul des prestations sociales moyennes pour aboutir à l'établissement des comptes publics.

1. Projection démographique

a. Les modèles démographiques

Pour les exercices présentés dans ce document, les perspectives de population ont été élaborées en dehors du Bureau fédéral du Plan, mais avec sa collaboration active en ce qui concerne les perspectives belges de population.

i. Les perspectives de population INS - BFP

Les perspectives belges de population: le résultat d'une collaboration

Depuis le début des années 1970, les perspectives de population belges sont le résultat d'une collaboration étroite entre l'Institut national de Statistique, le Bureau fédéral du Plan et une communauté de scientifiques, voire d'utilisateurs publics, étroitement associée.

L'Institut national de Statistique a développé un modèle itératif qui, partant de la dernière observation par âge, sexe et grand groupe de nationalité (au 1^{er} janvier), applique les hypothèses de fécondité, de mortalité et de migrations, définies en commun avec le Bureau fédéral du Plan et les scientifiques invités. Se génère ainsi, sur base annuelle, une projection des diverses composantes du mouvement de la population, naissances, décès et migrations, et partant, de la population.

Ces perspectives sont élaborées pour le royaume, les régions voire les arrondissements, comme c'est le cas dans les Perspectives de population 2000 - 2050 (PP00) utilisées dans les perspectives 2000 - 2050 décrites au chapitre III. Elles peuvent comporter plusieurs scénarios. Les PP00 cependant se limitent à l'élaboration d'un scénario central, défini comme le plus vraisemblable, vu la complexité qu'entraîne la dimension géographique fine (l'arrondissement) adoptée cette fois.

ii. Les perspectives de population Eurostat

Les perspectives de population Eurostat, un outil commun pour les exercices internationaux

Les groupes de travail chargés par les Comités de Politique économique de l'OCDE et du Conseil ECOFIN de l'Union européenne d'étudier les implications budgétaires du vieillissement, ont décidé de recourir à un opérateur unique pour la confection des perspectives

de population des 15 Etats membres. Ils se sont tournés vers Eurostat, plus susceptible que les Nations unies de retenir des hypothèses proches de la réalité des Etats membres.

La confection d'un nouveau jeu de perspectives, la révision 1999 (PPEU99), a été confiée par Eurostat au "Centraal Bureau voor de Statistiek" des Pays-Bas. Ces perspectives ont été utilisées dans les projections réalisées sous l'égide des organisations internationales et décrites au chapitre IV.

Partant des données par âge et sexe au 1^{er} janvier 1999, sans distinction de groupes de nationalités, de chacun des pays de l'UE, le CBS utilise son propre modèle. Il applique une démarche itérative analogue à celle décrite dans la démarche belge et applique des hypothèses qu'il a définies lui-même pour les divers pays à partir de ses propres sources d'observations, mais avec le souci d'adopter une méthodologie uniforme à l'ensemble. A côté d'un scénario de base, diverses variantes simples (modification d'un paramètre) ou complexes (modification de tous les paramètres) ont été élaborées.

b. Les variables démographiques

Population par âge et sexe, mouvements de la population, coefficients de survie et espérances de vie

Les divers scénarios démographiques élaborés qu'ils soient belge ou européens permettent de dégager les variables démographiques qui alimentent le système MALTESE. Ils concernent toujours la population de l'ensemble du royaume.

Pour chaque scénario démographique, on isole les variables utiles suivantes:

- la population par âge et sexe, au 30 juin, de 0 à 105 ans;
- les mouvements de population (naissances, décès, migrations), avec les distinctions par âge (de la mère pour les naissances);
- les coefficients de survie par sexe et âge, et par sexe et groupe de cinq ans d'âge (pour mesurer la survie après cinq ans d'un groupe de cinq ans d'âge);
- les espérances de vie par sexe aux divers âges, par le biais de la construction des tables de mortalité.

2. Projection socio-économique

Les catégories socio-économiques identifiées

L'objet de la projection socio-économique est d'évaluer, par sexe et classe d'âges, les populations active et inactive ainsi que les différentes catégories de bénéficiaires de prestations sociales. Le tableau 1 indique que plusieurs définitions du concept d'activité co-existent, qui peuvent être reconstituées à partir des catégories identifiées dans le système MALTESE.

TABLEAU 1 - Les catégories socio-économiques du système MALTESE¹

Catégories	Source des observations	modèle(s) de projection
population potentiellement active	<i>Somme</i>	MALTDEMO (+ <i>modèle central pour âgés</i>)
<i>population active au sens large^a</i>	-population active officielle ^b	modèle central de MALTESE
	emploi salarié	
	emploi public	
	emploi indépendant	
	chômage officiel ^c	
-chômeurs âgés non demandeurs d'emploi	ONEm ^c	
pré-pensionnés	ONEm ^c	
Population inactive	<i>Solde</i>	MALTDEMO (+ <i>modèle central pour âgés</i>)
Population scolaire	EFT ^c + recensements ^g	MALTDEMO
Population invalide	EFT ^c + recensements ^f + INAMI ^h	MALTDEMO + modèle central
Populations pensionnées	EFT ^c + recensements ^f + ONP + AP + Cadastre des Pensions ⁱ	HORBLOK + HORmini + modèle central
Autres inactifs ^j	<i>Solde</i>	MALTDEMO (+ <i>modèle central pour âgés</i>)
Population totale (en concept démographique)	Institut national de Statistique	projection démographique

a. Définition BFP. Voir glossaire.

b. Selon la définition du Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail (voir glossaire).

c. MFET = Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail.

d. EFT = Enquête sur les Forces de Travail (INS pour Eurostat).

e. C'est-à-dire chômeurs complets indemnisés + demandeurs d'emploi inoccupés inscrits librement et obligatoirement, hors chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi, selon la définition du Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail.

f. ONEm = Office national de l'Emploi.

g. Recensements décennaux - Institut national de Statistique.

h. INAMI = Institut national de Maladie et d'Invalidité.

i. ONP = Office national des Pensions; AP = Administration des Pensions (Ministère des Finances); Cadastre des Pensions (à l'INAMI).

j. C'est-à-dire ne bénéficiant d'aucune prestation sociale.

La projection socio-économique est établie sur base de la projection démographique, de la désagrégation socio-économique de la population au point de départ, de probabilités de comportement en matière de glissement d'une catégorie à une autre et des deux scénarios socio-démographique et macroéconomique. Trois modèles interviennent dans les calculs: le modèle MALTDEMO en amont, puis de façon itérative, le modèle HORBLOK et le modèle central de MALTESE qui finalise, année par année, la désagrégation exhaustive de la population.

a. Taux d'activité potentielle et taux d'inactifs

Le modèle MALTDEMO calcule les taux d'activité potentielle et les taux qui rapportent à la population totale correspondante (en concept démographique) les diverses composantes de la population inactive. La décomposition de la population potentiellement active (emploi par régime, chômage officiel², chômage âgé³ et pré-pensionnés) est réalisée directement dans le modèle central de MALTESE.

1. Certains ajustements ont dû être apportés aux données observées afin que la somme de la population potentiellement active et de la population inactive soit égale à la population totale (en concept démographique).
2. C'est-à-dire, les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi, les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits obligatoirement, les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits librement, selon la définition du Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail. Voir glossaire.
3. C'est-à-dire, les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi. Voir glossaire.

Il faut noter qu'à partir de 60 ans, les taux calculés par MALTDEMO ne constituent qu'un point de départ: en effet, la répartition de la population entre les différentes catégories socio-économiques est finalisée dans le modèle central de MALTESE sur base de la projection macroéconomique et en interaction avec le modèle HORBLOK¹, qui fournit les taux de pensionnés et partant, les taux d'inactifs.

Des taux par sexe et classe d'âges

Les calculs de MALTDEMO s'effectuent sur les taux des catégories socio-économiques rapportées à la population totale correspondante, par sexe et classe d'âges de 5 ans.

La somme des taux est égale à 100 %.

Le principe de base est de considérer des cohortes couvrant 5 années d'âge: les modifications de comportements d'une génération par rapport à la précédente sont maintenues au fur et à mesure qu'elle vieillit².

Le pas de simulation est de 5 ans. La dernière année observée étant 1998, la première année projetée est 2003 et la dernière 2048. Les années intermédiaires aux pas de 5 ans sont obtenues par interpolation linéaire; les taux de 2049 et 2050 sont maintenus au niveau de 2048.

i. Taux d'activité potentielle

Classes d'âges jeunes: de 15 ans à 29 ans

Pour la classe d'âges des 15 - 19 ans, les taux d'activité potentielle sont définis par hypothèse. Pour les deux classes d'âges suivantes, 20 - 24 ans et 25 - 29 ans, les taux d'activité potentielle sont obtenus par solde, les taux de scolarité étant déterminants.

Classes d'âges "de pleine vie active": de 30 ans à 59 ans

Pour les âges de pleine vie active ou de début du retrait de la vie active, *i.e.* les classes d'âges de 30 - 34 ans à 55 - 59 ans, les taux d'activité potentielle sont calculés sur base d'une part, du comportement passé des cohortes (*i.e.* les modifications de comportement d'une génération par rapport à la précédente sont maintenues au fur et à mesure de son vieillissement) et d'autre part, de probabilités de maintien dans l'activité potentielle 5 ans plus tard.

$$TPASL_{s, (I+1), (t+5)} = TPASL_{s, I, t} \times ptpasl_{s, (I+1), t}$$

avec s = sexe
 I = classe d'âges de 5 ans
 $TPASL$ = taux d'activité potentielle
 $ptpasl$ = probabilité de maintien dans l'activité potentielle de la classe d'âges I , 5 ans plus tard

ii. Inactifs: taux de scolarité

Des taux de scolarité sont définis par hypothèse jusqu'à la classe d'âges des 25 - 29 ans, pour chaque sexe.

1. Les taux de pensionnés (en concept comptable "pur" - *cfr* glossaire) pour les classes d'âges avant 60 ans sont également calculés par HORBLOK.
 2. Par exemple, si le comportement d'activité des 30 - 34 ans d'aujourd'hui est différent de celui que les 30 - 34 ans avaient il y a 5 ans, le comportement d'activité que les 50 - 54 ans auront dans 20 ans sera différent de celui que les 50 - 54 ans auront dans 15 ans.

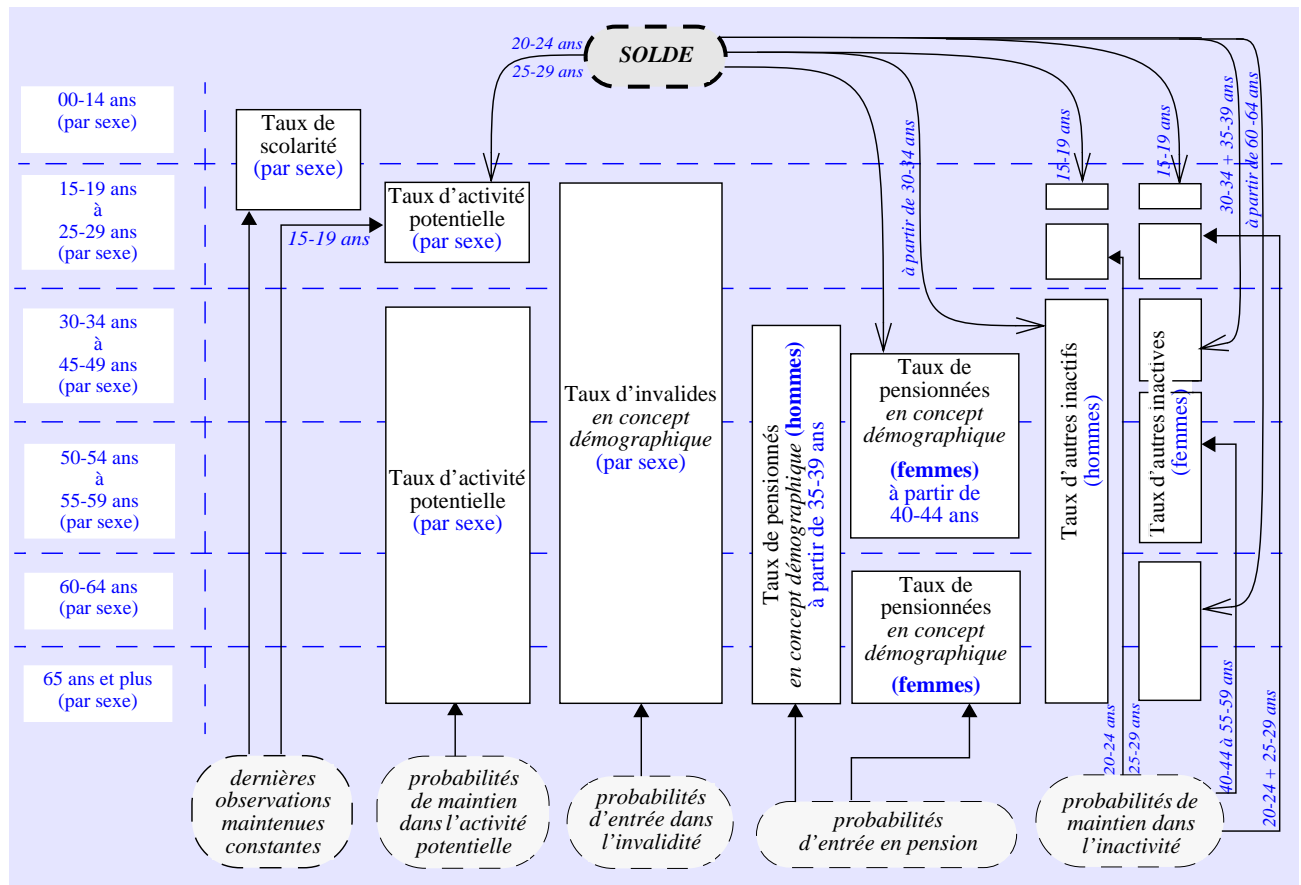
iii. Inactifs: taux d'invalides en concept "démographique"

Les taux d'invalides, qui respectent la cohérence démographique, sont calculés par sexe et classe d'âges sur base des probabilités d'entrée en invalidité:

$$IF_{s,(I+1),(t+5)} = TPASL_{s,I,t} \times ptipasl_{s,(I+1),t}$$

avec IF = taux d'invalides
 ptipasl = probabilité d'entrée en invalidité 5 ans plus tard, en provenance de l'activité potentielle

FIGURE 3 - Le modèle MALTEDEMO: calcul des taux d'activité potentielle et des taux d'inactifs



iv. Inactifs: taux de pensionnés en concept "démographique"

Les taux de pensionnés calculés dans le modèle MALTEDEMO, uniquement utilisés pour amorcer la simulation, sont construits à partir de probabilités d'entrée en pension - selon un principe similaire à celui utilisé pour évaluer les taux d'invalides - qui tient compte de toutes les catégories socio-économiques susceptibles d'entrer en pension.¹

v. Taux d'autres inactifs

La plupart des taux d'autres inactifs sont obtenus par solde. Toutefois, pour les femmes des classes d'âges de 40 - 44 ans à 55 - 59 ans, ces taux sont encore assez importants. Ils

1. Le développement de ce principe est à la base du modèle HORBLOK qui calcule les taux de pensionnés en concept comptable "pur" (cfr infra).

sont donc construits à partir d'une hypothèse de maintien dans l'inactivité, tenant compte de l'activité potentielle de la génération.

Le modèle MALTESE: une refonte complète en 2000

Dans les versions précédentes du système MALTESE, MALTESE fournissait pratiquement toute la projection socio-économique (seule la subdivision de la population active entre emploi et chômage n'était pas de son ressort). Le noeud du modèle résidait dans la projection unique, dans le cadre d'un scénario raisonné, des taux en concept démographique, par sexe et par classe d'âges pour les diverses catégories socio-économiques. L'extrapolation de ces taux se fondait sur les évolutions enregistrées dans le passé, des comparaisons internationales des taux d'activité, le phénomène des cohortes, des hypothèses sur les taux de scolarité et d'invalides, des changements de législation récents influençant certains taux. Les niveaux démographiques étaient obtenus par l'application de la projection des divers taux aux perspectives de population par sexe et classe d'âges (en concept démographique). Par hypothèse, les niveaux administratifs^a suivaient une évolution parallèle à celle des niveaux démographiques.

Excepté pour les taux de scolarité et les taux d'activité potentielle (maintenant calculés en concept administratif), le rôle du nouveau modèle MALTESE est davantage un rôle d'amorçage de la projection socio-économique. Toutes les composantes de la population potentiellement active sont calculées au sein du modèle central de MALTESE, dans lequel les taux d'activité correspondant à la définition de l'Enquête sur les Forces de Travail^b, et utilisés dans les institutions internationales, sont eux aussi estimés, de manière simple, par sexe et classe d'âges. La décomposition de la population inactive est recalculée dans le modèle central de MALTESE, l'évolution du nombre de pensionnés étant donnée par le modèle HORBLOK et l'évolution, donnée par MALTESE, des taux d'invalides en concept démographique servant à estimer l'évolution des nombres d'invalides de moins de 60 ans en concept administratif. Après 60 ans, toute la projection socio-économique est du ressort du modèle central de MALTESE, sur base des sorties d'activité vers la pension fournies par HORBLOK: populations potentiellement actives, nombres d'invalides et nombres d'autres inactifs (par solde).

a. Concept comptable ("pur"). Cfr glossaire ou encadré, p. 40.
 b. Voir glossaire.

b. Nombres de pensionnés

Une approche bottom-up

Le modèle HORBLOK¹, qui permet d'évaluer les taux de pensionnés, repose sur une approche *bottom-up*. Le nombre de pensionnés est calculé par régime (salariés, indépendants, Etat ou entreprises publiques) et par type (survie et retraite). Les différentes catégories de pensions de retraite sont en outre identifiées (voir tableau 2). Le stock total de pensionnés est égal à la somme des stocks de chaque catégorie.

i. Stocks

Les stocks sont calculés sur base des flux

Le stock de chaque catégorie de pensionnés est calculé sur base du stock préexistant, du flux sortant pour cause de décès, du flux entrant en pension et des éventuels flux inter-catégories. Tous les flux sont déterminés par les stocks dont ils proviennent. Les calculs sont effectués par sexe et par âge:

$$Spens_{s,r,i,t} = Spens_{s,r,(i-1),(t-1)} - Opens_{s,r,(i-1),(t-1)} + Npens_{s,r,i,t} \pm Fpens_{s,r,i,t}$$

avec

- s = hommes ou femmes
- r = régime, type et catégorie de pension
- i = âge i
- Spens = stock de pensionnés
- Opens = pensionnés décédés (flux sortants)
- Npens = nouveaux pensionnés (flux entrants)
- Fpens = flux de pensionnés vers (-) ou en provenance de (+) une autre catégorie

1. Le modèle HORBLOK est une nouvelle composante du système MALTESE; avec le module HORmini, il remplace, une partie de l'ancien modèle MALTESE et les modules HOR2040 et HORBIS, dont l'approche était *top-down* et qui étaient utilisés dans les versions précédentes du système MALTESE ainsi qu'une partie des évaluations précédemment effectuées au sein des modèles PENSION et PUBLIC. Cfr encadré p. 12.

TABLEAU 2 - Le modèle HORBLOK: groupes de pensionnés identifiés

s e x e	RÉGIME GENERAL						RÉGIME DE LA FONCTION PUBLIQUE					
	SALARIÉS			INDÉPENDANTS			ENTREPRISES PUBLIQUES			ETAT		
	RETRAITE		SURVIE ¹	RETRAITE		SURVIE ¹	RETRAITE		SURVIE ¹	RETRAITE		SURVIE ¹
t y p e	Hommes	Femmes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes
i n d i c a t o r e	mariés au taux ménage âges: 39 à 104et+ ^{3,4}			mariés au taux ménage âges: 60 à 104et+ ⁴			pour inaptitude physique âges: 20 à 99et+	pour inaptitude physique âges: 20 à 99et+		pour inaptitude physique âges: 20 à 99et+	pour inaptitude physique âges: 20 à 99et+	
r e g i m e	mariés au taux isolé âges: 39 à 104et+ ³	mariées au taux isolé âges: 60 à 104et+	âges: 20 à 104et+	mariés au taux isolé âges: 60 à 104et+	mariées au taux isolé âges: 60 à 104et+	âges: 20 à 104et+			âges: 0 à 99et+			âges: 0 à 99et+
c a t é g o r i e	célibataires au taux isolé âges: 39 à 104et+ ³	célibataires au taux isolé âges: 60 à 104et+		célibataires au taux isolé âges: 60 à 104et+	célibataires au taux isolé âges: 60 à 104et+		“normale” âges: 60 à 99et+	“normale” âges: 60 à 99et+		“normale” âges: 35 à 99et+ ²	“normale” âges: 35 à 99et+ ²	
a u t r e	retraite-survie âges: 60 à 104et+ ⁵	retraite-survie âges: 60 à 104et+		retraite-survie âges: 60 à 104et+ ⁵	retraite-survie âges: 60 à 104et+							

1 Les pensions de survie masculines sont très peu nombreuses. Ces pensionnés ne sont donc pas identifiés et sont repris avec les hommes célibataires bénéficiant d'une pension de retraite au taux "isolé" (cfr montant moyen le plus similaire).

2 Les pensionnés de moins de 60 ans sont les pensionnés de la défense.

3 Les pensionnés de moins de 60 ans sont les anciens mineurs ou à partir de 55 ans les anciens pilotes de ligne.

4 Les pensions de retraite féminines au taux "ménage" sont très peu nombreuses. Ces pensionnées ne sont donc pas identifiées et sont reprises avec les femmes bénéficiant d'une pension de retraite et de survie (cfr montant moyen le plus similaire).

5 Tous les pensionnés appartenant à cette catégorie sont censés provenir d'une autre catégorie de pensionnés dans le même régime.

Sources: Office national des Pensions (in Statistique annuelle des bénéficiaires de pension) + calculs propres pour le régime général des travailleurs salariés et indépendants et Administration des Pensions au Ministère des Finances (in Statistique annuelle des pensions des Services publics) + Cadastre des Pensions (INAMI) + calculs propres pour le régime de la fonction publique.

En concept comptable "pur": les cumuls de pensions entre régime général et régime de la fonction publique ne sont pas éliminés. Par contre, les nombres de pensionnés d'une part, au sein du régime général et d'autre part, au sein du régime de la fonction publique sont purs: les cumuls intra-ONP, intra-AP et inter-AP-Cadastre sont éliminés. Voir encadré p. 40.

ii. Flux sortants

Les décès: des flux sortants...

Par rapport au stock de pensionnés existant l'année précédente, le flux sortant d'un stock de pensionnés au temps 't' correspond au nombre de décès intervenus depuis 't - 1'. Ces derniers sont calculés pour chaque catégorie, par sexe et par âge, à l'aide des coefficients de survie issus de la projection démographique:

$$O_{pens_{s,r,(i-1),(t-1)}} = S_{pens_{s,r,(i-1),(t-1)}} \times (1 - V_{s,(i-1),(t-1)})$$

avec $V =$ coefficient de survie

iii. Flux entrant en pension de survie

...ou des flux entrants

Le droit à une pension de survie n'est pas lié à l'âge du bénéficiaire. C'est le décès du conjoint (ou de l'ascendant, dans le régime public) qui ouvre le droit à ce revenu de remplacement, sous certaines conditions, spécifiées par régime, d'absence d'un autre revenu suffisant, ce qui, en pratique, lie le droit à une pension de survie à l'inactivité.

L'évolution du nombre net¹ d'entrées en pension de survie est fonction d'une part, de l'évolution des décès des hommes mariés ayant un emploi ou bénéficiant d'un transfert social au sein de ce régime² et de l'évolution du taux d'inactivité des femmes³ (pour les entrées entre 20 et 59 ans). Une différence d'âge entre mari et femme de 3 ans⁴ est incorporée aux calculs.

$$\text{NpensSF}_{R,i,t} = \text{NpensSF}_{R,i,(t-1)} \times \frac{\text{DecesH}_{R,(i+3),t}}{\text{DecesH}_{R,(i+3),(t-1)}} \times \frac{1 - \text{TPACTF}_{(i-1),(t-1)}}{1 - \text{TPACTF}_{(i-1),(t-2)}}$$

avec NpensSF = nombre de nouvelles pensions de survie féminines
 DecesH = nombre d'hommes mariés décédés
 TPACTF = taux d'activité féminin
 R = régime

iv. Flux entrant en pension de retraite

Des flux entrants fonction de probabilités d'entrée en pension...

Les flux entrants en pension de retraite sont calculés par sexe et par âge, en appliquant des probabilités d'entrée en pension aux catégories socio-économiques auxquelles les futurs pensionnés appartiennent l'année qui précède l'année durant laquelle ils atteignent l'âge légal d'entrée en retraite de 65 ans⁵, ou l'âge de 60 à 64 ans si l'entrée en pension est anticipée (dans le régime de la fonction publique - Etat et entreprises publiques - ou, si la condition de carrière est remplie, dans le cadre de la flexibilité de l'âge de la retraite dans le régime général des travailleurs salariés et indépendants). Ces catégories, ci-après dénommées assiettes⁶, sont issues de la projection socio-économique finalisée dans le modèle central de MALTESE (*cfr infra* point II.C.2.c, p. 29). Les entrées en pension de retraite sont spécifiées par régime, sur base des assiettes pertinentes pour chacun d'eux (voir figure 4).

$$\text{NpensR}_{s,R,i,t} = \sum_{aR} \text{TASS}_{aR,s,(i-1),(t-1)} \times \text{ASS}_{aR,s,(i-1),(t-1)} \times V_{s,(i-1),(t-1)}$$

avec NpensR = nombres de nouvelles pensions de retraite
 ASS = assiette
 TASS = probabilités d'entrée en pension
 aR = assiette pertinente pour le régime (*cfr* figure 4)

Cette formule générale vaut pour les nouveaux pensionnés de retraite "normale"⁷ du régime de la fonction publique (Etat et entreprises publiques) et pour l'ensemble des entrées en retraite du régime général des travailleurs salariés et indépendants.

1. Pour les pensions de survie, les flux entrants sont nets des flux sortant pour une autre raison que le décès (remariage ou entrée dans la vie active). Les flux entrant en pension de survie peuvent donc être ou devenir négatifs à certains âges.
NB. Cette formule ne vaut pas pour les entrées en pension de survie dans le régime général des salariés et des indépendants après l'âge légal d'entrée en retraite. Ces dernières correspondent en fait à un flux inter-catégories: en effet, elles proviennent des femmes mariées à charge d'un pensionné qui sont donc déjà implicitement comptabilisées dans le système (*cfr infra*).
2. Par hypothèse, les comportements en matière de mariages sont maintenus constants en projection.
3. Les pensions de survie masculines, pratiquement inexistantes, ne sont pas identifiées dans HORBLOK.
4. *Cfr* moyenne démographiquement observée. Il n'est pas tenu compte de la distribution par âge de cette différence d'âge. Dans la mesure où les calculs sont annuels, l'erreur induite par cette simplification est toutefois de faible ampleur.
5. Avant 65 ans pendant une période transitoire, pour les femmes du régime général des travailleurs salariés et indépendants (*cfr* réforme en cours - voir *infra*: encadré p. 33).
 Un petit nombre de pensionnés entrent en pension après l'âge légal de 65 ans: jusque 70 ans pour les travailleurs salariés et de la fonction publique, jusque 80 ans pour les travailleurs indépendants. L'ensemble des entrées à 65 ans et plus sont calculées en une fois; ce total est ensuite réparti aux différents âges de la génération concernée, compte tenu des coefficients de survie.
6. Par référence aux probabilités d'entrée qui s'appliquent à chacune d'entre elles.
7. Voir glossaire.

FIGURE 4 - Le modèle HORBLOK: calcul des nombres de pensionnés

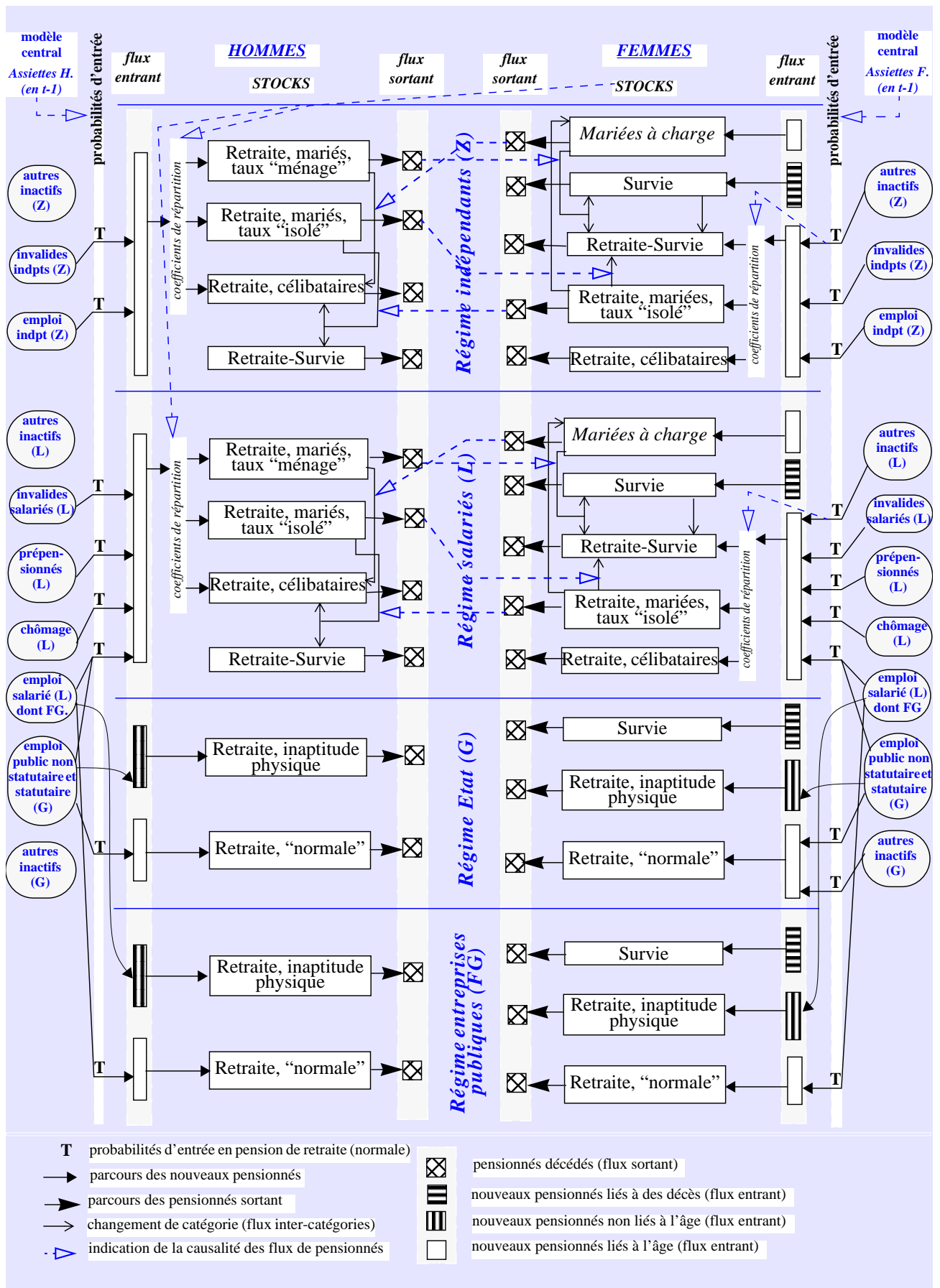
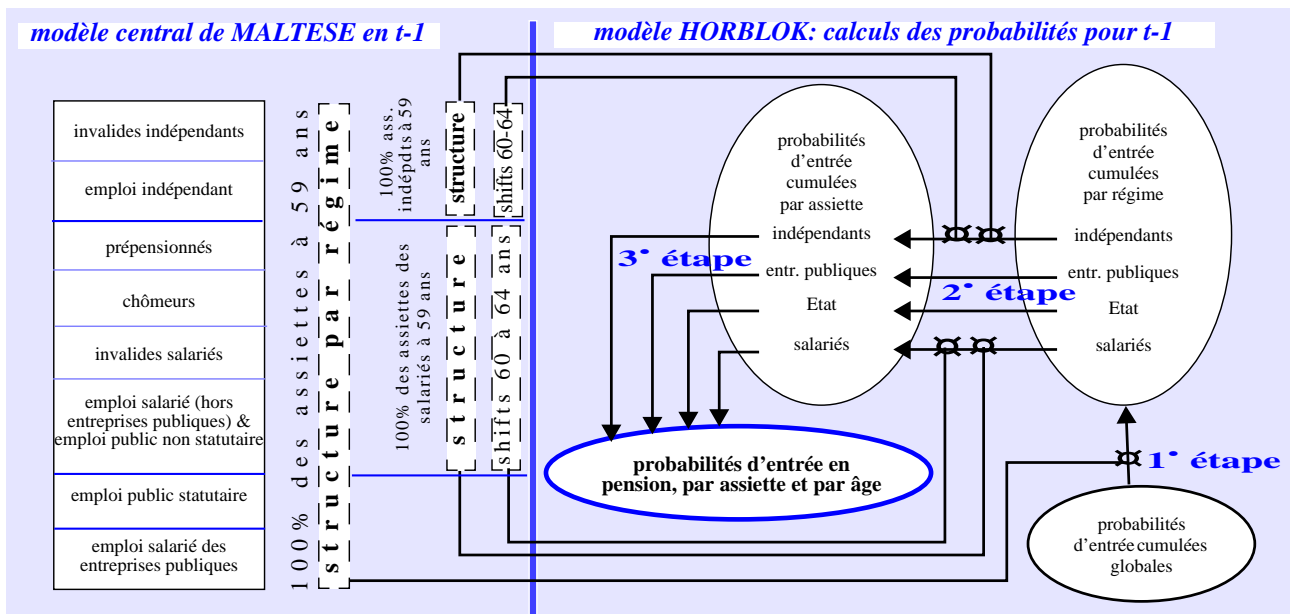


FIGURE 5 - Le modèle HORBLOK: projection des probabilités d'entrée en pension par âge



Un calcul par étape...

- 1° étape:** Pour chaque sexe, les variations de la structure par régime des assiettes à 59 ans¹ se répercutent, sous contrainte de la probabilité d'entrée en pension de la génération (= probabilité d'entrée cumulée globale), sur les probabilités d'entrée en pension cumulées par régime.
- 2° étape:** Les variations des probabilités d'entrée cumulées par régime se répercutent sur les probabilités d'entrée cumulées par assiette, compte tenu d'une part, des variations au sein du régime de la structure des assiettes à 59 ans et d'autre part, des variations de flux, après 59 ans, entre assiettes du régime (= shifts).
- 3° étape:** Les variations des probabilités d'entrée cumulées par assiette se répercutent sur les probabilités d'entrée par âge, compte tenu d'éventuelles hypothèses de modifications de comportement et/ou de législation en matière d'âges d'entrée en pension².

1. Il n'y a pas de flux entre régimes après 59 ans.
 2. De telles hypothèses ne sont pas incorporées dans les simulations de base (excepté pour la réforme des pensions en cours - cfr infra: encadré p. 33) mais font l'objet de variantes.

Calcul des probabilités d'entrée en pension de retraite

Dans toutes les simulations, le calcul des probabilités d'entrée en pension par assiette et par âge repose sur les éléments suivants:

- Les probabilités d'entrée en pension, ainsi que les probabilités correspondantes de sortie des autres catégories socio-économiques, sont calculées, pour chaque sexe, pour t = l'année des observations les plus récentes, par assiette en t-1 et par âge (59 à 64 ans) à partir des flux entrants observés dans chaque régime en t et des variations des assiettes correspondantes¹ en t par rapport à t-1. Ces évaluations tiennent compte des carrières mixtes "régime général - régime de la fonction publique"².
- Les entrées en pension par âge observées au point de départ permettent de calculer, pour une génération, des probabilités d'entrée dites "cumulées", donnant pour chacune des assiettes à 59 ans le nombre de pensionnés de 65 ans générés *in fine* 6 ans plus tard. On obtient ainsi, par sexe, des probabilités d'entrée cumulées par

1. C'est-à-dire après élimination des variations résultant des flux entre assiettes.
 2. HORBLOK estime le nombre de pensionnés en concept comptable "pur" (voir glossaire).

assiette, par régime (*i.e.* toutes assiettes du régime confondues) et globales (*i.e.* tous régimes confondus). Les probabilités d'entrée cumulées globales sont supérieures à l'unité dans la mesure où les nombres de pensionnés sont estimés en concept comptable "pur"¹. En effet, sans les imperfections statistiques liées aux cumuls de carrières dans les secteurs privé et public et aux émigrations des âgés, les probabilités d'entrée cumulées globales seraient égales à 1, le nombre de personnes susceptibles d'entrer en pension équivalant au nombre de pensionnés *in fine* (compte tenu des décès intervenant entre-temps). Il n'est pas tenu compte dans ces calculs des entrées en pension de la catégorie des "autres inactives"², qui font l'objet d'une modélisation spécifique les liant à l'évolution des carrières incomplètes³.

Ce sont les probabilités d'entrée cumulées globales⁴ et les probabilités d'entrée en pension par catégorie socio-économique et par âge observées au point de départ qui sont à la base de la projection des probabilités d'entrée par âge. La méthode décrite à la figure 5 tient compte de la réforme des pensions qui fait progressivement passer l'âge légal d'entrée en pension des femmes salariées et indépendantes de 60 à 65 ans (*cf* encadré, p. 33) et permet également de simuler des scénarios variantiels de modification de l'âge effectif de la retraite.

Cas particuliers de flux entrant en pension de retraite

Quelques cas particuliers de flux entrant en pension de retraite sont à noter:

Régime des salariés: mineurs, pilotes de ligne

- Les pensionnés de moins de 60 ans, dans le régime des travailleurs salariés, sont soit d'anciens mineurs, soit d'anciens pilotes de ligne. Il n'y a, à l'heure actuelle, plus de mineurs, donc plus de flux entrants. Les entrées en pension des pilotes, à 55 ans, sont calculées en proportion de l'emploi salarié masculin des 50 - 54 ans.

Régime de l'Etat: défense

- Dans le régime de la fonction publique, il y a également des flux entrant en retraite "normale" avant 60 ans pour la défense. Ces entrées sont calculées en proportion de l'emploi public de la défense aux classes d'âges correspondantes. A l'heure actuelle, les entrées en pension à partir de 60 ans ne sont toutefois pas isolées par fonction de l'Etat, faute de données relatives à l'emploi par âge pour chacune d'entre elles isolément.

Régime de l'Etat: retraite pour inaptitude physique

- Les pensions de retraite pour inaptitude physique dans le régime de la fonction publique⁵ ne sont pas soumises à une condition d'âge. En outre, elles ne changent pas de catégorie quand l'âge légal de la retraite est atteint. Comme pour le calcul des taux d'invalides dans le régime général des travailleurs salariés et indépendants (*cf* *supra*), les flux entrant dans cette catégorie de pensionnés sont calculés

1. *Cf* glossaire.

2. Ne peuvent entrer en pension en provenance des autres inactifs que les personnes ayant eu une période d'activité durant leur vie. Or, les carrières incomplètes sont essentiellement féminines. De plus, les hommes inactifs ne bénéficiant pas d'une prestation sociale sont très peu nombreux. On considère donc que seules les femmes sont en mesure de demander une pension quand elles appartiennent aux "autres inactifs".

3. La probabilité d'entrée en pension des autres inactives (au plus jeune âge possible d'entrée en pension) évolue en fonction de la variation du différentiel (pour la génération) entre taux d'activité à 30 - 34 ans (ou des 40 - 44 ans, pour l'emploi partiel volontaire) et taux d'activité à 55 - 59 ans.

4. Dans toutes les simulations présentées dans ce document, les probabilités d'entrée cumulées globales sont maintenues à la valeur observée au point de départ: 1.32 pour les hommes et 1.16 pour les femmes. D'autres hypothèses sur l'évolution des probabilités d'entrée cumulées ne peuvent être simulées qu'en cohérence avec une adaptation de la méthode de calcul des montants moyens de pension, dans la mesure où une variation de la probabilité d'entrée cumulée représente notamment une variation des cumuls de statuts de pensionnés, c'est-à-dire des carrières mixtes.

5. Il n'y a pas de statut d'invalidé dans le régime de la fonction publique.

sur base de probabilités d'entrée en provenance de l'emploi public statutaire ou de l'emploi des entreprises publiques aux classes d'âges correspondantes.

v. *Choix de la catégorie de pension des nouveaux retraités du régime général des travailleurs salariés et indépendants*

La catégorie de pension dépend de la situation familiale du pensionné...

Contrairement au régime de la fonction publique, le montant de la pension du régime général dépend de la situation familiale du pensionné: la pension couvre-t-elle les besoins d'une personne ou d'un couple ? Il importe donc d'identifier la proportion des pensionnés au taux "ménage" (*i.e.* 75 % du salaire de référence contre 60 % pour le taux "isolé").

... et des comportements féminins en matière d'activité

L'évolution de la répartition des flux entrant en pension de retraite entre catégories dépend du comportement des couples mariés¹. La femme mariée bénéficie de sa propre pension si sa carrière (même incomplète) engendre une pension supérieure à la différence entre pension au taux "isolé" et pension au taux "ménage" de son mari. En pratique, les proportions de femmes mariées recevant une pension individuelle augmente donc en fonction de la progression des taux d'activité féminins dans le passé.² Parallèlement, le pourcentage d'hommes mariés demandant une pension au taux "ménage" diminue au *pro rata* du pourcentage de femmes pensionnées³.

vi. *Flux inter-catégories*

Les flux entrants et les flux sortants peuvent causer des flux inter-catégories

Dans le régime général des travailleurs salariés et indépendants où le montant de la pension est lié à la situation du ménage du pensionné, un changement de cette dernière peut induire, dans le cas de pensionnés mariés ou ayant été mariés, des changements de catégorie. Ces flux entre catégories de pensionnés sont liés, le plus souvent, au décès du conjoint, et parfois, à un changement de statut socio-économique de l'un des deux conjoints - *cfr* tableau 3.

TABLEAU 3 - Le modèle HORBLOK: flux inter-catégories dans le régime général des salariés et des indépendants

Cause du flux		Catégorie précédente (t-1)	Catégorie actuelle (t)
Changement de statut socio-économique de l'un des conjoints	entrée en pension du mari	femmes mariées au taux "isolé"	femmes mariées à charge
	entrée en pension de la femme	femmes en pension de survie ^a	femmes en pension de retraite-survie
		hommes mariés au taux "ménage" ^b	hommes mariés au taux "isolé" ^b
Décès du conjoint	décès du mari	femmes mariées au taux "isolé"	femmes en pension de retraite-survie
		femmes mariées à charge	femmes en pension de survie
			femmes en pension de retraite-survie
	décès de la femme	hommes mariés au taux "ménage"	hommes célibataires au taux "isolé"
		hommes mariés au taux "isolé"	hommes célibataires au taux "isolé"
hommes en pension de retraite-survie			

^a Dans ce cas, la femme est déjà pensionnée (donc inactive) et a eu une période d'activité dans le passé.

^b Ce flux n'existe que si la femme entrant en pension vient de l'inactivité (sans prestation sociale). Il n'est pas identifié comme tel (sauf en ce qui concerne l'impact de la réforme des pensions - *cfr* infra) mais est implicitement pris en compte dans les coefficients de répartition des entrées en pension masculines.

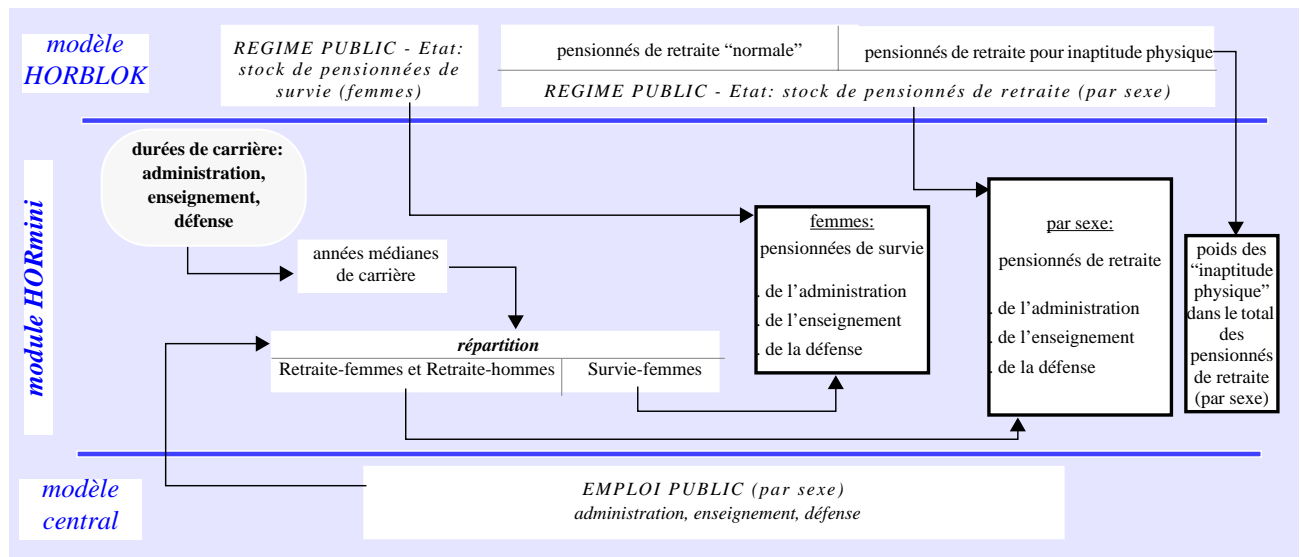
1. Par hypothèse, les comportements en matière de mariage sont maintenus constants en projection.
2. En pratique, l'évolution des proportions des femmes entrant en pension dans la catégorie des mariées au taux "isolé" est liée à l'évolution des taux d'activité de 30 à 34 ans (ou de 40 à 44 ans, pour l'emploi partiel volontaire) pour la génération concernée. Les calculs sont effectués par âge.
3. Les calculs prennent en compte une différence de 3 ans d'âge entre mari et femme (*i.e.* moyenne démographiquement observée). Le mari et son épouse n'appartiennent pas forcément au même régime de pension. Le pourcentage de femmes comptabilisées à 65 ans (*i.e.* soit à charge d'un pensionné, soit pensionnée, soit bénéficiant d'une autre prestation sociale, soit active) est maintenu au niveau de la dernière observation.

vii. Répartition par fonction des pensionnés du secteur public

Répartition par fonction des pensionnés du secteur public: une approche top-down

Les données du système MALTESE ne permettent pas encore d'estimer directement - par le biais des flux sortants et entrants, selon la méthodologie de HORBLOK - les pensionnés de l'Etat par fonction (administration, enseignement, défense). Le module HORmini, qui repose sur une approche *top-down*¹, assure donc la subdivision du stock total des pensionnés de l'Etat, calculé par HORBLOK, entre ces trois fonctions.

FIGURE 6 - Le module HORmini: répartition par fonction des pensionnés du secteur public



Les stocks totaux des pensionnés de retraite et de survie du secteur public sont répartis entre fonctions sur base de l'évolution de la répartition de l'emploi des futurs pensionnés, ou de leur conjoint, entre ces fonctions. Cette répartition est approchée assez grossièrement en se référant à une année antérieure jugée représentative, à savoir l'année médiane² de carrière des nouveaux pensionnés.

c. Projection socio-économique exhaustive

Pour pouvoir identifier l'ensemble des catégories socio-économiques, il importe d'abord de pouvoir évaluer l'emploi par sexe et par classe d'âges. Celui-ci dépend de l'évolution de l'emploi, par régime et total (cfr modèle central de MALTESE), qui est imposée par le scénario macroéconomique simulé.³

i. Projection macroéconomique: emploi et croissance

La croissance de l'emploi sous contrainte du taux de chômage structurel...

La projection à long terme de l'emploi total résulte du scénario macroéconomique de croissance de l'emploi dans chaque régime. La croissance de l'emploi est toutefois limitée par la population active disponible, compte tenu du taux de chômage structurel. Ce dernier

1. Analogue à celles des modules HOR2040 et HORBIS précédemment utilisés dans le système MALTESE.
2. Les années médianes de carrière correspondant à chacune des trois fonctions de l'Etat sont évaluées au point de départ sur base de la durée moyenne de carrière et de l'âge moyen des pensionnés de chaque fonction.
3. A ce stade, seuls les résultats en volume de la projection macroéconomique importent. Les autres éléments de celle-ci (essentiellement, les salaires) sont évoqués en parallèle avec le calcul des prestations sociales moyennes (au point I.C.3).

- défini par hypothèse selon le concept officiel du MFET, c'est-à-dire hors chômeurs âgés - est le taux de chômage minimum de long terme; il comprend entre autres, le chômage frictionnel lié aux changements d'emploi et le chômage des moins qualifiés (*cf*r glossaire).

... détermine la croissance

La croissance de l'emploi total, somme de l'emploi de tous les régimes, détermine directement la croissance du PIB compte tenu de l'hypothèse exogène de gains de productivité posée dans le scénario macroéconomique. L'ensemble des paramètres qui composent le scénario macroéconomique peuvent faire l'objet de simulations alternatives.

ii. Projection des catégories socio-économiques

Populations actives

Jusque 59 ans et par sexe: liées aux populations potentiellement actives

Les populations actives jusque 59 ans résultent directement de l'application des taux d'activité potentielle issus de MALTDEMO aux populations totales par classe d'âges, desquelles on enlève, à partir de 50 ans, les prépensionnés, pour former la population active au sens large, et les chômeurs âgés, pour la population active officielle (*cf*r *infra* pour l'évaluation des nombres de prépensionnés et de chômeurs âgés).

A partir de 60 ans et par sexe: liées à l'activité préexistante et aux sorties vers la pension

A partir de 60 ans, les populations potentiellement actives sont calculées - en interaction avec le calcul des nombres de pensionnés dans HORBLOK - à partir de leurs composantes dont l'estimation est détaillée ci-dessous; elles résultent des catégories socio-économiques préexistantes compte tenu des probabilités de sortie vers l'inactivité (pension ou invalidité)¹.

Emploi et chômage officiel

Emploi par sexe jusque 59 ans

L'emploi par régime évalué sur base du scénario macroéconomique (*cf*r *supra*) est distribué par sexe selon le principe suivant:

- l'emploi masculin de chaque régime est toujours le solde de l'emploi du régime et de l'emploi féminin du régime;
- les variations de l'emploi féminin de chaque régime sont des proportions, maintenues constantes par rapport au point de départ, de la variation de l'emploi féminin total (ce dernier étant égal à la population active féminine diminuée du chômage féminin).

$$EF_{R,t} = EF_{R,t-1} + \left([(PACTF_t - UF_t) - (PACTF_{t-1} - UF_{t-1})] \times \frac{EF_{R,t-1}}{PACTF_{t-1} - UF_{t-1}} \right)$$

- avec EF = emploi féminin
 PACTF = population active féminine au sens large (définition BFP - voir glossaire)
 UF = chômage féminin au sens large (*i.e.* y compris chômage âgé - voir glossaire)
 R = statut professionnel: salariés, indépendants ou secteur public²

1. *Cf*r phénomène de cohortes.
 2. Il est tenu compte pour l'emploi féminin de la défense d'un accroissement de la représentation féminine dans cette fonction de l'Etat. Cet accroissement se fait au détriment de la représentation féminine dans l'administration. Au total, la représentation féminine au sein de l'emploi public n'est donc pas affectée.

Chômage par sexe jusque 59 ans

Le chômage est traité de manière analogue.

- Le chômage officiel est d'abord calculé par solde: population potentiellement active diminuée des prépensionnés et chômeurs âgés de laquelle on ôte l'emploi total.
- Tant que le taux de chômage structurel n'est pas atteint, le chômage officiel est réparti par sexe selon la formule ci-dessus, compte tenu d'une convergence des taux de chômage masculin et féminin vers le taux de chômage structurel. Quand le taux de chômage structurel devient une contrainte, c'est sur base de ce taux que le chômage officiel par sexe est déterminé.

A partir de 60 ans

A partir de 60 ans, l'emploi par régime et le chômage officiel par sexe et âge sont directement évalués sur base du phénomène de cohortes et des sorties vers l'inactivité (chômage âgé, prépension, invalidité ou pension): il n'y a ni entrée dans l'emploi, ni changement de statut professionnel dans l'emploi.

Répartition par classe d'âges jusque 59 ans

L'emploi de chaque régime et le chômage officiel par sexe sont distribués entre les différentes classes d'âges de 15 - 19 ans à 55 - 59 ans sur base de la proportion de l'emploi du régime ou du chômage dans la population active du sexe et de cette classe d'âges durant l'année précédente.

$$E_{R, I, t} = PACT_{I, t} \times \frac{E_{R, I, t-1}}{PACT_{I, t-1}} \times \frac{E_{R, t}}{E_{R, t-1} + \sum_I \left((PACT_{I, t} - PACT_{I, t-1}) \times \frac{E_{R, I, t-1}}{PACT_{I, t-1}} \right)}$$

avec I = classe d'âges

Catégories d'inactifs

Le nombre de **chômeurs âgés** est estimé par sexe et âge, de 50 ans à 64 ans. Il est évalué par le biais de probabilités d'entrée en chômage âgé appliquées au chômage officiel de l'année qui précède l'entrée en chômage âgé. Le nombre de chômeurs âgés découle donc du phénomène de cohortes.

Le nombre de **prépensionnés** par sexe et âge, de 50 ans à 64 ans, découle également du phénomène de cohortes: des probabilités d'entrée en prépension multiplient l'emploi salarié de l'année qui précède l'entrée en prépension.

L'évaluation des autres composantes de la population inactive par classe d'âges provient largement des calculs effectués dans les autres modèles du système MALTESE.

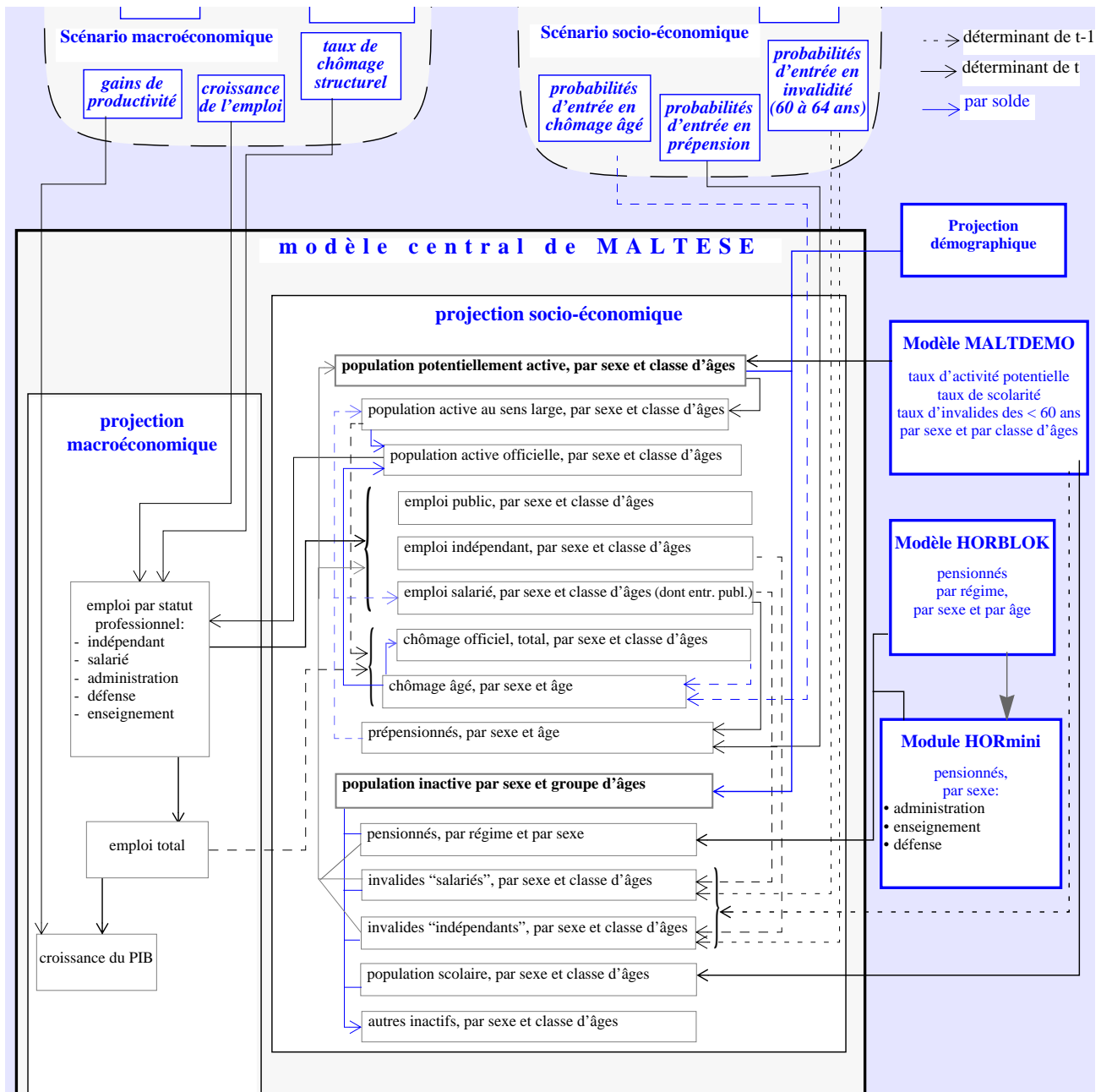
- La **population scolaire** résulte directement de l'application des taux de scolarité issus de MALTDEMO aux populations totales par classe d'âges (concept démographique).
- Les **populations pensionnées** sont directement fournies par HORBLOK en concept comptable "pur"¹.
- Les **populations invalides** résultent jusque 59 ans de l'application des taux d'invalides issus de MALTDEMO aux populations totales par classe d'âges (concept démographique); elles sont réparties entre le régime des travailleurs salariés et le

1. Voir glossaire.

régime des travailleurs indépendants au *pro rata* de l'évolution de la répartition de l'emploi par statut professionnel. A partir de 60 ans, les nombres d'invalides sont calculés au sein de modèle central de MALTESE: ils découlent de probabilités d'entrée en invalidité appliquées à l'emploi salarié ou indépendant de l'année qui précède et de probabilités de sortie vers la pension.

Les "autres inactifs" sont calculés par solde pour chaque groupe d'âges ou âge: populations inactives diminuées de toutes les autres catégories socio-économiques d'inactifs.

FIGURE 7 - Projection socio-économique exhaustive



La réforme des pensions dans le régime général des travailleurs salariés et indépendants^a

La Loi-cadre du 26 juillet 1996 a instauré, à partir du 1^{er} juillet 1997, une réforme des pensions dans le régime général des travailleurs salariés et indépendants, tant pour les pensions de retraite que pour leurs droits dérivés (les pensions de survie). Les pensions entrées en vigueur avant le 1^{er} juillet 1997 ne sont influencées que par d'éventuelles adaptations sélectives au bien-être.

Principales caractéristiques de la réforme

L'égalité de traitement entre hommes et femmes est progressivement instaurée (avec une période transitoire de 13 ans) en modifiant pour les femmes la fraction de calcul et l'âge légal d'entrée en pension (et corollairement, l'âge jusqu'auquel les femmes ont des droits dans les autres branches de la sécurité sociale):

- jusqu'au 30 juin 1997	âge légal d'entrée en pension de la femme = 60 ans	fraction de calcul = 40 ^e
- du 1 ^{er} juillet 1997 jusqu'au 31 décembre 1999	61 ans	41 ^e
- du 1 ^{er} janvier 2000 jusqu'au 31 décembre 2002	62 ans	42 ^e
- du 1 ^{er} janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2005	63 ans	43 ^e
- du 1 ^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2008	64 ans	44 ^e
- à partir du 1 ^{er} janvier 2009	65 ans	45 ^e

L'âge de l'entrée en pension reste flexible à partir de 60 ans - sauf pour les bénéficiaires d'une prépension conventionnelle à temps plein - mais une condition de carrière est instaurée pour pouvoir prendre sa retraite avant l'âge légal (avec définition des années civiles pouvant être prises en considération tant dans le régime des salariés que dans le régime des indépendants, diverses formes de redistribution du travail donnant lieu à des années de bonus).

- en 1997	condition de carrière = au moins	20 années civiles
- en 1998		22 années civiles
- en 1999		24 années civiles
- en 2000		26 années civiles
- en 2001		28 années civiles
- en 2002		30 années civiles
- en 2003		32 années civiles
- en 2004		34 années civiles
- à partir de 2005		35 années civiles

La hausse réelle des rémunérations qui ont trait aux années de carrière de 1955 à 1974 (3,6 % avant réforme) est progressivement résorbée de 1997 à 2004. A partir de 2005, le coefficient de revalorisation appliqué aux salaires du passé n'incorpore plus qu'une adaptation à l'indice des prix à la consommation.

Un droit minimum par année de carrière (lié à l'évolution du salaire minimum) est instauré, sous condition d'une carrière d'au moins 15 années civiles.

Le plafond salarial retenu pour le calcul de la pension de retraite est de nouveau lié, à partir de 1999, à l'augmentation des salaires conventionnels.

Des adaptations au bien-être sélectives, fonction du niveau de la pension ou de la date de prise en cours de la pension, pour les personnes déjà pensionnées deviennent en outre possibles.

Répercussions de la réforme sur les comportements des pensionnés

Le passage de l'âge légal de la retraite de 60 à 65 ans à partir de 2009 induit, soit parce qu'elles ne remplissent pas la condition de carrière, soit parce qu'elles préfèrent prolonger leur carrière, une baisse du nombre de pensionnées de retraite ou de retraite et de survie. Une proportion importante des femmes de 60 à 64 ans se retrouve dès lors soit dans l'emploi, soit dans une catégorie socio-économique bénéficiant d'un autre revenu de remplacement que la pension, soit dans le groupe des autres inactives.

La condition de carrière induit une baisse du nombre de femmes pouvant prétendre à une pension légale de retraite ou de retraite et de survie, ce qui dès lors accroît le nombre de pensions de survie pour les veuves. Il en va de même pour les femmes à charge dont le mari pensionné au taux "ménage" décède et qui ne sont plus en mesure de demander une pension de retraite et de survie.

Le passage de l'âge légal de la retraite de 60 à 65 ans à partir de 2009 induit une période - ou un allongement de la période - durant laquelle un homme pensionné marié dont la femme est inactive mais a travaillé dans le passé peut bénéficier d'une pension au taux "ménage" avant que sa femme ne puisse faire valoir ses droits à une pension au taux "isolé".

Répercussions de la réforme sur le calcul de la pension

Les modifications du comportement d'entrée en retraite des femmes se traduisent parallèlement dans la subdivision des profils de carrière.

- La femme, admise à la retraite à 60 ans et qui perçoit sa propre pension de retraite, présente un profil de carrière croissant puisqu'elle satisfait à la condition de carrière (qui, jusque 2005, augmente avec le temps).
- La femme qui doit retarder son entrée en pension, soit, conserve son profil de carrière parce qu'elle reste plus longtemps à charge du chef de ménage, soit, allonge sa carrière (en travaillant ou comme bénéficiaire de prestations sociales).
- Pour les hommes mariés qui, compte tenu du report de la retraite de leur épouse, entrent temporairement en ligne de compte pour une pension de retraite au taux "ménage", on établit un profil de carrière distinct qui tient compte des profils de carrière spécifiques des deux époux actifs.

Ces adaptations entraînent une hausse de la pension moyenne bien que la fraction de carrière de la pension augmente.

La suppression progressive des revalorisations octroyées aux salaires gagnés au cours de la période 1955 - 1974, conjuguée à l'introduction d'un droit minimum par année de carrière, réduit provisoirement (jusqu'en 2010) la pension moyenne de l'homme mais surtout augmente la pension moyenne de la femme.

La liaison du plafond salarial aux salaires conventionnels accroît la pension des hommes nouvellement pensionnés et, avec le temps, celle des femmes nouvellement pensionnées. Progressivement, le relèvement des pensions de ces nouveaux pensionnés se répercute sur la pension moyenne.

a. Pour plus de détails, voir M.-J. FESTJENS [1997], chapitres 7 et 8.

3. Projection des prestations sociales

Les paramètres de la législation pour le calcul des allocations moyennes...

Afin d'évaluer les dépenses sociales, il faut calculer, outre les nombres de bénéficiaires issus de la projection socio-économique, les montants moyens des diverses allocations. Ceux-ci sont estimés pour chaque catégorie de prestation sociale en reproduisant aussi précisément que possible les principaux paramètres de la législation pour les cohortes successives de bénéficiaires.

... définis dans le scénario de politique sociale

Ces paramètres concernent les plafonds salariaux et les forfaits¹, ainsi que leur évolution en termes réels (au-delà de l'indexation aux prix inhérente au système belge de sécurité sociale) et les coefficients de calcul des allocations appliqués au salaire ou au revenu de référence. Les allocations moyennes sont donc influencées par les résultats de la projection macroéconomique en termes de salaires (*cf* modèle central de MALTESE).

a. Projection macroéconomique: salaires et profits

Projection des salaires et des profits

L'hypothèse de gains de productivité, définie dans le scénario macroéconomique, permet d'évaluer la croissance du PIB (*cf* p. 29, point II.C.2.c.i) et détermine également, sur base d'une hypothèse de partage constant de la valeur ajoutée entre salaires et profits, l'évolution à long terme de ceux-ci qui suivent donc une évolution parallèle à celle du PIB (voir p. 48, figure 10 *infra* - au point II.C.3.d). L'hypothèse relative aux gains de productivité est dès lors un paramètre important qui fait l'objet de scénarios alternatifs, dans la mesure où elle influence donc à la fois l'évolution des recettes de prélèvements obligatoires (*via* les salaires et les profits) et l'évolution des allocations sociales moyennes (*via* les salaires).

Hypothèse de prix

L'ensemble du système MALTESE est construit à prix constants. L'hypothèse d'inflation n'est utilisée que pour la formulation de l'hypothèse de taux d'intérêt, et n'intervient donc que dans le calcul des charges d'intérêts et du stock de la dette publique.

b. Pension moyenne dans le régime des travailleurs salariés

La pension moyenne dans le régime des travailleurs salariés: une moyenne pondérée de la pension moyenne des divers groupes de pensionnés

Le modèle PENSION calcule la pension moyenne² dans le régime des travailleurs salariés sur base de l'évaluation des pensions moyennes pour chacune des huit catégories de pensionnés identifiées (*cf* tableau 2, p. 23), pondérées par le poids des pensionnés de ces catégories³. Chacune de ces huit catégories est caractérisée, d'une part, par un taux de calcul spécifique et, d'autre part, par une histoire particulière, notamment en matière de carrières et de salaires.

La pension moyenne de chaque catégorie est calculée en reproduisant les règles de calcul du montant effectif d'une pension. En suivant autant que possible ces règles "microéconomiques", les paramètres cruciaux - exogènes et discrétionnaires - pour le calcul des pensions sont bien identifiés et l'analyse de l'impact d'une modification de l'un de ces paramètres sur le coût budgétaire s'en trouve facilitée.

1. Voir glossaire.

2. En ce qui concerne les pensions proprement dites. En effet, la masse des pensions dans le régime des travailleurs salariés, telle qu'elle est définie dans le SEC, comprend aussi le pécule de vacances et les rentes datant de l'ancien système de capitalisation. L'évaluation de ces prestations fait l'objet d'un calcul spécifique.

3. *Cf* calculs du modèle HORBLOK, point II.C.2.b, p. 22.

L'évolution de la pension moyenne de chaque catégorie dépend de l'évolution d'une part de la pension des pensionnés survivants, d'autre part de la pension des pensionnés venant d'une autre catégorie et enfin de la pension des nouveaux pensionnés. Les nombres de pensionnés concernés (stocks et flux) sont issus de la projection socio-économique (calculs du modèle HORBLOK - *cfr supra*).

$$MPL_t = \frac{1}{S_{pens_t}} \times \sum_{c=1 \dots 8} \left[((Spens_{c,(t-1)} - OFpens_{c,t}) \times (MPL_{c,(t-1)} \times COR_{c,t} \times TMAS_t)) + \left(NFpens_{c,t} \times \left(MPL_{c,(t-1),(t-1)} \times COR_{c,(t-1),t} \times \frac{TR_{c,t}}{TR_{c,(t-1),(t-1)}} \times TMAS_t \right) \right) + (Npens_{c,t} \times NMPL_{c,t}) \right]$$

- avec
- MPL = pension moyenne (régime des travailleurs salariés)
 - NMPL = pension moyenne des nouveaux pensionnés
 - c = catégorie (4 pour les hommes, 4 pour les femmes - *cfr* tableau 2, p. 23)
 - Spens = stock de pensionnés
 - OFpens = pensionnés décédés et pensionnés allant vers une autre catégorie
 - Npens = nouveaux pensionnés
 - NFpens = flux de pensionnés en provenance d'une autre catégorie
 - TMAS = adaptation au bien-être
 - TR = taux de calcul (75 %, 60 % ou 66 %)
 - COR = coefficient prenant en compte le glissement des générations

Calcul des coefficients prenant en compte le glissement entre générations

Pour chaque catégorie de pensionné, on calcule un coefficient prenant en compte le glissement entre les générations (COR). Chaque génération bénéficie en effet d'une pension moyenne différente en raison de l'histoire qui lui est spécifique. Les coefficients prenant en compte le glissement entre les générations sont dérivés de la formule suivante, où la pension est exprimée "au cours de son vieillissement" en fonction de la pension d'un nouveau pensionné:

$$B_t = \frac{1}{A_t} \times \left\{ [B(0, t) \times A(0, t)] + \sum_a \left[B(0, t) \times \frac{\prod_{i=0}^{a-1} 1 + c_{t-i}}{\prod_{i=0}^{a-1} 1 + m_{t-i}} \times A(0, t-a) \times \prod_{i=0}^{a-1} V(1+i, t-i) \right] \right\}$$

- avec
- a = 0 pour un nouveau pensionné
 - a = 40 est déjà pensionné depuis 40 ans (date du début de la retraite = t - 40)
 - A(a, t) nombre de pensionnés par âge
 - B(a, t) pension moyenne des pensionnés qui ont été admis à la retraite a années avant t
 - V coefficients de survie
 - 1+c augmentation de la pension suite aux adaptations au bien-être
 - 1+m augmentation de la pension des nouveaux pensionnés

Cette formule comprend trois parties: l'entrée de nouveaux pensionnés avec leur montant de pension, le montant de la pension des retraités par âge (exprimée en fonction de la pension d'un nouveau pensionné) et le nombre des pensionnés répartis suivant leur structure d'âge. Cette formule fonctionne comme suit:

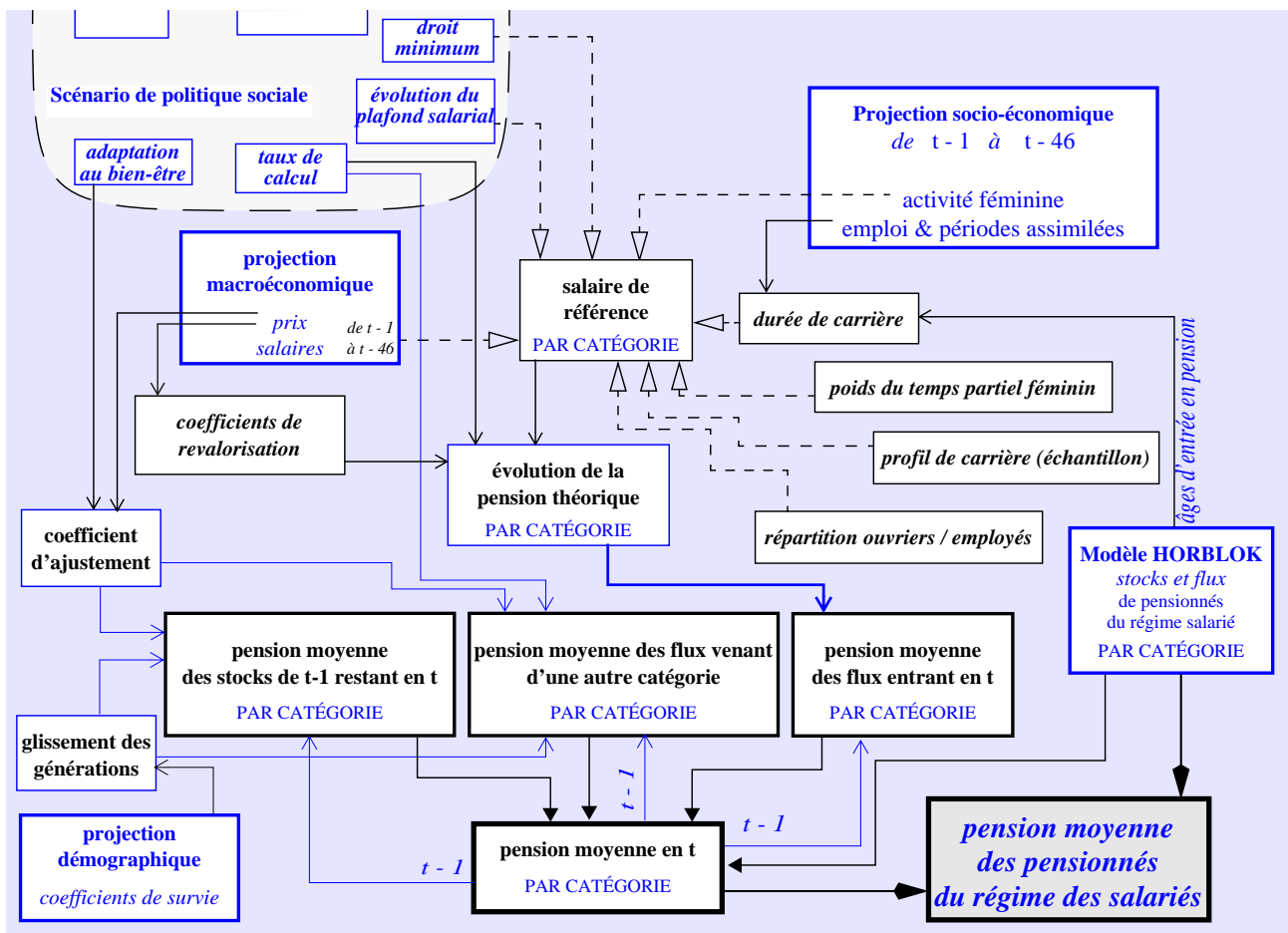
Supposons, pour simplifier, que la structure d'âge demeure inchangée pendant 50 ans, et que 'm' et 'c' restent constants. La pension du nouveau retraité augmente de 'm'. La pension d'une personne admise un an plus tôt à la retraite bénéficie de l'adaptation au bien-être 'c' mais, par rapport au nouveau pensionné, elle accuse un retard de 'm - c'. Par conséquent, dans la mesure où 'c' est inférieur à 'm', la pension se réduit par rapport à celles de ses successeurs au fur et à mesure que le

pensionné vieillit. En vitesse de croisière - lorsque la pension à chaque âge est inférieure de 'm - c' à celle d'un pensionné plus jeune d'un an - la pension moyenne progresse au rythme de 'm': 'c' en raison de l'adaptation au bien-être et 'm - c' suite au renouvellement des générations successives.

Lorsque le taux de croissance de la pension des nouveaux retraités évolue dans le temps (m_t), l'influence sur la pension moyenne est au départ très faible mais augmente de façon exponentielle au fur et à mesure que les jeunes générations remplacent les plus âgées. Par contre, une variation du niveau d'adaptation au bien-être (c_t) engendre un effet immédiat et important du fait qu'elle touche toutes les générations de pensionnés, effet qui s'atténue plus rapidement au fur et à mesure où le mécanisme atteint son régime de croisière.

La dernière partie de la formule est relative à l'impact sur le montant moyen de la pension, du nombre de nouvelles générations vivant plus longtemps en raison de l'espérance de vie en hausse. La progression des coefficients de survie, même à des âges avancés, accroît le poids des pensionnés plus âgés et engendre donc un ralentissement structurel de la pension moyenne. Outre ce vieillissement structurel, des ruptures dans l'évolution passée des naissances (par exemple, le *baby-boom* de l'après-guerre) provoquent, lorsque ces générations arrivent à l'âge de la retraite puis vieillissent, une baisse ou une hausse de l'âge moyen des pensionnés et, par conséquent, un ralentissement ou une accélération du recul structurel de la pension moyenne.

FIGURE 8 - Le modèle PENSION: calcul de la pension moyenne dans le régime général des travailleurs salariés



i. Pensions moyennes des pensionnés de 't - 1' restant en 't'

Pour chaque catégorie, continuent de recevoir une pension les pensionnés de l'année précédente diminués du nombre de pensionnés décédés et du nombre de pensionnés qui sortent de la catégorie pour recevoir une pension dans une autre catégorie.

L'évolution de la pension moyenne de ces pensionnés dépend de l'indexation aux prix, de l'adaptation au bien-être et du glissement entre les générations qui bénéficient chacune d'une pension moyenne différente en raison de l'histoire spécifique à chaque génération - *cfr supra*¹.

ii. Pensions moyennes des pensionnés changeant de catégorie

Sont également considérées comme des pensionnées changeant de catégorie les bénéficiaires de nouvelles pensions de survie ou de retraite et de survie, ouvertes suite au décès du chef de famille pensionné. En effet, les femmes à charge sont implicitement comptabilisées dans le système.

La pension des pensionnés qui changent de catégorie suite au décès ou au changement de statut socio-économique de leur conjoint (*cfr* p. 28, point II.C.2.b.vi) dépend des éléments suivants:

- la pension qu'ils recevaient dans la catégorie dont ils proviennent², qui tient compte de l'histoire spécifique de ces pensionnés, et du glissement entre les générations (*cfr* COR - *supra*);
- l'indexation aux prix;
- l'adaptation au bien-être;
- la modification du taux de calcul de la pension induit par le changement de catégorie. Le taux est de 75 % du salaire de référence pour les pensions de retraite au taux "ménage", 60 % du salaire de référence pour les pensions de retraite au taux "isolé", 60 % (= 75 % x 80 %) du salaire de référence³ de l'époux décédé pour les pensions de survie, 66 % maximum du salaire de référence⁴ pour les pensions de retraite et de survie.

iii. Pensions moyennes des nouveaux pensionnés

Pour chaque catégorie, la pension des pensionnés entrant pour la première fois dans le système⁵ dépend d'une part de la pension moyenne reçue par les nouveaux pensionnés de la catégorie l'année précédente et d'autre part, de l'évolution d'une pension théorique (NMPLS - voir ci-dessous) pour les nouveaux pensionnés par rapport à la pension théorique des nouveaux pensionnés de l'année précédente. L'évolution de cette pension théorique tient compte des paramètres utilisés pour le calcul de la pension individuelle:

-
1. Il est toutefois fait l'hypothèse que les sorties d'une catégorie de pensionnés (et en particulier celles pour cause de décès) ne modifient pas la distribution de revenus au sein de la catégorie autrement que par le biais du glissement entre générations que ces sorties impliquent (*cfr supra*: coefficients prenant en compte les glissements entre générations).
 2. Ou - dans le cas des femmes entrant en pension de retraite et de survie suite au décès de leur mari qui bénéficiait d'une pension au taux "ménage" - de la pension dont bénéficiait leur mari.
 3. Sur base d'une carrière complète fictive si l'époux n'était pas pensionné.
 4. Sur base d'une carrière complète fictive de l'époux ou de l'épouse décédée.
 5. C'est-à-dire compte non tenu des nouvelles pensionnées de survie ou de retraite et de survie qui étaient précédemment comptabilisées comme femmes à charge - *cfr supra*.

- le taux de calcul de la pension spécifique à chaque catégorie (*cf supra*);
- la fraction de carrière à prendre en compte pour chaque année de carrière: 1/45 (à partir de 2009 pour les femmes¹) sur base d'une carrière complète de 45 ans maximum.
- la somme des salaires plafonnés moyens ou du droit minimum par année de carrière, pour l'ensemble de la carrière². Les salaires plafonnés sont majorés à l'aide d'un coefficient de revalorisation, qui ajuste les salaires plafonnés du passé pour le maintien du pouvoir d'achat et qui applique encore temporairement une augmentation réelle jusque 2005 (*cf réforme - encadré supra*). Si le salaire - revalorisé à la date de prise de cours de la pension et éventuellement converti en l'équivalent d'une rémunération à temps plein - demeure inférieur au droit minimum³, alors la pension pour l'année de carrière considérée est calculée sur base de ce droit minimum, pour autant que l'ayant droit justifie d'une occupation, en qualité de travailleur salarié, durant au minimum quinze années, dans un emploi correspondant au minimum à un tiers-temps, périodes assimilées incluses. Le montant de la pension ainsi obtenu ne doit pas dépasser un certain plafond.

$$NMPLS_{c,t} = T_c \times \sum_{i=t-LT_c}^t [(\beta_{t-30} \times WRp_{(f=ouvrier),i}) + ((1-\beta_{t-30}) \times WRp_{(f=employe),i})]$$

- avec $NMPLS_c$ = pension théorique des nouveaux pensionnés d'une catégorie c
- T_c = taux de calcul pour les pensions de la catégorie c
- LT_c = durée de carrière correspondant aux profils de carrière de la catégorie c⁴, qui tient compte des âges d'entrée en pension (*cf flux entrants identifiés dans la projection socio-économique - modèle HORBLOK*) et de l'évolution historique du taux d'activité féminin (issue de la projection macroéconomique pour les années futures)
- β = répartition ouvriers / employés, par sexe
- $WRp_{f,i}$ = salaire de référence moyen pour f = ouvrier, ouvrière, employé ou employée durant l'année i
- $$WRp_{f,i} = \frac{1}{LC_c} \times [(\alpha_{f,i} \times Wp_{f,i} \times r_{i,t}) + ((1-\alpha_{f,i}) \times Wmin_t)]$$
- avec LC_c = durée de carrière maximale (45 ans - à partir de 2009 pour les femmes)
- $Wp_{f,i}$ = salaire plafonné moyen pour f = ouvrier, ouvrière, employé ou employée durant l'année i
- $r_{i,t}$ = coefficient de revalorisation du salaire de l'année i pour les pensionnés entrant en pension en t
- $Wmin_t$ = le droit minimum à la date de prise de cours de la pension
- $\alpha_{f,i}$ = le poids du nombre des salariés (avec f = ouvrier, ouvrière, employé ou employée durant l'année i) dont le salaire plafonné revalorisé est supérieur au droit minimum⁵.

1. La réforme des pensions en cours allonge progressivement la longueur de la carrière complète des femmes, qui était de 40 ans jusque fin juin 1997, jusqu'à 45 ans à partir de 2009 (*cf encadré p. 33*).

2. 45 années maximum (à partir de 2009 pour les femmes - *cf réforme des pensions en cours*).

3. Le montant du droit minimum correspond au salaire minimum à l'âge de 21 ans.

4. Données de base issues de sondages, organisés par l'ONP en 1988 et 1992 (1000 dossiers d'entrées en pension: 200 femmes de 60 ans, 200 hommes de 60 ans, chaque fois 100 hommes de 61, 62, 63, 64 ans et 200 hommes de 65 ans). En projection, prise en compte de l'accroissement de la scolarisation et de l'activité des femmes.

5. Le calcul de ce coefficient est basé sur la distribution des classes de revenus en 1958, 1965, 1974, 1986, 1997 (source: INAMI). Il est tenu compte des conditions: minimum de 15 ans de carrière, horaire de travail d'au moins un tiers-temps et limite maximum.

Les salaires plafonnés moyens par sexe pour les ouvriers, d'une part et les employés, d'autre part (W_{pfi}), qui prennent en compte le fait que la législation ne considère pour le calcul de la pension que les salaires en-deçà d'un plafond défini par la loi, sont calculés sur base des éléments suivants:

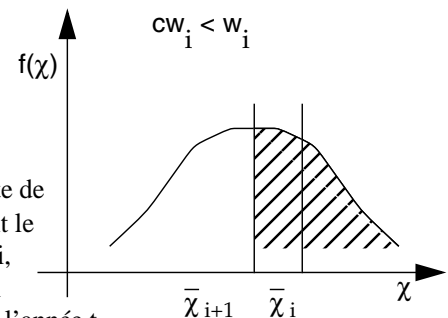
- l'évolution historique des salaires par sexe pour les ouvriers, d'une part et les employés, d'autre part (issue de la projection macroéconomique pour les années futures);
- l'évolution historique de l'emploi et des périodes assimilées¹ par sexe pour les ouvriers, d'une part et les employés, d'autre part (issue de la projection macroéconomique pour les années futures);
- l'évolution historique de l'emploi à temps partiel sans allocation de chômage complémentaire (ce qui ne permet pas de compléter les droits à la pension à temps partiel par des journées assimilées);
- l'évolution du plafond salarial, son indexation au prix et son ajustement à la croissance réelle des salaires (*cfr* scénario de politique sociale pour les années futures);
- la proportion des salariés dont le salaire excède le salaire plafonné par sexe pour les ouvriers, d'une part et les employés, d'autre part.

Calcul du "salaire plafonné" par sexe, pour les ouvriers et pour les employés

Si ' $f(\chi)$ ' la répartition des salariés par tranche de salaires ' χ ', ' $\bar{\chi}$ ' le niveau du plafond salarial, et ' η ' le nombre de travailleurs dont les salaires sont supérieurs au plafond salarial, on a:

$$\eta = \int_{\bar{\chi}} f(\chi) d\chi$$

La surface sous la courbe ' $f(\chi)$ ' à droite de $\bar{\chi}$ fournit le nombre de travailleurs dont le plafond salarial de l'année de carrière i , et non les salaires perçus, a été pris en compte pour le calcul de la pension en l'année t .



En $i + 1$, on a:

$$\chi_{i+1} = \chi_i \cdot (1 + w_{i+1})$$

chaque tranche de revenu s'est accrue parallèlement à la croissance du salaire ' w '

$$\bar{\chi}_{i+1} = \bar{\chi}_i \cdot (1 + c w_{i+1})$$

l'évolution du plafond salarial $\bar{\chi}$ est liée à l'évolution du salaire conventionnel ' cw '

La courbe ' $f(\chi)$ ' se déplace vers la droite au rythme de croissance des salaires ' w ' tandis que le plafond salarial ' $\bar{\chi}$ ' se déplace vers la droite au rythme de croissance des salaires conventionnels ' cw '. Si ' cw_i ' est inférieur à ' w_i ', alors la surface comprise sous la courbe ' $f(\chi)$ ' à droite du plafond salarial ' $\bar{\chi}$ ' (c'est-à-dire la partie hachurée sur la figure) s'accroît.

1. c'est-à-dire la prépension, le chômage, la maladie et l'incapacité de travail dans le régime des travailleurs salariés.

En supposant que la forme de la courbe ne se modifie pas au cours du temps, il est possible de calculer l'accroissement du nombre de travailleurs dont les salaires perçus sont supérieurs au plafond salarial, en déplaçant le plafond salarial ' $\bar{\chi}$ ' vers la gauche. Ce glissement de ' $\bar{\chi}$ ' est fonction du décrochage de la croissance des salaires conventionnels 'cw' par rapport à la croissance des salaires 'w':

$$\bar{\chi}_i = \bar{\chi}_{1996} \times \prod_{l=1997}^i \frac{1 + cw_l}{1 + w_l}$$

$$\eta_i = \int_{\bar{\chi}_i} f(\chi) d\chi$$

' η ' fournit donc le nombre croissant de travailleurs dont les salaires sont remplacés par le plafond salarial lors du calcul de la pension. Il est ainsi possible de calculer l'évolution du "salaire plafonné" qui représente une moyenne pondérée du salaire réellement perçu et du plafond salarial en l'année de carrière i.

Estimation des nombres de pensionnés et des pensions moyennes en concept comptable "pur": méthodologies

Les données en concept comptable "pur" sont estimées à partir des données administratives de l'Office national des Pensions (ONP) pour le régime général des salariés et des indépendants et de l'Administration des Pensions (AP) pour le régime de la fonction publique. Elles comprennent les pensions payées à des non résidents (qui ne sont donc pas enregistrés dans la population) et comptent deux fois les pensionnés qui relèvent à la fois des statistiques administratives de l'ONP et de l'AP (ou d'un autre organisme de paiement du secteur public pour certains pouvoirs locaux et certaines entreprises publiques). Par contre, les cumuls de pensions au sein d'une même administration sont éliminés. Pour chaque administration, les données sont donc "pures".

Régime général des salariés et des indépendants

La "Statistique annuelle des bénéficiaires de pension" publiée annuellement par l'ONP distingue les pensions "pures" des pensions "mixtes". Un pensionné est qualifié de "pur" quand il ne bénéficie que d'une seule pension payée par l'ONP. A l'inverse, un pensionné "mixte" cumule des pensions de salarié, d'indépendant et/ou de revenu garanti. Le nombre total de pensions payées par l'ONP excède donc le nombre total de pensionnés auxquelles elles sont destinées, total qui est également publié par l'ONP.

Le traitement statistique de ces données par le BFP consiste à ventiler ces "pensions mixtes" traduites en "équivalents purs" entre les trois régimes qui sont gérés par l'ONP. Pour ce faire, les montants financiers alloués au titre de pensions "mixtes", ainsi que les nombres de pensionnés qui s'y rapportent sont transformés sur base de la pension moyenne des pensionnés "purs".

Régime de la fonction publique

L'AP publie chaque année une "Statistique annuelle des pensions des services publics" où les données relatives aux pensions de retraite et de survie de la fonction publique figurent selon deux critères: le nombre de dossiers (par année de naissance et par fonction de l'Etat) et le nombre de titulaires (par année de naissance). La comparaison de ces données permet de calculer un "coefficient de cumuls" au sein de l'AP, qui est utilisé pour ajuster les nombres de dossiers par fonction de l'Etat.

Les résultats de ces calculs sont encore ajustés sur base, d'une part, d'une évaluation des pensions du secteur public qui ne dépendent pas de l'AP et d'autre part, une évaluation des cumuls entre ces pensions et les pensions qui dépendent de l'AP. Ces évaluations ont été faites pour le BFP sur base de données du Cadastre des Pensions (INAMI).

c. La pension moyenne dans le régime de la fonction publique

Pensions de retraite

La pension de retraite moyenne de la fonction publique est fonction, comme celle du régime général des travailleurs salariés, du montant moyen des nouvelles pensions, du montant des pensions qui disparaissent (pour cause de décès) et de l'évolution de la pension perçue par les pensionnés "restant" de l'année précédente (le stock).

*Le nombre de fonctionnaires pensionnés**Flux entrant de nouveaux pensionnés*

La relation entre le nombre de nouveaux pensionnés et les stocks se présente comme suit:

$$A_{s,t} = A_{s,t-1} - OA_{s,t-1} + NA_{s,t}$$

avec	NA	=	nombre de nouveaux pensionnés (= flux entrant)
	A	=	nombre total
	OA	=	nombre de pensionnés décédés (= flux sortant)
	t	=	année t
	s	=	sexe

Le flux entrant de nouveaux pensionnés est calculé dans la projection socio-économique, à l'aide du modèle HORBLOK (*cf* II.C.2.b).

Une catégorie particulière: les pensionnés pour inaptitude physique

Contrairement à ce qui existe dans le secteur privé, un fonctionnaire ne peut pas être déclaré invalide. Le fonctionnaire qui est définitivement déclaré inapte à poursuivre sa carrière peut, quel que soit son âge et son ancienneté de service, être mis à la retraite. C'est pourquoi l'on distingue:

- les pensionnés optant pour la retraite anticipée (entre 60 et 64 ans) ou qui prennent leur retraite lorsqu'ils atteignent l'âge légal (65 ans) - voir *catégorie I* dans la figure 9;
- les pensionnés pour inaptitude physique - voir *catégorie II* dans la figure 9.

*La pension moyenne**La pension moyenne d'un nouveau pensionné*

Le montant de la pension d'un nouveau pensionné de retraite est calculé sur base de *trois* paramètres:

$$\text{montant de la nouvelle pension} = \text{salaire de référence} \times \frac{\text{durée de services admissibles}}{\text{tantième}}$$

Premier paramètre: le salaire de référence

Dans la fonction publique, la pension de retraite est calculée sur la base du traitement moyen reçu au cours des 5 dernières années de carrière. Pour les pensionnés de la défense, seul le salaire de la dernière année de carrière entre en ligne de compte.

Les traitements pris en considération pour déterminer le *traitement de référence* ne correspondent pas nécessairement aux traitements réellement perçus par l'intéressé. Lorsque de nouveaux barèmes entrent en vigueur (suite à une Révision générale des Barèmes ou à une Programmation sociale) quelques années ou immédiatement *avant* l'entrée en pension, le montant de la pension est calculé en fonction des nouveaux barèmes.

Deuxième paramètre: la durée de services admissibles

La durée de services admissibles correspond en grande partie aux années de service réellement prestées. Certaines périodes d'absence rémunérées (par exemple, les congés annuels de vacances, les congés de circonstances pour mariage et autres, *etc*) ou non-rémunérées (comme par exemple, les congés pour raisons familiales impérieuses), qui sont assimilées à une activité de service, sont également admissibles. En outre, des bonifications sont accordées pour les années consacrées au service militaire, à l'obtention du diplôme nécessaire à l'exercice de sa fonction, *etc*.

Troisième paramètre: le tantième

Le tantième est le dénominateur de la fraction de carrière. Le tantième de base est 60. Bien qu'il constitue la règle générale, il est principalement appliqué aux fonctionnaires de l'administration et de la défense. Toutefois, une grande partie du personnel de la fonction

publique peut revendiquer un tantième préférentiel. Celui-ci est accordé soit pour des fonctions spécifiques comme professeurs, magistrats, gouverneurs de province..., soit pour des services spécifiques tels que les services actifs (personnel des douanes, facteurs, ingénieurs des ponts et chaussées, ingénieurs des mines, etc).

Péréquation: assurance de bien-être pour les retraités de la fonction publique

Le principe de la *péréquation* est une assurance de bien-être pour les retraités de la fonction publique alors que la pension des retraités du régime général des travailleurs salariés et indépendants n'a pratiquement pas été adaptée au bien-être entre 1982 et 1998. Ce n'est qu'en 1999 que la situation a évolué (*cfr* III.B.2. scénario de politique sociale, p. 62).

La péréquation automatique des pensions signifie qu'une majoration du traitement d'un fonctionnaire actif engendre une augmentation identique de la pension de retraite du fonctionnaire pensionné.

Pensions de survie

Dans le régime de la fonction publique, la pension de survie est fonction de trois paramètres:

$$\text{montant de la nouvelle pension} = 60\% \times \text{traitement de référence} \times \frac{\text{durée de services admissibles}}{\text{période de référence}}$$

Premier paramètre: le traitement de référence

Le traitement de référence est calculé de manière analogue à celui des pensions de retraite. La pension de survie est également basée sur le traitement (barème) moyen des 5 dernières années de carrière du fonctionnaire décédé.

Deuxième paramètre: la durée de services admissibles

La durée de services admissibles (exprimée en mois) est déterminée comme pour la pension de retraite.

Troisième paramètre: la période de référence

La période de référence est de 480 mois au maximum et s'étend du premier jour du mois suivant le 20^e anniversaire de l'époux décédé au dernier jour du mois de son décès.

La fraction de carrière ne peut, en aucun cas, dépasser l'unité.

i. La pension moyenne des pensionnés de l'administration

Par analogie au modèle PENSION (*cfr supra, point II.C.3.b*) qui calcule l'évolution de la pension moyenne dans le régime des travailleurs salariés, le modèle PUBLIC a été créé pour calculer l'évolution à long terme de la pension moyenne dans la fonction publique. Les différences dans le calcul de la pension (entre autres, au niveau du tantième - voir *supra*) pour les diverses fonctions du secteur public ne permettent pas de rassembler dans un seul modèle toutes les dépenses de pensions de l'Etat. C'est pourquoi, dans un premier temps, seules les dépenses de pensions de l'administration ont fait l'objet d'une modélisation détaillée. Il conviendra de développer ultérieurement des modèles analogues pour les fonctions enseignement et défense, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques. Actuellement, les pensions de ces fonctions sont évaluées de manière simple dans le modèle central de MALTESE (*cfr point ii ci-dessous, p. 45*).

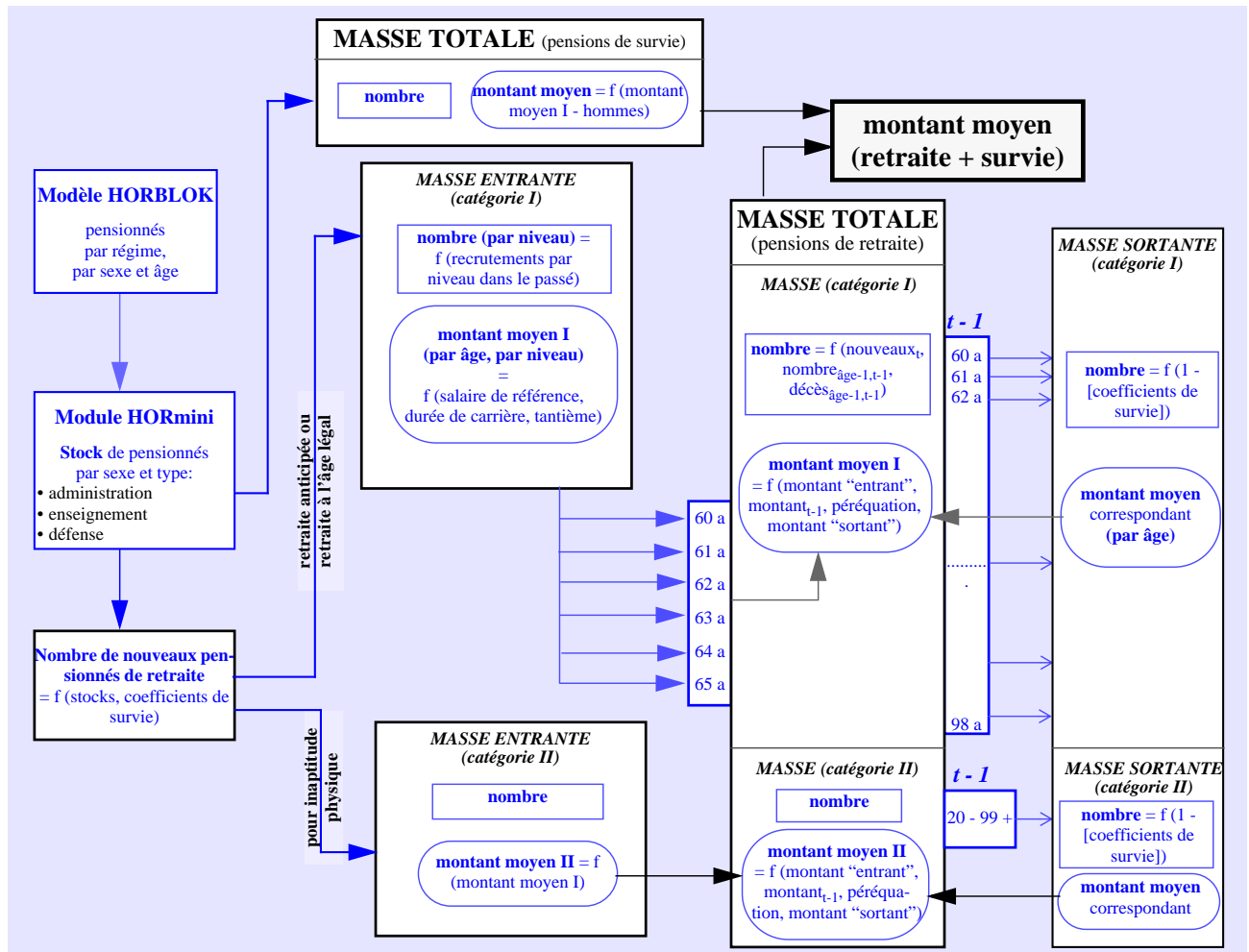
Résultat final

A partir de l'ensemble des masses de pensions (pensions de retraite, anticipées ou parce que l'âge légal de la pension est atteint, pensions de retraite pour inaptitude physique, pensions de survie) et des nombres de pensionnés correspondants, une pension moyenne

globale est calculée; son taux de croissance est introduit dans le modèle central de MALTESE.

Le nombre de pensionnés est exogène pour le modèle PUBLIC et est fourni par le modèle HORBLOK et le module HORmini (cfr point II.C.2.b). Ces modèles évaluent le nombre de pensionnés par sexe en par type de pension (de retraite et de survie) pour l'ensemble de la période de projection.

FIGURE 9 - Le modèle PUBLIC: calcul de la pension moyenne des pensionnés de l'administration



Pensions de retraite

Comme le montre la figure 9, une distinction est opérée entre deux catégories de pension de retraite: d'une part, la pension de retraite pour incapacité physique et, d'autre part, la pension de retraite soit anticipée, soit prise à l'âge légal de la retraite.

Le flux entrant de pensionnés pour incapacité physique est évalué sur base de la part des pensionnés pour incapacité physique dans le total des pensionnés de retraite de l'Etat. Cette part est calculée par HORBLOK (voir tableau 2) à partir de probabilités d'entrée en provenance de l'emploi public statutaire, qui sont maintenues constantes en projection (voir *supra* II.C.2.b.iv, p. 24).

Catégorie I: pension de retraite “normale”

Les pensionnés proviennent de différents niveaux administratifs

Le flux entrant en pension, anticipée ou à l'âge légal de la retraite, est réparti en fonction du sexe, de l'âge (entre 60 et 65 ans) et du niveau administratif (4 à 1 selon le niveau de qualification¹), compte tenu des recrutements aux différents niveaux administratifs dans le passé.

La pension moyenne d'un nouveau retraité

Pour calculer la pension des nouveaux retraités, le modèle PUBLIC tient compte de trois paramètres: le salaire de référence, la durée de services admissibles et le tantième (*voir supra*).

La croissance des salaires influence le salaire de référence

La croissance des salaires joue un grand rôle pour le calcul du salaire de référence. Le modèle tient compte d'une croissance salariale annuelle moyenne qui est déterminée par le scénario macroéconomique dans le modèle central de MALTESE. Cette croissance des salaires englobe le relèvement des traitements barémiques ainsi que d'autres éléments, tels que les glissements entre niveaux administratifs, qui influencent la pension moyenne. Ces glissements entre niveaux administratifs (hors progression des barèmes) sont assimilés à une *dérive salariale (wage drift)*. La hausse salariale conventionnelle (relèvement des barèmes) qui entraîne une majoration de la pension (par le biais de la péréquation, voir ci-dessus) correspond donc à l'écart entre la hausse salariale macroéconomique projetée et le *wage drift*.

Outre la hausse des barèmes et la dérive due aux glissements entre niveaux, d'autres éléments influencent aussi la pension moyenne: la disparition (pour cause de décès) des pensions (très ou peu) élevées. Cet élément est abordé plus en détail dans l'examen des résultats de PUBLIC (*cf* III.D.3)

La durée de services admissibles: fonction de la durée moyenne de carrière

Pour tenir compte du deuxième paramètre - la durée de services admissibles - le modèle se fonde sur des données relatives à la durée moyenne totale de la carrière par sexe². En moyenne, le fonctionnaire de l'administration qui prend sa retraite entre 60 et 65 ans a une carrière de 37 années (38 ans pour les hommes et 35 ans pour les femmes). Pour chaque niveau, cette durée de carrière moyenne observée est associée à l'âge moyen auquel les nouveaux pensionnés prennent leur pension.³

Le tantième dans l'administration est de 60

Pour calculer une pension de retraite, chaque année de service admissible est prise en considération à hauteur de 1/60 du salaire de référence⁴.

Le montant de la nouvelle pension est calculé annuellement par sexe, par niveau et par âge (60 à 65 ans) dans le modèle PUBLIC.

1. Les fonctionnaires de niveau 4 sont les moins qualifiés et les fonctionnaires de niveau 1, les plus qualifiés.

2. Source: Administration des Pensions et calculs propres.

3. Par exemple, un fonctionnaire masculin de niveau 1 prend sa pension à 62 ans en moyenne. Le modèle attribue donc une carrière de 38 années au nouveau pensionné masculin de niveau 1 s'il entre en pension à 62 ans, mais de 37 années s'il prend sa pension à 61 ans, de 39 années s'il entre en pension à 63 ans, etc.

4. Cette règle souffre quelques exceptions au sein de l'administration: entre autres la magistrature, mais la part qu'elle représente dans l'ensemble de l'administration est si petite que le modèle n'en tient pas compte.

Catégorie II: pension de retraite pour inaptitude physique

La pension moyenne d'un nouveau pensionné de retraite pour inaptitude physique

Les retraités de la catégorie II sont uniquement ventilés selon le sexe. La pension moyenne d'un nouveau retraité pour inaptitude physique évolue, par sexe, en fonction de la pension moyenne des nouveaux pensionnés de la catégorie I.

Calcul de la masse totale des pensions de retraite après flux entrant et sortant

La masse des pensions des pensionnés de la catégorie I est obtenue comme suit:

$$\text{Masse}_{s,i,t} = \text{Nouvelle masse}_{s,ii,t} + [(\text{Nombre}_{s,i-1,t-1} - \text{Deces}_{s,i-1,t-1}) \times \text{montant moyen}_{s,i-1,t-1} \times \text{péréquation}_t]$$

avec i = âge, de 60 ans à 99+
ii = âge, de 60 à 65 ans

L'élément *péréquation* reprend l'augmentation de la pension suite aux hausses salariales issues d'une Révision générale des Barèmes ou d'une Programmation sociale (*cfr supra*).

A partir des données susmentionnées, une pension moyenne globale pour l'ensemble des pensionnés de retraite peut être calculée.

Pensions de survie

Cette partie du modèle PUBLIC est toujours en cours de développement. Dans le présent exercice, une hypothèse simple est posée: la pension de survie moyenne est proportionnelle à la pension de retraite moyenne. La liaison entre la pension de survie et la pension de retraite s'appuie sur le fait que la pension de survie est notamment fonction du salaire de référence de l'époux décédé.

ii. La pension moyenne des pensionnés de l'enseignement, de la défense et des entreprises publiques

Un modèle permettant de calculer la pension moyenne dans le régime de la fonction publique pour les pensionnés de l'enseignement, de la défense et des entreprises publiques sur base de paramètres spécifiques à ces catégories (notamment les tantièmes) n'existe pas encore. L'évolution de la pension moyenne pour les pensionnés du régime de la fonction publique autres que les pensionnés de la fonction administrative est donc directement modélisée dans le modèle central de MALTESE en fonction de l'évolution du traitement moyen dans le secteur public, selon le principe de la péréquation.¹

$$\text{MP}_{Rg,t} = \text{MP}_{Rg,t-1} \times \frac{\text{MEG}_t}{\text{MEG}_{t-1}}$$

avec MP_{Rg} = pension moyenne dans Rg = enseignement, défense ou entreprises publiques
 MEG = rémunération moyenne dans le secteur public

1. Une pension moyenne, évaluée de façon analogue aux pensions du régime de la fonction publique hors fonction administrative, est également calculée pour un autre régime particulier de pensionnés de l'Etat, les anciens cadres d'Afrique (qui disparaissent progressivement au fur et à mesure de leur décès).

d. Pension moyenne dans le régime des travailleurs indépendants¹

Un modèle permettant de calculer la pension moyenne dans le régime des travailleurs indépendants de façon détaillée, sur base des flux entrant et sortant et de l'évolution de la structure par âge de ces pensionnés, n'existe pas encore. La modélisation de l'évolution de cette pension moyenne est mise en oeuvre de façon globale au sein du modèle central de MALTESE, sur base du scénario de politique sociale de liaison au bien-être des forfaits et de l'évolution des revenus professionnels moyens des indépendants, en fonction des changements intervenus dans la législation. La pension des indépendants est en effet calculée sur base d'un forfait pour les années de carrière jusque 1983 et sur base des revenus professionnels déclarés pour les années de carrière à partir de 1984. Par ailleurs, la réforme des pensions de 1996 a également une influence sur le calcul de la pension moyenne des indépendants.²

$$MPI_t = MPI_{t-1} \times \left[\left(\frac{MEI_t}{MEI_{t-1}} \times \delta \times \alpha \right) + (TAS_t \times \beta) + PENRE \right]$$

avec	MPI	=	pension moyenne dans le régime des travailleurs indépendants
	MEI	=	revenus professionnels moyens des indépendants
	TAS	=	coefficient de liaison au bien-être de la partie forfaitaire de la pension
	α, β	=	coefficients de pondération; α vaut 0/45 jusqu'en 1983, 1/45 en 1984 et 45/45 à partir de 2028; β vaut 45/45 jusqu'en 1983, 44/45 en 1984 et 0/45 à partir de 2028.
	δ		paramètre de prise en compte de l'influence du nouveau coefficient correcteur (<i>cf</i> la réforme des pensions de 1996) sur le calcul de la pension proportionnelle pour les années de carrière postérieures à 1996.
	PENRE		paramètre de prise en compte de l'influence de l'augmentation, en raison de la réforme des pensions, de la fraction de carrière et de la condition de carrière sur la pension moyenne.

e. Autres revenus de remplacement moyens

Facteurs déterminant l'évolution des revenus de remplacement

En plus du lien éventuel au salaire de référence, la législation relative aux autres revenus moyens de remplacement incorpore une indexation aux prix d'une part, et des adaptations au bien-être d'autre part.

La plupart des revenus de remplacement moyens sont calculés dans le modèle central de MALTESE sur base du même principe général: leur évolution tient compte de l'évolution des salaires, du scénario de politique sociale (pour les plafonds salariaux, l'adaptation au bien-être et les allocations forfaitaires)³ et de l'évolution du pourcentage de bénéficiaires dont l'allocation est calculée sur base du plafond salarial⁴, l'évolution de ce pourcentage étant liée à la variation relative du plafond salarial et du salaire dans le secteur privé.

1. Une pension moyenne est aussi calculée pour les bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA), dont le nombre évolue parallèlement au nombre total de pensionnés. Son évolution est fonction du scénario de politique sociale: *i.e.* de la liaison au bien-être des forfaits et, pour ce qui concerne l'allocation versée en complément d'autres pensions pour des petites carrières, de la croissance des plafonds salariaux (négativement).

2. Pour plus de détails, voir chapitre III, point D.2, p. 91.

3. Des scénarios alternatifs de politique sociale peuvent donc être testés.

4. Voir glossaire.

$$M_{g,t} = f \left[(M_{g,t-1}), \left(\frac{MEF_t}{MEF_{t-1}} \right), (TMAS_t), (TPLAF_t), (PPP_{g,t}), (PP_{g,t}), (\gamma_{g,t}), (\lambda_{g,t}) \right]$$

avec M_g = montant moyen de l'allocation du groupe considéré
 MEF = salaire moyen
 $TMAS$ = coefficient d'adaptation au bien-être des allocations
 $TPLAF$ = taux de croissance des plafonds salariaux
 PP_g = proportion de bénéficiaires 'au plafond salarial'
 PPP_g = proportion de bénéficiaires 'pas au plafond salarial'
 γ_g, λ_g = coefficients visant la prise en compte d'évolutions différentes à long terme, par rapport au moyen terme, pour l'adaptation au bien-être et la croissance des plafonds salariaux - *cfr* période de transition liée à la durée moyenne de présence des bénéficiaires dans le groupe d'allocataires considéré

i. Dépenses de chômage et dépenses pour interruption de carrière

Allocation moyenne de chômage: par sexe et par groupe d'âges...

Les montants moyens d'allocations de chômage sont calculés par sexe. Pour chaque sexe, une distinction est opérée selon le groupe d'âges des chômeurs: moins de 50 ans ou 50 ans et plus, ces derniers étant essentiellement des chômeurs âgés. Pour chacun des 4 groupes identifiés sur base du croisement des deux critères 'sexe' et 'âge', deux montants moyens d'allocations de chômage sont calculés:

... compte tenu de l'évolution du forfait...

- le forfait, donné aux cohabitants en "troisième période de chômage"¹, dont bénéficie un pourcentage constant (*cfr* hypothèse de comportement constant en matière de cohabitation) du groupe de chômeurs concerné et dont l'évolution est fonction du scénario de politique sociale de liaison au bien-être.

$$MU1_{s,I,t} = MU1_{s,I,t-1} \times TAS_t$$

avec $MU1$ = montant moyen des allocations de chômage au forfait
 s = sexe (hommes ou femmes)
 I = groupe d'âges ('moins de 50 ans' ou '50 ans et plus')
 TAS = coefficient de liaison au bien-être (défini par hypothèse en fonction de la croissance des salaires)

... et de l'évolution de l'allocation des chômeurs "pas au forfait"

- une allocation de chômage moyenne - pour les autres chômeurs (*i.e.* pas au forfait) - évaluée sur base de la formule générale du calcul des revenus de remplacement (*cfr supra*).

Allocations pour interruption de carrière

Les allocations de l'ONEM pour les interruptions de carrière, à temps partiel et à temps complet, sont également évaluées sur base des nombres et d'une allocation moyenne par tête. A long terme, le nombre d'interruptions de carrière suit l'évolution de l'emploi féminin (salié et public), et l'allocation moyenne évolue en fonction du scénario de politique sociale² de liaison au bien-être des forfaits.

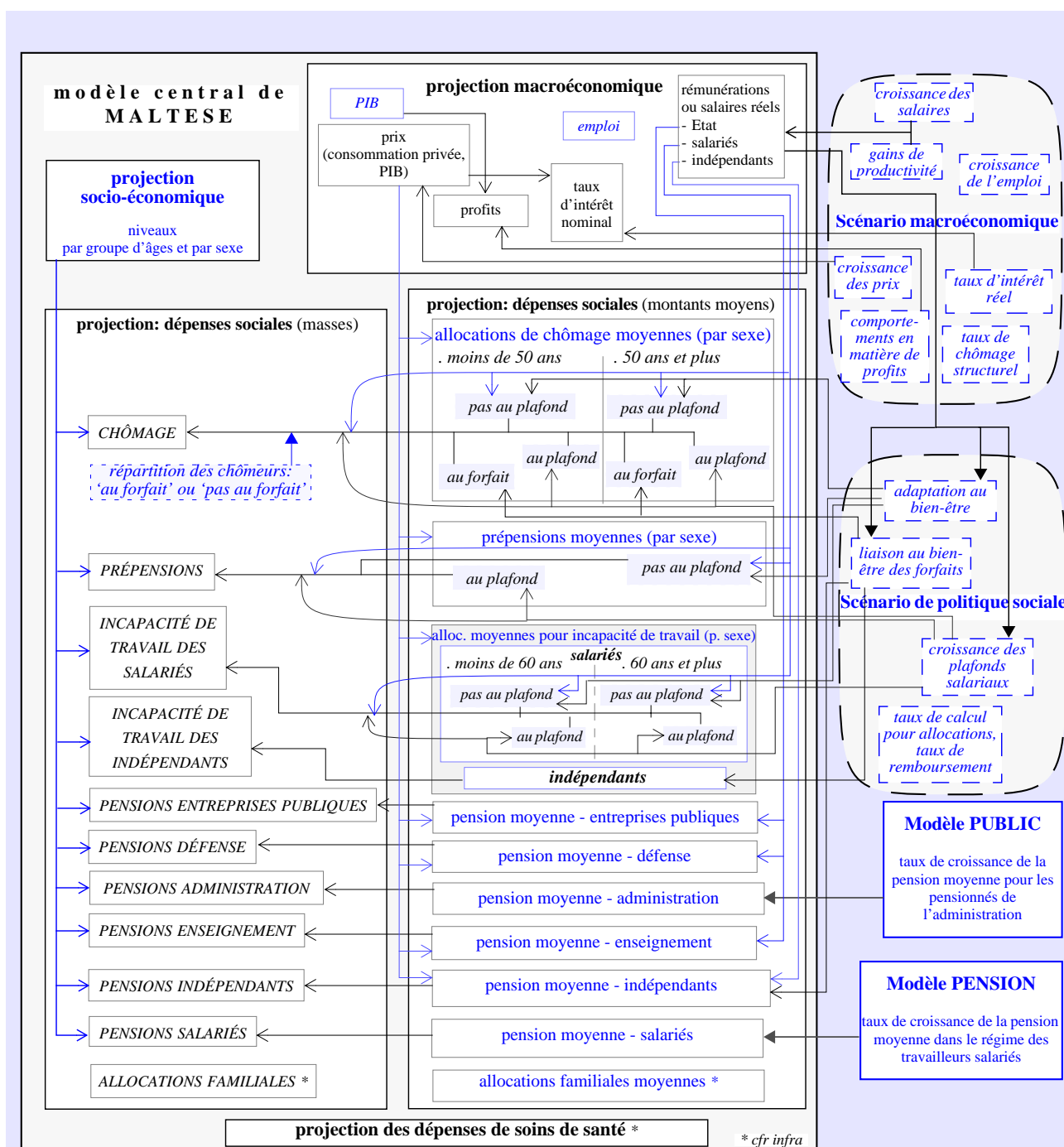
ii. Dépenses de prépension

Prépension moyenne: par sexe

Les montants moyens de prépension sont calculés par sexe selon la formule générale du calcul des revenus de remplacement (*cfr supra*).

1. C'est-à-dire chômeurs depuis 15 mois au moins, éventuellement plus.
 2. *Cfr* chapitre III, encadré p. 65.

FIGURE 10 - Projection macroéconomique et projection des dépenses sociales



iii. Dépenses pour incapacité de travail

Indemnité moyenne pour incapacité de travail dans le régime des salariés

Les montants moyens d'indemnités pour incapacité de travail dans le régime des travailleurs salariés sont calculés sur base de la formule générale, selon le groupe d'âges des invalides: moins de 60 ans ou 60 ans et plus. Pour les moins de 60 ans, une distinction par sexe est opérée.

Indemnité moyenne pour incapacité de travail dans le régime des indépendants

Dans le régime des travailleurs indépendants, l'indemnité pour incapacité de travail est aussi calculée par sexe. Comme pour le forfait de l'allocation de chômage, son évolution est fonction du scénario de politique sociale de liaison au bien-être.

$$MIZ_{s,t} = MIZ_{s,t-1} \times TAS_t$$

avec MIZ = montant moyen de l'indemnité pour incapacité de travail dans le régime des travailleurs indépendants

Autres indemnités moyennes: pour incapacité primaire, maternité, marins, mineurs

Les indemnités payées par l'AMI pour incapacité primaire, pour maternité et pour les marins et mineurs font également l'objet d'un calcul simple. Les indemnités pour incapacité primaire suivent l'évolution des indemnités pour incapacité de travail dans le régime des travailleurs salariés. Les indemnités pour maternité dépendent du nombre de naissances de la projection démographique et du montant moyen qui suit l'évolution de l'indemnité pour incapacité de travail des femmes invalides de moins de 60 ans dans le régime des travailleurs salariés. Les indemnités pour marins et mineurs suivent l'évolution du nombre de ces invalides qui tendent à disparaître.

f. Primes de naissance et allocations familiales

Le module ALOCFa calcule l'indice de l'évolution du volume des primes de naissance et allocations familiales...

Le module ALOCFa calcule l'évolution du volume de l'ensemble des primes de naissance et des allocations familiales. Il tient compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires de primes de naissance et d'allocations familiales pour les divers régimes (travailleurs salariés, travailleurs indépendants et secteur public), ceux-ci étant répartis par classe d'âges (0 - 5 ans, 6 - 11 ans, 12 - 15 ans, 16 - 25 ans, plus de 25 ans). Les éléments suivants sont supposés constants:

- la répartition, dans les diverses classes d'âges, des bénéficiaires par *type d'allocations familiales* suivant la situation sociale: normal, invalide, orphelin, chômeur, pensionné;
- le *rang de l'enfant*, par classe d'âges et type d'allocation familiale;
- les *barèmes* des primes de naissance, et des allocations familiales par classe d'âges, type d'allocation et rang de l'enfant (à prix constants); une *correction* vise cependant à répercuter les mesures diverses de diminution progressive des allocations familiales sur la période 1997 - 2022, décidées en 1996¹.

Le module ALOCFa s'applique aux éléments suivants:

- la *perspective de population par âge et sexe*;
- le fichier des mouvements de la population, fournissant les *naissances*;
- le *nombre d'enfants encore scolarisés entre 16 et 24 ans* déterminé à l'aide du modèle MALTDEMO.

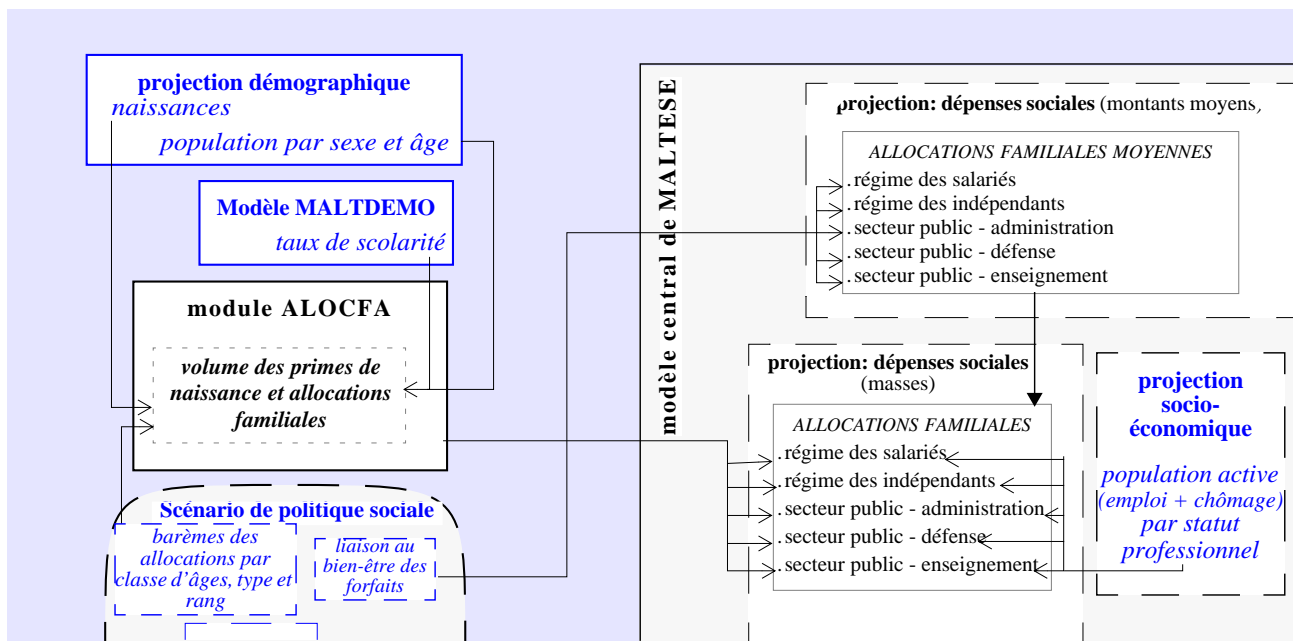
On obtient ainsi, pour chaque scénario démographique, un indice de l'évolution du volume des primes de naissance et allocations familiales, à prix constants et pour l'ensemble des régimes.

... qui sont ensuite calculées et réparties par régime

Le volume des dépenses d'allocations familiales et de primes de naissance ensuite obtenu est réparti par régime, au sein du modèle central de MALTESE, en fonction de l'évolution de la répartition de la population active par statut professionnel. L'évolution de ces dépenses pour allocations familiales tient en outre compte du scénario de politique sociale de liaison au bien-être (des forfaits).

1. Pour rappel, ces mesures sont, entre autres, le report à 18 ans du supplément d'âge de 16 ans, la réduction de 50 % des suppléments d'âge du premier enfant, le blocage des indexations des suppléments d'âge.

**FIGURE 11 - Le module ALOCFA et le modèle central de MALTESE:
calcul des dépenses pour primes de naissance et allocations familiales**



Les allocations familiales garanties, également à charge du régime des travailleurs salariés, suivent la croissance des allocations familiales du régime des salariés et des indépendants.

g. Dépenses de soins de santé

Dépenses de soins de santé

Les dépenses de soins de santé constituent une autre branche importante des prestations sociales. La projection de ces dépenses (module SANTE) découle des évolutions démographiques, compte tenu d'un certain profil du coût des soins de santé par âge et sexe, et d'une extrapolation de la tendance historique de leur accroissement dans le PIB.

L'évolution à long terme des dépenses de soins de santé est difficile à prévoir. L'on pourrait s'attendre à un impact significatif du vieillissement de la population sur ce type de dépenses, dans la mesure où le coût des soins de santé est relativement plus élevé pour les personnes âgées. D'un point de vue historique, il apparaît cependant que les progrès technico-médicaux et la priorité relative donnée à la santé dans l'affectation du revenu national ont constitué des facteurs majeurs de l'évolution des dépenses de soins de santé¹. Une approche économétrique est donc adoptée pour cerner ces déterminants, démographiques et non démographiques.

Effet du vieillissement

L'impact du vieillissement démographique sur les dépenses de soins de santé est estimé à partir de données d'échantillon relatives au coût des soins de santé par âge (i) et sexe (s). Les profils qui ressortent de cet échantillon représentatif, pour une année t_0 , sont normalisés afin d'être extrapolés à l'ensemble de la population:

1. S. JACOBZONE [2001].

$$csr_{s,i} = \frac{cs_{s,i}/n_{s,i}}{\sum_{s,i} cs_{s,i}/\sum_{s,i} n_{s,i}}$$

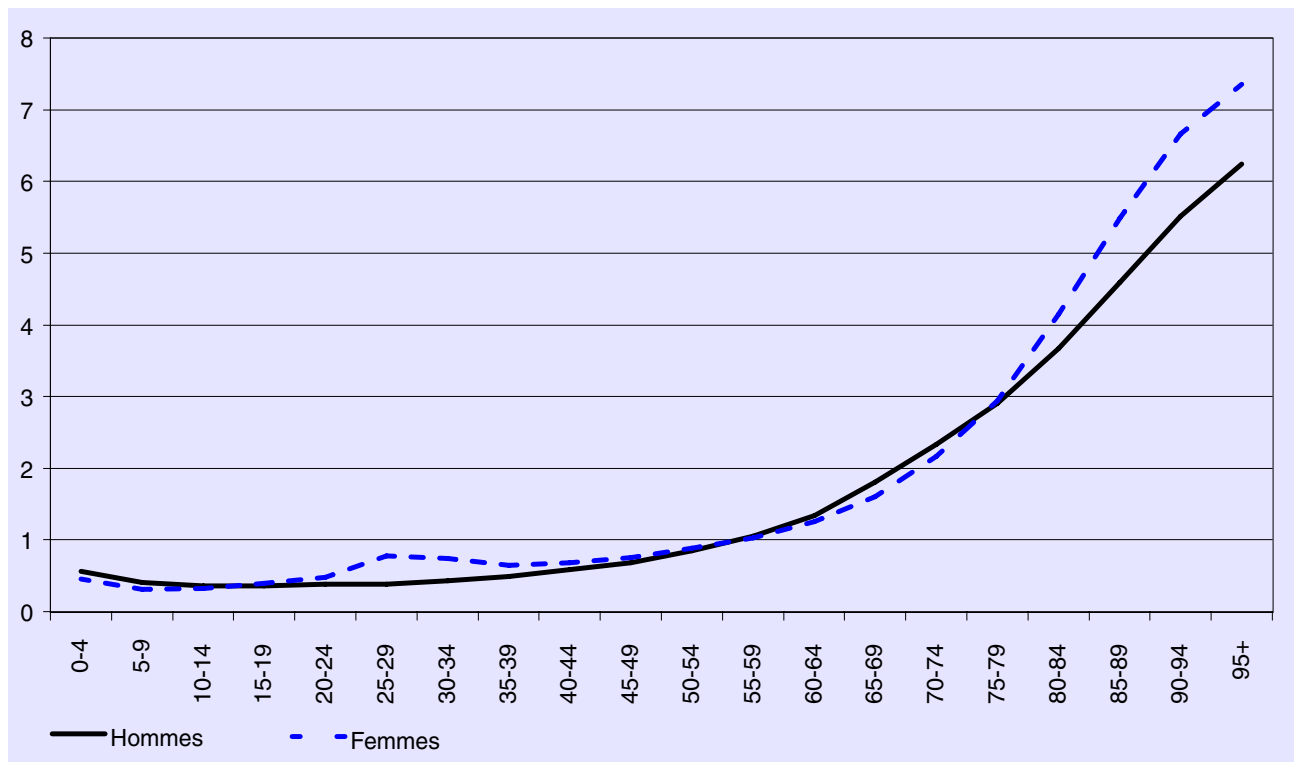
avec $cs_{s,i}$ = dépenses de soins de santé par âge et sexe dans l'échantillon
 $n_{s,i}$ = population de l'échantillon par âge et sexe
 $csr_{s,i}$ = coût relatif par âge et sexe (pour un coût moyen unitaire, tous âges, sexes et types de soins confondus)

Sur base de ces profils normalisés (voir figure 12), un indicateur (S) est calculé pour chaque année de projection, tel que son taux de croissance corresponde à l'augmentation des dépenses de soins de santé uniquement attribuable aux changements de la structure démographique, dans l'hypothèse que les profils de coût par âge et sexe restent constants dans le temps¹:

$$S_t = \frac{\sum_{s,i} (csr_{s,i} \times N_{s,i,t}) / N_t}{\sum_{s,i} (csr_{s,i} \times N_{s,i,t_0}) / N_{t_0}}$$

avec S_t = indice d'impact du vieillissement sur les dépenses de soins de santé
 N_t = population totale

FIGURE 12 - Profils par classe d'âges et sexe des dépenses de soins de santé en 1997
profils normalisés (par rapport à une dépense moyenne de 1, tous âges et sexes confondus)²



1. Une réserve a trait à cette hypothèse de fixité des profils (pour cause d'absence de données historiques en la matière). Les profils peuvent en effet évoluer, par exemple, du fait de développements technico-médicaux davantage ciblés sur certaines classes d'âges. En outre, ils peuvent être sensibles à l'augmentation de l'espérance de vie, dans la mesure où certaines dépenses seraient particulièrement liées au décès ou aux années précédant le décès.
2. Calculs BFP sur base de données d'échantillon.

Tendance historique des dépenses de soins de santé

La tendance historique est définie comme la partie de l'augmentation des dépenses totales de soins de santé dans le PIB qui ne résulte pas du facteur démographique décrit ci-dessus. Cette tendance résulte d'une dynamique combinant des facteurs d'offre¹, de demande et des objectifs politiques en matière de santé. Elle est constituée tant d'effets-volume que d'effets-prix: la comptabilité nationale montre que la croissance du prix de la consommation de soins de santé est en moyenne supérieure à la croissance du prix du PIB.

Les tests économétriques ont conduit à retenir une forme fonctionnelle simple et globale. La variable à expliquer est la dépense de santé par tête, déflatée par le prix du PIB (pour prendre en compte le différentiel d'inflation des prix de la santé et du PIB²) et par l'indice d'impact du vieillissement défini plus haut (afin d'obtenir la consommation de santé "à structure d'âge inchangée"). Cette variable est fonction du revenu réel par tête et d'un terme auto-régressif.³ L'élasticité de long terme est supérieure à 1 (1.2 en début de période de projection).

$$\left(\frac{CS}{N \times S \times P}\right)_t = \beta_1 + \beta_2 \times \left(\frac{PIB/P}{N}\right)_{t-1} + \beta_3 \times \left(\frac{CS}{N \times S \times P}\right)_{t-1} + \mu_t$$

avec CS_t = dépense totale de santé
 P_t = indice des prix du PIB

Les dépenses de soins de santé de la sécurité sociale ainsi obtenues sont ensuite réparties entre le régime des travailleurs salariés et le régime des travailleurs indépendants au *pro rata* de la répartition par régime des titulaires de l'assurance (actifs et inactifs bénéficiant d'une prestation sociale).

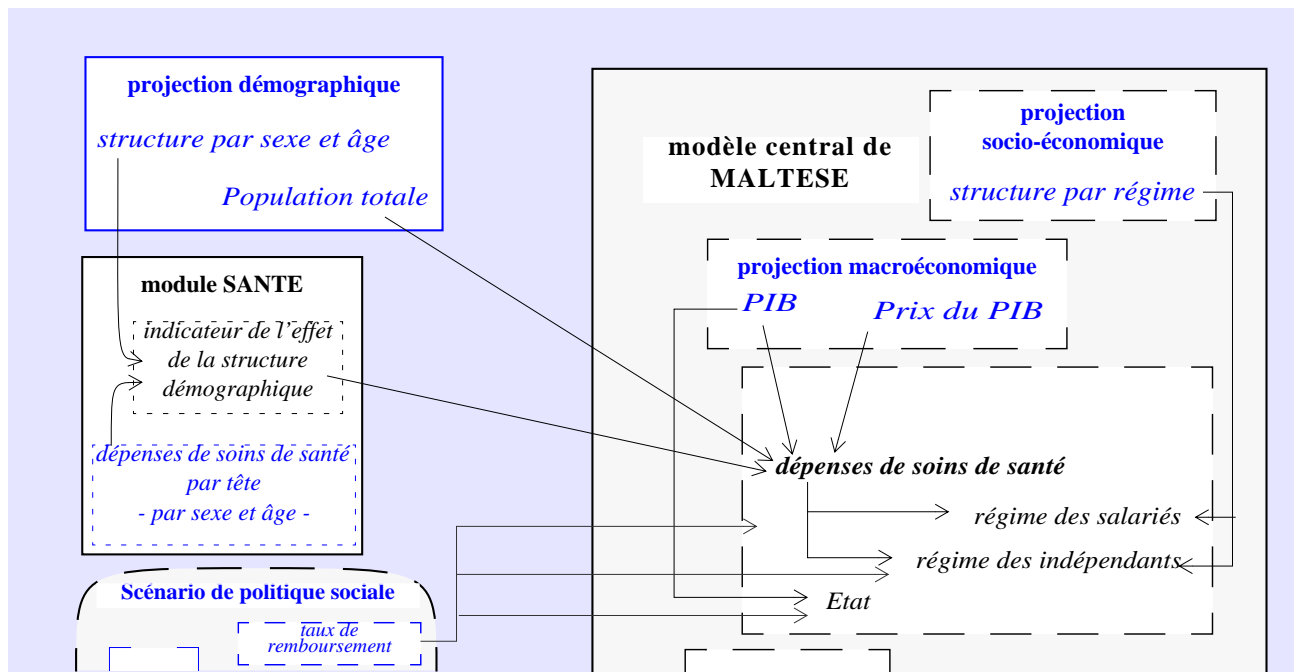
Les dépenses publiques de soins de santé comprennent les dépenses de la sécurité sociale relatives à l'assurance-maladie (régime des travailleurs salariés et indépendants, OSSOM et autres régimes), certaines dépenses du pouvoir fédéral (surtout, l'intervention dans le prix journalier des lits d'hôpitaux), des Régions (prestations en nature en faveur des handicapés) et des pouvoirs locaux (prestations médicales et coût des maisons de repos des CPAS). Les dépenses publiques liées à la santé mais qui ne sont pas à charge de la sécurité sociale (santé publique, CPAS, aide aux handicapés...) suivent en général l'évolution du PIB.

1. Notamment ceux qui découlent des progrès techniques: nouveaux appareils de diagnostic et de soin, technicisation des actes, hyper-spécialisation des prestataires, élargissement de l'arsenal thérapeutique,...

2. Le fait d'agréger les effets-volume et prix se justifie par la difficulté, pour la comptabilité nationale, à appréhender correctement ces deux effets dans un secteur où les développements technologiques sont rapides et dont l'output en biens et services est donc peu homogène dans le temps.

3. D'autres variables explicatives comme la productivité ou le taux moyen de l'intervention de l'assurance-maladie se sont révélées peu significatives.

FIGURE 13 - Le module SANTE et le modèle central de MALTESE: calcul des dépenses de soins de santé



4. Projection des comptes publics et stratégie budgétaire

Dépenses d'éducation

A côté des dépenses de prestations sociales, les dépenses d'éducation sont également liées à l'évolution démographique de la population, tant du point de vue de son volume que de sa structure par âge. Contrairement aux autres catégories d'emploi, l'évolution de l'emploi dans l'enseignement est directement liée à l'évolution de la population scolaire, telle qu'elle est issue des projections démographique et socio-économique (*cfr supra*). Aucune hypothèse spécifique n'est par contre posée en ce qui concerne l'évolution à long terme de leur rémunération qui évolue comme celle des autres catégories d'emplois. Les autres dépenses publiques liées à l'enseignement (achats de biens et services, investissements) ne sont pas isolées mais sont reprises dans les dépenses de l'ensemble des pouvoirs publics. Les seules dépenses d'éducation identifiables dans les projections à long terme du système MALTESE sont donc les dépenses relatives aux traitements du personnel de l'enseignement.

Coût budgétaire du vieillissement...

Le coût budgétaire du vieillissement est souvent interprété comme l'impact du seul facteur démographique sur les dépenses sociales et d'éducation. L'approche du BFP est plus globale, puisqu'elle tient compte de l'impact de facteurs extra-démographiques importants, comme l'accroissement tendanciel des dépenses de soins de santé à contexte démographique inchangé. Par commodité, nous désignons par "coût budgétaire du vieillissement", l'accroissement en pourcentage du PIB, des dépenses sociales et d'éducation sur la période considérée.

D'autres indicateurs d'analyse sont en outre élaborés à partir des projections socio-économiques et des dépenses sociales: coefficients de dépendance et taux de remplacement "macroéconomiques" (*i.e.* allocations moyennes rapportées aux revenus du travail moyens).

TABLEAU 4 - Comptes publics

Composantes des comptes publics (ensemble des administrations publiques)	Projection à long terme: déterminants
RECETTES	
Cotisations effectives à la sécurité sociale: salariés	masse salariale (= [emploi salarié x salaire] + [emploi public non statutaire x rémunération]) x taux de cotisation
Cotisations effectives à la sécurité sociale: indépendants	revenus (= emploi indépendant x rémunération par tête) x taux de cotisation
Cotisations effectives volontaires à la sécurité sociale (OSSOM)	revenus x taux de cotisation
Cotisations effectives à la sécurité sociale: (1) prépensionnés + chômeurs + invalides (2) pensionnés	prestations x taux de cotisation
Cotisations effectives aux pouvoirs fédéral et locaux	masse salariale (= emploi public statutaire x rémunération par tête) x taux de cotisation
Cotisations fictives	prestations directes du secteur public
Impôts	sur les revenus du travail: croissance des rémunérations (salariés, indépendants, secteur public) sur les revenus du capital: croissance du PIB
Revenus de la propriété	sécurité sociale: accumulation des surplus s'ils existent et taux d'intérêt autres niveaux de pouvoir: croissance des rémunérations publiques
Autres recettes (<i>excédent net d'exploitation, indemnités assurance dommages, transferts courants et en capital</i>)	hypothèse (croissance du PIB)
DEPENSES PRIMAIRES	
Consommation finale: rémunérations	administration, défense, enseignement: emploi x rémunération moyenne
Consommation finale: achats et amortissements	hypothèse (croissance du PIB)
Consommation finale: prestations sociales en nature	(1) soins de santé (sécurité sociale): <i>cfr supra</i> (2) santé publique, invalides de guerre, CPAS (santé et âgés): hypothèse (croissance du PIB) (3) aide aux handicapés et séjour d'enfants: hypothèse (croissance du PIB)
Subsides et transferts courants aux sociétés: subventions aux entreprises non liées à des pensions ^a subventions aux entreprises liées à des pensions ^a + pensions SNCB et Poste (avant 1997)	hypothèse (croissance du PIB) croissance des pensions des entreprises publiques
Transferts sociaux aux ménages en espèces: prestations de la sécurité sociale	(1) prestations sociales pour pensions, prépensions, chômage, interruption de carrière, allocations familiales, incapacité de travail: <i>cfr supra</i> (2) sécurité d'existence, maladies professionnelles et accidents du travail: croissance des rémunérations pour salariés et emploi public non statutaire (3) paiements à des organismes de sécurité sociale à l'étranger: hypothèse (croissance du PIB)
Transferts sociaux aux ménages en espèces: prestations des autres administrations publiques	(1) prestations directes du secteur public pour pensions et allocations familiales: <i>cfr supra</i> (2) prestations sociales en espèces pour handicapés et pensions de la deuxième guerre mondiale: croissance des pensions pour la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) et pour les pensions des anciens cadres d'Afrique (3) prestations directes du secteur public pour accidents du travail et invalidité des militaires + prestations sociales en espèce pour minimum d'existence et pensions de survie des Communautés et Régions: hypothèse (croissance du PIB)
Autres dépenses (<i>primes d'assurance-dommage, transferts courants et en capital, formation nette de capital fixe, variation de stocks, acquisition nette d'actifs non financiers</i>)	hypothèse (croissance du PIB)
CHARGES D'INTERETS DE LA DETTE PUBLIQUE	accumulation des soldes publics et taux d'intérêt

a. Estimation.

... et comptes publics

Afin de pouvoir étudier l'impact du coût budgétaire du vieillissement sur les marges budgétaires, le modèle central de MALTESE comprend un bloc qui estime l'évolution des recettes et des dépenses autres que celles liées à la protection sociale et à l'éducation.

Les recettes sont calculées sur base d'une pression fiscale et parafiscale constante à long terme, après prise en compte de modifications éventuellement à venir déjà intégrées dans

la législation. Les recettes sont ainsi liées à l'évolution de l'assiette macroéconomique la plus pertinente (masses salariales, profits ou PIB).

Les dépenses liées à l'emploi public découlent de la projection de l'emploi et des salaires. Les autres dépenses primaires - hors dépenses sociales - sont en général liées à l'évolution du PIB. Les charges d'intérêts dépendent du taux d'intérêt de long terme (*cfr* scénario macroéconomique) et de la projection de la dette découlant de l'accumulation des soldes publics.

Modélisation des marges budgétaires

Dans le cadre des exercices internationaux¹ (OCDE et Union européenne), il a été décidé de simuler l'évolution des finances publiques globales et le désendettement sur base d'une hypothèse de politique constante, sans tenir compte de la stratégie budgétaire nationale. Cette méthodologie fournit des projections peu réalistes de la dette publique mais a l'avantage de permettre les comparaisons internationales.

Par contre, dans les exercices nationaux², il a été tenu compte de la stratégie budgétaire du gouvernement belge. Dans les perspectives à long terme de 1997³, la stratégie budgétaire était fondée sur le Pacte européen de croissance et de stabilité, axé sur le respect de l'*équilibre* budgétaire. Le Programme de stabilité 2002 - 2005 de la Belgique est plus ambitieux et vise la constitution de *surplus* budgétaires récurrents, du moins jusqu'à ce que le vieillissement démographique manifeste ses pleins effets budgétaires.

Cette stratégie vise à éviter que la totalité des moyens budgétaires dégagés en début de période ne soit consommée par des hausses de dépenses ou des baisses de recettes, limitant ainsi le risque qu'il faille, au moment de l'accroissement massif du coût budgétaire du vieillissement, à nouveau resserrer la politique budgétaire pour préserver l'équilibre des finances publiques. Dans ce contexte, les marges budgétaires disponibles découlent de la différence entre le solde budgétaire à politique constante et les objectifs gouvernementaux de trajectoire budgétaire.

1. Dont les résultats sont présentés au Chapitre IV.
2. Qui sont présentés au Chapitre III.
3. N. FASQUELLE, S. WEEMAES [1997].



Les perspectives 2000 - 2050 de septembre 2001

Les perspectives financières 2000 - 2050 de la sécurité sociale de septembre 2001 sont assises d'une part sur la projection démographique 2000 - 2050 élaborée par l'Institut National de Statistique (INS) et le Bureau fédéral du Plan, d'autre part sur des scénarios macroéconomiques, socio-économique et de politique sociale préparés par le Bureau fédéral du Plan. Deux scénarios macroéconomiques sont présentés, qui diffèrent au niveau de l'hypothèse de productivité du facteur travail. Les décisions prises dans le cadre du budget 2001 et la stratégie budgétaire de moyen terme décidée par le gouvernement sont prises en compte.

Pour des raisons de commodité, l'un des deux scénarios macroéconomiques est dénommé "scénario de référence" et l'autre "scénario alternatif". Ces dénominations ne confèrent pas de valeur prévisionnelle supérieure à l'un des deux scénarios.

Le présent chapitre est consacré à une présentation complète des hypothèses ainsi que des projections démographique, macroéconomiques et socio-économique qui sous-tendent les résultats en matière de finances publiques. Les déterminants du coût budgétaire du vieillissement sont analysés en détail. L'impact de celui-ci sur les marges de manoeuvre budgétaires est également présenté, ainsi que l'évolution à long terme des comptes de la sécurité sociale et de l'ensemble des pouvoirs publics.

A. La projection démographique

Les Perspectives belges de population¹ alimentent, comme par le passé, l'exercice national des perspectives financières de la sécurité sociale à long terme.

1. Les hypothèses des Perspectives de population 2000 - 2050

Le tableau 5 résume les hypothèses des Perspectives belges de population 2000 - 2050 de l'INS et du BFP.

Le taux de fécondité remonterait légèrement d'une valeur de 1.61 en 2000 à 1.75 en 2050, les femmes récupérant à des âges plus élevés une partie des naissances qu'elles avaient postposées.

1. INS, BFP [2001].

L'espérance de vie continuerait à augmenter, à un rythme moins soutenu que dans les quelques dernières décennies. En gagnant 8.84 ans et 7.34 ans respectivement sur la période 2000 - 2050, les hommes pourraient espérer vivre en moyenne 83.9 ans dans les conditions de mortalité de 2050, les femmes 88.87 ans. En indiquant les valeurs correspondantes pour 1950, le tableau 5 témoigne des progrès considérables dans l'allongement de la vie. En un siècle, de 1950 à 2050, les hommes et les femmes devraient avoir gagné près de 22 ans de durée moyenne de vie.

Les hypothèses sur les migrations internationales tiennent compte d'une pression persistante à l'immigration en provenance des pays du Sud et d'Europe orientale. Le solde migratoire resterait à un niveau élevé, quasiment constant au cours de la période, fluctuant entre 18 445 en 2000 et 17 300 en 2050.

TABLEAU 5 - Hypothèses des Perspectives de population 2000 - 2050

	1950 (obs.)	2000	2010	2030	2050
Taux de fécondité^a	2.34	1.61	1.66	1.70	1.75
Espérance de vie à la naissance - Hommes	62.04(*)	75.06	77.23	80.96	83.90
Espérance de vie à la naissance - Femmes	67.26(*)	81.53	83.35	86.43	88.87
Solde migratoire	-10 362	18 445	16 893	17 358	17 320

Source: Institut national de Statistique, Bureau fédéral du Plan, *Perspectives de population 2000 - 2050 par arrondissement.*
 (*) Table de mortalité 1946 - 1949, INS.

a. Voir glossaire.

2. Les principaux résultats des Perspectives de population 2000 - 2050

TABLEAU 6 - Résultats des Perspectives de population 2000 - 2050

	1950 (obs.)	2000	2010	2030	2050
Population totale en milliers	8 632.4	10 252.5	10 519.8	10 887.6	10 953.8
<i>Grands groupes d'âges en milliers</i>					
0 à 19 ans	2 427.2	2 415.8	2 351.7	2 272.6	2 228.2
20 à 39 ans	2 447.4	2 888.6	2 686.1	2 608.7	2 541.3
40 à 59 ans	2 380.3	2 703.1	2 996.1	2 679.2	2 631.4
60 ans et plus	1 377.5	2 245.0	2 485.9	3 327.1	3 552.9
<i>Grands groupes d'âges en % du total</i>					
0 à 19 ans	28	24	22	21	20
20 à 59 ans	56	54	54	49	47
60 ans et plus	16	22	24	30	33
Coefficient de dépendance des âgés en %: (60 ans et plus) / (20 à 59 ans)	29	40	44	63	69
Viellissement dans le vieillissement en %: (80 ans et plus) / (60 ans et plus)	9	16	21	22	32
Age moyen de la population	35	39	41	44	45

Source: Institut national de Statistique, Bureau fédéral du Plan, *Perspectives de population 2000 - 2050 par arrondissement.*

Grâce à l'allongement de la vie qui se poursuit et à la perspective d'un important solde migratoire positif, la population de la Belgique devrait croître légèrement au cours des prochaines décennies, gagnant près de 7 % de 2000 à 2050.

La part de la population jeune (les moins de 20 ans) dans la population continue à baisser bien qu'elle soit soutenue par l'arrivée des migrants et de leurs enfants. De 28 % de la population en 1950, 24 % en 2000, elle serait de 20 % en 2050.

La population des 20 à 59 ans, l'ensemble des personnes les plus susceptibles d'être actives, voit par contre son importance dans l'ensemble de la population diminuer drastiquement, lorsque les générations du *baby-boom* d'après-guerre seront toutes à la retraite. Représentant 56 % de la population en 1950, les 20 à 59 ans en représenteraient encore 54 % en 2010, mais seulement 47 % en 2050. Les générations du *baby-boom* ont alimenté le groupe des 20 à 39 ans jusqu'en 1992. On voit encore leur influence sur le groupe des 40 à 59 ans en 2000 et 2010 mais après 2012, ce groupe d'âges décroît lui aussi.

Si les âgés (les 60 ans et plus) représentaient 16 % de la population en 1950, 22 % en 2000, ils dépasseraient le seuil des 30 % vers 2028 et atteindraient près de 33 %, soit un tiers, de la population en 2050.

Comparativement aux personnes d'âge actif (les 20 à 59 ans), l'importance relative des âgés (60 ans et plus) ne cesse de croître. Le coefficient de dépendance des âgés, exprimant qu'en 2000 il y avait 40 âgés pour 100 personnes d'âge actif, serait de 69 en 2050. Le vieillissement de la population est particulièrement saisissant lorsque l'on compare ce nombre à la valeur de 1950 (29). De la même façon, la proportion des plus âgés dans les âgés, soit les 80 ans et plus rapportés aux 60 ans et plus, croît de manière très sensible, de 16 % en 2000 à 32 % en 2050, à comparer aux 9 % de 1950.

Au total, l'âge moyen de la population passerait de 39 ans en 2000 à 45 ans en 2050, à comparer aux 35 ans de 1950, soit une progression de 10 ans en un siècle, 6 ans au cours des 50 ans à venir et 4 ans au cours des 50 ans précédents. Ceci témoigne à nouveau de l'ampleur et de l'accélération du vieillissement de la population au cours des décennies à venir.

B. Les projections macroéconomiques et le scénario de politique sociale

1. L'environnement macroéconomique

Le scénario économique porte sur l'évolution à long terme des principales variables macroéconomiques: l'emploi par statut professionnel, le taux de chômage structurel, le taux d'intérêt, les gains de productivité et les salaires (tableau 7).

La projection macroéconomique est amorcée par les "Perspectives économiques 2001 - 2006" d'avril 2001, réalisées à l'aide de HERMES, le modèle économétrique de moyen terme du BFP. Au-delà, le scénario est articulé sur les tendances de long terme de l'économie belge d'une part, et sur le développement de l'offre de travail d'autre part.

Des informations relatives aux gains de productivité enregistrés par l'économie belge existent à partir de 1913. Ces gains de productivité ont fluctué assez fortement d'une période à l'autre mais en moyenne, les gains de productivité par emploi atteignent environ 2 % pour la plus longue période connue (1913 - 2000). Ils sont cependant nettement

supérieurs pour le demi-siècle écoulé (2.7 %) et tendent actuellement à être légèrement inférieurs, notamment du fait de l'extension du travail à temps partiel.¹

Depuis plusieurs années, le BFP retient en l'espèce deux scénarios d'évolution future de la croissance de la productivité par emploi, à savoir 2.25 % et 1.75 %. Un scénario de recul progressif des gains de productivité dû à un ralentissement du taux d'accumulation de capital n'a pas été testé, compte tenu des incertitudes qui entourent le lien entre l'âge et le comportement d'épargne².

Le scénario dans lequel les gains de productivité sont de 2.25 % par an à long terme est dénommé, dans la suite de ce document, "scénario de référence". Le scénario dans lequel les gains de productivité sont de 1.75 % par an à long terme est, quant à lui, dénommé "scénario alternatif". Ces appellations ne sont en aucune manière indicatives de l'attribution d'une plus grande probabilité prévisionnelle à l'un ou l'autre de ces scénarios. Les deux scénarios d'évolution des gains de productivité à long terme encadrent la tendance de long terme de l'économie belge en la matière (*cfr supra*). On peut noter que l'hypothèse de gains de productivité de 2.25 % par an (le scénario de référence) conduit, compte tenu des limites de l'offre de travail (*cfr infra*), à une croissance économique (après le moyen terme) qui correspond à la tendance de long terme de l'économie belge, c'est-à-dire environ 2.25 % par an pour la plus longue période connue (1820 - 2000)³.

TABLEAU 7 - Les scénarios macroéconomiques

	2001 - 2006	2007 - 2050
Emploi	Perspectives économiques 2001 - 2006 (modèle HERMES)	
- Secteur privé		croissance légèrement supérieure à celle de la population active jusqu'au moment où le taux de chômage structurel est atteint ^a ; ensuite évolution parallèle à la croissance de la population active diminuée du chômage et de l'emploi public
- Secteur public dont		
entreprises publiques		croissance légèrement supérieure à celle de la population active jusqu'au moment où le taux de chômage structurel est atteint ^a ; ensuite évolution parallèle à la croissance de la population active diminuée du chômage et de l'emploi public
enseignement		croissance de la population scolaire
autres		croissance de la population active
Taux de chômage structurel		5 % de la population active (hors chômeurs âgés, <i>cfr définition officielle MFET</i>)
Taux d'intérêt réel à long terme		4 %
Productivité par emploi et salaire annuel^b		un scénario de référence avec 2.25 % et un scénario alternatif avec 1.75 % ^c

- a. Aux alentours de 2020, par hypothèse. Le taux de croissance de l'emploi est ainsi supérieur à celui de la population active (au sens large), à concurrence de 0.225 %.
 b. Taux de croissance annuel moyen en termes réels.
 c. NB. Ces dénominations ne confèrent pas de plus grande valeur prévisionnelle à l'un de ces deux scénarios.

En ce qui concerne l'emploi, deux éléments sont à prendre en considération: l'évolution de l'offre de travail - générée par la projection socio-économique (*cfr infra*) - et le taux de chômage structurel, c'est-à-dire le taux de chômage minimum de long terme⁴.

1. *Cfr* N. FASQUELLE, S. WEEMAES [1997], p. 14.
 2. *Cfr* encadré p. 13.
 3. Banque de données d'Angus Maddison, complétée par des informations des Comptes nationaux belges; calculs BFP.
 4. Voir glossaire.

Les estimations du taux de chômage structurel disponibles pour la Belgique sont fragiles et tendent à évoluer en fonction du taux de chômage. Comme dans les éditions antérieures de ces projections, le taux de chômage minimum de long terme est fixé à 5 % de la population active; la définition retenue est la définition officielle du MFET, ce qui revient à poser un taux de chômage de long terme de 7.6 % en tenant compte des chômeurs âgés non demandeurs d'emploi, c'est-à-dire un peu plus que la moyenne de 7.2 % pour les 50 dernières années. Le taux de chômage observé a été largement inférieur entre 1953 et 1978, largement supérieur ensuite. Sa tendance est actuellement à la baisse et la diminution de la population active à partir de la deuxième décennie du 21^e siècle pourrait favoriser cette baisse.

Globalement, la combinaison entre les hypothèses relatives aux taux d'activité et au taux de chômage minimum de long terme produit une croissance moyenne de l'emploi à peu près nulle sur l'ensemble de la période de projection¹. La croissance de l'économie belge sur la période 2000 - 2050 correspond ainsi, dans le scénario de référence, à la croissance moyenne passée de l'économie belge sur la période la plus longue connue.

Les tableaux 8 et 9 présentent les résultats macroéconomiques pour les deux scénarios: le scénario de référence prévoyant une croissance de la productivité de 2.25 % à long terme et le scénario alternatif avec une croissance de la productivité de 1.75 %. Pour ce scénario alternatif, seules les divergences par rapport au scénario de référence sont mentionnées.

TABLEAU 8 - Résultats macroéconomiques

	2000		2010		2020		2030		2040		2050		moyenne 2000 - 2030		moyenne 2000 - 2050	
Productivité à long terme^a	2.25	1.75	2.25	1.75	2.25	1.75	2.25	1.75	2.25	1.75	2.25	1.75	2.25	1.75	2.25	1.75
PIB ^a	3.9		2.7	2.2	2.2	1.7	2.1	1.6	2.2	1.7	2.1	1.6	2.4	2.0	2.3	1.9
Emploi ^a	1.8		0.4		0.0		-0.2		0.0		-0.1		0.3		0.1	
Salaire par tête ^a	2.2		2.3	1.8	2.3	1.8	2.3	1.8	2.3	1.8	2.3	1.8	2.2	1.8	2.2	1.8
Taux de chômage au sens large ^b	12.9		11.0		9.5		7.9		7.5		7.6		10.2		9.2	
Taux de chômage officiel ^c	10.0		7.3		6.1		5.0		5.0		5.0		6.9		6.1	

a. Taux de croissance annuel moyen en termes réels.

b. En % de la population active, y compris les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

c. En % de la population active, hors chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

Les salaires évoluent parallèlement aux gains de productivité, ce qui correspond à une répartition constante de la valeur ajoutée entre les profits et les salaires. La croissance du produit intérieur brut est dès lors déterminée par la croissance de l'emploi et de la productivité. C'est la productivité plus faible qui ralentit la croissance du PIB dans le scénario alternatif puisque l'hypothèse en matière d'emploi est analogue dans les deux scénarios.

1. Par différence avec nos exercices antérieurs, le cheminement de l'emploi tient cette fois compte des fluctuations de l'offre de travail.

TABLEAU 9 - Evolution du PIB (en indices: 2000 = 100)

	2000		2010		2020		2030		2040		2050	
	2.25	1.75	2.25	1.75	2.25	1.75	2.25	1.75	2.25	1.75	2.25	1.75
Productivité à long terme (en %)												
Produit intérieur brut (en indices)	100	100	131	128	164	154	203	180	251	213	312	251
PIB par habitant (en indices)	100	100	127	125	157	147	191	170	235	199	292	235
PIB par emploi (en indices)	100	100	121	119	151	141	189	168	236	200	295	238
Population (en indices)	100	100	103		104		106		107		107	
Emploi (en indices)	100	100	108		109		107		106		106	

A l'horizon 2050, le PIB par habitant devrait respectivement être 3 ou 2.5 fois plus élevé, selon le scénario retenu. Cette progression est légèrement inférieure à la croissance économique, ce qui s'explique par la croissance (faible) de la population. La croissance du PIB par emploi est également légèrement plus modérée que la croissance économique puisque l'emploi augmente (très légèrement).

2. Le scénario de politique sociale

Le scénario de politique sociale à long terme décrit les hypothèses en matière d'adaptation au bien-être des prestations sociales ainsi que l'évolution des plafonds salariaux en termes réels, outre la liaison automatique aux prix (tableau 10).

La réforme des pensions¹ dans le régime général des travailleurs salariés et indépendants prévoit un relèvement du plafond salarial pris en considération pour le calcul de la pension de retraite, en fonction des "marges salariales"² définies en application de la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité. En outre, la réforme des pensions prévoit la possibilité d'octroyer aux personnes déjà pensionnées des adaptations au bien-être sélectives.

TABLEAU 10 - Les scénarios de politique sociale (taux de croissance annuel en termes réels - période 2007 - 2050)

PRODUCTIVITÉ A LONG TERME	2.25 % (scénario de référence)	1.75 % (scénario alternatif)
Salaires macroéconomiques	2.25	1.75
- Wage drift	0.5	0.5
- Hausse salariale conventionnelle	1.75	1.25
1. Pensions du régime général		
- Plafond salarial	1.75	1.25
- Adaptation au bien-être	0.5	0.0
2. Pensions de la fonction publique		
- Péréquation (adaptation au bien-être intégrale)	1.75	1.25
3. Autres branches de la sécurité sociale		
- Plafond salarial	1.75	1.25
- Adaptation au bien-être	0.5	0.0
4. Allocations non liées aux salaires (allocations familiales, pension minimum)	1.0	0.5

1. Entrée en application à partir du 1^{er} juillet 1997.

2. C'est-à-dire "les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial".

Croissance du plafond salarial découplée de l'évolution salariale sur base d'un wage drift de 0.5 %

Le scénario de politique sociale se fonde sur la réforme des pensions pour fixer la croissance du plafond salarial à 1.75 % dans le scénario de référence et à 1.25 % dans le scénario alternatif en ce qui concerne le plafond salarial qui intervient dans le calcul des pensions dans le régime général des travailleurs salariés. Par extension, une hypothèse similaire est retenue pour le plafond salarial qui intervient dans le calcul des autres revenus de remplacement. L'hypothèse de croissance des plafonds salariaux est calculée sur base d'une dérive salariale (*wage drift*¹) de 0.5 % par an, ce qui implique que les croissances du salaire macroéconomique moyen de 2.25 % et de 1.75 % correspondent respectivement à des hausses du salaire conventionnel de 1.75 % et 1.25 %.

Adaptation au bien-être dé-couplée de l'évolution salariale sur base d'un écart de 1.75 %

L'adaptation au bien-être des pensions est dé-couplée de l'évolution du salaire macroéconomique à concurrence de 1.75 %. Par conséquent, une adaptation au bien-être moyenne de 0.5 % est octroyée chaque année aux pensionnés concernés dans le scénario de référence. Ce dé-couplage de 1.75 % résulte d'une interprétation de la loi sur la réforme des pensions qui a été faite lors des "Perspectives de la sécurité sociale 2000 - 2050" de 1997². En pratique, il ne faut toutefois pas vraiment s'attendre à une augmentation linéaire. Une adaptation sélective au bien-être, telle que prévue dans la loi sur la réforme des pensions, signifie plutôt une adaptation au bien-être plus élevée pour les pensions les plus anciennes et les plus basses et une adaptation moindre pour les pensions les plus récentes et plus élevées.

Par extension, une hypothèse similaire est retenue pour l'adaptation au bien-être des autres revenus de remplacement.

Dans le scénario alternatif, ce dé-couplage implique une non-adaptation au bien-être des revenus de remplacement (0 %).

Liaison au bien-être des allocations forfaitaires dé-couplée de l'évolution salariale sur base d'un écart de 1.25 %

Les allocations forfaitaires, comme les allocations familiales et certaines pensions d'indépendants, ne sont, par définition, pas influencées par l'évolution du plafond salarial. Une liaison au bien-être dé-couplée de l'évolution des salaires à concurrence de 1.75 % (comme pour les revenus de remplacement) induirait un recul sensible de ce type de revenus. Par contre, si les allocations forfaitaires évoluaient parallèlement aux plafonds salariaux pour les autres allocations (respectivement 1.75 % et de 1.25 % dans les scénarios de référence et alternatif), il y aurait une inégalité par rapport aux autres revenus qui ne seraient adaptés au bien-être qu'à hauteur de 0.5 % et de 0 %. Dans ce contexte, on a retenu l'hypothèse d'une liaison au bien-être des allocations forfaitaires de 1 % et 0.5 %, suivant le scénario retenu.

Politique sociale hors sécurité sociale: pensions de la fonction publique

Dans le calcul de la pension de la fonction publique, il n'y a pas en réalité de plafond salarial. C'est le montant même de la pension qui est plafonné (à un niveau élevé). Compte tenu du niveau élevé de cette pension maximale, ce facteur qui modère la croissance des dépenses de pensions de la fonction publique est négligé dans les projections. Toutefois, la prise en compte du scénario macroéconomique, dans le cadre duquel les salaires connaissent par hypothèse une évolution annuelle de 2.25% et 1.75% implique l'existence d'un plafond salarial implicite, à savoir le plafond calculé à l'aide de la croissance macroéconomique des salaires moins la dérive salariale.

1. Voir glossaire.

2. M.-J. FESTJENS [1997]; N. FASQUELLE, S. WEEMAES [1997].

Péréquation des pensions de la fonction publique

Une différence plus importante distingue le régime général des travailleurs salariés et le régime de la fonction publique: la “péréquation” de la pension publique qui implique l’adaptation celle-ci à l’évolution des salaires (à l’exclusion de la dérive salariale). La pension du régime de la fonction publique suit donc chaque augmentation¹ des traitements des fonctionnaires actifs.

Une rupture par rapport à la politique menée dans le passé

Les hypothèses de politique sociale retenues à long terme pour les allocations de la sécurité sociale ne correspondent pas à la politique menée entre 1982 et 1998. Durant cette période, aucune adaptation au bien-être n’a été accordée, à l’exception d’une adaptation limitée et sélective des pensions dans le régime des travailleurs salariés et, en ce qui concerne le chômage, de l’introduction des compléments d’ancienneté au début des années ‘90. Les plafonds salariaux n’ont pas non plus été relevés au cours de cette période.

La loi sur la réforme des pensions a été synonyme de changement: certaines de ses dispositions traitent en effet du relèvement du plafond salarial et de l’adaptation au bien-être (*cf supra*: encadré p. 33). Dans ces perspectives à long terme, la philosophie de la législation sur les pensions est aussi appliquée aux autres revenus de remplacement (*cf supra*) afin d’assurer une cohérence entre les différentes branches de la sécurité sociale.

En outre, à moyen terme, le budget 2001 prévoit un certain nombre de corrections sociales: une adaptation sélective au bien-être des pensions du régime des travailleurs salariés et indépendants, un relèvement du plafond salarial dans l’assurance-chômage, un accroissement de plusieurs allocations minimales et une hausse des allocations familiales dans le régime des travailleurs indépendants.

Influence de la politique sociale sur les taux de remplacement

Le scénario de politique sociale revêt une grande importance pour l’évolution des taux de remplacement des différents revenus de remplacement qui sont analysés en détail dans la section D de ce chapitre, consacrée aux dépenses sociales.

C. La projection socio-économique

La projection socio-économique comprend trois volets²:

- la projection de la population potentiellement active³ par sexe et classe d’âges;
- la répartition de la population restante entre les diverses catégories d’inactifs, c’est-à-dire les pensionnés, la population scolaire, les invalides et les autres inactifs;
- la répartition de la population potentiellement active, par sexe et classe d’âges quinquennale (de 15 - 19 ans à 60 - 64 ans⁴), entre ses différentes composantes: emploi, chômeurs “officiels”⁵, chômeurs “âgés”⁶ et prépension (*cf* tableau 1, p. 19).

1. Aussi longtemps qu’il s’agit d’une Révision générale des Barèmes (RGB) ou d’une Programmation sociale (PS). L’octroi de primes au fonctionnaire actif ne donne pas lieu à une péréquation.

2. Pour plus de détails méthodologiques: voir chapitre II, point C.2.

3. La population potentiellement active est la somme de la population occupée et de la population au chômage (chômage âgé compris) ou en prépension. Voir glossaire.

4. Au delà de 65 ans, la population potentiellement active est uniquement constituée d’emploi.

5. Voir glossaire.

6. Voir glossaire.

L'ensemble de la projection socio-économique résulte de probabilités d'entrée ou de maintien dans chacune des catégories socio-économiques. Etant donné l'horizon très lointain, on ne peut naturellement parler de prévision. Il s'agit plutôt d'une projection à comportements et contexte institutionnel et législatif inchangés. Ceci ne signifie cependant pas que les comportements des individus soient figés: on prend en effet en compte les tendances enregistrées dans le passé, les modifications récentes de comportement et les changements de législation influençant certains comportements dans le futur.

Résumé des scénarios		
Scénario démographique	2000	2050
Taux de fécondité	1.61	1.75
Espérance de vie à la naissance: hommes	75.06	83.90
Espérance de vie à la naissance: femmes	81.53	88.87
Solde migratoire	18 445	17 320
Scénario socio-démographique (défini par sexe et classe d'âges + prise en compte du vieillissement des générations)		
Taux de scolarité	comportements constants par rapport à dernière observation	
Activité potentielle: hommes	comportements constants par rapport à dernière observation	
Activité potentielle: femmes	participation croissante au marché du travail	
Sorties d'activité (vers: invalidité, chômage âgé, prépension, pension)	comportements constants par rapport à dernière observation sauf: légère tendance à la baisse des entrées masculines en prépension, impact de la réforme des pensions sur les comportements féminins	
Scénarios macroéconomiques (à long terme)	SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE	SCÉNARIO ALTERNATIF ^a
Croissance de la productivité et des salaires	2.25 % par an	1.75 % par an
Croissance de l'emploi	0.1 % par an en moyenne entre 2000 et 2050	
Taux de chômage structurel	5 % de la population active officielle (aux alentours de 2020)	
Taux d'intérêt réel à long terme	4 %	
Scénario de politique sociale (à long terme)	SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE	SCÉNARIO ALTERNATIF ^a
Plafond salarial	1.75 % par an	1.25 % par an
Adaptation au bien-être (régime général)	0.5 % par an	0.0 % par an
Liaison au bien-être des forfaits	1.0 % par an	0.5 % par an
Péréquation des pensions de la fonction publique	1.75 % par an	1.25 % par an
Scénario de politique budgétaire (à long terme)		
Pression fiscale et parafiscale	à politique constante (compte tenu des mesures décidées)	
Dépenses primaires hors traitements et transferts sociaux	évolution parallèle au PIB à long terme	
Trajectoire budgétaire ^b	1 % du PIB à partir de 2008	

a. Seules les hypothèses différentes de celles du scénario de référence sont reprises.

b. Cfr infra point E.3.a, p. 109.

1. Activité potentielle

a. Les taux d'activité potentielle par sexe et classe d'âges

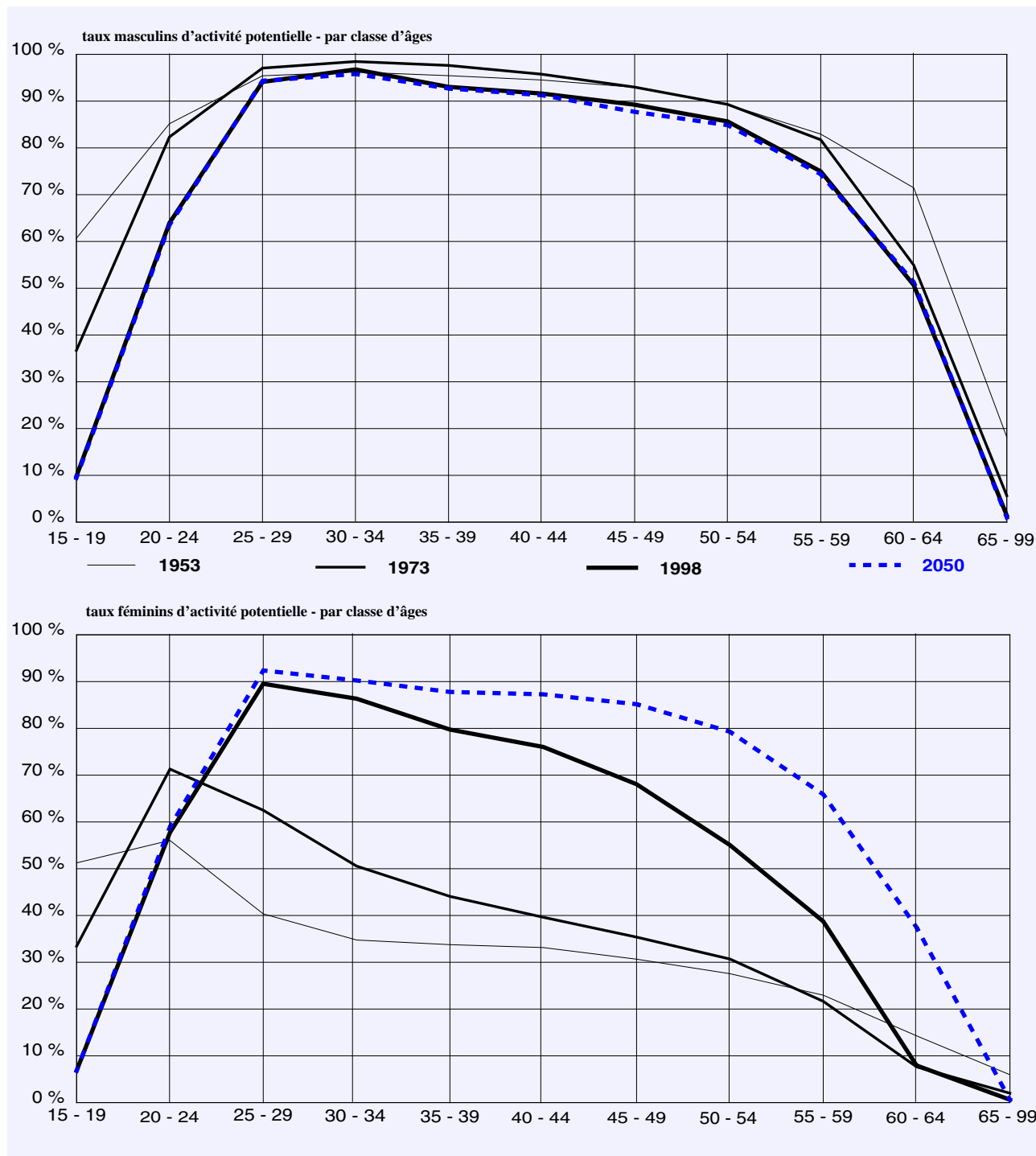
Jusque 25 ans: des taux d'activité influencés par la scolarisation

Les taux d'activité potentielle des 15 - 19 ans et 20 - 24 ans, en baisse ces dernières décennies suite à l'augmentation de la scolarisation (cfr figure 14), sont maintenus en projection au niveau de la dernière observation (1998).

A partir de 25 ans: remontée des courbes d'activité féminine

En projection, les taux d'activité potentielle des classes d'âges de 30 - 34 à 55 - 59 ans sont calculés sur base du comportement passé des cohortes et de probabilités de maintien dans l'activité potentielle. Celles-ci sont égales à la dernière observation pour les hommes et le plus souvent en hausse pour les femmes.

FIGURE 14 - Courbes d'activité potentielle



Le graphique 14 illustre le changement du comportement féminin en termes de profil d'activité au cours de la vie. Dans les années '50 et '70, les taux d'activité féminins qui étaient assez élevés pour les 15 - 19 ans et les 20 - 24 ans (*cfr* scolarisation plus faible)

étaient nettement plus bas à partir de 25 ans, quand les femmes devenaient “mères de famille” à temps plein. Par contre, à partir de 35 ans et jusqu’à l’âge de la pension (60 ans), les taux d’activité n’enregistraient qu’une faible diminution. Durant les années ‘70, les taux d’activité semblaient toutefois avoir tendance à décliner avec l’âge de façon un peu plus accentuée que pendant les années ‘50. A la fin du 20^e siècle, la maternité ne provoque quasiment plus de retrait de la vie active, notamment en raison de la diminution du nombre d’enfants par femme, du développement des politiques visant à favoriser le travail à temps partiel et l’accueil de la petite enfance. Par contre, l’âge en provoque davantage (vers l’invalidité ou la pension avant l’âge légal), comme pour les hommes.

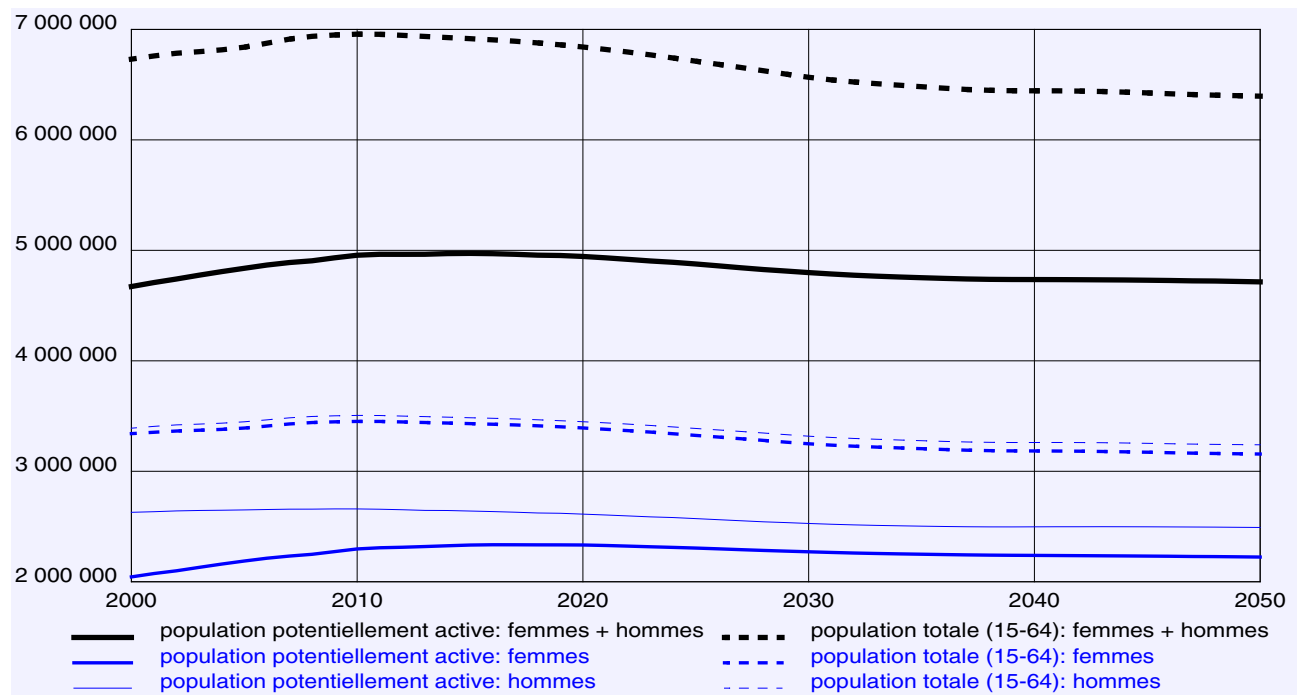
Réduction du “différentiel hommes - femmes”

En 2050, les taux masculins d’activité potentielle, qui étaient légèrement en baisse en 1998 par rapport aux décennies précédentes, sont relativement stables par rapport aux dernières observations. Par contre, l’augmentation des taux féminins d’activité potentielle, amorcée durant les décennies précédentes, se poursuit au cours de la période de projection. Cette hausse des taux féminins d’activité potentielle a pour corollaire une baisse du taux des femmes s’occupant de leur propre ménage et, en raison de la réforme des pensions en cours¹ qui postpose les retraites féminines et allonge donc leur période d’activité, une baisse des taux de pensionnées. En 2050, les taux féminins d’activité potentielle sont encore inférieurs aux taux masculins mais le “différentiel hommes - femmes” est considérablement réduit (6.2 % en 2050 contre 17.5 % en 1998 et 6.8 % en 2020, en moyenne, pour l’ensemble des 15 - 64 ans).

b. La population potentiellement active

La projection démographique d’une part et la projection des taux d’activité potentielle d’autre part déterminent l’évolution de la population potentiellement active (figure 15).

FIGURE 15 - Population potentiellement active (nombres)



1. Cfr chapitre II - encadré p. 33.

L'évolution démographique détermine l'évolution de l'activité masculine.

Compte tenu des évolutions démographiques, la population masculine potentiellement active augmente encore légèrement durant la première décennie de la période de projection. A partir de 2010, la population potentiellement active masculine diminue puis se stabilise à partir de la fin des années 2030. En moyenne, entre 2000 et 2050, tant la population masculine potentiellement active que la population masculine d'âge actif diminuent de 0.1 % par an.

Les taux d'activité féminins compensent en partie l'évolution démographique.

Par contre, l'augmentation des taux féminins d'activité potentielle compense l'évolution démographique de la population féminine d'âge actif. Ce n'est qu'à partir des années 2020 que l'évolution démographique n'est plus compensée par l'évolution des taux d'activité potentielle. En moyenne, entre 2000 et 2050, la population féminine potentiellement active augmente de 0.2 % par an tandis que la population féminine d'âge actif diminue de 0.1 % par an.

Au total, la progression de la population féminine potentiellement active compense l'évolution de la population masculine potentiellement active: la population potentiellement active présente donc d'abord une période de croissance jusque 2015, puis une période de baisse jusqu'à la fin des années 2030, puis une période de relative stabilisation durant les deux dernières décennies de la période de projection. En moyenne, entre 2000 et 2050, la population potentiellement active présente un taux de croissance proche de zéro (contre une baisse de 0.1 % par an pour la population d'âge actif).

2. Population inactive

a. Pensionnés

Les taux de pensionnés¹ découlent de la projection, par groupe d'âges, des effectifs de pensionnés dans chaque régime². Cette projection est basée d'une part, pour les flux sortants, sur les coefficients démographiques de survie et d'autre part, pour les flux entrants, sur des probabilités d'entrée en pension de retraite définies par âge³ et sur l'évolution des décès masculins et de l'activité féminine pour les pensions de survie. Des détails supplémentaires relatifs à la méthodologie figurent au chapitre II (point C.2.b).

Facteurs déterminants

Les principaux paramètres qui font évoluer les taux de pensionnés sont les suivants:

- le maintien au niveau de la dernière observation du pourcentage de population "couverte" à 65 ans (c'est-à-dire la population pensionnée augmentée des personnes à charge dont le conjoint bénéficie d'une pension au taux "ménage" en proportion de la population totale correspondante);

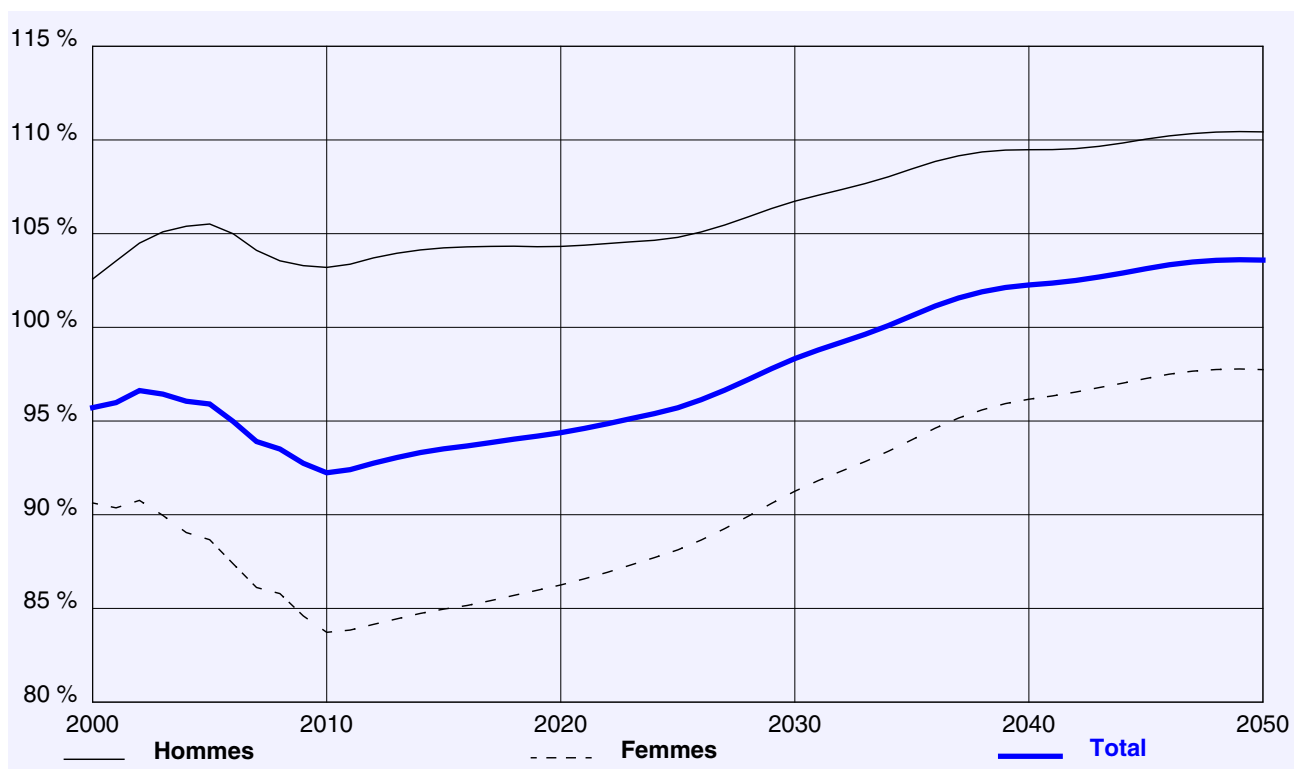
1. Evalués en concept comptable "pur". Voir glossaire.

2. Seuls les bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées (1.9 % du nombre total de pensionnés) et les anciens cadres d'Afrique (0.3 % en 1998 et 0 % à partir de 2017 du nombre total de pensionnés) ne sont pas calculés par âge.

3. Ces probabilités d'entrée en pension de retraite par âge sont évaluées pour chaque catégorie socio-économique d'origine sur base de probabilités d'entrée en pension dites cumulées - *i.e.* pour une génération et tous régimes confondus, peu importe l'âge d'entrée en pension - maintenues constantes à partir de la dernière observation (1.32 pour les hommes et 1.16 pour les femmes). Ces probabilités d'entrée cumulées supérieures à l'unité reflètent à la fois la prise en compte de carrières mixtes entre régime général des travailleurs salariés et indépendants et régime de la fonction publique (Etat et entreprises publiques) et la prise en compte d'entrées en pension de personnes ne résidant plus dans le pays. Pour davantage de détails méthodologiques, voir chapitre II.

- l'évolution de l'activité féminine, qui ouvre le droit à la pension de retraite et réduit le nombre de bénéficiaires de pension de survie¹;
- l'évolution de la répartition par régime - et par statut socio-économique au sein de chaque régime - des populations susceptibles d'entrer en pension, ce qui joue sur les âges d'entrée en pension;
- l'augmentation de l'espérance de vie plus rapide pour les hommes que pour les femmes, ce qui tend à réduire le nombre de pensionnées de survie;
- la réforme des pensions en cours dans le régime général des travailleurs salariés et indépendants, réforme qui fait progressivement passer l'âge légal de la retraite de la pension féminine de 60 ans (jusqu'au 30 juin 1997) à 65 ans à partir du 1^{er} janvier 2009 (cfr encadré au chapitre II, p. 33).

FIGURE 16 - Taux de pensionnés (nombres totaux rapportés à la population de 60 ans et plus)



Les taux qui figurent sur le graphique 16 sont à interpréter avec une certaine prudence dans la mesure où tous les pensionnés n'ont pas forcément atteint l'âge de 60 ans. C'est le cas pour certains pensionnés du régime des salariés (mineurs, pilotes de ligne, pensionnées de survie) et pour certains pensionnés du régime de la fonction publique de l'Etat et des entreprises publiques (pensionnés de retraite pour inaptitude physique, pensionnés de la défense, pensionnées de survie). Par ailleurs, toute la population de 60 ans n'est pas déjà retraitée à 60 ans.

Ainsi, la hausse puis la baisse des taux de pensionnés en début de période s'expliquent notamment par un effet de structure d'âges, la population née durant la deuxième guerre mondiale atteignant l'âge de 60 ans entre 2000 et 2005 et l'âge de 65 ans entre 2005 et

1. Non cumulée avec une pension de retraite.

2010. La faible natalité enregistrée entre 1940 et 1945 se répercute donc d'abord sur le dénominateur (population de 60 ans et plus) avant de se répercuter sur le numérateur, les âges d'entrée en pension étant davantage proches de 65 ans. Pour les mêmes raisons, le *baby-boom* de l'après guerre produit, 5 ans plus tard, l'effet inverse sur les taux de pensionnés. En outre, la réforme des pensions accentue la baisse des taux féminins de pensionnées jusque 2009.

De même, la chute de la natalité enclenchée vers 1965 se répercute d'abord sur le dénominateur (à partir de 2025) avant d'être incorporée complètement au numérateur (à partir de 2030).

Un taux masculin de pensionnés en légère hausse

Le taux de pensionnés pour les hommes est compris entre 103 % en 1998 et 110 % en 2050. Cette hausse s'explique notamment par un "taux de cumul"¹ et un "taux d'émigrés"² plus élevés pour les nouveaux pensionnés que pour les pensionnés plus âgés; le développement de carrières mixtes et de "la pension au soleil"³ sont des phénomènes relativement récents.

Deux éléments viennent compenser la tendance à la hausse des taux masculins de pensionnés entre 2010 et 2025:

- la baisse du poids de l'emploi public (pour lequel les entrées en pension ont lieu à un âge plus jeune que dans le secteur privé) au sein de la population masculine de 59 ans⁴;
- la disparition progressive des pensionnés mineurs de moins de 60 ans.

Enfin, l'accroissement du taux masculin de pensionnés à partir de la seconde moitié des années 2020 s'explique, outre l'effet de structure par âge mentionné ci-dessus, par la hausse du taux d'emploi au sein de la population qui arrive à l'âge de la retraite. En effet, l'emploi génère davantage d'entrées en pension avant l'âge légal de 65 ans que les autres catégories socio-économiques (chômeurs, invalides ou prépensionnés).

Un taux féminin de pensionnées d'abord en forte baisse puis en forte hausse

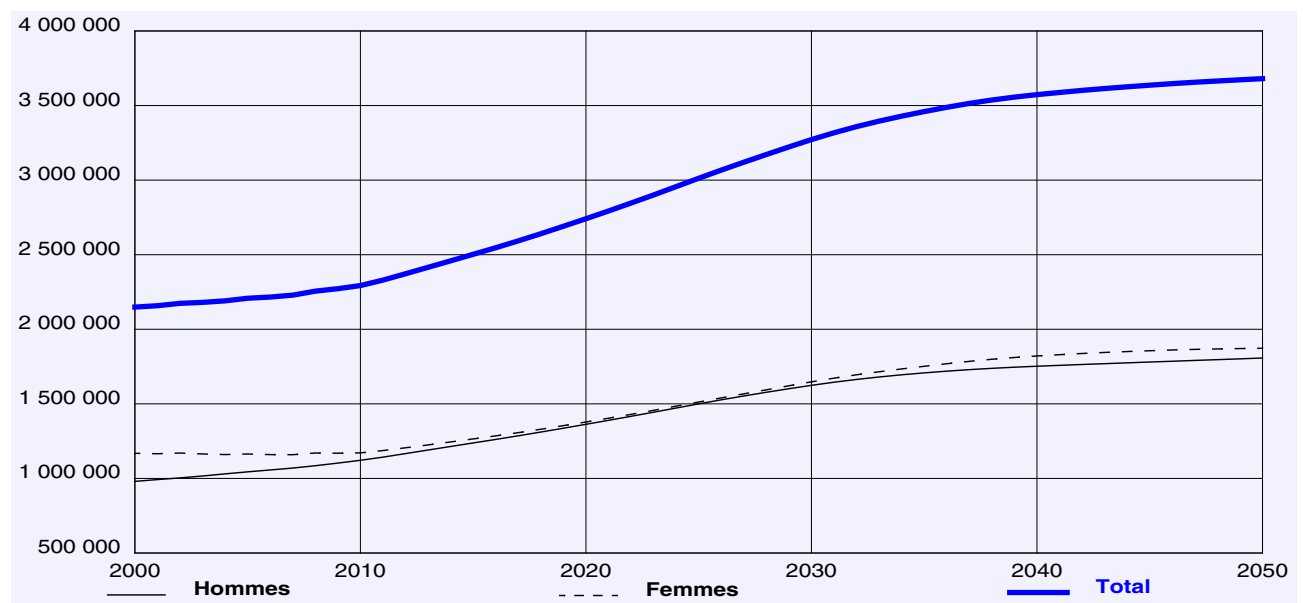
Le taux féminin de pensionnées passe de 91 % en 2000 à 84 % en 2010. Cette baisse enregistrée en dépit de l'accroissement des taux d'activité féminins durant la première décennie de la période de projection s'explique essentiellement par la mise en oeuvre de la réforme des pensions dans les régimes des salariés et des indépendants, réforme qui fait passer l'âge légal de la pension féminine de 60 ans à 65 ans. Toutes les évolutions dues à d'autres facteurs (*cfr* notamment les effets de structure d'âges mentionnés ci-dessus) sont ainsi occultées.

A plus long terme, l'accroissement du taux féminin de pensionnées (98 % en 2050) est surtout lié à l'augmentation de l'activité féminine mais aussi, comme pour les hommes, à un glissement dans la structure d'âge lié à la chute de la natalité enclenchée en 1965 et à l'augmentation de la proportion d'actives ayant un emploi, chez lesquelles il y a davantage d'entrées en pension anticipées.

1. Cumuls de pensions entre le régime général des travailleurs salariés et indépendants et le régime de la fonction publique. *Cfr* encadré au chapitre II, p. 40.
2. Personnes ne vivant plus en Belgique (donc non comptées dans la population) mais recevant une pension payée par la Belgique.
3. Il s'agit soit de pensionnés belges qui s'expatrient pour profiter de leur retraite sous des cieux plus cléments, soit des populations issues des vagues d'immigration qui, ayant travaillé en Belgique, retournent dans leur pays d'origine lorsqu'ils prennent leur retraite.
4. En effet, pour les hommes, le fort accroissement de l'emploi public durant les années '70 qui se répercute notamment sur l'emploi public à 59 ans durant la première décennie de la projection est toutefois de moindre ampleur que l'accroissement de la population de 59 ans.

De plus en plus de pensionnés

Etant donné l'évolution démographique, le nombre total de pensionnés (voir graphique 17) s'accroît en moyenne de 1.1 % par an entre 2000 et 2050 (à mettre en parallèle avec un accroissement de 1 % par an en moyenne pour la population de 65 ans et plus). L'essentiel de cet accroissement a lieu entre 2010 et 2030: 1.8 % par an contre 0.7 % par an entre 2000 et 2010 et 0.6 % par an entre 2030 et 2050 (à mettre en parallèle avec 1.8 % par an contre 0.7 % par an entre 2000 et 2010 et 0.5 % par an entre 2030 et 2050 pour la population de 65 ans et plus).

FIGURE 17 - Nombre de pensionnés**TABLEAU 11 - Nombre de pensionnés et structure par régime, par type et par catégorie**

	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Nombre total de pensionnés (en milliers)	2 148.9	2 293.0	2 741.1	3 271.7	3 573.1	3 680.4
dont: part des hommes	45.6 %	48.9 %	49.7 %	49.6 %	49.0 %	49.1 %
part des femmes	54.4 %	51.1 %	50.3 %	50.4 %	51.0 %	50.9 %
dont: part du régime général des salariés	66.6 %	66.8 %	68.9 %	70.6 %	71.4 %	71.5 %
part du régime général des indépendants	12.7 %	11.8 %	10.6 %	10.0 %	9.7 %	9.6 %
part du régime de la fonction publique (Etat)	14.6 %	14.9 %	13.8 %	12.8 %	12.3 %	12.2 %
dont: administration	6.8 %	7.3 %	6.8 %	6.4 %	6.2 %	6.1 %
enseignement	5.2 %	5.3 %	5.3 %	5.0 %	4.8 %	4.9 %
défense	2.6 %	2.2 %	1.7 %	1.3 %	1.3 %	1.2 %
part du régime de la fonction publique (entreprises publiques)	3.9 %	4.5 %	4.8 %	4.8 %	4.8 %	4.8 %
part des bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées	1.9 %	1.9 %	1.9 %	1.9 %	1.9 %	1.9 %
part des Anciens cadres d'Afrique	0.3 %	0.1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
dont: part des pensions de retraite ^a	80.9 %	82.8 %	88.0 %	91.7 %	93.6 %	94.7 %
dont au taux "ménage"	16.0 %	14.1 %	10.4 %	7.4 %	5.7 %	5.0 %
part des pensions de survie	16.9 %	15.2 %	10.1 %	6.4 %	4.5 %	3.4 %
RÉGIME GÉNÉRAL (SALARIÉS ET INDÉPENDANTS)						
Part des hommes	45.0 %	49.1 %	50.3 %	50.4 %	49.9 %	50.0 %
Part des femmes (y compris pensions de survie et de retraite-survie)	55.0 %	50.9 %	49.7 %	49.6 %	50.2 %	50.0 %
Hommes: part des pensions de retraite au taux "ménage" (dans total des hommes)	44.8 %	36.5 %	26.0 %	18.2 %	14.1 %	12.3 %
Femmes: part des pensions de survie (dans le total des femmes)	27.8 %	28.3 %	19.2 %	11.9 %	8.2 %	6.1 %
RÉGIME DE LA FONCTION PUBLIQUE (ÉTAT ET ENTREPRISES PUBLIQUES)						
Part des hommes	50.5 %	50.6 %	49.5 %	48.6 %	47.7 %	47.5 %
Part des femmes (y compris pensions de survie)	49.5 %	49.4 %	50.5 %	51.4 %	52.3 %	52.5 %
Femmes: part des pensions de survie (dans le total des femmes)	52.1 %	40.3 %	27.3 %	18.0 %	13.2 %	10.4 %

a. Y compris pensionnés de retraite et survie; hors anciens cadres d'Afrique et bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées.

Mais une structure par type et par catégorie évolutive

La part des pensionnées de survie au sein du stock total de pensionnés est en diminution constante au cours de la période de projection (*cf*r tableau 11), au fur et à mesure de l'augmentation de l'activité féminine qui soit leur procure un revenu, soit leur ouvre un droit à la pension de retraite.

Parallèlement, on enregistre une baisse de la part des pensions au taux "ménage" (75 % du salaire de référence) au profit des pensions au taux "isolé" (60 % du salaire de référence).

b. Autres populations inactives

Les autres populations inactives sont la population scolaire, la population invalide et les autres inactifs. La projection de ces derniers (qui regroupent essentiellement les rentiers et les femmes s'occupant de leur ménage) est obtenue par solde.

TABLEAU 12 - Catégories d'inactifs (hors pensionnés) rapportées aux populations correspondantes (en %)¹

	2000	2010	2020	2030	2040	2050
TAUX DE SCOLARITÉ						
hommes de 15 à 29 ans	40.6	41.5	40.1	40.8	41.1	40.5
femmes de 15 à 29 ans	42.4	43.8	42.1	42.9	43.3	42.7
hommes de 0 à 29 ans	69.6	69.3	68.6	69.6	69.4	69.3
femmes de 0 à 29 ans	70.2	70.1	69.2	70.4	70.2	70.0
total de 0 à 29 ans	69.9	69.7	68.9	70.0	69.8	69.6
TAUX D'INVALIDITÉ						
hommes de 15 à 39 ans	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
femmes de 15 à 39 ans	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
hommes de 40 à 64 ans	6.5	7.1	7.4	7.4	7.4	7.5
femmes de 40 à 64 ans	3.8	5.2	6.0	6.2	6.3	6.4
total de 15 à 64 ans	2.9	3.6	3.9	3.9	3.9	4.0
<i>poids du régime des indépendants</i>	8.1	6.8	6.5	6.4	6.2	6.3
TAUX D'AUTRES INACTIFS						
femmes de 59 ans	42.3	32.1	26.8	24.0	23.8	24.0

i. Population scolaire

Les taux de scolarisation par sexe et classe d'âges sont maintenus pratiquement constants en projection. Les légères variations autour de 70 % qui figurent dans le tableau 12 résultent de petites fluctuations de la structure par classe d'âges des groupes de population concernés.

ii. Invalides

La projection des taux d'invalides par sexe et classe d'âges est réalisée sur base des probabilités d'entrée en invalidité en provenance de l'activité potentielle de la génération concernée (ou de l'emploi, salarié ou indépendant, pour les 60 - 64 ans). Celles-ci sont maintenues en projection, au niveau de la dernière observation.

Pour les femmes à partir de 45 ans, une tendance historique à la hausse de ces probabilités d'entrée en invalidité en provenance de l'activité potentielle a en outre été prise en

1. Taux en concept comptable (sauf les "taux d'autres inactifs" qui sont en concept démographique). Voir glossaire.

compte. Il s'ensuit, également en raison de l'augmentation des taux féminins d'activité potentielle, un relèvement des taux féminins d'invalides: pour le groupe des 40 - 59 ans, 6.1 % en 2050 contre 4.3 % en 2000.

Par ailleurs, la mise en oeuvre progressive de la réforme des pensions (jusque 2009) a pour effet d'allonger la durée pendant laquelle les femmes restent "invalides" avant de devenir pensionnées: le taux d'invalidité pour les femmes de 60 à 64 ans passe ainsi de 1.5 % en 2000 à 5.4 % en 2010¹.

L'évolution de la répartition des invalides entre régime des salariés et régime des indépendants est fonction de l'évolution de la répartition de l'emploi privé entre ces statuts professionnels: il s'ensuit une légère baisse du poids du régime des indépendants qui, en 2050, représente 6.3 % du total des invalides, contre 8.1 % en 2000.

iii. Autres inactifs

Le nombre des "autres inactifs", c'est-à-dire les inactifs ne bénéficiant individuellement d'aucun revenu de remplacement est calculé par solde². Son évaluation est particulièrement importante pour les femmes dans la mesure où d'une part un certain nombre d'entrées en pension proviennent de l'inactivité et d'autre part, ce groupe comprend notamment les femmes à charge d'un pensionné au taux "ménage".

Corollairement à l'augmentation de l'activité potentielle des femmes qui ouvre des droits aux revenus de remplacement, il y a une baisse assez nette du taux des autres inactives: en 2050, 24 % de la population féminine de 59 ans contre 42 % en 2000.

3. Décomposition de la population potentiellement active

La projection du nombre de prépensionnés et de chômeurs âgés (qui, bien que "potentiellement actifs", sont "officiellement" considérés comme n'étant plus disponibles pour le marché du travail) repose sur les probabilités d'entrée dans ces catégories et les probabilités de sortie de ces catégories vers la pension. La population active officielle³ est alors obtenue par solde, et est répartie entre chômage (officiel) et emploi par statut professionnel sur base des hypothèses de croissance de l'emploi retenues dans le scénario macroéconomique (*cf supra*).

a. Emploi et chômage

Le scénario macroéconomique retenu lie la croissance de l'emploi à la croissance de la population active (*cf Environnement macroéconomique*, p. 59). Cette hypothèse de base vaut pour l'emploi de l'Etat dans l'administration et dans la défense. L'évolution de l'emploi dans l'enseignement est, quant à lui, lié à l'évolution de la population scolaire. La projection de l'emploi salarié (y compris l'emploi des entreprises publiques) et de l'em-

1. L'âge légal d'entrée en pension passe à 62 ans au 1^{er} janvier 2000, et est de 65 ans en 2010. Pour plus de détails, voir encadré au chapitre II, p. 33.

2. Sur base de la population totale (concept démographique). Toutes les autres catégories socio-économiques étant calculées en concept comptable (*cf* une personne pouvant être comptée plusieurs fois et une personne ne résidant pas dans le pays pouvant être comptée), leur nombre est donc quelque peu sous-estimé.

3. Voir glossaire.

ploi indépendant tient compte du taux de chômage structurel: tant que le taux de chômage structurel n'est pas atteint, la croissance de l'emploi privé est légèrement plus rapide que la croissance de la population active¹, dans une mesure équivalente à celle retenue dans les exercices réalisés pour les instances internationales et présentés au chapitre IV.

Baisse des taux de chômeurs et hausse des taux d'emploi

La baisse du taux de chômage, conjointement à l'évolution des taux d'activité, conduit à un accroissement des taux d'emploi dans la population d'âge actif de 15 à 64 ans (voir tableau 13). En outre, malgré la hausse des taux d'activité, et que l'on considère le chômage âgé ou non, le tableau 13 indique que la diminution du taux de chômage correspond également à une diminution du taux de chômeurs (*cf* glossaire).

La légère hausse du taux de chômeuses de 50 à 64 ans entre 2000 et 2010 (+ 2.3 points de pourcentage - y compris les chômeuses âgées) s'explique par l'accroissement des taux d'activité féminins, notamment en raison de la réforme des pension en cours. A partir de 2010, la réforme des pensions est en régime de croisière et le taux de chômeuses de 50 à 64 ans est en baisse.

TABLEAU 13 - Taux de chômage, taux d'emploi et taux de chômeurs

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2050 - 2000
Taux de chômage au sens large (en % de la population active - y compris chômeurs âgés)	12.9	11.0	9.5	7.9	7.5	7.6	- 5.3
Taux de chômage officiel (en % de la population active - hors chômeurs âgés)	10.0	7.3	6.1	5.0	5.0	5.0	- 5.0
TAUX D'EMPLOI (EN % DE LA POPULATION D'ÂGE ACTIF)							
Hommes de 15 à 19 ans	6.9	7.4	7.7	8.0	8.0	8.0	+ 1.1
de 20 à 49 ans	81.9	82.6	83.6	84.8	84.8	85.0	+ 3.0
de 50 à 64 ans	48.9	48.8	48.0	48.6	51.1	51.4	+ 2.6
de 15 à 64 ans	66.3	65.2	65.3	66.6	67.3	67.5	+ 1.1
Femmes de 15 à 19 ans	4.2	5.0	5.3	5.6	5.6	5.6	+ 1.5
de 20 à 49 ans	67.9	74.6	77.5	79.4	79.6	79.9	+ 12.0
de 50 à 64 ans	28.0	41.0	45.6	48.5	50.0	49.6	+ 21.6
de 15 à 64 ans	51.5	57.8	60.7	63.1	63.7	63.7	+12.1
Hommes et femmes de 15 à 64 ans	59.0	61.5	63.0	64.8	65.5	65.6	+ 6.6
TAUX DE CHÔMEURS AU SENS LARGE^a (EN % DE LA POPULATION D'ÂGE ACTIF)							
Hommes de 15 à 19 ans	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	- 0.3
de 20 à 49 ans	8.1	6.7	6.0	5.1	5.1	5.1	- 3.0
de 50 à 64 ans	11.3	10.2	8.8	7.8	7.3	7.4	- 4.0
de 15 à 64 ans	8.2	7.1	6.3	5.5	5.3	5.4	- 2.8
Femmes de 15 à 19 ans	2.6	1.8	1.5	1.2	1.2	1.2	- 1.5
de 20 à 49 ans	10.6	7.6	6.2	4.9	5.0	5.1	- 5.5
de 50 à 64 ans	9.1	11.4	10.0	8.6	7.7	7.7	- 1.4
de 15 à 64 ans	9.2	8.1	6.9	5.6	5.4	5.4	- 3.8
Hommes et femmes de 15 à 64 ans	8.7	7.6	6.6	5.6	5.3	5.4	- 3.3
TAUX DE CHÔMEURS OFFICIELS^b (EN % DE LA POPULATION D'ÂGE ACTIF)							
Hommes de 15 à 19 ans	6.9	7.4	7.7	8.0	8.0	8.0	+ 1.1
de 20 à 49 ans	81.9	82.6	83.6	84.8	84.8	85.0	+ 3.0
de 50 à 64 ans	2.0	1.8	1.5	1.3	1.4	1.4	- 0.6
de 15 à 64 ans	5.8	4.6	4.0	3.5	3.5	3.5	- 2.3
Femmes de 15 à 19 ans	4.2	5.0	5.3	5.6	5.6	5.6	+ 1.5
de 20 à 49 ans	67.9	74.6	77.5	79.4	79.6	79.9	+ 12.0
de 50 à 64 ans	1.6	1.6	1.3	1.1	1.2	1.2	- 0.4
de 15 à 64 ans	7.3	5.1	4.1	3.3	3.4	3.4	- 3.9
Hommes et femmes de 15 à 64 ans	6.6	4.8	4.1	3.4	3.4	3.5	- 3.1

a. Y compris chômeurs âgés non demandeurs d'emploi. Voir glossaire.

b. Hors chômeurs âgés non demandeurs d'emploi. Voir glossaire.

1. *Cfr supra* tableau 7.

Hausse des taux d'emploi essentiellement chez les femmes

La hausse du taux d'emploi de la population d'âge actif de 15 à 64 ans (+ 6.6 points de pourcentage entre 2000 et 2050 - *cf*r tableau 13) est essentiellement imputable à l'accroissement du taux d'emploi des femmes (entre 2000 et 2050, + 12.1 points de pourcentage contre + 1.1 point de pourcentage pour les hommes) dû à l'accroissement des taux d'activité féminins et à la baisse du taux de chômage. La hausse des taux d'emploi féminins est en outre davantage le fait du groupe des plus âgées: entre 2000 et 2050, + 21.6 points de pourcentage pour les femmes de 50 à 64 ans. Ceci s'explique surtout par la répercussion progressive des taux d'activité plus élevés des générations nouvelles. Les modifications récentes des comportements et/ou des législations en matière de sorties de l'activité, soit vers la pension (*cf*r *supra*), soit vers la prépension, soit vers le chômage âgé (*cf*r *infra*) contribuent également à ces résultats.

Augmentation du poids des salariés dans l'emploi

L'analyse des taux d'emploi peut être complétée par l'examen de la répartition de l'emploi entre les différents statuts professionnels, dans la mesure où ceux-ci conditionnent les possibilités et les âges de sortie de l'activité. Le tableau 14 montre un accroissement de la part de l'emploi salarié (surtout chez les hommes) au détriment de la part de l'emploi public dans l'administration et l'enseignement (et de la part de l'emploi indépendant pour les hommes). En effet, conformément aux tendances récentes, l'emploi privé augmente plus rapidement que l'emploi public. En outre, l'évolution de la population scolaire étant moins rapide que l'évolution de la population active, il s'ensuit une croissance plus faible de l'emploi dans l'enseignement.

TABLEAU 14 - Répartition de l'emploi par statut professionnel (par sexe et pour l'emploi total)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2050 - 2000
TOTAL (HOMMES + FEMMES)	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	
Emploi salarié (hors entreprise publiques)	62.0	64.6	65.0	65.1	65.1	65.1	+ 3.1
Emploi des entreprises publiques	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	2.9	- 0.1
Emploi indépendant	17.3	16.0	16.1	16.1	16.1	16.1	- 1.2
Emploi public: administration	9.0	8.4	8.3	8.1	8.1	8.1	- 0.9
Emploi public: défense	1.6	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	- 0.2
Emploi public: enseignement	7.1	6.5	6.2	6.3	6.3	6.3	- 0.8
HOMMES	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	
Emploi salarié (hors entreprise publiques)	62.6	67.6	68.5	68.6	68.6	68.6	+ 6.0
Emploi des entreprises publiques	4.8	5.2	5.2	5.2	5.1	5.1	+ 0.3
Emploi indépendant	18.1	15.4	15.5	15.7	15.8	15.8	- 2.3
Emploi public: administration	7.9	6.8	6.6	6.4	6.4	6.4	- 1.5
Emploi public: défense	2.6	2.4	2.3	2.2	2.2	2.2	- 0.4
Emploi public: enseignement	4.0	2.5	1.9	2.0	2.0	2.0	- 2.0
FEMMES	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	
Emploi salarié (hors entreprise publiques)	61.3	61.1	61.1	61.3	61.4	61.4	+ 0.1
Emploi des entreprises publiques	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	- 0.1
Emploi indépendant	16.3	16.7	16.7	16.6	16.5	16.5	+ 0.2
Emploi public: administration	10.4	10.2	10.1	10.0	10.0	10.0	- 0.4
Emploi public: défense	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.7	+ 0.4
Emploi public: enseignement	11.1	11.0	11.0	10.9	10.9	10.9	- 0.2

b. Chômeurs âgés et prépensionnés

Les probabilités d'entrée en prépension et en chômage âgé, en provenance respectivement de l'emploi salarié et du chômage officiel, sont maintenues en projection au dernier niveau observé. La légère tendance à la baisse des probabilités d'entrée en prépension des hommes de 55 ans et plus est également maintenue.

Des comportements différenciés par sexe

Les entrées en prépension et en chômage âgé sont considérées comme des sorties anticipées vers l'inactivité. Le tableau 15 indique que ces sorties de l'activité se font davantage par le biais du chômage âgé pour les femmes, alors qu'on note une tendance à privilégier la prépension chez les hommes.

Baisse des taux de chômeurs âgés

Etant donné la baisse tendancielle du taux officiel de chômage, le poids des chômeurs âgés dans la population potentiellement active est en baisse: - 5.9 points de pourcentage entre 2000 et 2050, pour le groupe d'âges concerné (50 à 64 ans). Etant donné la hausse des taux d'activité, la baisse du poids des chômeurs âgés dans la population d'âge actif est toutefois moins marquée: - 2.2 points de pourcentage.

Légère hausse des taux de prépensionnés

Par contre, suite à l'accroissement des taux d'emploi d'une part et du poids de l'emploi salarié dans le total de l'emploi d'autre part, les taux de prépensionnés sont en légère augmentation tant en termes de population d'âge actif qu'en termes de population potentiellement active.

TABLEAU 15 - Taux de chômeurs âgés et taux de prépensionnés

		2000	2010	2020	2030	2040	2050	2050 - 2000
TAUX DE CHÔMEURS ÂGÉS EN POURCENTAGE DE...								
LA POPULATION D'ÂGE ACTIF	Hommes de 50 à 64 ans	9.3	8.5	7.2	6.4	5.9	6.0	- 3.4
	Femmes de 50 à 64 ans	7.5	9.9	8.6	7.4	6.5	6.5	- 1.0
	Hommes et femmes de 50 à 64 ans	8.4	9.2	7.9	6.9	6.2	6.2	- 2.2
LA POPULATION POTENTIELLEMENT ACTIVE:	Hommes de 50 à 64 ans	12.9	12.0	10.3	9.2	8.3	8.3	- 4.7
	Femmes de 50 à 64 ans	19.4	18.0	14.6	12.3	10.6	10.6	- 8.8
	Hommes et femmes de 50 à 64 ans	15.2	14.6	12.3	10.6	9.3	9.4	- 5.9
TAUX DE PRÉPENSIONNÉS EN POURCENTAGE DE...								
LA POPULATION D'ÂGE ACTIF:	Hommes de 50 à 64 ans	12.0	11.9	12.9	13.5	13.1	13.2	+ 1.2
	Femmes de 50 à 64 ans	1.5	2.3	3.4	3.9	4.0	4.3	+ 2.8
	Hommes et femmes de 50 à 64 ans	6.7	7.1	8.1	8.7	8.6	8.8	+ 2.1
LA POPULATION POTENTIELLEMENT ACTIVE:	Hommes de 50 à 64 ans	16.6	16.8	18.5	19.3	18.3	18.3	+ 1.7
	Femmes de 50 à 64 ans	3.9	4.3	5.7	6.4	6.5	6.9	+ 3.0
	Hommes et femmes de 50 à 64 ans	12.1	11.3	12.6	13.3	12.9	13.1	+ 1.0

c. Activité officielle versus activité potentielle

La hausse des taux d'activité potentielle...

Le taux d'activité potentielle de la population d'âge actif est en hausse (+ 4.1 % de la population d'âge actif de 15 à 64 ans entre 2000 et 2050, hommes et femmes confondus) suite à la progression des taux d'activité féminins, telle qu'elle est définie dans le scénario socio-économique (*cfr supra*).

... est plus accentuée que la hausse des taux d'activité officielle

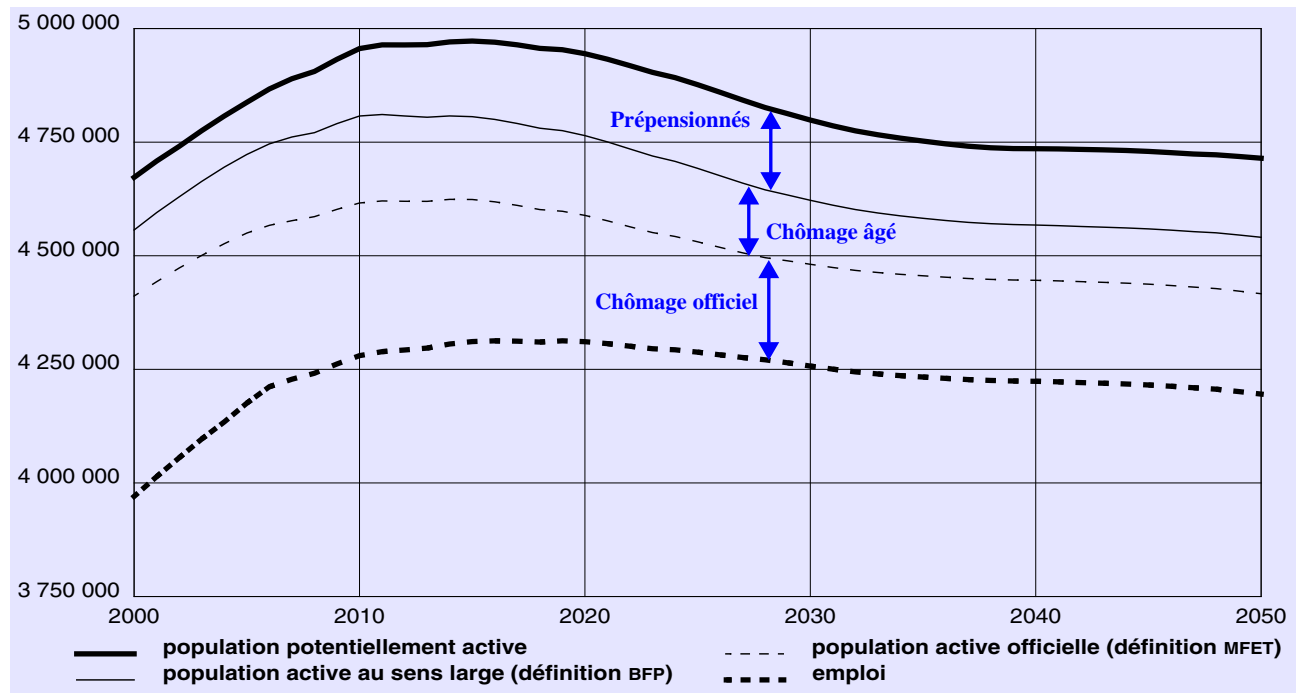
Etant donné l'évolution des taux de prépensionnés et de chômeurs âgés (*cfr supra*), l'accroissement du taux officiel d'activité¹ est légèrement inférieur: + 3.3 % de la population d'âge actif de 15 à 64 ans entre 2000 et 2050, hommes et femmes confondus (voir tableau 16).

1. Hors prépensionnés et chômeurs âgés non demandeurs d'emploi - définition du MFET. Voir glossaire.

TABLEAU 16 - Taux d'activité officielle versus taux d'activité potentielle

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2050 - 2000
TAUX D'ACTIVITÉ POTENTIELLE							
Hommes	de 15 à 19 ans	9.8	9.8	9.8	9.8	9.8	+ 0
	de 20 à 49 ans	88.7	87.7	88.1	88.4	88.4	- 0.1
	de 50 à 64 ans	72.2	70.9	69.7	69.9	71.5	- 0.3
	de 15 à 64 ans	77.3	75.6	75.4	75.7	76.1	- 0.9
Femmes	de 15 à 19 ans	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	+ 0
	de 20 à 49 ans	77.5	81.1	82.8	83.4	83.6	+ 6.5
	de 50 à 64 ans	38.6	54.7	59.0	60.6	61.7	+ 23.0
	de 15 à 64 ans	61.0	66.4	68.6	69.6	70.0	+ 9.1
Hommes et femmes de 15 à 64 ans	69.2	71.0	72.0	72.7	73.1	73.3	+ 4.1
TAUX D'ACTIVITÉ OFFICIELLE							
Hommes	de 15 à 19 ans	9.8	9.8	9.8	9.8	9.8	+ 0
	de 20 à 49 ans	88.7	87.7	88.1	88.4	88.4	- 0.1
	de 50 à 64 ans	50.9	50.5	49.6	50.0	52.5	+ 1.9
	de 15 à 64 ans	71.9	69.5	68.9	59.6	70.3	- 1.4
Femmes	de 15 à 19 ans	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	+ 0
	de 20 à 49 ans	77.5	81.1	82.8	83.4	83.6	+ 6.5
	de 50 à 64 ans	29.6	42.5	47.0	49.3	51.1	+ 21.2
	de 15 à 64 ans	58.7	62.7	64.6	66.1	66.8	+ 8.1
Hommes et femmes de 15 à 64 ans	65.3	66.1	66.8	67.9	68.6	68.6	+ 3.3

FIGURE 18 - Les composantes de la population potentiellement active



Au total¹, le léger accroissement de la population potentiellement active en 2050 par rapport à 2000 (+ 42 000 unités, avec un maximum de + 300 000 unités entre 2000 et 2015) ne se traduit pas par une augmentation correspondante de la population active au sens large² (- 16 000 unités entre 2000 et 2050, avec un maximum de + 254 000 unités entre 2000 et 2011). En effet, le nombre de pré-pensionnés s'accroît davantage que la popula-

1. Cfr figure 18.

2. Cfr définition BFP. Voir glossaire.

tion active étant donné l'augmentation du poids de l'emploi dans une population potentiellement active vieillissante (*cfr supra*).

Par contre, le poids des chômeurs âgés dans la population potentiellement active diminuant suite à la baisse du chômage (*cfr supra*), la population active officielle est quasiment inchangée en 2050 par rapport à 2000 (+ 5 000 unités, avec un maximum de + 213 000 unités entre 2000 et 2014)

D. Les dépenses sociales

1. Evolution de la pension moyenne et du taux de remplacement dans le régime des travailleurs salariés

Evolution

Le tableau 17 présente, pour la période 2010 - 2050 et pour le scénario de référence comme pour le scénario alternatif, l'évolution de la pension moyenne dans le régime des travailleurs salariés en valeur absolue d'une part, et en pourcentage du salaire brut moyen des salariés du secteur privé - *i.e.* le taux de remplacement¹ - d'autre part.

Ni la pension moyenne du régime des travailleurs salariés en valeur absolue, ni le taux de remplacement macroéconomique ne reflètent de façon satisfaisante le niveau de vie des ménages à la retraite puisque les pensions sont considérées globalement, quel que soit le statut familial des pensionnés (chef de ménage, membre d'un ménage recevant deux pensions, célibataire). Une analyse plus nuancée de l'évolution du taux de remplacement par type de ménage de pensionnés figure donc au point e, ci-après.

Le recul du taux de remplacement macroéconomique de la pension dans le régime des travailleurs salariés - soit, environ 70 % de l'effectif total de pensionnés (*cfr* tableau 11) - constitue néanmoins *le principal facteur* de limitation du coût budgétaire du vieillissement par rapport à l'ampleur du vieillissement démographique.

TABEL 17 - Pension moyenne du régime des travailleurs salariés

	1987	1990	1995	2000	2010		2020		2030		2040		2050	
<i>Hausse salariale (hypothèse)</i>					2.25 %	1.75 %	2.25 %	1.75 %	2.25 %	1.75 %	2.25 %	1.75 %	2.25 %	1.75 %
Pension moyenne du régime des travailleurs salariés en milliers de BEF (prix de 1998)														
	317.0	318.8	331.8	338.9	405.6	399.0	488.2	468.4	569.0	534.6	661.6	605.2	779.6	688.5
Taux de remplacement: pension moyenne du régime des travailleurs salariés en pourcentage du salaire brut moyen des salariés														
	34.2	32.3	30.6	29.9	29.5	29.6	28.4	29.2	26.5	28.0	24.7	26.7	23.3	25.5

La pension moyenne du régime des travailleurs salariés augmente, au cours de la période 2000 - 2050, de 230 % dans le scénario de référence et de 203 % dans le scénario alternatif. Cette augmentation est cependant inférieure à la croissance du salaire brut moyen des salariés du secteur privé, lequel progresse au cours de la même période de 295 % et

1. Voir glossaire.

de 238 %, selon le scénario. Il s'ensuit un recul du taux de remplacement macroéconomique.

Les raisons de la baisse du taux de remplacement dans le régime des travailleurs salariés

Trois facteurs structurels expliquent que le taux de remplacement dans le régime des travailleurs salariés (tableau 17), déjà en diminution dans le passé, continue de se réduire durant les années à venir: le “dédoublment” progressif de la pension octroyée à un ménage (autrement dit, la généralisation du modèle du ménage bénéficiaire de deux pensions au taux “isolé” - voir glossaire), l'impact du plafond salarial dans le calcul de la nouvelle pension, et enfin, l'adaptation “partielle” au bien-être des pensions dans un contexte de progression de l'espérance de vie. Ces trois facteurs sont abordés plus en détail ci-dessous (points a, b et c).

Puisque la pension est calculée sur base des rémunérations touchées pendant l'ensemble de la carrière (40 à 45 ans) et que les rémunérations passées ne sont pas revalorisées en termes réels, la pension moyenne est pratiquement inélastique par rapport aux fluctuations de court-moyen terme des salaires. C'est pourquoi le recul du taux de remplacement est plus net dans le scénario de référence où la croissance des salaires est plus forte (cfr tableau 17 et point d).

Il faut néanmoins remarquer qu'au cours de la première décennie du 21^e siècle, l'érosion du taux de remplacement est temporairement freinée par la réforme des pensions¹ qui est encore alors dans une phase de transition. Parce que certaines femmes doivent postposer leur départ à la retraite jusqu'à l'âge légal en raison de la condition de carrière, le nombre de nouvelles retraitées bénéficiaires d'une petite pension (payée en raison d'une courte carrière et d'une rémunération relativement peu élevée) se tasse. Par conséquent, le nombre de conjoints bénéficiant, dans l'intervalle, d'une pension au taux “ménage” (calculée à concurrence de 75 % du salaire de référence, au lieu de 60 %) augmente. Dès lors, l'érosion du taux de remplacement de la pension moyenne est temporairement moins rapide.

a. “Dédoublment” de la pension octroyée à un ménage

Les pensionnés d'aujourd'hui ont construit leur carrière après la deuxième guerre mondiale, suivant pour la plupart le modèle traditionnel du ménage à revenu unique. Ils bénéficient dès lors de la pension traditionnelle au taux “ménage” de 75 %. En cas de décès du conjoint, la veuve a droit à une pension de survie calculée à concurrence de 60 % du salaire de référence (c'est-à-dire 80 % de la pension au taux “ménage”).

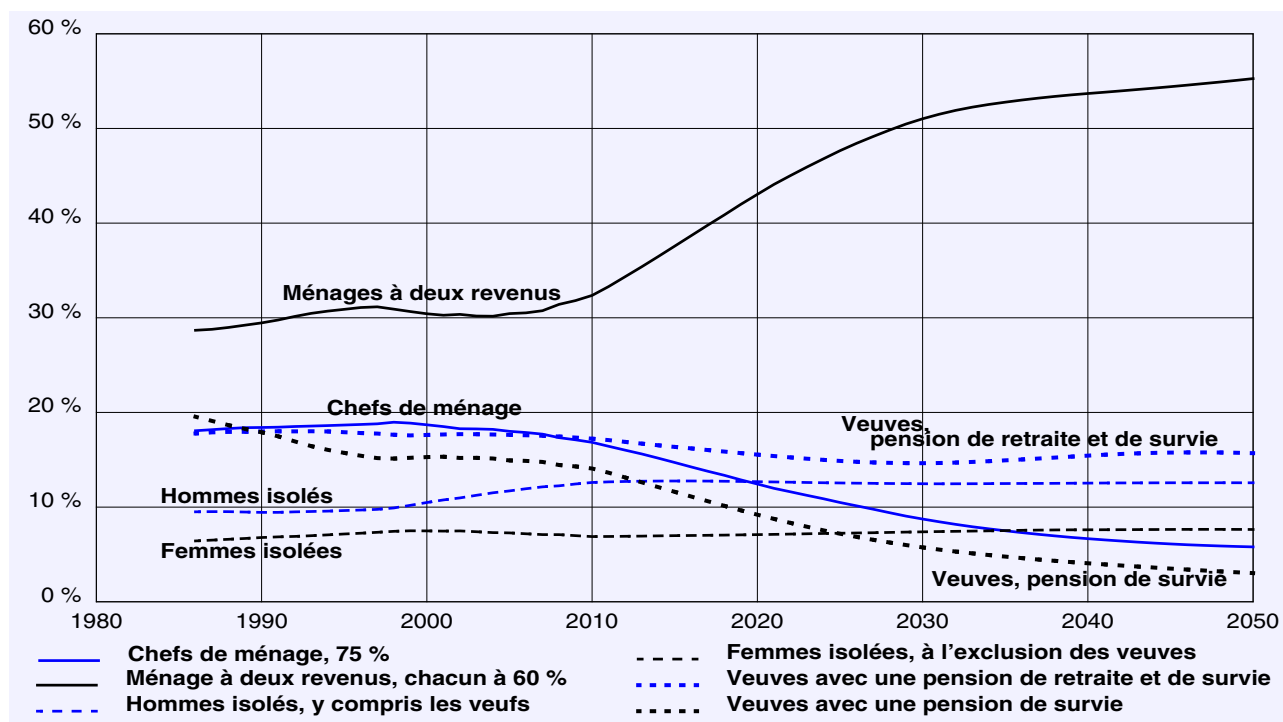
A partir du début du 21^e siècle, les générations plus nombreuses de l'après-guerre atteignent l'âge de la pension. Avec la progression du taux de scolarisation à partir des années '50, le modèle du ménage à deux revenus s'est répandu. Tant la femme que l'homme ont donc droit à une pension de retraite individuelle, à concurrence de 60 % du salaire de référence calculé pour chacune des deux carrières. En outre, la participation des femmes au marché du travail est accrue; elles occupent des fonctions mieux rémunérées et travaillent plus longtemps. Leur pension de retraite s'accroît donc au fil des générations même si la progression, depuis le milieu des années '70, du travail à temps partiel féminin ralentit, partiellement et temporairement, cette tendance.

1. Une description succincte de la réforme des pensions est également reprise dans un encadré du chapitre II (p. 33).

La figure 19 illustre le remplacement progressif à partir de 2010, des couples traditionnels bénéficiant d'une pension au taux "ménage" par les nouvelles générations de ménages bénéficiant de deux pensions.¹ La femme fait valoir ses droits à une pension de retraite si 60 % de son salaire de référence représentent plus de 15 % du salaire de référence de son mari. Ces 15 % correspondent à l'écart entre le taux "ménage" (avec personne à charge: 75 %) et le taux "isolé" (sans personne à charge: 60 %).

Le couple bénéficiant de deux pensions au taux "isolé" jouit d'un revenu plus élevé que dans le cas d'une pension au taux "ménage". Toutefois, en termes de pension individuelle, le nouveau modèle du ménage à deux revenus implique une baisse de la pension moyenne. Cette baisse est d'autant plus marquée que la pension de la femme n'est, la plupart du temps, pas beaucoup plus élevée que le montant perdu par l'homme (15 % de son salaire de référence, i.e. 75 % - 60 %) puisque les carrières féminines sont souvent de plus courte durée et que les rémunérations y sont moins élevées (voir figure 30).

FIGURE 19 - Structure des effectifs de pensionnés par type de ménage de pensionnés - régime des salariés



La proportion décroissante des veuves bénéficiant d'une pension de survie (voir figure 19) s'explique par différents facteurs: choix moins fréquent de la pension au taux "ménage", augmentation de l'espérance de vie des hommes, participation accrue de la femme au marché du travail qui, en cas de décès du conjoint, continue à exercer sa profession et, ce faisant, renonce provisoirement à son droit à la pension de survie. Ce dernier élément vaut également lorsque cette veuve bénéficie d'une allocation sociale (chômage, maladie de longue durée, incapacité de travail ou prépension). Ces éléments expliquent également la baisse moins marquée de la proportion de veuves bénéficiant d'une pension de retraite et de survie.

1. La figure 19 montre que la proportion de ménages bénéficiant de deux pensions est en hausse dès les années '80. Toutefois, cette augmentation est temporairement interrompue par l'adoption de la loi sur la réforme des pensions qui relève progressivement l'âge légal de la pension de la femme de 60 à 65 ans au cours de la période 1997 - 2009.

b. Influence du plafond salarial dans le calcul de la pension

Le salaire perçu sur l'ensemble de la carrière constitue la base de calcul de la pension. Chaque année de carrière compte pour 1/45. Toutefois, ce salaire est limité par le plafond en vigueur durant l'année où il a été versé¹. Entre 1982 et 1998, ce plafond salarial n'a été adapté qu'à l'évolution des prix; il s'ensuit que pour une proportion de plus en plus importante des hommes - et même, dans une moindre mesure, des femmes - la pension de retraite est calculée sur base du plafond salarial plutôt que sur base du salaire réellement gagné.

Le plafond salarial et surtout le blocage de ce plafond au cours des décennies passées impliquent de fait une pension maximum. Si ce plafond salarial est appliqué pour toute la carrière (par exemple, pour un employé), la pension maximale du chef de ménage s'élève, en 2001, à 816 290 BEF par an pour un chef de ménage et à 653 031 BEF pour un isolé (en prix courants).

FIGURE 20 - Hommes salariés dont la rémunération est supérieure au plafond salarial

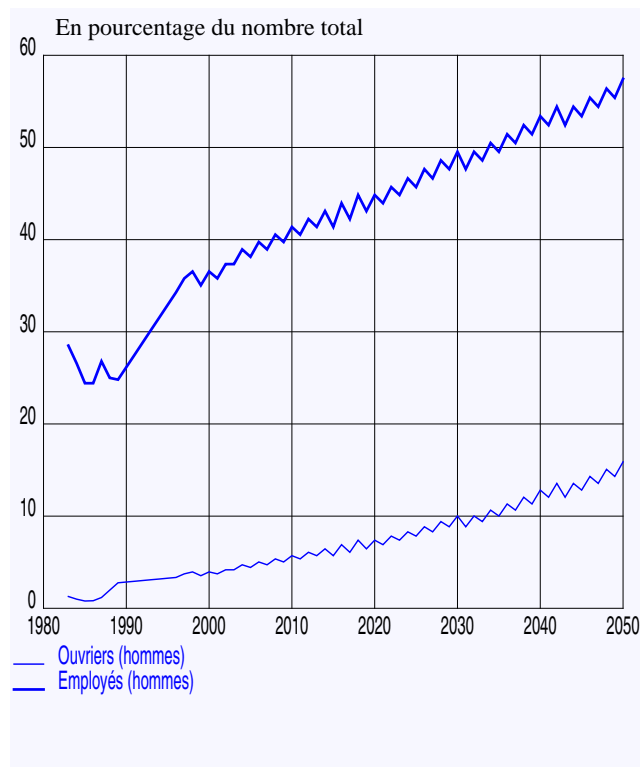
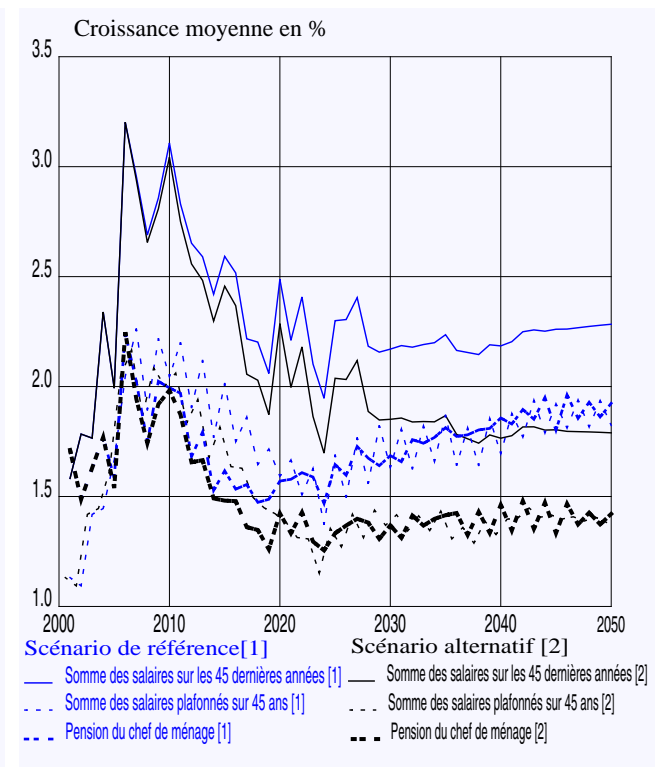


FIGURE 21 - Pension moyenne du nouveau pensionné (homme)



La figure 20 illustre l'augmentation de la proportion des employés masculins dont le salaire est supérieur au plafond salarial (24.4 % en 1985, 36.5 % en 1998). A partir de 1999, la loi sur la réforme des pensions prévoit une liaison, tous les deux ans, du plafond

1. Jusqu'en 1980, un seul plafond salarial servait à calculer la pension et les cotisations (salaires non-plafonnés pour les ouvriers et salaires plafonnés pour les employés). Lorsque les plafonds salariaux afférents aux cotisations ont été relevés en 1981 et ensuite supprimés, on a opéré une distinction entre les plafonds valant pour les cotisations et ceux relatifs aux allocations. En outre, le plafond salarial en vigueur pour le calcul de la pension des employés a également été appliqué à la pension des ouvriers.

Pour l'année de carrière 2000, le plafond salarial est de 1 485 935 BEF pour 312 jours ouvrables ou de 123 828 BEF sur base mensuelle (en prix courants).

salarial à la hausse conventionnelle des salaires¹. Le glissement vers des professions plus qualifiées et mieux rémunérées est donc ignoré. Dès lors, la proportion des hommes ayant un emploi salarié et recevant une rémunération supérieure au plafond salarial continue de s'accroître, jusqu'à 56 % en 2050 pour les employés et jusqu'à 15 % pour les ouvriers.²

L'augmentation régulière du plafond salarial, à partir de 1999, a toutefois peu d'impact sur le taux de croissance de la pension moyenne au cours des deux prochaines décennies. En effet, les nouveaux pensionnés de cette période ont une carrière qui couvre 17 années de blocage du plafond salarial.

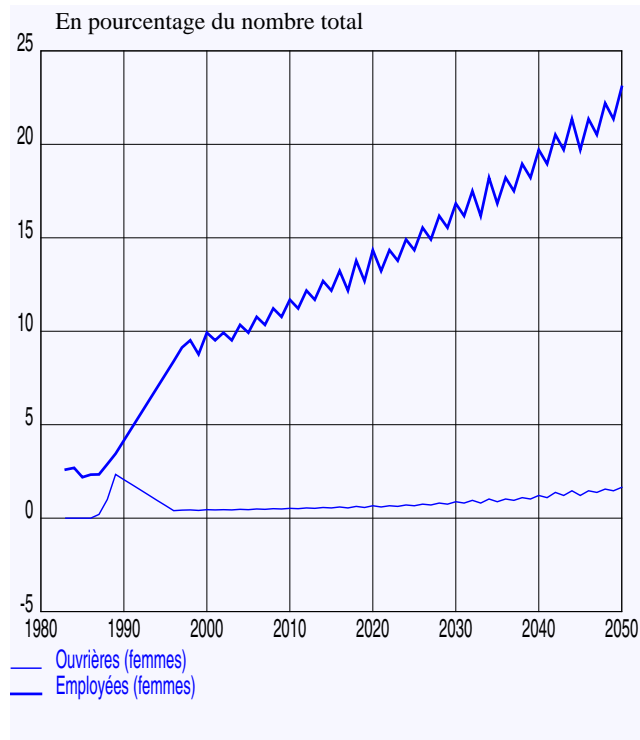
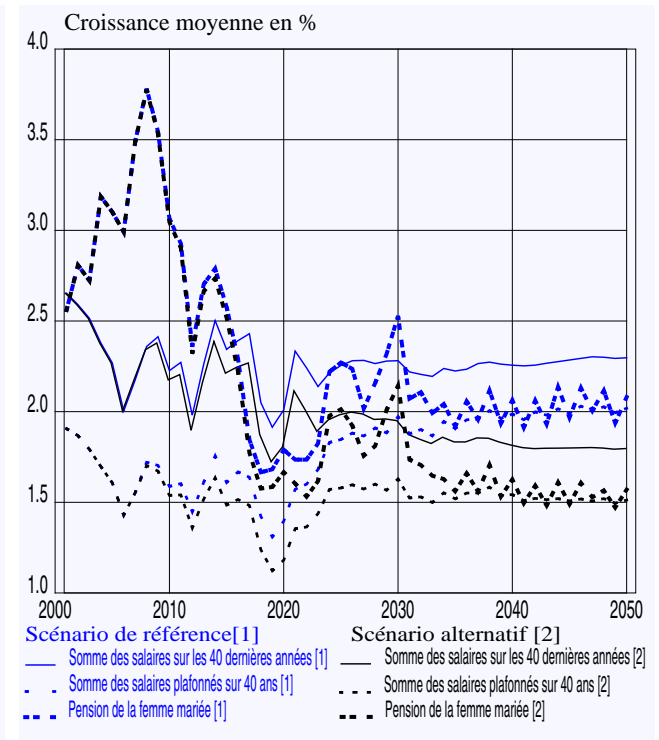
La figure 21 illustre, pour les hommes pensionnés bénéficiant d'une pension comme chef de ménage, l'impact sur la pension du nouveau pensionné du rythme de croissance de la somme des salaires plafonnés qui progressivement se rapproche du taux de croissance de la somme des salaires effectifs (non plafonnés) reçus au cours d'une carrière de 45 années.

En effet, à mesure que les années de carrière postérieures à 1999 pèsent davantage dans la carrière des nouveaux retraités, le taux de croissance de la pension des nouveaux pensionnés s'accélère (à partir de 2020 - *cfr* figure 21); ce qui se répercute sur la pension moyenne de l'ensemble des pensionnés. Il faut 45 années - la durée d'une carrière - pour que le rythme de croissance plus soutenu du plafond salarial se répercute *totalemment* dans l'évolution de la pension moyenne des nouveaux pensionnés, et 15 ans de plus - nombre moyen d'années durant lesquelles un retraité bénéficie de sa pension - pour que les nouvelles générations remplacent les plus anciennes.

Le blocage du plafond salarial entre 1982 et 1998, suivi à partir de 1999 de la liaison de celui-ci à la croissance conventionnelle des salaires, sans opération de rattrapage et sans prise en compte de la "dérive salariale", implique donc, pour toute la période de projection, un rythme de croissance de la pension des nouveaux retraités masculins inférieur à la croissance des salaires.

Les figures 22 et 23 illustrent, pour les femmes cette fois, l'influence du plafond salarial sur l'évolution de la pension des nouvelles pensionnées.

-
1. La hausse conventionnelle des salaires équivaut à la hausse macroéconomique des salaires moins la dérive salariale (estimée à 0.5 %) qui reflète la progression du niveau moyen de qualification (voir glossaire).
 2. Il faut remarquer que la figure 20 vaut aussi bien pour le scénario de référence que pour le scénario alternatif puisque le découplage de la croissance du plafond salarial par rapport à l'évolution des salaires est le même dans les deux scénarios.

FIGURE 22 - Femmes salariées dont la rémunération est supérieure au plafond salarial**FIGURE 23 - Pension moyenne de la nouvelle pensionnée (femme) - hors impact de la réforme des pensions**

Par souci de clarté, la figure 23 présente la pension de la femme mariée nouvellement pensionnée *hors impact de la réforme des pensions*: la pension y est calculée selon la méthode appliquée avant l'introduction de la réforme des pensions. La réforme des pensions accroît la pension moyenne de la femme, en général, et la pension de retraite de la femme mariée en particulier¹.

Bien que l'on enregistre (voir figure 22) une augmentation de la proportion d'employées dont la rémunération est supérieure au plafond salarial, cette proportion passant de 3 % en 1983 à 10 % en 2000 et à 24 % en 2050, la figure 23 montre - dans le cas d'un ménage à deux revenus - que jusqu'en 2015, la pension de la femme nouvellement pensionnée augmente plus rapidement que la somme des salaires reçus au cours d'une carrière complète (théorique) de 40 années de carrière à temps plein. Il faut noter que cet indicateur croît plus vite pour les femmes que pour les hommes, vu leur progression plus rapide dans l'échelle de qualification.

Jusqu'en 2015, la pension de la femme nouvellement pensionnée est en effet principalement influencée par l'allongement de sa carrière, qui s'explique par la participation accrue de la femme au marché du travail depuis les années '60. Ensuite, le rythme de croissance de la pension des nouvelles pensionnées ralentit sous l'influence de la progression de l'emploi féminin à temps partiel à partir du milieu des années '70. Ce n'est qu'à partir de 2025 que l'évolution du plafond salarial a un impact sensible sur l'évolution de la pension moyenne des nouvelles pensionnées: le taux de croissance de la pension se réduit et devient inférieur au rythme de croissance de la somme des salaires pour

1. Pour une analyse et une description détaillées de la réforme des pensions et de son impact sur l'évolution de la pension moyenne dans le régime général de sécurité sociale, voir M.-J. FESTJENS [1997].

une carrière théorique de 40 années à temps plein, puis, à partir de 2035, suit la croissance de la somme des rémunérations plafonnées pour cette même carrière.

En fin de compte, lorsque l'effet de frein exercé par le plafond salarial dans le calcul de la pension des hommes s'amointrit (à partir de 2020 - voir figure 21), il se manifeste dans le calcul de la pension de la femme (à partir de 2025 - voir figure 23).

c. Impact de l'adaptation partielle au bien-être dans un contexte de progression de l'espérance de vie

Pour comprendre l'impact des adaptations partielles au bien-être sur la pension moyenne, il faut considérer le stock de pensionnés comme un ensemble de générations successives.

La pension d'une génération qui arrive à la retraite est calculée sur base des salaires perçus au cours des 40 à 45 années de carrière qui ont précédé la date de la retraite, chaque année de carrière comptant pour 1/45. Elle est donc influencée par les hausses salariales intervenues durant ces 40 à 45 années. Supposons que la pension des nouveaux pensionnés augmente de 'm %'.

La pension de la génération âgée d'un an de plus est déterminée par les évolutions salariales intervenues au cours d'une carrière qui se situe un an plus tôt. Mais en compensation de la hausse salariale de la dernière année - dont elle ne bénéficie pas - cette génération se voit octroyer une adaptation partielle au bien-être de 'c %' ('c' < 'm'); le "retard de bien-être" de cette génération par rapport à la génération d'un an plus jeune est donc de '(m - c) %'.

Admettons (par souci de simplicité) que 'm' et 'c' sont constants dans le temps. La pension de la génération âgée de deux ans de plus est déterminée par les évolutions salariales enregistrées au cours d'une carrière qui se situe deux ans plus tôt. En compensation des hausses salariales dont elle n'a pas profité, cette génération se voit donc octroyer - tant cette année que l'année précédente - une adaptation partielle au bien-être à concurrence de 'c %'. Cette génération accumule donc un "retard de bien-être" par rapport à la génération la plus jeune de deux fois '(m - c) %'.

La pension moyenne de chaque génération de pensionnés est donc inférieure à la pension moyenne de la génération plus jeune d'un an, à concurrence de '(m - c) %'. Dès lors, *si la structure par âge de la population pensionnée ne se modifie pas*, la pension moyenne devrait donc augmenter de 'm %' par an au total: 'c %' en raison des adaptations au bien-être et de '(m - c) %' suite au glissement des générations.

Toutefois, la distribution par âge de la population pensionnée évolue avec le temps:

- la hausse continue de l'espérance de vie se traduit par une augmentation du poids des personnes très âgées dans l'effectif total de pensionnés; dès lors, les adaptations partielles au bien-être (qui entraînent, au fur et à mesure que le pensionné vieillit, un recul de la pension exprimée en pourcentage du salaire) débouchent inévitablement sur un *tassement structurel* de la pension *moyenne* en proportion au salaire. Le taux de remplacement baisse donc en fonction, d'une part, de l'écart entre l'adaptation au bien-être et l'évolution salariale et, d'autre part, de la progression de la durée de vie.
- le vieillissement de la génération du *baby-boom* provoque des chocs dans l'évolution de la distribution par âge des pensionnés. A partir de 2010, le tassement

structurel du taux de remplacement dû au vieillissement est freiné par l'entrée, dans la population pensionnée, de la génération nombreuse née dans l'après-guerre, qui bénéficie d'une pension supérieure à la pension moyenne des générations précédentes (parallèlement, l'âge moyen de la population pensionnée diminue). Quinze ans plus tard, lorsque cette même génération atteint le quatrième âge (ce qui accélère le vieillissement de la population pensionnée), la baisse structurelle du taux de remplacement s'accroît.

Le graphique 24 illustre l'écart entre le taux de croissance de la pension des nouveaux pensionnés masculins 'm' et les adaptations au bien-être 'c' en fonction de l'âge du pensionné. La pension de chaque génération y est exprimée en pourcentage de la pension des pensionnés de 65 ans, pour deux années, 2020 et 2050, dans le cas du chef de ménage et dans le cas de l'homme marié faisant partie d'un ménage à deux revenus.

En 2050, après 35 années de croissance assez régulière de la pension moyenne d'un nouveau pensionné masculin (le taux de croissance oscille entre 1.5 % et 1.9 % par an - voir figure 21) et d'adaptations au bien-être constantes (0.5 %), la pension exprimée en proportion de la pension du nouveau pensionné est de 100 % pour les personnes âgées de 65 ans et de 66 % pour les centenaires. Il faut remarquer que l'écart entre les pensions des générations successives ('m - c') est quasiment constant, soit 1.2 % en moyenne: cette régularité confère à la figure 24 une valeur de présentation stylisée de l'impact sur le taux de remplacement de l'adaptation partielle au bien-être dans un contexte de progression de l'espérance de vie.

Le graphique 24 montre que l'écart entre les pensions des générations successives est légèrement moins accentué, en 2020 par rapport à 2050, pour les générations âgées de 66 à 79 ans. Ceci s'explique par le ralentissement du rythme de croissance de la pension des nouveaux pensionnés durant la période 2005 - 2019 (voir figure 21); il s'ensuit une réduction de l'écart entre le rythme de croissance de la pension des nouveaux pensionnés ('m') et les adaptations au bien-être ('c'). Par contre, l'écart entre les pensions des générations successives est un peu plus important pour les générations de plus de 90 ans. En effet, leur pension a été calculée durant la période 1980 - 1994: elle incorpore donc une influence croissante du blocage des plafonds salariaux durant leur carrière (entre 1982 et 1998, *cfr* figure 20) et seulement quelques sporadiques adaptations au bien-être entre 1985 et 2005.

En 2020, l'écart entre la pension des pensionnés de 89 ans et celle des pensionnés de 90 ans est consécutive à la modification de la législation sur les pensions¹.

La figure 25 présente, également pour les années 2020 et 2050, la distribution par âge des effectifs de pensionnés dans deux cas: les chefs de ménage et les hommes mariés faisant

1. Les personnes âgées de 90 ans en 2020 ont pu partir à la retraite dès 60 ans, soit au cours de l'année 1989 - 1990, et les personnes âgées de 89 ans en 2020 en avaient 60 en 1990 - 1991. Le système de la prépension de retraite (pension à 60 ans avec ajout de cinq années de carrière fictives - avec un maximum de 45 années de carrière au total - valorisées sur base du dernier salaire reçu) a existé jusque fin 1989. Par conséquent, le nombre normal d'entrées à 60 ans (essentiellement des ouvriers peu qualifiés, qui n'avaient pas accès à la prépension de retraite et dont la retraite anticipée entraînait une réduction de 25 % de leur pension) était majoré par les entrées des travailleurs qualifiés qui pouvaient bénéficier de cette prépension de retraite avantageuse. En 1990, la pénalisation de 5 % par année d'anticipation a été supprimée et la prépension de retraite a été remplacée par l'âge flexible de la retraite (sans ajout d'années de carrière fictives). Cette modification de la législation a débouché sur le report des entrées en pension des travailleurs qualifiés: un glissement dans le comportement d'entrée en pension est clairement visible dans les statistiques de la période 1990 - 1995. A partir de 1995 et surtout 1996, les statistiques indiquent que le rythme des entrées en pension et que le montant moyen des nouvelles pensions ont retrouvé un niveau normal (en raison de la reprise des entrées des travailleurs qualifiés).

partie d'un ménage bénéficiaire de deux revenus. La structure par âge de ces pensionnés est influencée par le vieillissement démographique, par les chocs provoqués par les générations du *baby-boom* et enfin par l'évolution du choix du type de pension.

FIGURE 24 - Pension de retraite de chaque génération masculine - en % de la pension du nouveau pensionné

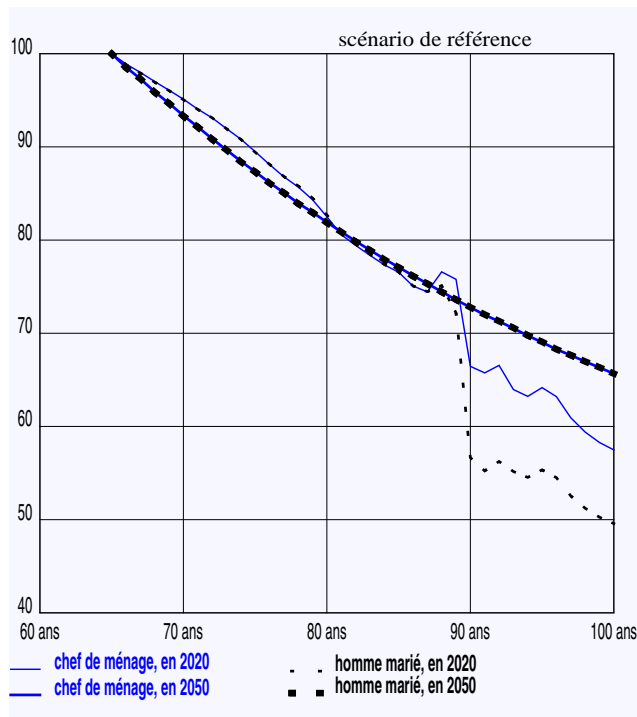
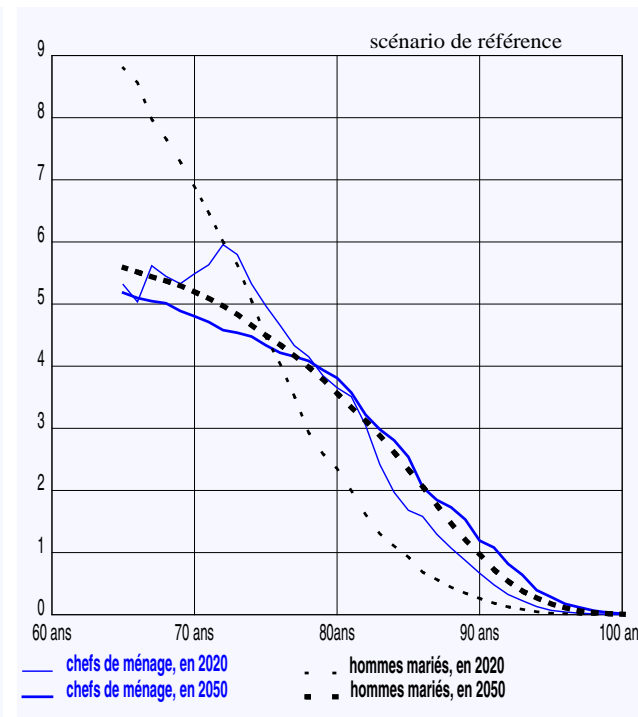
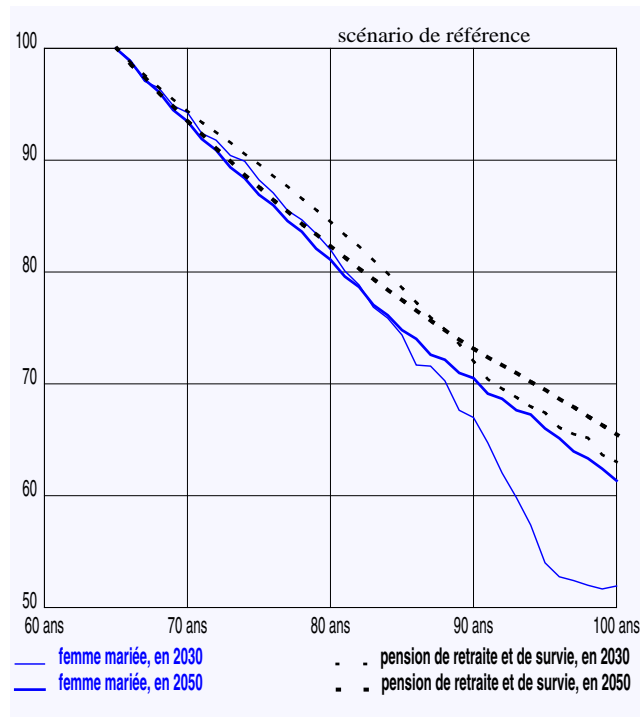
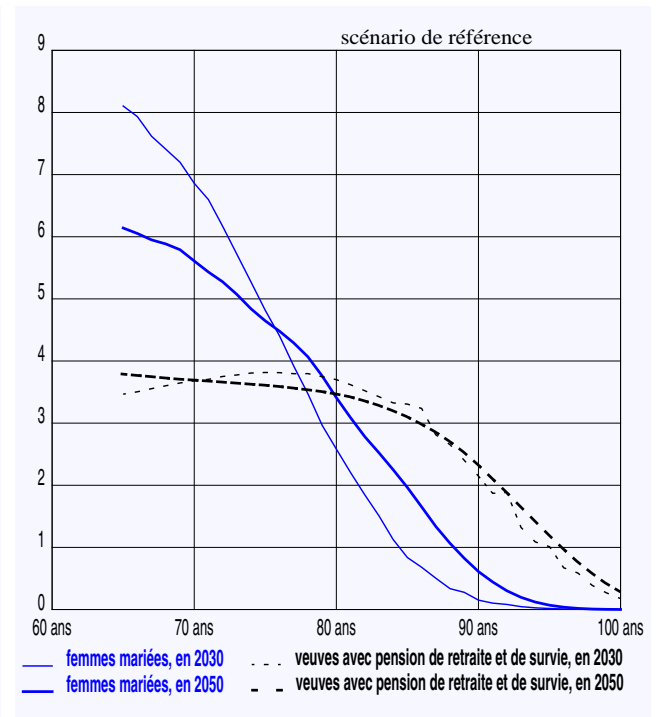


FIGURE 25 - Structure par âge des effectifs masculins de pensionnés - en %



Cette figure illustre l'impact de la génération du *baby-boom* sur la structure par âges des pensionnés masculins. Ce sont surtout les pensionnés masculins mariés bénéficiaires d'une pension au taux "isolé" qui se caractérisent par une structure d'âge remarquablement jeune en 2020 puisque l'entrée des générations nombreuses nées dans l'après-guerre est concomitante au développement du "dédoublment" de la pension octroyée à un ménage (voir figure 19). Une évolution similaire est enregistrée pour les femmes pensionnées, dont la moyenne d'âge est nettement plus élevée en 2050 qu'en 2030 (figure 27).

Comme la figure 24, le graphique 26 illustre, pour les femmes cette fois, l'impact en fonction de l'âge, de l'écart entre le taux de croissance des nouvelles pensions 'm' et les adaptations au bien-être 'c'. Cette figure présente, pour deux années (2030 et 2050), la pension de chaque génération de femmes pensionnées exprimée en pourcentage de la pension des femmes âgées de 65 ans, dans deux cas: celui de la femme mariée faisant partie d'un ménage bénéficiant de deux revenus et celui de la veuve qui cumule sa pension de retraite avec une pension de survie (à concurrence de 110 % de la pension de survie au maximum).

FIGURE 26 - Pension de retraite de chaque génération féminine - en % de la pension de la nouvelle pensionnée**FIGURE 27 - Structure par âge des effectifs féminins de pensionnées - en %**

En 2030, la pension de la femme mariée, en termes relatifs, décroît fortement avec l'âge, étant donné le rythme de croissance soutenu de la pension des nouvelles pensionnées, lequel est supérieur à 2.5 % par an pour la période 2000 - 2029 (*cfr* allongement de la carrière et progression du niveau de qualification). Plus l'écart entre les adaptations au bien-être 'c' et le taux de croissance 'm' de la pension des nouvelles pensionnées se creuse, plus la pension exprimée en pourcentage de celle-ci se tasse avec l'âge.

En 2050, la baisse, en termes relatifs, de la pension de la femme mariée en fonction de l'âge est moins marquée car à partir de 2025, le rythme de croissance de la pension des femmes nouvellement pensionnées ('m') est ralenti par l'impact du plafond salarial dans le calcul de la pension (voir figure 23). La différence entre la pension la plus haute et la pension la plus basse au sein des générations successives est donc plus petite en 2050 qu'en 2030.

Il faut cependant remarquer que si nos calculs sont basés sur un découplage constant des adaptations au bien-être et de l'évolution salariale (- 1.75 %), la loi sur la réforme des pensions fait mention d'adaptations sélectives au bien-être - en fonction du niveau et/ou de la date de la retraite - ce qui peut réduire les différences de niveau de pension dues à l'âge, sans que cela implique nécessairement une modification du taux de remplacement moyen.

d. Quasi-inélasticité de la pension au salaire à court-moyen terme

Outre les deux motifs susmentionnés - impact de l'évolution du plafond salarial (point b) et des adaptations partielles au bien-être (point c) - deux autres facteurs expliquent pour-

quoi la pension, même au sein d'une catégorie donnée, est pratiquement inélastique au salaire à court-moyen terme.

Puisque la pension est calculée sur base des rémunérations - éventuellement plafonnées - perçues au cours des 45 années de carrière qui précèdent la date de la retraite et que ces rémunérations ne font pas l'objet d'une revalorisation en termes réels¹, une modification de la croissance des salaires n'influence que *très parcimonieusement* la pension moyenne (à concurrence de 1/45 par an du montant de la pension - voir la comparaison des deux scénarios sur la figure 21).

L'instauration lors de la réforme des pensions d'un "droit minimum par année de carrière", en vertu duquel un salaire minimum est pris en compte pour chaque année de carrière, à savoir le *salaire minimum garanti en vigueur au moment du calcul des pensions*², crée cependant une liaison sélective de la pension minimum au salaire, à condition que ce droit n'amène pas la pension au-delà d'un montant maximum³. Comme cette pension maximale n'est liée qu'à l'évolution des prix, cette liaison sélective de la pension à l'évolution des salaires s'estompe toutefois avec le temps.

Les figures 27 et 28 illustrent la relative inélasticité, à court-moyen terme, de la pension des nouveaux pensionnés par rapport au salaire.

FIGURE 28 - Pension du nouveau pensionné

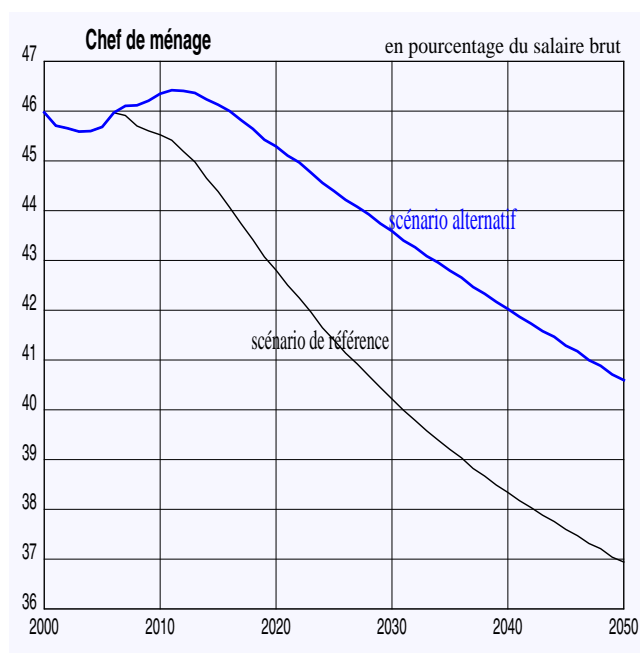
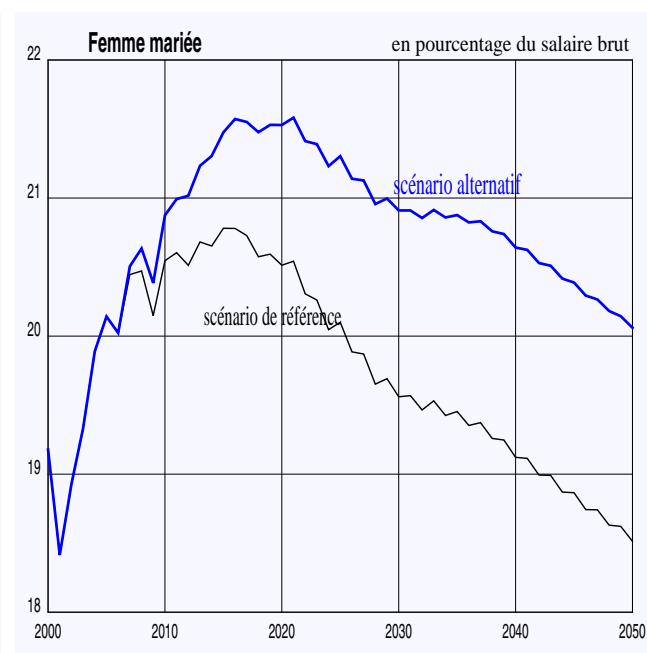


FIGURE 29 - Pension de la nouvelle pensionnée



Jusqu'en 2014, le taux de croissance de la pension de l'homme nouvellement pensionné est pour ainsi dire identique dans les deux scénarios (voir figure 21). Exprimés en pour-

1. Avant l'introduction de la loi sur la réforme des pensions de 1996, les rémunérations étaient revalorisées à hauteur de 1.036ⁿ, ce coefficient s'appliquant aux années 1955 (n=20) jusqu'à 1974 (n=1). Avec l'introduction de la loi sur la réforme des pensions, cette revalorisation en termes réels est progressivement supprimée entre 1997 et 2004 dans le but de financer "le droit minimum par année de carrière".
2. Le droit minimum par année de carrière est adapté à toute hausse du salaire mensuel minimum (tel que fixé dans la CCT n°43).
3. 35 000 BEF/mois pour un isolé et 43 750 BEF/mois pour un chef de ménage. Ces montants sont liés à l'indice 405.55 (base 1966) et évoluent conformément aux dispositions de la loi du 2 août 1971 qui règle la liaison à l'indice des prix à la consommation.

centage du salaire, les taux de remplacement sont toutefois très différents en 2014. La plus forte croissance des salaires dans le scénario de référence entraîne ensuite, progressivement, une plus forte croissance de la pension du nouveau pensionné masculin, alors que le taux de remplacement continue à baisser plus nettement que dans le scénario alternatif.

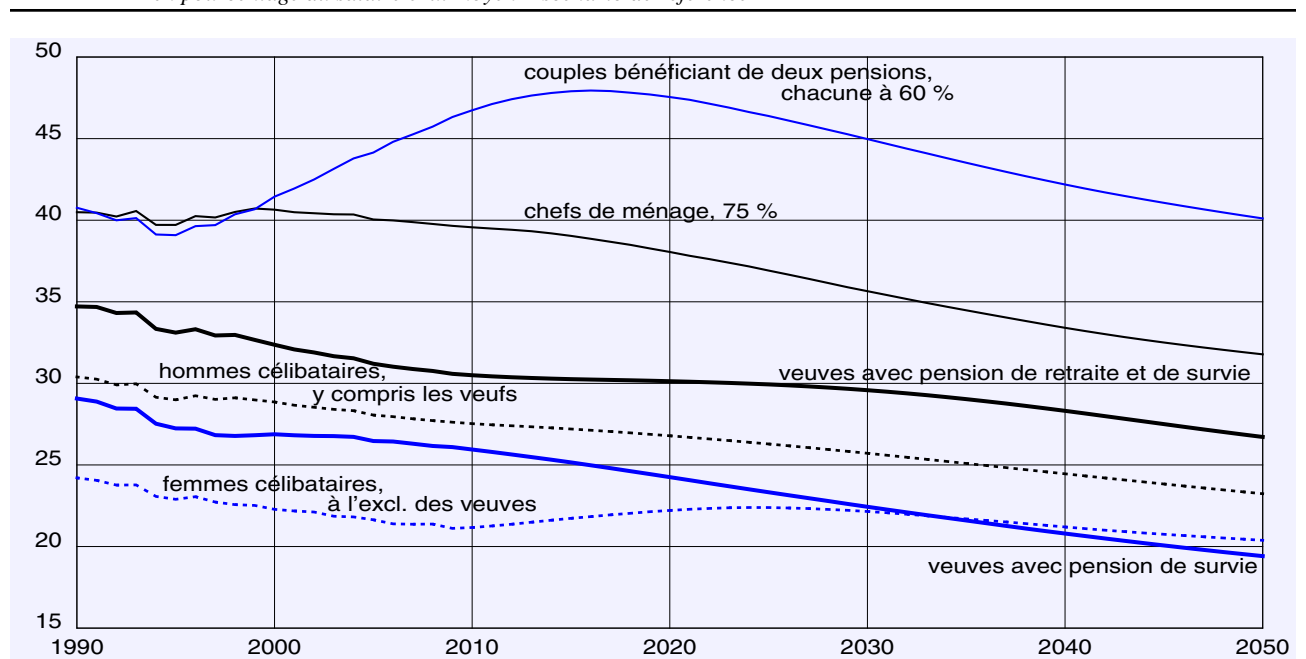
Jusqu'en 2017, le taux de croissance de la pension de la femme nouvellement pensionnée est également quasiment identique dans les deux scénarios (voir figure 23); le taux de croissance dépasse même 2.25 % par an jusqu'en 2015. Le taux de remplacement pour la femme mariée est donc en augmentation en début de période, surtout dans le scénario alternatif où l'écart avec la croissance des salaires est important. Ensuite, le rythme de croissance de la pension de la femme mariée nouvellement pensionnée ralentit et devient inférieur à la croissance salariale (à partir de 2015 dans le scénario de référence et à partir de 2020 dans le scénario alternatif).

e. Une analyse nuancée de la baisse du taux de remplacement

Dans la figure 30 où les ménages bénéficiant de deux pensions de retraite sont considérés comme une seule entité, le taux de remplacement par type de ménage permet de nuancer le diagnostic relatif à l'évolution du taux de remplacement moyen, compte tenu de l'influence des différents éléments analysés ci-dessus, à savoir l'évolution du plafond salarial, les adaptations partielles au bien-être et la relative inélasticité à court-moyen terme de la pension au salaire.

Le taux de remplacement macroéconomique passe de 29.9 en 2000 à 23.2 en 2050 (cfr tableau 17 et figure 31); dans la figure 30, une baisse relativement similaire est enregistrée dans le cas du chef de ménage. C'est aussi le cas, mais dans une moindre mesure, pour l'homme célibataire. On note également une baisse relativement plus importante du taux de remplacement dans le cas de la veuve bénéficiant d'une pension de survie.

FIGURE 30 - Taux de remplacement macroéconomiques par type de ménage de pensionnés
en pourcentage du salaire brut moyen ~ scénario de référence



Les ménages à deux pensions sont en augmentation et la somme de leurs pensions est plus élevée que la pension de chef de famille

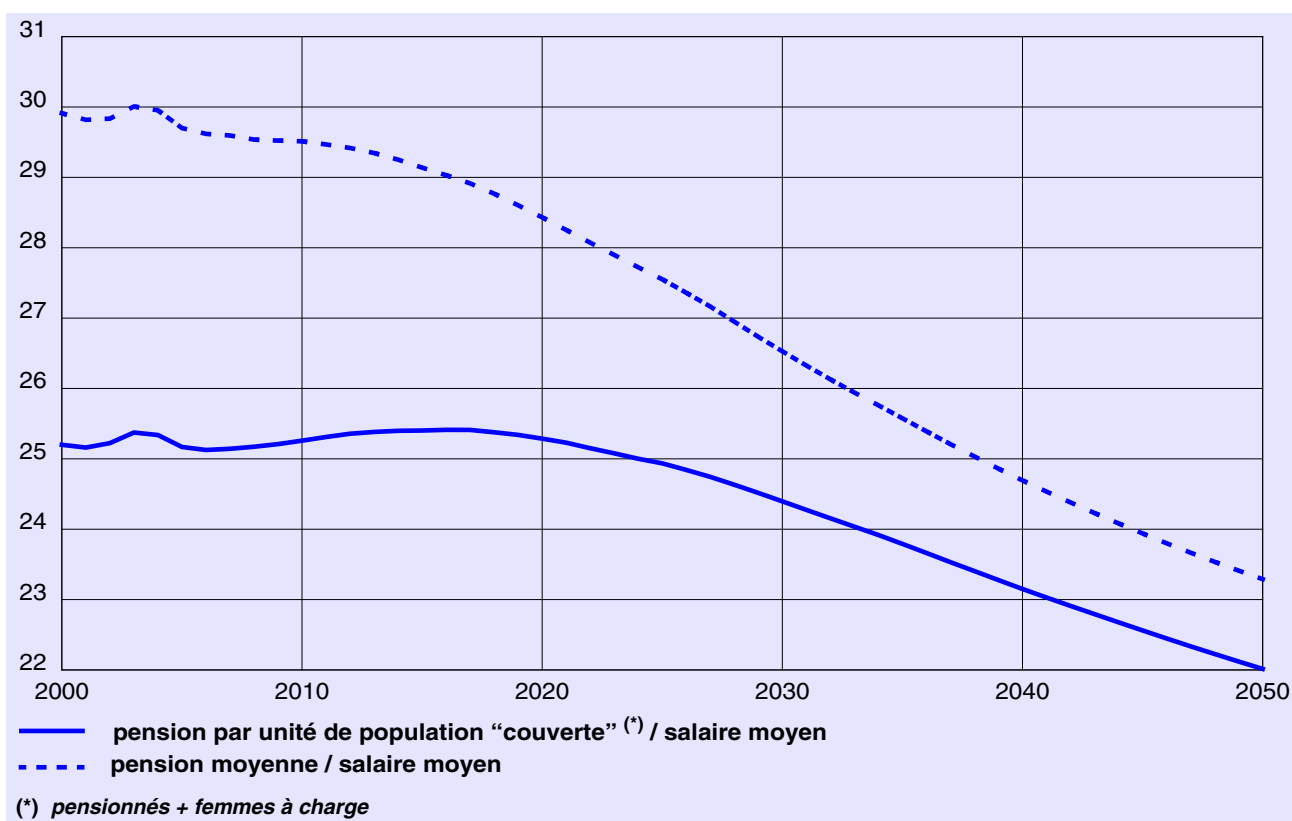
Par contre, non seulement la proportion des ménages à deux pensions passe de 32 % en 2010 à 51 % en 2030 et à plus de 55 % en 2050 (cfr figure 19), mais le taux de remplacement macroéconomique de la somme de leurs pensions est aussi en augmentation, en raison de l’allongement de la carrière des femmes nouvellement pensionnées qui ont été occupées dans des emplois mieux rémunérés. En effet, durant la période 2000 - 2015, leur pension moyenne s’accroît plus rapidement que le salaire (voir graphique 23) et cette forte croissance n’est pas compensée par l’effet de frein exercé par le plafond salarial sur la pension masculine. Après 2020, la croissance de la pension féminine se ralentit (en raison du développement du travail à temps partiel dans le passé et de l’influence progressive du plafond salarial - cfr supra), ce qui induit une baisse du taux de remplacement du revenu des ménages à deux pensions. En 2050, ce taux de remplacement équivaut au taux de remplacement d’une pension au taux “ménage” en 1996.

Parallèlement, la figure 30 indique clairement, l’impact de l’importance des entrées féminines, entre 2010 et 2030, sur l’évolution du taux de remplacement de la pension de retraite et de survie des veuves qui, en cas de décès de l’homme dans un ménage à deux pensions, cumulent leur pension de retraite avec la pension de survie issue des droits masculins. Pour les mêmes raisons que pour la pension féminine dans le revenu des ménages à deux pensions, le taux de remplacement de la pension de la femme célibataire s’améliore également entre 2010 et 2030.

La pension des revenus les plus élevés est la plus freinée

On peut encore noter que l’évolution du taux de remplacement pour les pensionnés au taux “ménage” reflète notamment le fait que, en termes de pension individuelle, ce sont les personnes ayant perçu les rémunérations les plus élevées qui subissent l’écart le plus important entre le revenu de leur travail et leur pension.

FIGURE 31 - Taux de remplacement macroéconomique par pensionné et par unité de population “couverte” dans le régime des travailleurs salariés - en pourcentage du salaire brut moyen ~ scénario de référence



La figure 31 compare l'évolution du taux de remplacement dans le régime des travailleurs salariés, d'une part pour les pensionnés, d'autre part pour le total des personnes "couvertes" par les dépenses de pensions¹. Ce dernier indicateur, qui diminue nettement moins rapidement (25.2 en 2000; 22 en 2050 c'est-à-dire - 3.2 points de pourcentage en 50 ans²) que le taux de remplacement calculé par pensionné (29.9 en 2000; 23.2 en 2050 c'est-à-dire - 6.6 points de pourcentage en 50 ans³), synthétise l'impact des évolutions divergentes des taux de remplacement pour chaque catégorie de pensionnés, d'une part et l'impact des glissements dans la structure des effectifs de pensionnés par catégorie de pension, d'autre part.

2. Evolution de la pension moyenne et du taux de remplacement dans le régime des travailleurs indépendants

Evolution

Comme dans le régime des travailleurs salariés, la pension moyenne dans le régime des travailleurs indépendants exprimée en pourcentage de leur revenu professionnel est - de façon générale - en recul au cours de la période de projection, pour des raisons semblables à celles qui expliquent l'évolution de la pension moyenne dans le régime des travailleurs salariés⁴:

- le "dédoublément" de la pension au taux "ménage";
- l'adaptation partielle au bien-être dans un contexte de progression de l'espérance de vie des pensionnés;
- la quasi-inélasticité, à court-moyen terme, de la pension au revenu professionnel.

Forte érosion du taux de remplacement due à la réforme des pensions...

La réforme des pensions dans le régime des travailleurs salariés est également d'application dans le régime des travailleurs indépendants en ce qui concerne le relèvement de l'âge légal de la pension et de la fraction de carrière pour les femmes, l'introduction d'une condition de carrière en cas de retraite avant l'âge légal et la période de transition prévue⁵. Cependant et contrairement à ce qui se passe dans le régime des travailleurs salariés, la réforme des pensions conduit, au cours de la décennie 2000 - 2010, à une forte érosion de la pension moyenne dans le régime des travailleurs indépendants.

TABLEAU 18 - Taux de remplacement de la pension moyenne dans le régime des travailleurs indépendants

	2000		2010		2020		2030		2040		2050	
	sc. de référence	sc. alternatif	sc. de référence	sc. alternatif	sc. de référence	sc. alternatif	sc. de référence	sc. alternatif	sc. de référence	sc. alternatif	sc. de référence	sc. alternatif
Pension moyenne des travailleurs indépendants en pourcentage de leur revenu professionnel moyen	23.6	23.6	20.4	20.4	19.5	19.5	19.2	19.2	19.2	19.1	19.1	19.1

Les implications de la réforme des pensions en ce qui concerne les effectifs de pensionnés dans chaque catégorie devraient toutefois induire une augmentation du montant moyen de la pension puisque le poids des hommes pensionnés, qui ont une pension plus

1. C'est-à-dire les pensionnés + les femmes à charge d'un pensionné au taux "ménage". Voir glossaire.

2. - 1.1 point de pourcentage dans le scénario alternatif.

3. - 4.4 points de pourcentage dans le scénario alternatif.

4. Pour plus de détails en ce qui concerne les éléments ci-dessous, le lecteur peut se référer aux commentaires correspondants à la section relative à l'évolution de la pension moyenne dans le régime des travailleurs salariés (section D.1. ci-dessus, p. 78 et suivantes).

5. Voir encadré p. 33.

élevée que les femmes pensionnées, s'accroît au fur et à mesure que les femmes de 60 à 64 ans diffèrent leur entrée en pension.

De plus, la réforme des pensions introduit deux "corrections", qui sont particulièrement à l'avantage des femmes pensionnées dans le régime des travailleurs indépendants: des "années de bonus" si la durée de la carrière est d'au moins de 15 ans et est inférieure à 30 ans, et un supplément de pension durant la période transitoire de 1997 à 2009 en cas d'une durée de carrière équivalente à au moins deux tiers d'une carrière complète.¹

...qui remplace le coefficient appliqué au calcul de la pension proportionnelle par deux "coefficients de correction" plus faibles

Ces effets positifs de la réforme des pensions sont néanmoins plus que compensés par les spécificités du mode de calcul de la pension dans le régime des travailleurs indépendants, qui dépend de la situation familiale du pensionné (*cfr* taux "ménage" de 75 % et taux "isolé" de 60 %), de la durée de la carrière et d'un "revenu de référence" par année de carrière qui intervient pour 1/45. Ce "revenu de référence" est calculé de trois façons différentes selon les années de carrière qu'il concerne:

a. *Les années de carrière jusque 1983:*

Pour les années de carrière antérieures à 1984, la pension de retraite est calculée sur base d'un revenu professionnel forfaitaire, adapté à l'indice-pivot en vigueur à la date d'entrée en pension².

b. *Les années de carrière de 1984 à 1996:*

Pour les années de carrière à partir de 1984, la pension est proportionnelle. Le revenu de référence est le revenu professionnel qui sert de base pour le calcul des cotisations, plafonné cependant par le plafond intermédiaire qui valait au moment du calcul des cotisations³. Ce revenu professionnel plafonné est ensuite adapté à l'aide de l'indice des prix à la consommation en vigueur au moment de l'entrée en pension. Pour le calcul de la pension proportionnelle, le "revenu professionnel revalorisé" ainsi obtenu est alors multiplié par le coefficient⁴ correspondant à l'année du revenu professionnel considéré. Ce coefficient est de 0.506 en 1984 et est augmenté jusqu'à 0.612 en 1996.

c. *Les années de carrière à partir de 1997:*

Depuis la réforme des pensions le coefficient appliqué au calcul de la pension proportionnelle est remplacé par deux nouveaux "coefficients de correction" s'appliquant au "revenu professionnel revalorisé" qui est alors subdivisé en deux composantes:

- la partie du revenu professionnel revalorisé qui ne dépasse pas le plafond salarial en vigueur dans le régime des travailleurs salariés, est multipliée par le "coefficient de correction" 0.567851;

1. Voir encadré au chapitre II, p. 33.

2. Au 1^{er} janvier 2001, le revenu professionnel forfaitaire est de 334 669 BEF (prix courants).

3. Les cotisations dans le régime des travailleurs indépendants sont calculées sur base de deux tranches de revenu: un taux est appliqué à la partie des revenus inférieure à un plafond intermédiaire et un taux plus faible est appliqué à la partie des revenus supérieure à ce plafond intermédiaire mais inférieure à un plafond maximum. Au 1^{er} janvier 2001, le plafond intermédiaire est de 1 979 760 BEF (prix courants). A l'heure actuelle, le revenu de la plus grande partie des indépendants est inférieur au plafond intermédiaire.

4. Quand le coefficient appliqué au calcul de la pension proportionnelle a été introduit en 1984, l'objectif était de corriger le "différentiel des taux de cotisations pour la pension": à un montant identique de cotisations payées dans le régime des travailleurs indépendants ou dans le régime des travailleurs salariés devait correspondre une pension d'un même montant. C'est pourquoi le coefficient appliqué au calcul de la pension proportionnelle est déterminé annuellement par le rapport entre les taux de cotisation pour la pension dans le régime des travailleurs indépendants, d'une part, et dans le régime des travailleurs salariés, d'autre part. En 1984, ce coefficient était donc de 0.506, ce qui correspond au rapport entre 8.2788 et 16.36. Comme le taux de cotisation pour la pension dans le régime des travailleurs indépendants est passé, entre 1984 et 1996, de 8.2788 % à 10.0089 %, alors que le taux correspondant de cotisations (patronales et personnelles confondues) dans le régime des travailleurs salariés est resté constant, le coefficient appliqué au calcul de la pension proportionnelle s'est également accru.

- la partie du revenu professionnel revalorisé qui dépasse ce plafond salarial, mais qui est limitée par le plafond intermédiaire (voir b, ci-dessus), est multipliée par le “coefficient de correction” 0.463605.

Dans la mesure où, chaque année depuis l’introduction de la pension proportionnelle, une année de carrière comptée sur base du revenu professionnel forfaitaire disparaît et est remplacée par une année de carrière comptabilisée sur base du “revenu professionnel revalorisé”, le poids des nouveaux pensionnés bénéficiant d’une pension plus élevée que la “pension minimum”¹ est donc en augmentation. En fait, c’est essentiellement l’augmentation du coefficient appliqué au calcul de la pension proportionnelle pour les années de carrière jusque 1996 qui explique cette augmentation.

Cependant, après une décennie d’incorporation d’années de carrière comptabilisées sur base d’un accroissement régulier du coefficient appliqué pour le calcul de la pension proportionnelle (*cf supra*), le remplacement de ce coefficient par deux “coefficients de correction” plus faibles, suite à la réforme des pensions (*cf supra*), induit un ralentissement de la croissance du montant de la pension. Au fur et à mesure que les générations de pensionnés qui ont pris leur retraite après la réforme (et dont la pension proportionnelle est inférieure à ce qu’elle eut été avant la réforme), représentent une plus grande proportion des effectifs de pensionnés, le recul de la croissance de la pension moyenne dans le régime des travailleurs indépendants est encore accentué. Ceci explique l’érosion très forte du taux de remplacement de la pension moyenne dans le régime des travailleurs indépendants durant la période 2000 - 2010.

3. Evolution de la pension moyenne et du taux de remplacement dans le régime de la fonction publique

Evolution

Cette section présente, de manière synthétique, l’évolution de la pension moyenne de la fonction publique. Dans la mesure où la pension moyenne dans *l’administration* fait l’objet d’une modélisation plus détaillée, l’analyse portera une attention particulière à l’évolution de celle-ci.

Le tableau 19 présente la pension moyenne des fonctionnaires retraités en milliers de BEF et en pourcentage du salaire moyen (salaire-coût) dans la fonction publique, ainsi qu’une comparaison avec la pension moyenne dans le régime des travailleurs salariés. Les résultats sont donnés pour le scénario de référence (2.25 %) et pour le scénario alternatif (1.75 %).

1. Au 1^{er} janvier 2001, la pension minimum correspondant à une carrière complète est de 364 526 BEF pour une pension au taux “ménage” et de 273 398 BEF pour une pension au taux “isolé” (prix courants). Le droit à la pension minimum est soumis à la condition d’une carrière effective équivalente à au moins 2 / 3 d’une carrière complète (éventuellement dans plusieurs régimes); la pension minimum est calculée au *pro rata* des années de carrière passées dans le régime des travailleurs indépendants.

TABLEAU 19 - Pension moyenne dans la fonction publique

en milliers de BEF (prix de 1998), en pourcentage du salaire moyen de la fonction publique (salaire-coût)
et en pourcentage du salaire brut moyen des salariés

	2000	2010	2020	2030	2040	2050
CROISSANCE DES SALAIRES (hypothèse)		2.25 % 1.75 %	2.25 % 1.75 %	2.25 % 1.75 %	2.25 % 1.75 %	2.25 % 1.75 %
Pension moyenne en milliers de BEF (prix de 1998)						
Secteur public	740.7	816.4 801.7	989.7 927.2	1236.2 1104.0	1554.4 1321.2	1933.1 1563.2
dont: administration	710.2	699.8 688.5	808.9 761.7	1021.7 918.3	1294.8 1106.8	1596.0 1296.7
Pension moyenne en pourcentage du salaire moyen de la fonction publique (salaire-coût)						
Secteur public	57.5	52.5 52.6	51.0 51.2	50.9 51.2	51.3 51.2	51.0 51.2
dont: administration	60.3	49.1 49.2	45.4 45.8	45.9 46.4	46.6 47.0	46.0 46.3
Pensions moyennes en pourcentage du salaire brut moyen des travailleurs salariés						
Secteur public	65.4	59.4 59.5	57.6 57.8	57.6 57.9	58.0 58.3	57.8 57.9
Régime des salariés	29.9	29.5 29.6	28.4 29.2	26.5 28.0	24.7 26.7	23.3 25.5

La pension moyenne de la fonction publique, exprimée en BEF (prix de 1998), ne connaît au cours de la période 2000 - 2010 qu'une croissance très limitée en comparaison avec les périodes suivantes. Ceci s'explique principalement par l'évolution de la pension moyenne dans l'administration qui est même en recul.

L'on constate aussi une nette tendance à la baisse du taux de remplacement (pension moyenne en pourcentage du coût salarial moyen dans le secteur public - *cfr* glossaire).

Si l'on compare le régime de la fonction publique avec le régime des travailleurs salariés, on observe que le taux de remplacement baisse dans les deux cas, mais pour des motifs différents. Nous nous concentrerons ci-après sur les causes de la baisse du taux de remplacement dans le secteur de la fonction publique et, plus particulièrement, dans l'administration.

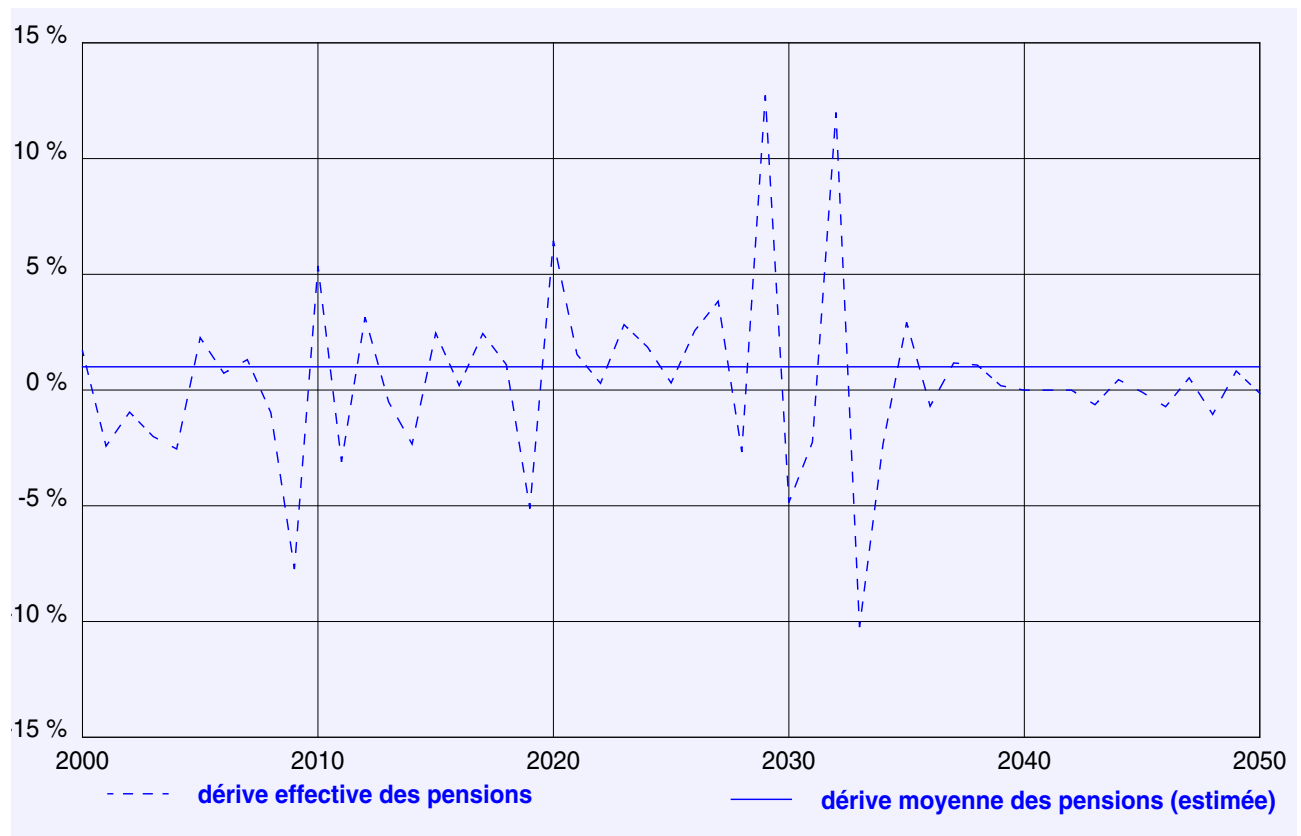
La pension moyenne du secteur public est fonction d'une part, du flux entrant de nouveaux pensionnés (point a, ci-dessous) et du flux sortant de pensionnés décédés (point b) et d'autre part, de l'évolution salariale qui intervient dans le calcul de la pension (point c) et *via* la péréquation (point d).

a. Flux entrant de nouveaux pensionnés

L'analyse a montré que le montant moyen de la pension d'un fonctionnaire récemment admis à la retraite est inférieur à celui de ses anciens collègues déjà retraités.

La *dérive salariale* (*wage drift*), à savoir la variation des salaires attribuable aux modifications de la structure de l'emploi dans la fonction publique par niveau administratif, se traduit par des variations de la pension moyenne que nous appellerons "*dérive des pensions*". Compte tenu de la structure d'âge actuelle des différents niveaux administratifs, cette dérive des pensions est de 0.5 % par an en moyenne sur la période de projection. En outre, cette dérive tient compte de la féminisation de la fonction publique.

FIGURE 32 - Evolution de la “dérive des pensions” (administration)



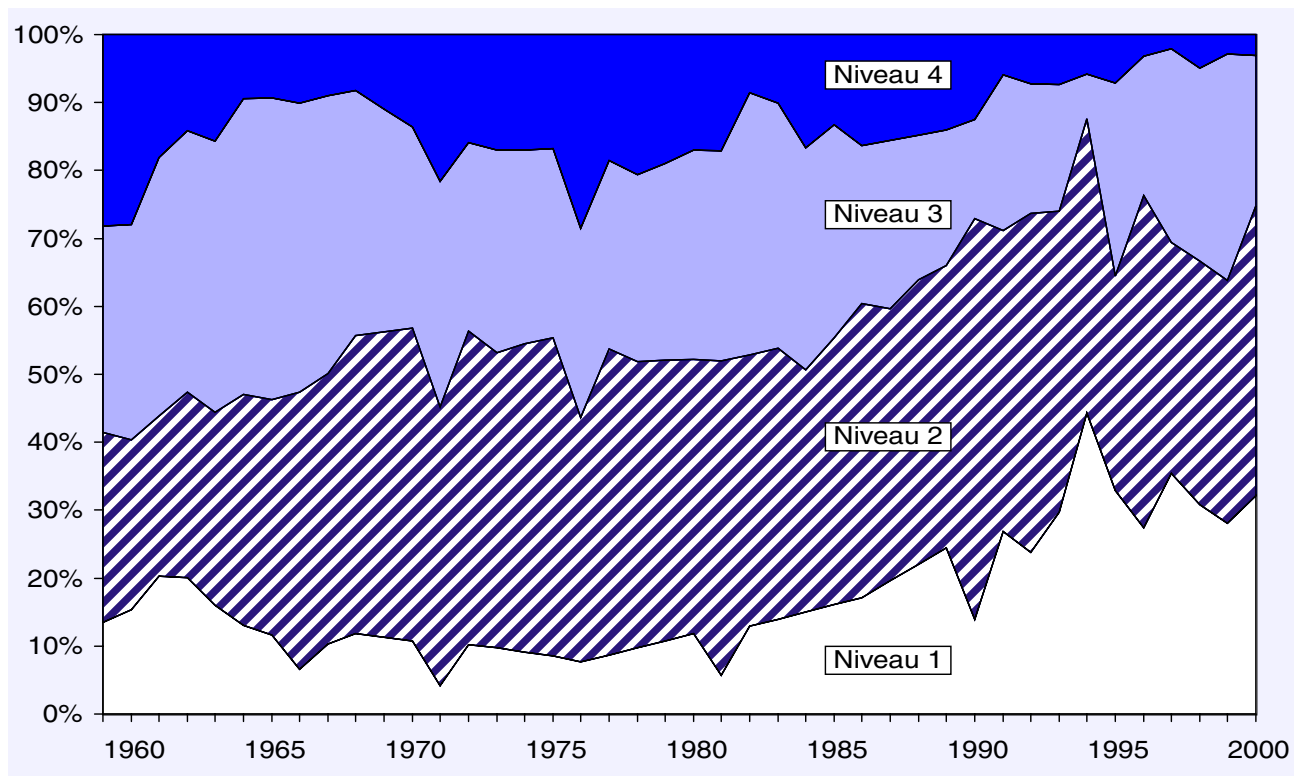
Il s'avère cependant que la “dérive des pensions” est négative au début de la période de projection (en moyenne, - 0.5 % entre 2000 et 2010) et est donc très inférieure à la dérive moyenne des pensions estimée à 0.5 % (voir figure 32): cette dérive négative des pensions est provoquée par l'entrée, dans le stock des pensionnés, d'un nombre relativement important de pensionnés de retraite ayant été actifs à un niveau administratif inférieur.

Le graphique 33, qui présente la distribution des recrutements entre les niveaux¹, illustre cette évolution. La durée effective d'une carrière dans l'administration est de 37 ans en moyenne. L'accroissement ou la diminution de la part des personnes qualifiées / peu qualifiées² dans les recrutements, au cours de certaines périodes du passé, génère donc une hausse ou une baisse du montant moyen de la pension 37 ans plus tard en moyenne. Or entre le début des années '60 et la fin des années '70, la proportion dans les embauches des niveaux 1 recule et la proportion des niveaux moins qualifiés augmente.

Ce n'est qu'à partir de 1990 que le poids des plus qualifiés (niveau 1) augmente fortement dans les recrutements, ce qui provoque un accroissement du taux de remplacement à partir du milieu des années 2020.

1. Source: calculs propres basés sur les statistiques du personnel selon l'âge (Aperçu des effectifs du secteur public - Service d'administration générale - Ministère fédéral de la Fonction publique).
 2. Le degré de qualification va du niveau 1 (le plus qualifié) au niveau 4 (le moins qualifié).

FIGURE 33 - Répartition des recrutements entre les niveaux (administration)



b. Flux sortant de pensionnés décédés

Le flux sortant de pensionnés décédés a également pour effet de diminuer le taux de remplacement au cours de la première moitié de la période de projection.

Les statistiques mettent en évidence que les retraités actuels de l'administration présentent des caractéristiques spécifiques en fonction de l'âge. Ainsi, plus le retraité est âgé, plus le montant moyen de sa pension est élevé. Ce phénomène s'expliquerait par deux facteurs:

- Premièrement, la génération plus âgée a eu une carrière plus longue et bénéficie donc d'une pension plus élevée. Ainsi, en 1999, plus de 65 % de la génération des plus de 80 ans ont pris leur retraite à l'âge de 65 ans et seuls un peu plus de 3 % l'ont fait à 60 ans. Pour la génération des 65 - 70 ans, seulement 20 % ont opté pour la retraite à 65 ans alors que 35 % sont partis à 60 ans et 13 % à 61 ans¹. Les fonctionnaires actuellement actifs terminent de plus en plus souvent leur carrière autour de 60 ans.
- Deuxièmement, il semble que les catégories sociales privilégiées vivent sensiblement plus longtemps². Les bénéficiaires d'une pension élevée, correspondant à un rang élevé dans la fonction publique, vivraient donc plus longtemps qu'une personne recevant une pension modeste. Il est difficile de prévoir si ce phénomène vaudra encore à l'avenir; ce facteur n'a donc pas été pris en considération en projection.

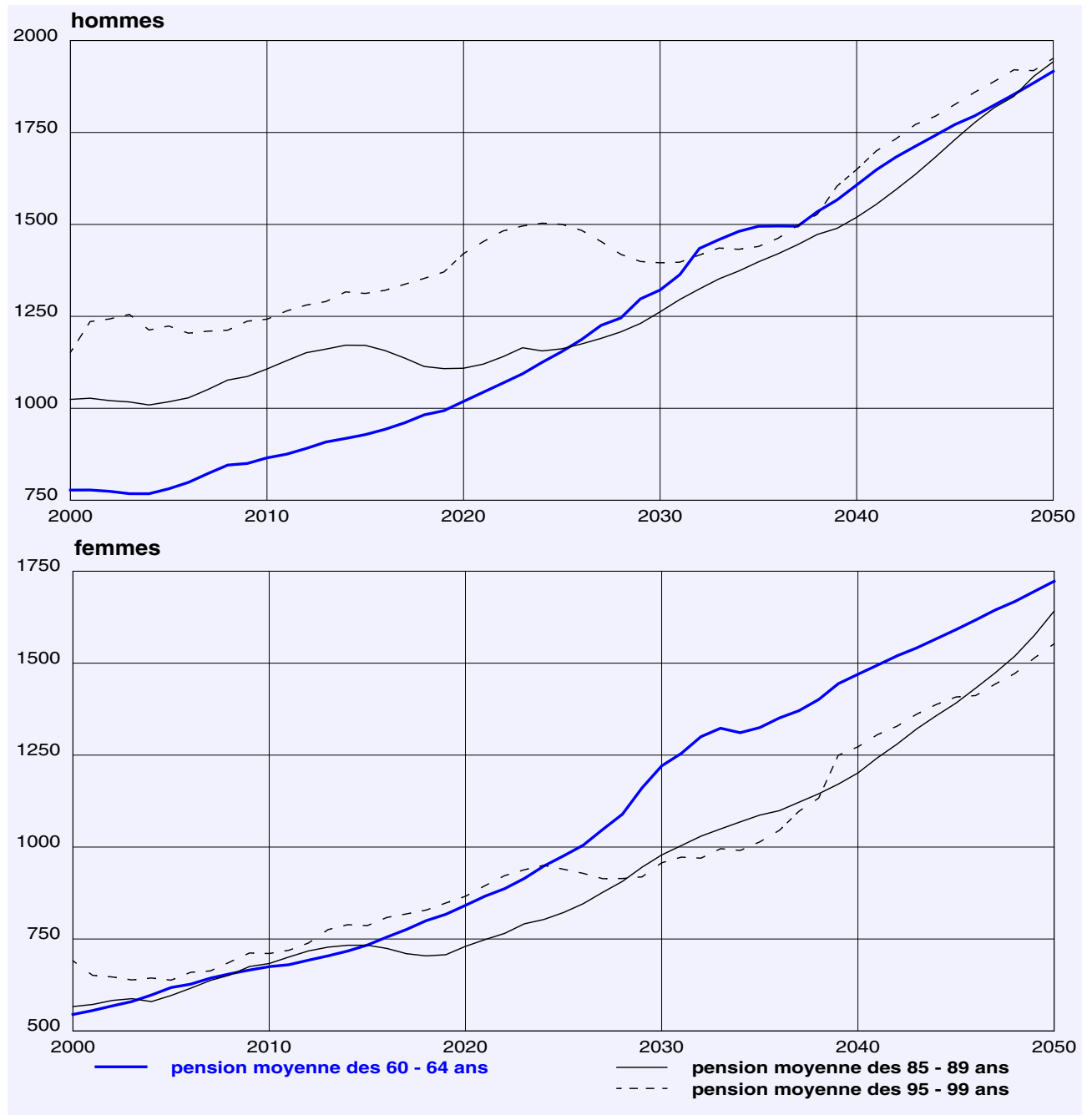
1. "Statistiques annuelles des pensions des services publics", Administration des Pensions, juillet 1999, tableaux: 'Répartition des pensions de retraite payées au 1/7/99 suivant l'année de naissance et l'âge de la mise à la retraite (fonctionnaires de l'Etat fédéral et y assimilés).

2. M. MATHEUSSENS [1997].

Lorsque les générations plus âgées décéderont au cours des prochaines décennies, les pensions les plus élevées disparaîtront, ce qui influencera négativement la pension moyenne de l'ensemble du stock de pensionnés.

Les caractéristiques spécifiques des fonctionnaires pensionnés entrants et sortants induisent un "différentiel de pensions entre générations"¹ qui est représenté à la figure 34.

FIGURE 34 - Différentiel de pensions entre générations (administrations)
pensions de retraite en milliers de BEF de 1998 par an (hommes et femmes)



1. Voir glossaire.

c. La méthode de calcul

Outre les caractéristiques spécifiques des pensionnés entrants et sortants, la méthode de calcul de la pension a également une influence non négligeable sur le niveau de la pension dans le régime de la fonction publique.

Le tableau 19 (*cfr supra*) met en évidence une différence sensible de taux de remplacement dans le secteur public et le régime des travailleurs salariés. La différence en matière de base de calcul - le traitement moyen des cinq dernières années de carrière pour la pension de la fonction publique (pour plus de détails, voir le chapitre II) et le salaire moyen de l'ensemble de la carrière pour la pension du travailleur salarié - explique évidemment une partie de l'écart entre les deux pensions.

d. La péréquation

Les différences en matière d'adaptation au bien-être constituent aussi un élément d'explication pour expliquer l'écart entre la pension dans le régime des travailleurs salariés et la pension de la fonction publique.

Contrairement aux pensions du régime des travailleurs salariés qui font l'objet d'une adaptation annuelle au bien-être de 0.5 % (ou de 0 % dans le scénario alternatif), les pensions de la fonction publique suivent entièrement la hausse conventionnelle des salaires de la fonction publique, soit la hausse salariale consécutive à une Révision générale des Barèmes ou à une Programmation sociale, à savoir 1.75 % (ou 1.25 %, dans le scénario alternatif)¹.

4. Les autres allocations moyennes et leur taux de remplacement

Seuls les résultats du scénario de référence sont commentés ci-dessous, dans la mesure où les taux de remplacement évoluent de façon très similaire dans les deux scénarios (*cfr* scénario de politique sociale, p. 62), sauf en ce qui concerne les pensions des travailleurs salariés (*cfr supra*, sections D.1, p. 78 et suivantes).

Chômage, incapacité de travail, prépension

La figure 35, qui présente les allocations sociales du régime des travailleurs salariés en proportion du salaire brut, montre une nette érosion des taux de remplacement, toutefois moins accentuée à long terme que dans le passé récent ou à moyen terme.

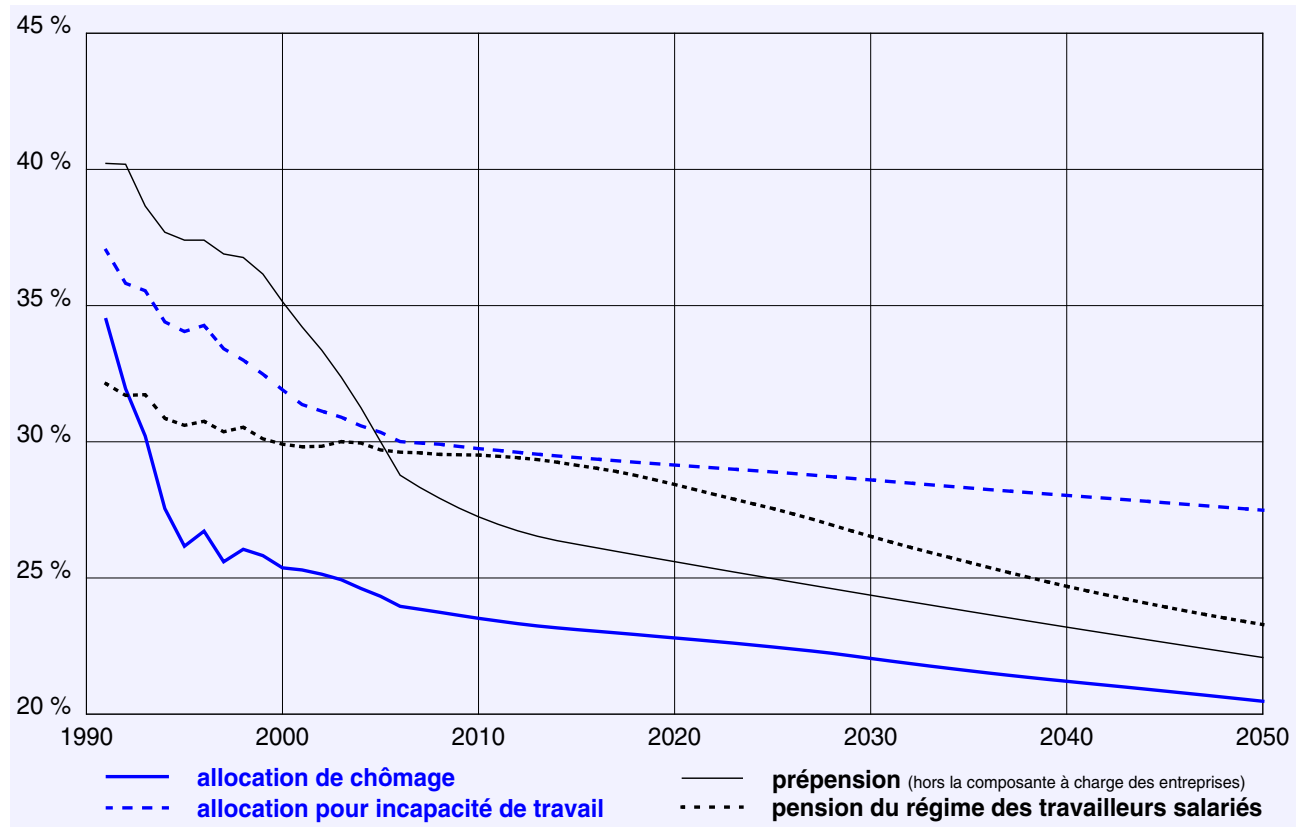
De façon générale, les facteurs qui déterminent l'évolution de ces taux de remplacement sont les suivants:

- la croissance du plafond salarial qui est égale à la croissance des salaires conventionnels mais reste inférieure à celle des salaires macroéconomiques;
- le découplage de l'adaptation au bien-être par rapport à la croissance des salaires;

1. Voir scénario de politique sociale, p. 62.

- l'accroissement de la proportion des statuts de "cohabitant"¹ pour les allocations concernées.

FIGURE 35 - Taux de remplacement des allocations sociales moyennes du régime des travailleurs salariés
en pourcentage du salaire brut moyen - scénario de référence



Forte érosion pendant la première moitié des années '90...

L'érosion des allocations sociales moyennes exprimées en proportion du salaire brut a été considérable durant la première moitié des années '90. En effet, la croissance du salaire réel moyen a été de 2 % alors que les plafonds salariaux relatifs à ces revenus de remplacement ont seulement été adaptés à l'évolution des prix et qu'en dehors de quelques augmentations des compléments d'ancienneté pour les chômeurs âgés², aucune adaptation au bien-être n'a été octroyée, excepté pour les pensions des travailleurs salariés.

De plus, la participation croissante des femmes au marché du travail depuis les années '70 a également eu un impact sur la proportion de chômeurs et d'invalides ayant le statut de cohabitant, pour lesquels le revenu de remplacement est beaucoup plus bas que pour les chômeurs et les invalides ayant le statut de chef de ménage. Le fléchissement structurel des taux de remplacement macroéconomiques a en outre été particulièrement marqué

1. L'allocation pour invalidité dans le régime des salariés est calculée sur base du salaire perdu, plafonné à 100 034 BEF par mois (au 1^{er} janvier 2001 - prix courants), au taux de 65 % pour un chef de ménage (pouvant justifier de charges de famille), au taux de 45 % pour un isolé (ne pouvant pas justifier de charges de famille mais pouvant justifier de la perte d'un revenu unique) et au taux de 40 % pour un cohabitant (ne pouvant pas justifier de charges de famille, ni de la perte d'un revenu unique pour le ménage).

L'allocation de chômage est calculée sur base du salaire perdu, plafonné à 60 482 BEF par mois (au 1^{er} janvier 2001 - prix courants), au taux de 60 % pour un chef de ménage, aux taux de 60 % la première année et de 45 % les années suivantes pour un isolé, aux taux de 55 % la première année, de 35 % les trois mois suivants (prolongés de trois mois par année de carrière prestée comme salarié) et sur base d'un montant forfaitaire ensuite pour un cohabitant.

2. Les chômeurs complets indemnisés de 50 ans et plus ont droit à un "complément d'ancienneté", s'ils peuvent justifier d'une carrière de 20 années dans le régime des travailleurs salariés.

dans le passé. En effet, les mesures restrictives mises en oeuvre durant la seconde moitié des années '80 frappaient essentiellement le chômeur ou l'invalide dont le conjoint continuait à bénéficier d'un revenu du travail.

... qui perdure durant la période 1996 - 2006...

Durant la période 1996 - 2006, le découplage de l'évolution des plafonds salariaux par rapport à la croissance des salaires se poursuit et l'adaptation au bien-être est limitée à quelques mesures de "correction sociale". Néanmoins, ces éléments n'influencent pas de façon déterminante l'évolution des allocations sociales exprimées en pourcentage du salaire brut moyen, dans la mesure où, durant cette période, la croissance projetée des salaires est limitée en termes réels.

En fait, la réduction sensible des taux de remplacement durant cette période est principalement attribuable à la forte hausse de la proportion de bénéficiaires ayant le statut de cohabitant. Ce fléchissement structurel est encore renforcé par les effets de la réforme des pensions, qui, parallèlement au relèvement de l'âge légal de la retraite pour les femmes (voir encadré p. 33), entraîne également un relèvement de la limite d'âge pour l'attribution d'une allocation de chômage, d'une allocation pour incapacité de travail ou d'une prépension. Les prépensionnées de 59 ans sont même obligées de postposer leur entrée en pension de retraite jusqu'à l'âge légal.

Dès lors, le nombre de femmes en chômage, en invalidité et en prépension s'accroît parallèlement à l'augmentation du nombre de femmes qui sont obligées de postposer leur retraite en raison de la sévérité croissante de la condition de carrière (voir encadré p. 33). Comme ces femmes ont souvent le statut de cohabitant, leur allocation est en moyenne plus basse que celle des hommes, ce qui fait baisser le taux de remplacement moyen.

L'effet inverse joue évidemment sur la pension moyenne dans le régime des travailleurs salariés, comme le montre la figure 35; la faible érosion du taux de remplacement durant la première décennie du 21^e siècle s'explique par d'autres facteurs (voir section III.D.1, p. 78 et suivantes)

... et s'affaiblit à long terme

Le scénario de politique sociale¹ fait l'hypothèse qu'à long terme, les plafonds salariaux sont adaptés en fonction de l'évolution des salaires conventionnels; c'est également le cas, mais partiellement, pour les allocations forfaitaires. Cette hypothèse explique le ralentissement de la baisse du taux de remplacement à partir de 2007.

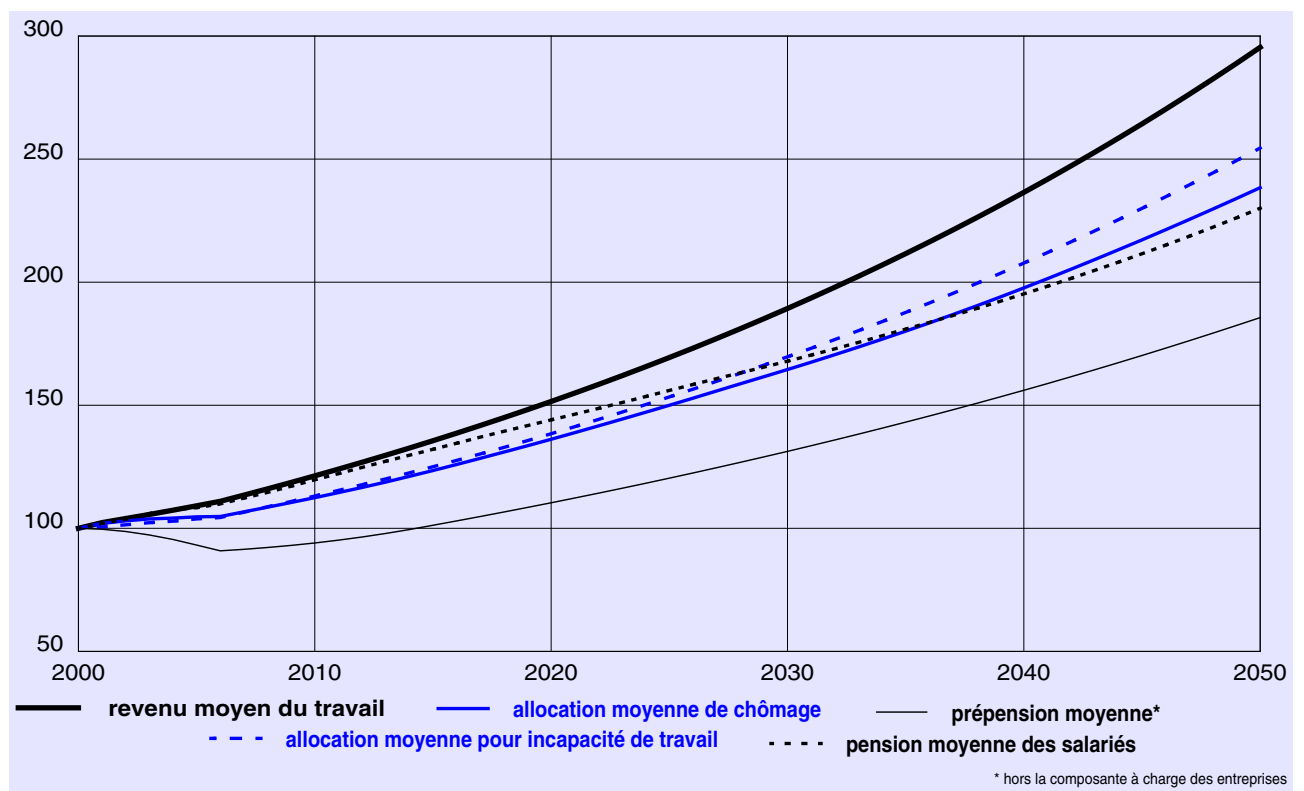
En effet, dans la mesure où le *wage drift* n'est pas répercuté dans l'évolution du plafond salarial, un nombre croissant de personnes atteignent ce plafond; la partie de leur revenu dépassant le plafond salarial n'entre donc plus en ligne de compte pour le calcul du revenu de remplacement. Cet effet est le plus sensible dans la branche chômage, pour laquelle le plafond salarial est le plus bas.

Erosion du taux de remplacement ne signifie pas détérioration du niveau de vie

On pourrait faussement conclure de la figure 35 que le niveau de vie des personnes ayant un revenu de remplacement se détériore en termes absolus. Ce n'est pas le cas: la figure 36 montre que le niveau de vie des allocataires sociaux aurait (plus que) doublé à l'horizon 2050. Par contre, les personnes recevant un revenu du travail verraient leur niveau de vie tripler entre 2000 et 2050.

1. *Cfr supra.*

FIGURE 36 - Revenus du travail et revenus de remplacement dans le régime des travailleurs salariés
en termes réels - 2000 = 100 - scénario de référence



Il faut remarquer que la prépension moyenne paraît assez peu élevée, dans la mesure où seule l'allocation payée par l'ONEM¹ est présentée ici; la contribution de l'employeur n'est pas incluse. La prépension totale dont un individu bénéficie est sensiblement plus élevée.

La garantie de revenus aux personnes âgées

Les taux de remplacement de l'allocation de la garantie de revenus aux personnes âgées² devraient aussi connaître une tendance à la baisse (tableau 20).

La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) suit également la réforme des pensions dans le régime des travailleurs salariés en ce qui concerne le relèvement de l'âge de la pension. Lorsque la réforme des pensions aura atteint sa vitesse de croisière, l'ayant droit devra au minimum être âgé de 65 ans.

TABLEAU 20 - Taux de remplacement de l'allocation de la garantie de revenus aux personnes âgées - scénario de référence

	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Montant moyen de la garantie de revenus aux personnes âgées, en pourcentage du salaire brut dans le régime des travailleurs salariés	20.0	17.2	15.9	15.2	14.5	13.8

1. Office national de l'Emploi.

2. Le "revenu garanti aux personnes âgées" a été rebaptisé depuis le 1^{er} juin 2001 "garantie de revenus aux personnes âgées" (GRAPA).

Le taux de remplacement de la GRAPA est en baisse dans la mesure où celle-ci (qui est cumulée avec les moyens d'existence et les pensions), est en diminution constante: la GRAPA maximale est un montant forfaitaire et évolue donc plus lentement (*cf*r scénario de politique sociale, p. 62) que le montant des pensions qui est calculé en fonction des salaires.

Allocations familiales

Comme les autres prestations sociales forfaitaires, le montant moyen des allocations familiales évolue, à long terme, de 1 % par an (0.5 % dans le scénario alternatif - *cf*r scénario de politique sociale, p. 62).

La légère augmentation du taux de fécondité, exprimé en nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer (voir projection démographique, p. 57), n'est pas lié à une projection du rang des enfants dans la famille¹. La projection des dépenses pour allocations familiales est dès lors réalisée sur base de la dernière observation de la distribution par rang de l'enfant dans la famille.

5. Dépenses de soins de santé

Déterminants des dépenses publiques de soins de santé

Trois facteurs influencent l'évolution des dépenses publiques de soins de santé²:

- l'évolution démographique, tant en termes de volume de population qu'en termes de structure par âge;
- une "tendance lourde" liée à la croissance³;
- l'évolution de la structure par régime de la population assurée.

Nette augmentation des dépenses publiques de soins de santé...

A long terme, les dépenses publiques de soins de santé en pourcentage du PIB connaissent une croissance ininterrompue: entre 2000 et 2050, leur poids dans le PIB est ainsi accru de 3 % pour le scénario de référence et de 3.1 % pour le scénario alternatif, dont les deux tiers avant 2030.

... essentiellement due au vieillissement de la population

La hausse du poids dans le PIB des dépenses totales de soins de santé (+ 5.1 % du PIB entre 2000 et 2050, ce qui correspond à un taux de croissance de 3.3 % par an en moyenne dans le scénario de référence et de 2.9 % dans le scénario alternatif) provient, pour l'équivalent de 0.8 % du PIB, de la tendance lourde à l'augmentation de la dépense de soins de santé par tête (hors tout effet démographique). L'effet du volume de la population et surtout l'effet de son vieillissement⁴ expliquent le reste de cette augmentation (*i.e.* 84 %): respectivement + 0.9 % du PIB et + 3.5 % du PIB entre 2000 et 2050.

L'augmentation des dépenses publiques de soins de santé est en outre légèrement accentuée en raison du léger accroissement du poids du régime des travailleurs salariés au détriment du régime des travailleurs indépendants pour lequel les remboursements de soins de santé sont moins importants.

1. Un accroissement du taux de fécondité peut en effet se traduire soit par une hausse du nombre de femmes ayant des enfants, soit par une hausse du nombre d'enfants par femme ayant des enfants. Le rang de l'enfant dans la famille peut dès lors tout aussi bien être en augmentation qu'en diminution.

2. Pour plus de détails relatifs aux aspects méthodologiques et techniques, voir chapitre II.

3. Hors tout effet démographique, l'évolution des dépenses de soins de santé est légèrement plus rapide que la croissance économique: le poids des dépenses de soins de santé dans le PIB s'accroît donc progressivement. Pour plus de détails: voir chapitre II, p. 50.

4. Les personnes plus âgées consomment davantage de soins de santé.

TABLEAU 21 - Formation des dépenses de soins de santé

CROISSANCE DES SALAIRES (HYPOTHÈSE)	2.25 % 1.75 %		2.25 % 1.75 %		2.25 % 1.75 %		2.25 % 1.75 %		2.25 % 1.75 %		2.25 % 1.75 %			
en taux de croissance annuel moyen: (prix de 1998)	2001 - 2010		2011 - 2020		2021 - 2030		2031 - 2040		2041 - 2050		2001 - 2030		2001 - 2050	
DÉPENSES TOTALES DE SOINS DE SANTÉ^{a,b}	4.1	4.0	3.4	2.9	3.1	2.6	3.1	2.5	2.8	2.3	3.5	3.2	3.3	2.9
dont . tendance lourde	3.2	3.1	2.6	2.1	2.2	1.7	2.2	1.7	2.4	1.8	2.7	2.3	2.5	2.1
. effet du vieillissement démographique	0.7	0.7	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.4	0.4	0.7	0.7	0.6	0.6
. effet du volume de population	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.2	0.2	0.1	0.1
dont . dépendant du régime des salariés	4.2	4.1	3.5	3.0	3.2	2.6	3.1	2.6	2.8	2.3	3.6	3.2	3.3	2.9
. dépendant du régime des indépendants	3.5	3.4	3.2	2.7	2.9	2.3	2.9	2.4	2.7	2.2	3.2	2.8	3.0	2.6
nb: dépense par habitant	3.8	3.7	3.3	2.8	3.0	2.4	3.0	2.5	2.8	2.3	3.4	3.0	3.2	2.7
en % du PIB:	2000		2010		2020		2030		2050		2030 - 2000		2050 - 2000	
DÉPENSES TOTALES DE SOINS DE SANTÉ^{a,b}	8.6	8.6	9.7	9.7	10.7	10.8	11.8	11.9	13.7	13.7	+ 3.3	+ 3.3	+ 5.1	+ 5.1
contributions:														
. tendance lourde											+ 0.6	+ 0.7	+ 0.8	+ 0.8
. effet du vieillissement démographique											+ 2.1	+ 2.1	+ 3.5	+ 3.5
. effet du volume de population											+ 0.7	+ 0.7	+ 0.9	+ 0.9
DÉPENSES PUBLIQUES DE SOINS DE SANTÉ^a	6.2	6.2	6.8	6.9	7.5	7.5	8.1	8.2	9.2	9.3	+ 1.9	+ 2.0	+ 3.0	+ 3.1
prestations de sécurité sociale (salariés)	4.9	4.9	5.3	5.4	6.0	6.0	6.6	6.6	7.7	7.7	+ 1.8	+ 1.8	+ 2.8	+ 2.8
prestations de sécurité sociale (indépendants)	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	+ 0.1	+ 0.1	+ 0.1	+ 0.1
autres dépenses publiques de soins de santé	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	+ 0.1	+ 0.1	+ 0.1	+ 0.1

a. Y compris soins de longue durée (à domicile ou dans des institutions) aux personnes dépendantes (âgés ou handicapés).

b. Dépenses de soins de santé à charge de tous les agents intérieurs (Etat, ménages, entreprises).

6. Dépenses en matière d'enseignement

Pour calculer le coût budgétaire du vieillissement, il convient de connaître les dépenses sociales (revenus de remplacement) mais aussi les dépenses en matière d'enseignement parce qu'elles sont également liées à l'évolution démographique.

Les dépenses pour le personnel de l'enseignement sont identifiées dans le système MALTESE. Les autres dépenses liées à l'enseignement (par exemple, les bâtiments scolaires, les frais de fonctionnement, *etc.*) sont par contre comptabilisées au sein de regroupements plus larges de dépenses publiques.

A long terme, les dépenses pour le personnel de l'enseignement sont influencées, d'une part, par l'évolution de l'emploi qui dépend de celle de la population scolaire et, d'autre part, par l'évolution des traitements qui suit celle des salaires des autres secteurs et donc les gains de productivité. Par conséquent, les salaires dans l'enseignement s'accroissent de 2.25 % ou de 1.75 % par an, respectivement dans le scénario de référence ou dans le scénario alternatif.

Les autres dépenses en matière d'enseignement évoluent - comme les dépenses primaires autres que celles liées à la protection sociale - parallèlement au PIB.

7. Coefficients de dépendance et coût budgétaire du vieillissement

a. Coefficients de dépendance

Avant d'aborder le coût budgétaire du vieillissement, il est indiqué de comparer l'évolution des différents coefficients de dépendance (voir tableau 22).

Les coefficients de dépendance des âgés s'accroissent sensiblement...

Dans la mesure où la population active diminue moins vite que la population d'âge actif, notamment en raison de l'augmentation du taux d'activité des femmes, et ce principalement durant la première période (2000 - 2030), le coefficient *socio-démographique* de dépendance s'accroît de 50.1 % au plus fort du vieillissement, c'est-à-dire moins que le coefficient *démographique* de dépendance (*cfr supra*, p. 59 et tableau 22). Après 2030, la hausse du coefficient socio-démographique de dépendance rattrape celle du coefficient démographique de dépendance. D'une part, la croissance du taux d'activité féminin génère un accroissement du nombre de pensionnés plus rapide que l'augmentation du nombre de personnes de plus de 60 ans (c'est-à-dire, un accroissement du taux d'éligibilité¹), parce que de plus en plus de femmes ont des droits à la pension. D'autre part, on observe un ralentissement de la croissance du taux d'activité féminin en fin de période de projection.

TABLEAU 22 - Coefficients de dépendance (scénario de référence et scénario alternatif) - en %

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2030 - 2000	2050 - 2000
Coefficients de dépendance des âgés								
- démographique: 60 en + / 20 - 59	40.1	43.7	52.5	62.9	66.9	68.7	+ 56.8 %	+ 71.2 %
- socio-démographique: pensionnés / actifs ^a	47.2	47.7	57.5	70.8	78.2	81.1	+ 50.1 %	+ 71.9 %
- socio-économique: pensionnés / emploi	54.1	53.6	63.6	76.9	84.6	87.7	+ 42.0 %	+ 62.1 %
- financier: masse des pensions / revenus du travail (<i>sc. de référence</i>)	15.1	14.2	16.2	18.6	19.5	19.4	+ 23.0 %	+ 28.7 %
- financier: masse des pensions / revenus du travail (<i>sc. alternatif</i>)	15.1	14.3	16.5	19.3	20.5	20.6	+ 27.5 %	+ 36.3 %
Coefficients totaux de dépendance (hors enfants et population scolaire)								
- socio-démographique: (pensionnés + pré-pensionnés + chômeurs + invalides) / actifs ^b	66.9	67.0	76.4	88.1	95.0	98.1	+ 31.6 %	+ 46.7 %
- socio-économique: (pensionnés + pré-pensionnés + chômeurs + invalides) / emploi	76.8	75.2	84.5	95.6	102.7	106.2	+ 24.5 %	+ 38.3 %
- financier: (pensions + prépensions + allocations de chômage + allocations pour incapacité de travail) / revenus du travail (<i>sc. de référence</i>)	21.2	19.7	21.4	23.2	23.8	23.7	+ 9.7 %	+ 12.0 %
- financier: (pensions + prépensions + allocations de chômage + allocations pour incapacité de travail) / revenus du travail (<i>sc. alternatif</i>)	21.2	19.7	21.7	23.9	24.8	24.8	+12.8 %	+ 17.3 %
- financier avec dépenses de soins de santé (<i>scénario de référence</i>)	31.9	31.5	34.4	37.3	39.1	39.8	+ 17.1 %	+ 24.8 %
- financier avec dépenses de soins de santé (<i>scénario alternatif</i>)	31.9	31.7	34.8	38.1	40.1	40.9	+ 19.4 %	+ 28.4 %

a. Au sens large: emploi + chômeurs (y compris les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi) - *cfr* définition BFP.

Compte tenu de l'évolution des taux d'emploi, la progression du coefficient *socio-économique* de dépendance (nombre de pensionnés rapporté à l'emploi) est moins forte, soit de 42 % entre 2000 et 2030 et de 62.1 % entre 2000 et 2050.

Finalement, le coefficient *financier* de dépendance (masse des pensions / revenus du travail) n'augmente "que" de 28.7 % entre 2000 et 2050 dans le scénario de référence et de

1. Voir glossaire.

36.3 % dans le scénario alternatif, en raison de l'évolution de la pension moyenne, plus lente que la croissance des salaires (*cfr* points III.D.1 à 3, p. 78 et suivantes).

...mais la progression des coefficients totaux de dépendance est beaucoup plus modérée

La croissance des coefficients totaux de dépendance (c'est-à-dire des pensionnés, des prépensionnés, des chômeurs et des invalides¹), bien qu'importante, est nettement plus faible que celle des coefficients de dépendance des âgés: les coefficients *socio-démographique* et *socio-économique* de dépendance augmentent respectivement de 46.7 % en 38.3 %. En effet, le nombre de bénéficiaires des revenus de remplacement pour prépension, chômage ou incapacité de travail n'augmente pas dans les mêmes proportions que le nombre de pensionnés: si le nombre de prépensionnés et d'invalides est en augmentation étant donné la progression de l'emploi au cours des deux premières décennies, le nombre de chômeurs est par contre en baisse compte tenu de la baisse du taux de chômage (*cfr supra*).

Le coefficient *financier* total de dépendance (les dépenses de revenus de remplacement en pourcentage des revenus du travail) s'accroît, en fin de compte, de 12 % dans le scénario de référence et de 17.3 % dans le scénario alternatif, surtout à cause de l'évolution des montants moyens des revenus de remplacement, moins rapide que l'évolution salariale (*cfr supra*).

Coefficients de dépendance plus élevés dans le scénario alternatif

Les coefficients financiers de dépendance sont plus élevés dans le scénario alternatif que dans le scénario de référence; cette différence tient surtout à l'impact du scénario macro-économique sur le taux de remplacement des pensions dans le régime des travailleurs salariés.

L'absence d'adaptation au bien-être dans le scénario alternatif a un effet direct sur le montant moyen de la pension car l'ensemble du groupe de pensionnés est touché par cette mesure. Dans le scénario alternatif, la croissance de la masse des pensions perd 0.5 % par an par rapport au scénario de référence. Toutefois, la croissance des salaires étant également inférieure de 0.5 % par an par rapport au scénario de référence, la masse des pensions rapportée aux revenus du travail est, au cours de la première décennie, pratiquement identique dans le scénario alternatif et dans le scénario de référence.

Par contre, en 2020 déjà, le coefficient financier de dépendance est plus élevé dans le scénario alternatif que dans le scénario de référence. La pension moyenne reflète en effet une portion de carrière qui est identique dans les deux scénarios (*i.e.* avec une évolution salariale similaire). Toutefois, l'assise économique (revenus du travail) est plus petite dans le scénario alternatif, et par conséquent, le coefficient financier de dépendance est plus élevé.

b. Le coût budgétaire du vieillissement

i. Scénario de référence

Le tableau 23 présente le coût budgétaire du vieillissement, réparti entre les différentes branches de protection sociale.

1. A l'exclusion des enfants et de la population scolaire.

TABLEAU 23 - Le coût budgétaire du vieillissement dans le scénario de référence - en % du PIB

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2030 - 2000	2050 - 2030	2050 - 2000
Pensions ^a	8.7	8.2	9.3	10.7	11.2	11.2	1.9	0.5	2.4
Soins de santé	6.2	6.8	7.5	8.1	8.8	9.2	1.9	1.1	3.0
Incapacité de travail	1.2	1.2	1.3	1.2	1.2	1.2	0.0	-0.0	-0.0
Chômage	1.9	1.5	1.2	1.0	0.9	0.9	-0.9	-0.1	-1.0
Prépensions	0.5	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	-0.0	-0.0	-0.1
Allocations familiales	1.8	1.4	1.2	1.1	0.9	0.8	-0.7	-0.2	-0.9
Total <i>(hors enseignement et autres dépenses de sécurité sociale)</i>	20.2	19.5	20.9	22.5	23.4	23.7	2.3	1.2	3.5
Autres dépenses de sécurité sociale ^b	1.9	1.7	1.7	1.8	1.8	1.8	-0.2	-0.0	-0.2
Enseignement ^c	4.3	3.8	3.7	3.7	3.7	3.7	-0.5	-0.0	-0.5
Total	26.4	25.1	26.4	28.0	28.9	29.2	1.6	1.1	2.7

a. Y compris les pensions des entreprises publiques liées à des dépenses publiques (estimation).

b. Principalement: les accidents du travail, les maladies professionnelles, la sécurité d'existence.

c. Uniquement les traitements du personnel de l'enseignement.

Ralentissement des dépenses au cours de la première décennie¹

La première décennie se caractérise par une baisse du poids dans le PIB des dépenses de sécurité sociale. Ainsi, les dépenses de pensions sont en diminution en raison du ralentissement des entrées de nouveaux pensionnés: la génération née pendant la guerre 40 - 45, peu nombreuse, atteint à ce moment l'âge de la pension et la réforme des pensions post-pose les entrées féminines en pension de retraite de quatre années d'âge pendant la période 2000 - 2009.

En outre, les dépenses de chômage sont en net recul, en raison de la baisse du nombre de chômeurs et du recul du taux de remplacement.

A long terme, augmentation des dépenses de pensions et de soins de santé

A long terme, la croissance des coûts liés au vieillissement ne concerne pas seulement les pensions, mais également les dépenses de soins de santé. La croissance des charges de pensions est modérée en regard du défi démographique qui nous attend (*cf supra*: tableau 22). En ce qui concerne le coût des soins de santé, les progrès technologiques dans le monde médical ont constitué un facteur essentiel pour expliquer l'évolution des dépenses de soins de santé dans le passé. Le coût des soins de santé étant relativement plus élevé pour une personne âgée, le vieillissement explique toutefois 64 % de la progression des coûts entre 2000 et 2030, le moment où le vieillissement produit ses pleins effets.

Compensations dans les autres branches:

L'accroissement des dépenses de pensions et de soins de santé est partiellement compensé dans les autres branches de sécurité sociale.

...baisse des dépenses pour les allocations familiales et l'enseignement...

Les perspectives démographiques impliquent une baisse (en pourcentage du PIB) des dépenses de primes de naissance, d'allocations familiales et d'enseignement, compte tenu de l'évolution du nombre de naissances et de la population scolaire. En outre, le scénario de politique sociale prévoit une liaison au bien-être des allocations familiales limitée (quoique plus généreuse que durant ces 20 dernières années). Il est tenu compte des évolutions à moyen terme des dépenses pour les traitements du personnel de l'enseignement.

1. Pour plus de détails à ce sujet, voir BFP [avril 2001].

... et baisse des dépenses de chômage

La baisse (en pourcentage du PIB) des dépenses de chômage s'explique par l'évolution du taux de chômage et la baisse du taux de remplacement (*cfr* graphique 35, p. 99).

ii. Scénario alternatif

Dans le scénario alternatif où la productivité et les salaires augmentent de 1.75 % au lieu de 2.25 %, le coût du vieillissement est plus important dans la mesure où le PIB s'accroît moins rapidement, et offre donc une assise économique plus petite.

TABLEAU 24 - Le coût budgétaire du vieillissement dans le scénario alternatif - en % du PIB

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	2030 - 2000	2050 - 2030	2050 - 2000
Pensions ^a	8.7	8.2	9.5	11.1	11.8	11.8	2.3	0.8	3.1
Soins de santé	6.2	6.9	7.5	8.2	8.8	9.3	2.0	1.1	3.1
Incapacité de travail	1.2	1.2	1.3	1.2	1.2	1.2	0.0	-0.0	-0.0
Chômage	1.9	1.5	1.2	1.0	0.9	0.9	-0.9	-0.1	-1.0
Prévisions	0.5	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	-0.0	-0.0	-0.1
Allocations familiales	1.8	1.4	1.2	1.1	0.9	0.8	-0.7	-0.2	-0.9
Total (hors enseignement et autres dépenses de sécurité sociale)	20.2	19.6	21.2	23.0	24.0	24.4	2.7	1.4	4.1
Autres dépenses de sécurité sociale ^b	1.9	1.7	1.7	1.8	1.8	1.7	-0.2	-0.0	-0.2
Enseignement ^c	4.3	3.8	3.7	3.7	3.7	3.7	-0.5	-0.0	-0.5
Total	26.4	25.1	26.6	28.5	29.5	29.8	2.0	1.4	3.4

a. Y compris les pensions des entreprises publiques liées à des dépenses publiques.

b. Principalement: les accidents du travail, les maladies professionnelles, la sécurité d'existence.

c. Uniquement les traitements du personnel de l'enseignement.

E. La politique budgétaire et l'ensemble des finances publiques

1. Le scénario de politique budgétaire

Le scénario de politique budgétaire concerne les recettes de l'Etat et de la sécurité sociale et les dépenses primaires, à l'exclusion des dépenses liées à la protection sociale.

Pour la période 2000 - 2006, les résultats sont issus des "Perspectives économiques 2001 - 2006" d'avril 2001. A partir de 2007, quelques hypothèses simples sont formulées quant à l'évolution des recettes et des dépenses primaires (hors dépenses liées à la protection sociale): de manière générale, elles évoluent parallèlement au PIB. A long terme, la pression fiscale et parafiscale est maintenue constante; à moyen terme, celle-ci évolue en fonction des mesures déjà intégrées dans la législation.

En ce qui concerne la stratégie budgétaire, on se fonde sur les objectifs du Programme de Stabilité de la Belgique, qui supposent la réalisation de surplus budgétaires à moyen terme. A long terme, le surplus budgétaire atteint en 2008 est maintenu par hypothèse jusqu'au moment où le coût du vieillissement devient supérieur à la diminution des charges d'intérêts de la dette publique (*cfr infra* section 3.a).

2. Le compte de la sécurité sociale

Le tableau 25 présente les principaux agrégats du compte de la sécurité sociale, en pourcentage du PIB.

TABLEAU 25 - Le compte de la sécurité sociale - en % du PIB - scénario de référence (2.25 %) et scénario alternatif (1.75 %)

	2000	2010		2030		2050		2030 - 2000		2050 - 2030	
GAINS DE PRODUCTIVITÉ A LONG TERME		2.25 %	1.75 %	2.25 %	1.75 %	2.25 %	1.75 %	2.25 %	1.75 %	2.25 %	1.75 %
Recettes hors revenus de la propriété^a	18.4	17.7	17.7	17.9	17.9	17.9	17.9	-0.6	-0.5	0.0	0.0
Cotisations	13.7	13.3	13.3	13.4	13.4	13.4	13.4	-0.3	-0.3	0.0	0.0
Transferts des pouvoirs publics et autres	4.7	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	-0.2	-0.2	0.0	0.0
Dépenses primaires	18.0	17.4	17.4	19.8	20.2	20.7	21.3	1.8	2.2	0.9	1.1
Consommation finale	5.9	6.3	6.4	7.6	7.7	8.7	8.7	1.7	1.8	1.1	1.1
<i>dont transferts pour soins de santé</i>	5.2	5.7	5.8	7.1	7.1	8.2	8.2	1.8	1.9	1.1	1.1
Prestations sociales en espèces	11.8	10.7	10.7	11.9	12.2	11.6	12.3	0.1	0.5	-0.2	0.0
- Pensions des salariés	5.1	4.9	4.9	6.7	7.1	6.8	7.4	1.6	2.0	0.1	0.4
- Pensions des indépendants	0.7	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.0	0.0	0.1	0.1
- Prestations assurance maladie-invalidité	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0
- Chômage et interruption de carrière	1.9	1.5	1.5	1.0	1.0	0.9	0.9	-0.9	-0.9	-0.1	-0.1
- Prépension	0.5	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
- Primes de naissance et allocations familiales	1.5	1.2	1.2	0.9	0.9	0.7	0.7	-0.6	-0.6	-0.2	-0.2
- Autres prestations	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres dépenses primaires	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
pour information: solde des opérations en capital	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde de la sécurité sociale hors charges d'intérêts et revenus de propriété	0.4	0.4	0.3	-1.9	-2.3	-2.8	-3.4	-2.4	-2.8	-0.9	-1.1

a. Cfr une partie des revenus de la propriété de la sécurité sociale sont des charges d'intérêts payées par le pouvoir fédéral.

Evolution des recettes

Les recettes de la sécurité sociale (hors revenus de la propriété) fléchissent, au cours de la première décennie, de 0.6 % du PIB en raison d'une part, de la diminution des transferts des pouvoirs publics à la sécurité sociale (- 0.2 % du PIB) et d'autre part, de la réduction des cotisations patronales¹ (- 0.3 % du PIB). A long terme, les recettes évoluent, par hypothèse, parallèlement au PIB.

Evolution des dépenses

Entre 2000 et 2030, les dépenses primaires augmentent de 1.8 % et de 2.2 % du PIB, respectivement dans le scénario de référence et dans le scénario alternatif, du fait de la progression des prestations sociales et de la consommation finale.

La consommation finale s'accroît dans la mesure où elle englobe les transferts pour soins de santé.

Au niveau des prestations sociales, c'est la croissance des dépenses de pensions du régime des travailleurs salariés qui est la plus marquée. Par ailleurs, il y a des compensations au niveau du chômage et des allocations familiales (*cfr supra*).

Evolution du solde

Le solde de la sécurité sociale, à l'exclusion des charges d'intérêts et des revenus de la propriété, part d'un surplus de 0.4 % du PIB en 2000, et devient un déficit de l'ordre de

1. Il s'agit des réductions structurelles de cotisations, mais aussi des réductions prévues dans le cadre des Plans-emplois, de l'activation des allocations de chômage, de la redistribution du travail, etc.

1.9 % du PIB dans le scénario de référence (de 2.3 % du PIB dans le scénario alternatif) au plus fort du vieillissement. Après 2030, le déficit se creuse encore de 0.9 % (1.1 %) compte tenu de la croissance continue des dépenses de soins de santé.

3. L'ensemble des finances publiques

a. Stratégie budgétaire et projection du solde budgétaire "à politique constante"

La projection "à politique constante" des recettes et de l'ensemble des dépenses primaires (liées à la protection sociale ou non) produit une projection du solde primaire "à politique constante". Ce solde primaire (qui atteint 7 % du PIB en 2000 - voir tableau 28, p. 113) se réduit au cours de la période de projection du fait du coût budgétaire du vieillissement et de l'impact de mesures nouvelles du Budget 2001 sur des postes de recettes et de dépenses non liées à l'âge (*cfr* tableau 26, lignes a, b et c).

Cependant, les autorités belges ont fixé *a priori* une stratégie budgétaire pour les prochaines années, qui est définie dans le Programme de Stabilité 2002 - 2005 de la Belgique. Au départ d'un équilibre enregistré en 2000, cette stratégie vise la constitution progressive d'un surplus budgétaire qui atteindrait 0.7 % du PIB en 2005. En outre, le chapitre du Programme de Stabilité ayant trait à la soutenabilité des finances publiques indique que le gouvernement entend maintenir et même renforcer cette politique d'excédents au-delà de 2005: "[...] Il s'agit d'utiliser au moins une partie de la marge créée dans la période 2000 - 2010 par la baisse des charges d'intérêts et par la diminution de la pression démographique pour accélérer la réduction de la dette. Ce [...] scénario illustre la stratégie politique pour laquelle le gouvernement a opté. A moyen terme, un excédent budgétaire substantiel sera constitué (dans ce scénario, on s'est basé sur un excédent de 1 % du PIB en 2008). Le solde de financement sera ensuite maintenu à ce niveau. [...] Lorsque les coûts du vieillissement se feront sentir dans les faits, la marge pourra être utilisée pour absorber ces coûts"¹.

La trajectoire budgétaire ainsi fixée (un surplus de 0.7 % du PIB en 2005 et de 1 % du PIB à partir de 2008, soit un accroissement de 0.9 % entre 2000 et 2010 - voir tableau 26, d) permet de prévoir une réduction accélérée de la dette publique et, partant, une forte diminution des charges d'intérêts (tableau 26, e) et du solde primaire "nécessaire" au respect des objectifs fixés (tableau 26, f). La différence entre le solde primaire "nécessaire" et le solde primaire "à politique constante" définit les marges budgétaires disponibles (tableau 26, g). Celles-ci peuvent également être obtenues en retranchant des moyens budgétaires dégagés par la baisse des charges d'intérêts les trois éléments suivants: le coût budgétaire du vieillissement, l'impact des mesures nouvelles sur les postes budgétaires non liés à l'âge (*i.e.* surtout l'impact de la réforme fiscale) et la variation de l'objectif budgétaire.

i. Marges budgétaires dans le scénario de référence

L'évolution des marges disponibles telle qu'elle apparaît au tableau 26 illustre le but poursuivi par l'accumulation de surplus budgétaires à moyen terme: une partie des moyens budgétaires dégagés en début de période par la baisse de charges d'intérêt étant gelée (au lieu d'être consommée par des hausses de dépenses ou des baisses de recettes),

1. Programme de Stabilité de la Belgique 2002 - 2005, novembre 2001, p. 29.

on limite le risque qu'il faille, au moment de l'apparition massive des coûts du vieillissement, resserrer la politique budgétaire pour préserver l'équilibre des finances publiques. En effet, quand la dégradation annuelle du surplus primaire à politique constante devient supérieure à la baisse des charges d'intérêts (durant la période 2020 - 2030), l'objectif budgétaire peut être réduit à concurrence de la différence, ce qui permet de maintenir inchangé le niveau des marges budgétaires. Dans le scénario de référence, le surplus (1 % du PIB) est maintenu jusqu'en 2022. A partir de 2023, le surplus budgétaire est progressivement diminué jusqu'à 0.5 % du PIB en 2030. Cette baisse se poursuit ensuite pour atteindre l'équilibre budgétaire à partir de 2043.

TABLEAU 26 - Marges budgétaires dans le scénario de référence - en % du PIB

	2010 - 2000	2020 - 2010	2030 - 2020	2050 - 2030	2030 - 2000	2050 - 2000
a. Coût budgétaire du vieillissement	-1.4	1.3	1.7	1.1	1.6	2.7
b. Autres postes budgétaires non liés à l'âge	2.2	-0.0	-0.1	0.0	2.0	2.1
c. Solde primaire à politique constante (-a-b)	-0.8	-1.3	-1.6	-1.2	-3.6	-4.8
d. Objectif budgétaire	0.9	0.0	-0.5	-0.5	0.4	-0.0
e. Charges d'intérêts	-3.0	-1.8	-1.1	-0.7	-5.9	-6.6
f. Solde primaire nécessaire (d+e)	-2.1	-1.8	-1.6	-1.2	-5.5	-6.6
g. Marges budgétaires disponibles (c-f)	1.3	0.5	0.0	0.0	1.8	1.8

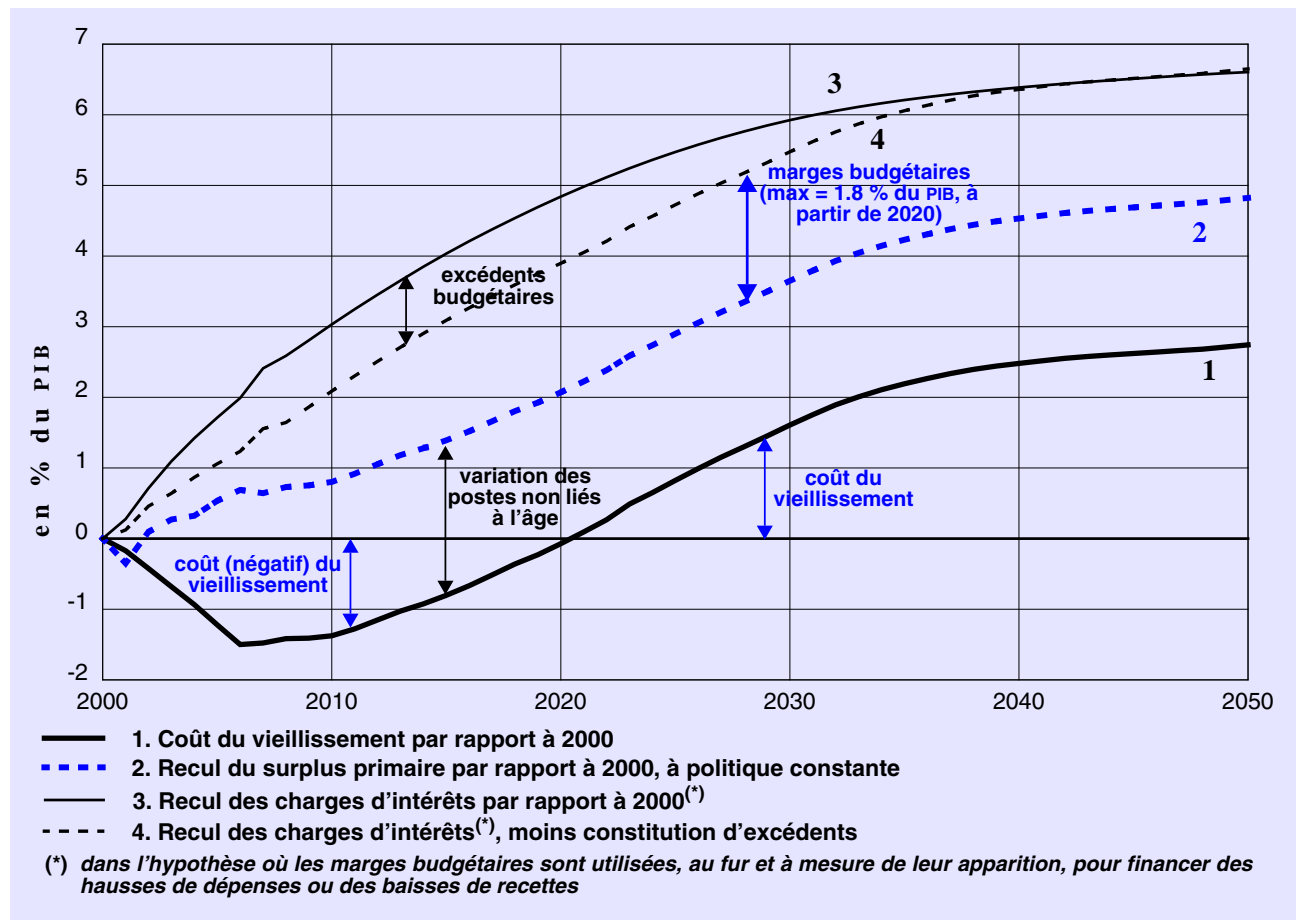
La figure 37 présente de façon graphique l'évolution en projection des ressources budgétaire dégagées par la baisse des charges d'intérêts (et, en début de période, par la baisse des dépenses sociales) et leur affectation.

La courbe 3 représente la diminution des charges d'intérêts, par rapport à 2000, dans l'hypothèse où l'objectif gouvernemental de trajectoire budgétaire est réalisé, c'est-à-dire si les marges budgétaires disponibles sont consommées au fur et à mesure de leur apparition.

La réduction du surplus primaire à politique constante par rapport à 2000 (courbe 2) équivaut à la somme des variations des dépenses liées à l'âge (coût du vieillissement, *i.e.* la courbe 1) et des autres postes budgétaires non liés à l'âge (l'écart entre les courbes 2 et 1).

L'écart entre la réduction des charges d'intérêts et celle du surplus primaire à politique constante (courbe 2) représente les moyens budgétaires progressivement dégagés qui découleraient du simple maintien de la situation d'équilibre budgétaire prévalant en 2000. Les marges budgétaires disponibles au sens de la stratégie gouvernementale sont obtenues après déduction des objectifs d'excédents budgétaires (l'écart entre les courbes 4 et 2 représentant les marges budgétaires).

FIGURE 37 - Marges budgétaires dans le scénario de référence



En début de période, la constitution d'excédents limite les marges budgétaires. Celles-ci atteignent néanmoins un maximum de 1.8 % du PIB en 2020, compte tenu de l'objectif de surplus budgétaire de 1 % du PIB. Après 2020, l'excédent budgétaire compatible avec un maintien des marges budgétaires à leur niveau maximal est en diminution parce que la baisse des charges d'intérêt devient inférieure à la progression du coût budgétaire du vieillissement. En fin de période, aucun surplus ne subsiste, mais la situation budgétaire reste équilibrée dans ce scénario.

L'existence de surplus budgétaire avant 2010 permet d'absorber le coût budgétaire du vieillissement

La constitution d'un surplus budgétaire suffisant avant que le vieillissement ne produise ses pleins effets - qui "alimentera" éventuellement le Fonds de vieillissement - permet donc, conjointement à une baisse des charges d'intérêts, de financer le coût budgétaire de ce vieillissement sans devoir prendre de mesures d'économie.

Le financement du coût budgétaire du vieillissement décennie par décennie

2000 - 2010

La constitution d'un surplus budgétaire au cours de la première décennie permet de diminuer le taux d'endettement et donc les charges d'intérêts de la dette publique. Au cours de cette période, le vieillissement n'est pas encore perceptible puisque son coût budgétaire est même négatif (- 1.4 %). La baisse des charges d'intérêts et du coût budgétaire du vieillissement est en partie utilisée pour financer des mesures relatives aux postes non liés à l'âge (notamment la réforme fiscale). Les marges budgétaires restantes atteindraient 1.3 % du PIB. C'est au cours de cette période, avant que le choc du vieillissement n'intervienne, que les éventuelles marges budgétaires se développent le plus.

2010 - 2020

Au cours de la période 2010 - 2020, la baisse des charges d'intérêts reste suffisante pour compenser le coût du vieillissement. Le surplus budgétaire peut être maintenu sur l'ensemble de la sous-période. Les marges budgétaires sont encore accrues de 0.5 % du PIB durant cette période.

2020 - 2030

Par contre, au cours de la période 2020 - 2030, la progression du coût du vieillissement est supérieure à la diminution des charges d'intérêts. Le surplus budgétaire doit être réduit (de 0.5 % du PIB) afin de ne pas devoir prendre des mesures restrictives.

2030 - 2050

Le surplus budgétaire qui est, en 2030, de 0.5 % du PIB est réduit à 0 % du PIB à la fin de la période de projection.

ii. Marges budgétaires dans le scénario alternatif

Les conclusions ci-dessus valent également pour le scénario alternatif où la croissance économique est moindre (tableau 27). Cependant, l'équilibre budgétaire qui peut être maintenu jusqu'à la fin de la période de projection dans le scénario de référence, évolue vers un déficit de 1.2 % du PIB dans ce scénario alternatif, dans un contexte d'endettement public faible (voir tableau 28).

TABLEAU 27 - Marges budgétaires dans le scénario alternatif - en % du PIB

	2010 - 2000	2020 - 2010	2030 - 2020	2050 - 2030	2030 - 2000	2050 - 2000
a. Coût budgétaire du vieillissement	-1.3	1.4	1.9	1.4	2.0	3.4
b. Autres postes budgétaires non liés à l'âge	2.2	-0.0	-0.1	0.0	2.0	2.1
c. Solde primaire à politique constante (-a-b)	-0.9	-1.4	-1.8	-1.4	-4.0	-5.5
d. Objectif budgétaire	0.9	-0.0	-0.8	-1.3	0.1	-1.2
e. Charges d'intérêts	-2.9	-1.7	-1.0	-0.1	-5.6	-5.8
f. Solde primaire nécessaire (d+e)	-2.0	-1.7	-1.8	-1.4	-5.5	-7.0
g. Marges budgétaires disponibles (c-f)	1.2	0.3	-0.0	0.0	1.5	1.5

b. Le compte des pouvoirs publics

Le tableau 28 reprend les principaux agrégats du compte de l'ensemble des pouvoirs publics.

TABLEAU 28 - Le compte des pouvoirs publics - en % du PIB - scénario de référence (2.25 %) et scénario alternatif (1.75 %)

	2000	2010		2030		2050		2030 - 2000		2050 - 2030	
<i>GAINS DE PRODUCTIVITÉ À LONG TERME</i>		2.25 %	1.75 %	2.25 %	1.75 %	2.25 %	1.75 %	2.25 %	1.75 %	2.25 %	1.75 %
Recettes	48.8	46.1	46.1	46.4	46.5	46.6	46.6	-2.4	-2.4	0.2	0.2
Dépenses primaires	41.8	39.8	39.9	43.1	43.5	44.4	45.1	1.3	1.7	1.3	1.6
Solde primaire à politique constante	7.0	6.2	6.2	3.4	3.0	2.2	1.6	-3.6	-4.0	-1.2	-1.4
Marges budgétaires	0.0	1.3	1.2	1.8	1.5	1.8	1.5	1.8	1.5	0.0	0.0
Charges d'intérêts de la dette publique	7.0	4.0	4.0	1.1	1.4	0.4	1.2	-5.9	-5.6	-0.7	-0.1
Surplus (+) ou déficit (-) budgétaire	0.0	1.0	1.0	0.5	0.1	0.0	-1.2	0.4	0.1	-0.5	-1.3
Dette publique	112.9	65.6	67.1	17.3	22.7	6.4	21.7	-95.6	-90.1	-10.9	-1.1

Evolution des recettes

Le recul des recettes observé au cours de la première décennie est dû à la diminution des cotisations, surtout des cotisations patronales (*cfr* compte de la sécurité sociale - section E.2). En outre, il y a un net recul des recettes fiscales à partir de 2001, en raison de la réforme de l'impôt des personnes physiques (dont le coût budgétaire apparaît en 2002 puis augmente jusqu'en 2006) et d'autres opérations programmées de réduction de la fiscalité.¹

Evolution des dépenses

Entre 2000 et 2030, les dépenses primaires n'augmentent que de 1.3 % du PIB (1.7 % du PIB dans le scénario alternatif) mais de 3.2 % du PIB entre 2010 et 2030. Outre la hausse des dépenses liées au coût budgétaire du vieillissement, des compensations apparaissent dans d'autres transferts aux ménages, entre autres, les interventions pour les handicapés, les pensions de guerre, le minimex.

Evolution du solde primaire, du solde budgétaire, de la dette publique et des charges d'intérêts

Les recettes et les dépenses primaires des pouvoirs publics déterminent l'évolution du solde primaire qui est relativement élevé en début de période de projection, 7 % du PIB, mais qui perd 3.6 % ou 4 % du PIB à l'horizon 2030, selon le scénario macroéconomique retenu. Au-delà de 2030, le solde primaire continue de se réduire.

La dette des pouvoirs publics, qui, en 2000, représente encore 112.9 % du PIB, n'est plus que de 6.4 % du PIB en 2050 (21.7 % dans le scénario alternatif). Le solde budgétaire, qui est positif pendant une longue période en raison de la trajectoire budgétaire simulée, est toutefois, à la fin de la période de projection, réduit à l'équilibre dans le scénario de référence et se transforme en déficit dans le scénario alternatif (*cfr* point E.3.a.i, p. 109).

Afin que la stratégie budgétaire suivie donne ses pleins effets, en évitant la formation (éventuelle) d'un déficit en fin de période, il suffirait d'un léger accroissement de l'objectif de surplus budgétaire à l'horizon 2010.

1. Pour plus de détails, voir BFP [avril 2001].



Les perspectives 2000 - 2050 dans d'autres hypothèses

Les résultats présentés dans ce chapitre constituent la contribution belge à l'exercice international visant à évaluer l'évolution du coût budgétaire des pensions dans les Etats membres de l'Union européenne, d'une part, et de l'OCDE, d'autre part.

Les projections des différents Etats membres sont fondées sur des hypothèses communes qui ont été retenues par les "Working Group on the implications of Ageing populations (WGA)" des Comités de politique économique de l'OCDE d'une part, et du Conseil ECOFIN de l'Union européenne d'autre part, tout en tenant compte des caractéristiques spécifiques des régimes de pension (et de sécurité sociale) nationaux. L'évaluation du coût budgétaire des pensions est ainsi, pour la première fois, comparable entre les différents Etats membres.

Les différences entre les hypothèses retenues par les groupes de travail susmentionnés et celles utilisées dans les exercices nationaux sont commentées dans la section A.

La section B présente un certain nombre de variantes qui mesurent la sensibilité des résultats à divers paramètres. Ces variantes ont notamment trait aux scénarios macroéconomique, socio-économique, démographique et de politique sociale.

A. La simulation de base réalisée dans le cadre des exercices internationaux

1. La projection démographique

Les exercices réalisés pour les organisations internationales utilisent les Perspectives de population élaborées par Eurostat, qui sont fondées sur les observations au 1^{er} janvier 1999 (d'où le nom de révision 1999).

a. Les hypothèses du scénario de base des Perspectives de population Eurostat (révision 1999)

Les Perspectives de population Eurostat (révision 1999) sont fondées sur une base de données et une méthodologie propres.

TABLEAU 29 - Les hypothèses du scénario de base des Perspectives de population Eurostat pour la Belgique (révision 1999)

	1999 (obs.)	2000	2010	2030	2050	2050 (INS - BFP) ^a
Taux de fécondité ^b	1.62	1.54	1.68	1.77	1.80	1.75
Espérance de vie à la naissance - Hommes	74.87	75.32	77.60	80.09	80.49	83.90
Espérance de vie à la naissance - Femmes	81.38	81.45	83.27	85.14	85.48	88.87
Espérance de vie à 65 ans - Hommes	74.87	15.74	17.16	18.75	19.00	
Espérance de vie à 65 ans - Femmes	15.77	19.72	20.97	22.27	22.52	
Solde migratoire	17 527	10 204	15 000	15 000	15 000	17 320

a. Perspectives de population 2000 - 2050 de l'INS et du BFP. Voir chapitre III.

b. Voir glossaire.

L'hypothèse de fécondité est supérieure à celle adoptée dans les Perspectives de population 2000 - 2050 de l'INS et du BFP¹: 1.8 en 2050 contre 1.75.

L'allongement de la vie est très vraisemblablement sous-estimé. L'espérance de vie à la naissance en 2050 serait pour les hommes de 3.41 ans inférieure à celle obtenue dans les Perspectives de population 2000 - 2050 de l'INS et du BFP, celle des femmes de 3.39 ans. Or les perspectives belges se montrent très prudentes dans l'extrapolation des tendances à la baisse de la mortalité. Un examen attentif des courbes des quotients de mortalité par âge dans les deux perspectives laisse apparaître que c'est au-delà de l'âge de 82 ans qu'Eurostat a sous-estimé la diminution de la mortalité.

L'hypothèse de solde migratoire le maintient à un niveau élevé, légèrement inférieur à l'option des Perspectives de population 2000 - 2050 de l'INS et du BFP (15 000 contre un peu plus de 17 000). Cependant, l'examen de la structure par âge du flux migratoire net laisse apparaître qu'Eurostat répartit les migrants sur presque tous les âges, en négligeant la forte concentration autour des âges de 20 à 34 ans, et en retenant à peine des sorties nettes vers la fin de la vie professionnelle.

b. Les principaux résultats des Perspectives de population Eurostat pour la Belgique (révision 1999)

Les deux biais évoqués ci-avant, insuffisance d'allongement de la vie et insuffisance de renouvellement de la population par les migrants et leurs enfants, font que le scénario central des Perspectives de population Eurostat (révision 1999) a une population moindre (en 2050: - 865 200 personnes, soit - 8 % par rapport aux Perspectives de population 2000 - 2050 de l'INS et du BFP). Ces deux biais (moins d'âgés et moins de jeunes) se compensent plus ou moins au niveau de l'importance relative des divers grands groupes d'âges, et donc permettent de dégager des coefficients de dépendance des âgés similaires en 2050. Cependant, l'intensité du vieillissement, ou la part des plus de 85 ans dans le groupe des plus de 65 ans, est sous-estimé (en 2050: 19 % contre 22 % dans les Perspectives de population 2000 - 2050 de l'INS et du BFP) - voir tableau 30.

1. Cfr chapitre III.

TABLEAU 30 - Les résultats du scénario de base des Perspectives de population Eurostat pour la Belgique (révision 1999)

	1999 (obs.)	2000	2010	2030	2050	2050 (INS - BFP ^a)
Population totale en milliers	10 226.4	10 045.1	10 359.3	10 536.1	10 088.6	10 953.8
<i>Grands groupes d'âges en milliers</i>						
0 à 14 ans	1 805.0	1 825.3	1 629.2	1 622.8	1 548.3	1 658.2
15 à 39 ans	3 531.5	3 690.8	3 217.7	2 947.5	2 844.5	3 111.3
40 à 64 ans	3 183.6	2 991.1	3 664.2	3 318.3	3 041.0	3 284.7
65 ans et plus	1 706.3	1 537.9	1 848.2	2 647.5	2 654.8	2 899.6
<i>Grands groupes d'âges en % du total</i>						
0 à 14 ans	18	18	16	15	15	15
15 à 64 ans	66	67	66	60	59	58
65 ans et plus	16	15	18	25	26	27
Coefficient de dépendance des âgés en %: (65 ans et plus) / (15 à 64 ans)	25	23	27	42	45	45
Viellissement dans le vieillissement en %: (85 ans et plus) / (65 ans et plus)	11	10	12	12	19	22
Age moyen de la population	39	38	41	44	45	45

a. Perspectives de population 2000 - 2050 de l'INS et du BFP. Voir chapitre III.

2. La projection macroéconomique et le scénario de politique sociale

a. Résultats macroéconomiques

Les différences entre le scénario macroéconomique international et le scénario macroéconomique national sont les suivantes.

- L'exercice international se fonde à moyen terme (2000 - 2006) sur les "*Perspectives économiques 2000 - 2005*"¹ tandis que l'exercice national est basé sur les données les plus récentes, soit les "*Perspectives économiques 2001 - 2006*"². Le scénario macroéconomique à moyen terme est dès lors différent dans les deux projections.
- Le *taux de chômage à long terme* est de 6.6 % de la population active dans l'exercice international alors qu'il est de 5 % dans le scénario national.
- Dans le scénario international, la *croissance de la productivité* passe de 2.25 % en 2006 à 1.75 % en l'an 2020, la croissance annuelle se maintenant ensuite à 1.75 %. Dans le scénario national de référence, la croissance de la productivité se maintient à 2.25 % au-delà de la période de moyen terme. L'hypothèse de gains de productivité retenue dans l'exercice international n'est pas très différente de celle utilisée dans le scénario national alternatif où l'on table sur une croissance de la productivité de 1.75 % après le moyen terme.

Le tableau 31 compare la projection macroéconomique des scénarios nationaux de référence et alternatif avec celle du scénario international de base.

1. BFP [avril 2000].

2. BFP [avril 2001].

TABLEAU 31 - Projection macroéconomique

	<i>(BFP-1)</i> scénario national de référence				<i>(BFP-2)</i> scénario national alternatif				<i>(OCDE-UE)</i> scénario international de base			
	moyenne 2000-2050				moyenne 2000-2050				moyenne 2000-2050			
Emploi ^a	0.1				0.1				-0.1			
Productivité et salaires ^a	2.2				1.8				1.8			
PIB ^a	2.3				1.9				1.7			
Taux de chômage structurel (hors chômeurs âgés, en % de la population active ^b)	5.0				5.0				6.6			
Taux d'intérêt réel	4.0				4.0				4.0			
	2000	2010	2030	2050	2000	2010	2030	2050	2000	2010	2030	2050
Taux d'emploi (% de la population des 15 - 64 ans)	59.0	61.5	64.8	65.6	59.0	61.5	64.8	65.6	58.8	60.6	62.6	63.5
Taux officiel de chômage (hors chômeurs âgés)	10.0	7.3	5.0	5.0	10.0	7.3	5.0	5.0	10.2	7.9	6.6	6.6
Taux de chômage total (y compris chômeurs âgés)	12.9	11.0	7.9	7.6	12.9	11.0	7.9	7.6	13.0	11.7	10.1	10.0

a. Taux de croissance annuel moyen en termes réels.

b. Officielle. Cfr définition MFET (voir glossaire).

b. Le scénario de politique sociale

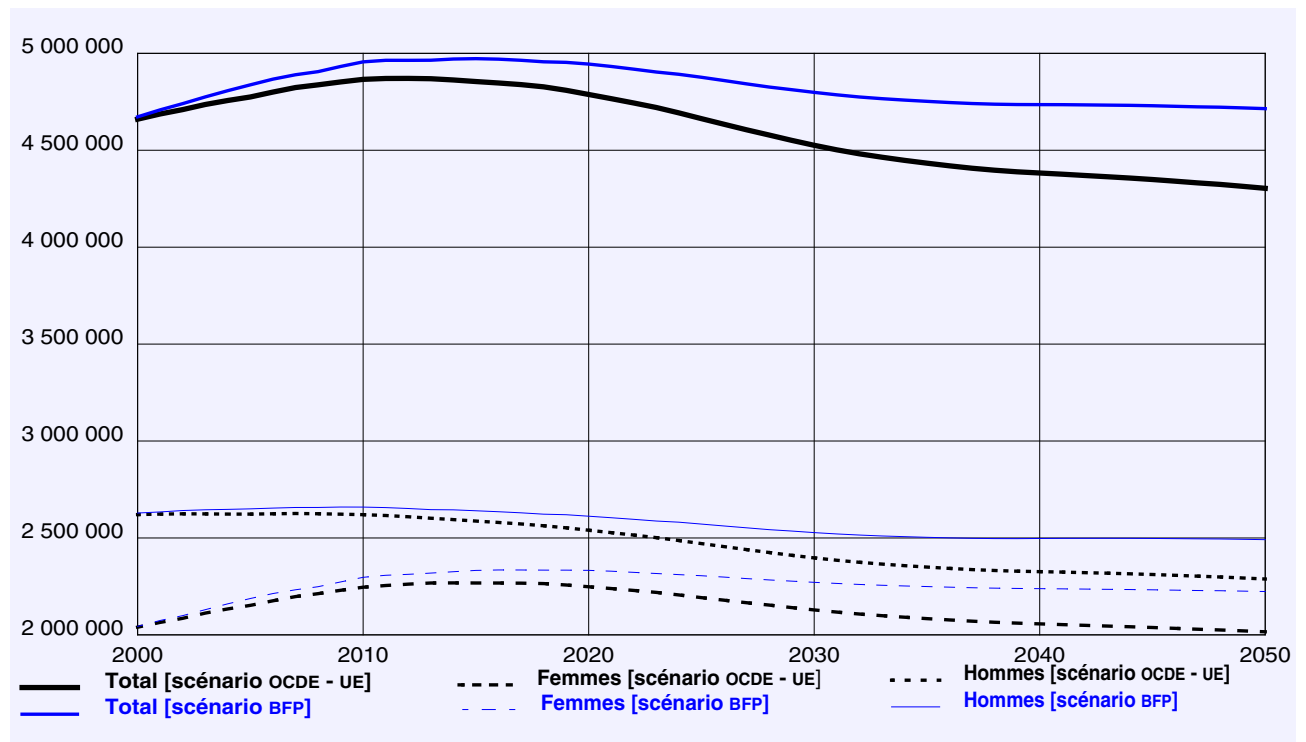
Le scénario de politique sociale n'a pas été modifié (voir point III.B.2, p. 62): l'évolution des plafonds salariaux et les adaptations au bien-être sont découplées de la croissance des salaires macroéconomiques à hauteur respectivement de 0.5 % et de 1.75 %.

3. La projection socio-économique

Les probabilités d'entrée ou de maintien dans une catégorie socio-économique retenues pour la projection de base des organisations internationales sont semblables à celles retenues dans le cadre du scénario du BFP. Cependant, malgré l'influence des mêmes facteurs explicatifs que dans le scénario national (cfr point III.C), l'évolution des diverses catégories socio-économiques est quelque peu différente. Ceci est dû, d'une part, aux différences de la projection démographique et, d'autre part, à l'hypothèse de taux de chômage de long terme plus élevé. En outre, la projection socio-économique de l'exercice OCDE - UE diverge également de la projection socio-économique de l'exercice national (voir chapitre III) en raison de l'ajustement des points de départ issu de l'incorporation, dans le scénario national, des perspectives à moyen terme du BFP d'avril 2001.

a. Activité potentielle

Etant donné les différences en matière de démographie, la population potentiellement active est inférieure à celle du scénario national. La diminution du nombre de personnes potentiellement actives est ainsi beaucoup plus accentuée et intervient dès 2013. En 2050, la population potentiellement active est de 4.3 millions au total, ce qui est inférieur de 356 000 personnes à la population potentiellement active de 2000 (alors que dans le scénario du BFP, la population potentiellement active de 2050 est même supérieure à celle de 2000: + 42 000 personnes).

FIGURE 38 - Population potentiellement active - scénario international (OCDE-UE) et scénario national (BFP)

b. Population inactive

i. Pensionnés

L'accroissement à long terme des taux de pensionnés masculin et féminin est moins accentué que dans le scénario national (voir graphique 39). En effet, d'une part, le rajeunissement de la structure par âge de la population de plus de 60 ans¹ implique un poids plus important des 60 - 64 ans qui ne sont encore que partiellement retraités et d'autre part, le poids légèrement plus important du régime public² (dans lequel les entrées en pension sont plus précoces) dans l'activité potentielle ne compense pas le poids plus important des chômeurs³ qui entrent plus tard en pension que la population active occupée.

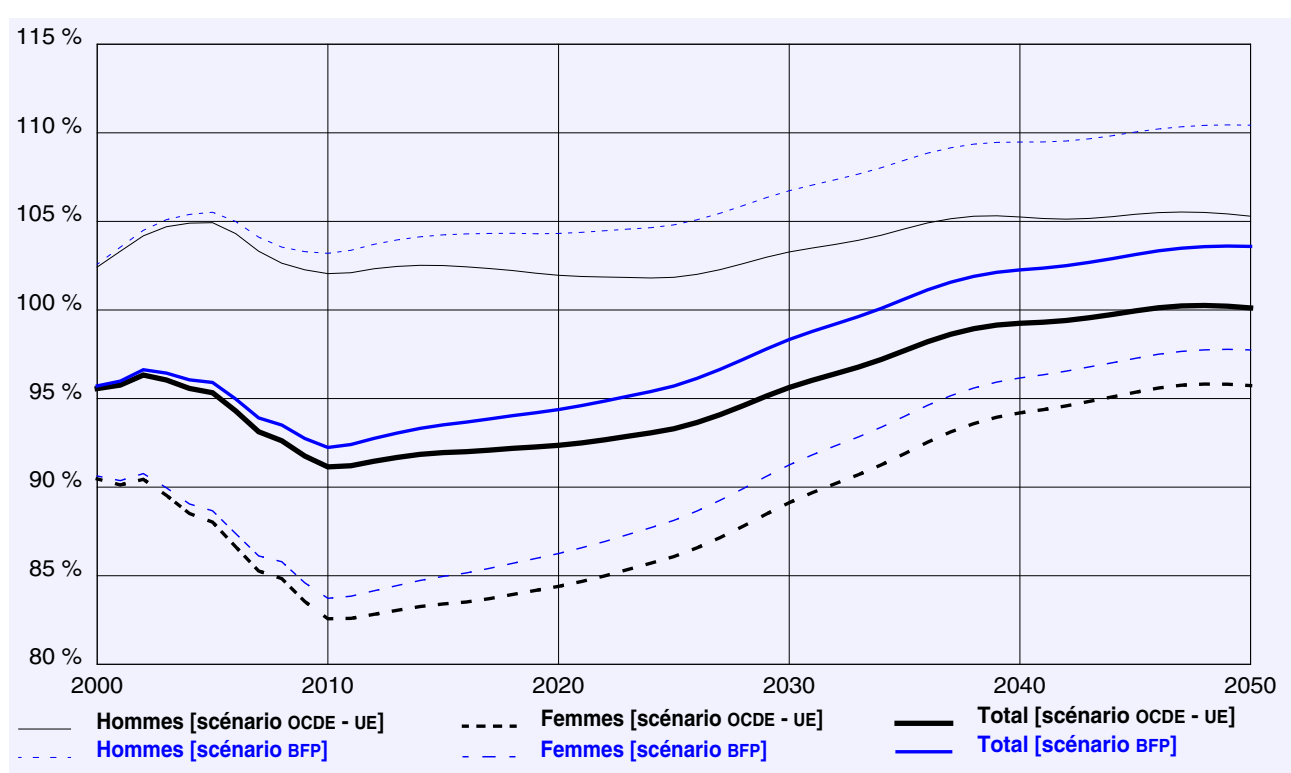
Les taux de pensionnés plus bas à long terme que dans le scénario national et la population en âge d'être pensionnée moins importante que dans le scénario national conduisent à un accroissement du nombre de pensionnés de 1.1 million entre 2000 et 2050 contre 1.5 million dans le scénario national. On notera en particulier (*cfr* graphique 40) la baisse du nombre de pensionnés après 2040 en raison des hypothèses internationales plus basses en matière d'espérance de vie.

1. *Cfr supra*: hypothèses en matière d'espérance de vie.

2. *Cfr infra*.

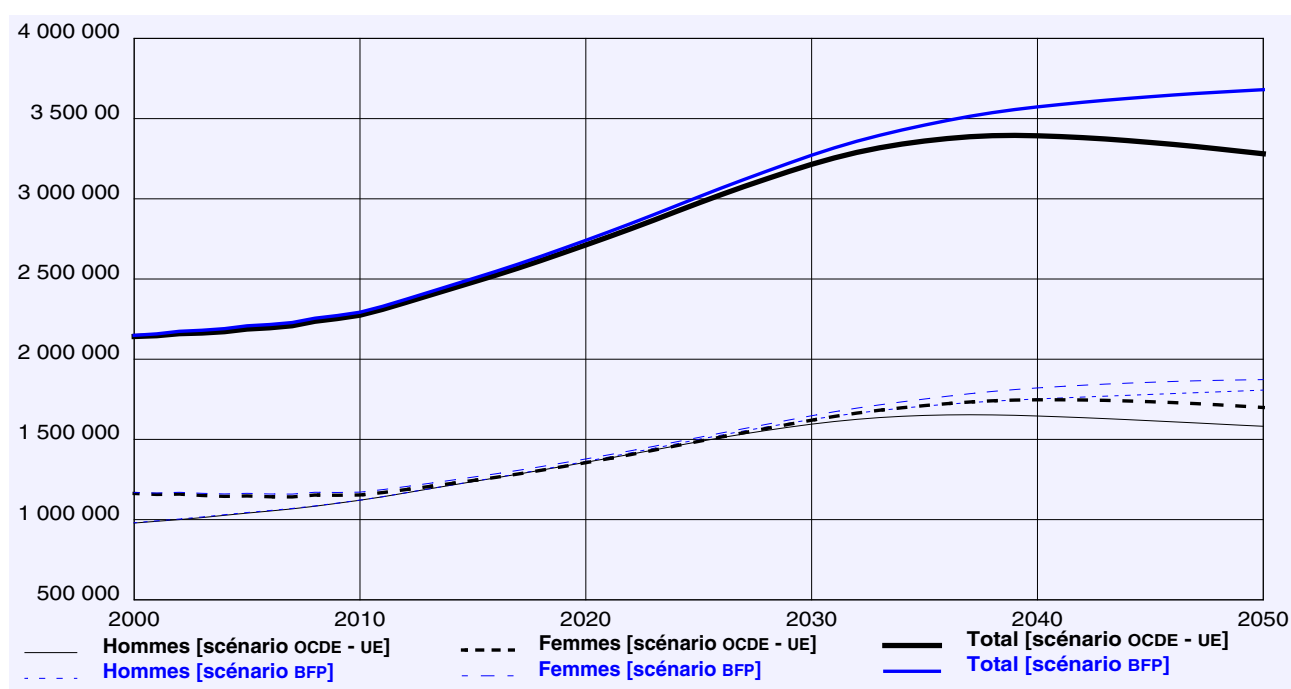
3. *Cfr* hypothèse du taux de chômage structurel de 6.6 % dans le scénario international contre 5 % dans le scénario national.

FIGURE 39 - Taux de pensionnés - scénario international (OCDE-UE) et scénario national (BFP)
population pensionnée (concept comptable "pur") en pourcentage de la population de plus de 60 ans



Comme dans le scénario national, la part des pensionnées de survie et la part des pensionnés bénéficiant d'une pension au taux "ménage" sont en diminution durant toute la période de projection, parallèlement à l'accroissement de l'activité féminine.

FIGURE 40 - Population pensionnée (concept comptable "pur")
scénario international (OCDE-UE) et scénario national (BFP)



ii. Autres populations inactives

Etant donné les différences entre le scénario international et le scénario national présenté au chapitre III, tant du point de vue de la projection démographique que du point de vue du scénario macroéconomique et des points de départ, il s'ensuit de légères modifications des taux relatifs aux diverses catégories d'inactifs aux âges actifs, ainsi qu'une diminution de nombre de personnes concernées.

TABLEAU 32 - Catégories d'inactifs (hors pensionnés) - scénario international (OCDE-UE) et scénario national (BFP) effectifs rapportés à la population correspondante (en %)

en pourcentages	2000		2010		2030		2050	
	OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP
TAUX DE SCOLARITÉ								
total de 0 à 29 ans	69.8	69.9	69.7	69.7	71.1	70.0	70.0	69.6
TAUX D'INVALIDITÉ								
total de 15 à 39 ans	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
total de 40 à 64 ans	5.1	5.2	6.0	6.1	6.7	6.8	6.8	7.0
total de 15 à 64 ans	2.9	2.9	3.6	3.6	3.9	3.9	3.9	4.0
<i>ponds du régime des travailleurs indépendants</i>	8.2	8.1	7.4	6.8	7.1	6.4	7.2	6.3
TAUX D'AUTRES INACTIFS								
femmes de 59 ans	42.3	42.3	32.9	32.1	25.0	24.0	24.1	24.0

Population scolaire

La population scolaire est de 2.2 millions en 2050, soit une réduction de 349 000 étudiants par rapport à 2000 (contre 2.4 millions et une réduction de 198 000 étudiants entre 2000 et 2050 dans le scénario national).

Invalides

Le nombre d'invalides est de 232 000 unités en 2050, ce qui représente un accroissement de 35 000 personnes par rapport à 2000 (contre + 58 000 unités dans le scénario national).

c. Décomposition socio-économique de la population potentiellement active*i. Emploi et chômage*

L'accroissement, entre 2000 et 2050, des taux d'emploi dans la population d'âge actif de 15 à 64 ans est plus faible que celui du scénario national (+ 4.7 % contre + 6.6 %) en raison du taux de chômage de long terme plus élevé (6.6 % de la population active hors chômeurs âgés contre 5 % dans le scénario national). Corollairement, la baisse, entre 2000 et 2050, du taux de chômeurs dans la population d'âge actif est moins accentuée que dans le scénario du BFP: - 1.8 % contre - 3.3 %.

Compte tenu de ces taux d'emploi et des évolutions démographiques du scénario international, l'emploi atteint 3.7 millions d'unités en 2050 (contre 4.2 millions dans le scénario national).

TABLEAU 33 - Taux d'emploi et taux de chômeurs dans la population d'âge actif
scénario international (OCDE-UE) et scénario national (BFP)

	2000		2010		2030		2050		2050 - 2000	
	OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP
n.b. taux de chômage en % de la population active	13.0	12.9	11.7	11.0	10.1	7.9	10.0	7.6	- 3.1	- 5.3
taux de chômage en % de la population active (hors chômeurs âgés)	10.2	10.0	7.9	7.3	6.6	5.0	6.6	5.0	- 3.6	- 5.0
TAUX D'EMPLOI (EN POURCENTAGE DE LA POPULATION D'ÂGE ACTIF)										
Hommes de 15 à 64 ans	66.0	66.3	64.2	65.2	64.6	66.6	65.6	67.5	- 0.5	+ 1.1
Femmes de 15 à 64 ans	51.5	51.5	56.9	57.8	60.6	63.1	61.4	63.7	+ 10.0	+ 12.1
Hommes et femmes de 15 à 64 ans	58.8	59.0	60.6	61.5	62.6	64.8	63.5	65.6	+ 4.7	+ 6.6
TAUX DE CHÔMEURS^a (EN POURCENTAGE DE LA POPULATION D'ÂGE ACTIF)										
Hommes de 15 à 64 ans	8.3	8.2	7.8	7.1	6.8	5.5	6.8	5.4	- 1.5	- 2.8
Femmes de 15 à 64 ans	9.3	9.2	8.3	8.1	7.2	5.6	7.3	5.4	- 2.0	- 3.8
Hommes et femmes de 15 à 64 ans	8.8	8.7	8.0	7.6	7.0	5.6	7.0	5.4	- 1.8	- 3.3

a. Y compris chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

Etant donné l'hypothèse de taux de chômage, la part de l'emploi salarié dans le total de l'emploi s'accroît toutefois dans une moindre proportion que dans le scénario national. En effet, le taux de chômage et le taux de croissance de l'emploi public sont fixés indépendamment l'un de l'autre (*cf*r scénario macroéconomique, p. 60).

TABLEAU 34 - Répartition de l'emploi par statut professionnel - scénario international (OCDE-UE) et scénario national (BFP)

	2000		2010		2030		2050		2050 - 2000	
	OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP
TOTAL (HOMMES + FEMMES)	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0		
Emploi salarié (hors entreprise publiques)	61.6	62.0	63.1	64.6	63.2	65.1	63.2	65.1	+ 1.6	+ 3.1
Emploi des entreprises publiques	3.0	3.0	2.9	3.0	2.8	3.0	2.8	2.9	- 0.2	- 0.1
Emploi indépendant	17.6	17.3	17.2	16.0	17.2	16.1	17.2	16.1	- 0.4	- 1.2
Emploi public: administration	9.1	9.0	8.8	8.4	8.6	8.1	8.6	8.1	- 0.5	- 0.9
Emploi public: défense	1.6	1.6	1.5	1.5	1.5	1.4	1.5	1.4	- 0.1	- 0.1
Emploi public: enseignement	7.2	7.1	6.5	6.5	6.7	6.3	6.7	6.3	- 0.5	- 0.8

ii. Chômeurs âgés et prépensionnés

La baisse du poids des chômeurs âgés dans la population potentiellement active est moins forte que dans le scénario national: entre 2000 et 2050, - 3.1 % contre - 5.9 %. En effet, les chômeurs âgés sont issus du chômage officiel; le taux de chômage étant, par hypothèse, plus élevé dans le scénario international que dans le scénario national, il s'ensuit un recul beaucoup moins important que dans le scénario national du poids des chômeurs âgés dans la population concernée (*i.e.* les 50 - 64 ans): - 0.4 % contre - 2.2 % entre 2000 et 2050.

Corollairement, les taux d'emploi du scénario international étant plus bas que dans le scénario national (*cf*r ci-dessus), les taux de prépensionnés - qui en proviennent - sont légèrement inférieurs à ce qu'ils sont dans le scénario national: en 2050, 12 % de la population de 50 à 64 ans potentiellement active, contre 13.1 % dans le scénario national.

Compte tenu de ces taux et des évolutions démographiques du scénario international, en 2050, le nombre de chômeurs âgés atteint 151 000 unités et le nombre de prépensionnés atteint 149 000 unités (contre 124 000 unités et 174 000 unités respectivement dans le scénario national).

TABLEAU 35 - Taux de chômeurs âgés et taux de prépensionnés ~ scénario international (OCDE-UE) et scénario national (BFP)

		2000		2010		2030		2050		2000 - 2050			
		OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP		
TAUX DE CHÔMEURS ÂGÉS EN POURCENTAGE DE...													
LA POPULATION D'ÂGE ACTIF:		Hommes de 50 à 64 ans		9.3	9.3	8.8	8.5	7.6	6.4	7.4	6.0	- 1.9	- 3.4
		Femmes de 50 à 64 ans		7.5	7.5	9.8	9.9	8.4	7.4	8.6	6.5	+ 1.1	- 1.0
		Total de 50 à 64 ans		8.4	8.4	9.3	9.2	8.0	6.9	8.0	6.2	- 0.4	- 2.2
LA POPULATION POTENTIELLEMENT ACTIVE:		Hommes de 50 à 64 ans		12.9	12.9	12.6	12.0	11.1	9.2	10.5	8.3	- 2.4	- 4.7
		Femmes de 50 à 64 ans		10.4	19.4	18.0	18.0	14.0	12.3	14.0	10.6	- 5.4	- 8.8
		Total de 50 à 64 ans		15.2	15.2	15.0	14.6	12.5	10.6	12.1	9.4	- 3.1	- 5.9
TAUX DE PRÉPENSIONNÉS EN POURCENTAGE DE...													
LA POPULATION D'ÂGE ACTIF:		Hommes de 50 à 64 ans		12.0	12.0	11.3	11.9	12.3	13.5	11.7	13.2	- 0.2	+ 1.2
		Femmes de 50 à 64 ans		1.5	1.5	2.3	2.3	3.9	3.9	4.0	4.3	+ 2.5	+ 2.8
		Total de 50 à 64 ans		6.7	6.7	6.8	7.1	8.1	8.7	7.9	8.8	+ 1.2	+ 2.1
LA POPULATION POTENTIELLEMENT ACTIVE:		Hommes de 50 à 64 ans		16.6	16.6	16.1	16.8	18.0	19.3	16.6	18.3	+ 0.1	+ 1.7
		Femmes de 50 à 64 ans		3.9	3.9	4.3	4.3	6.5	6.4	6.5	6.9	+ 2.7	+ 3.0
		Total de 50 à 64 ans		12.1	12.1	10.9	11.3	12.6	13.3	12.0	13.1	- 0.1	+ 1.0

iii. Activité officielle

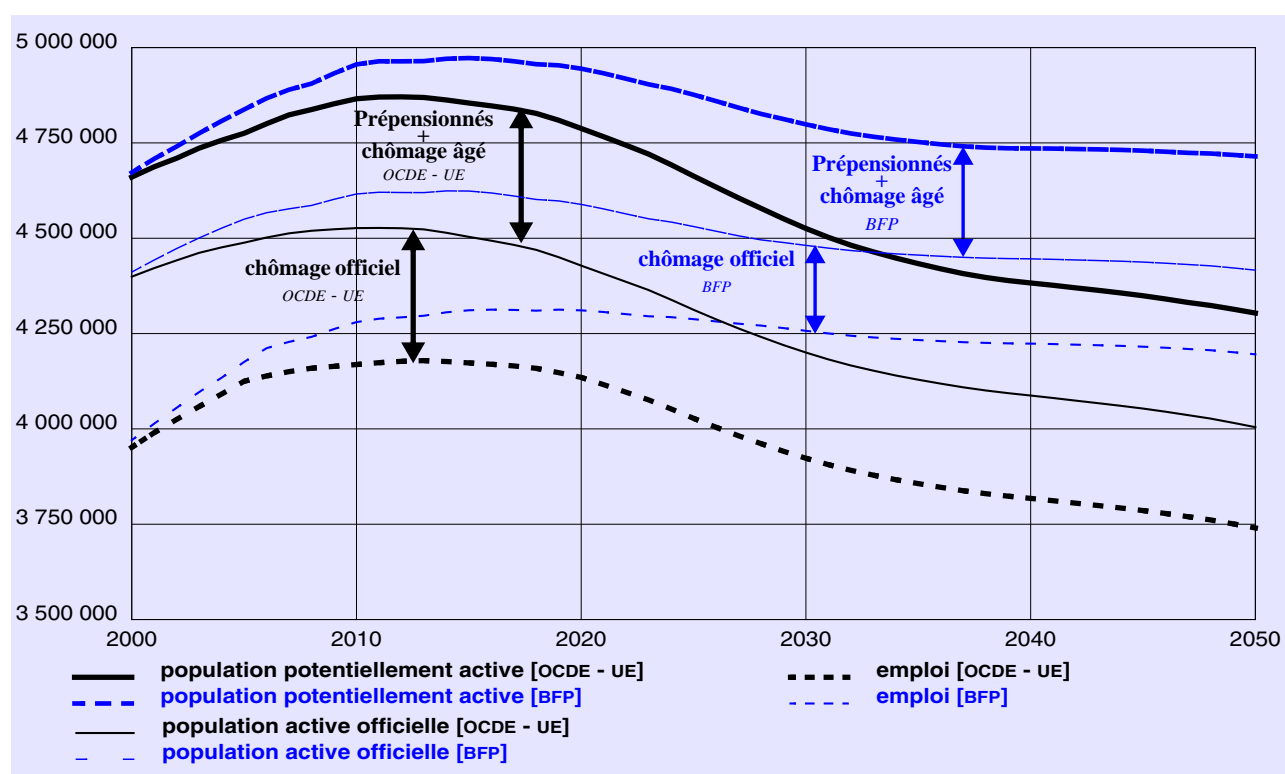
La différence entre le taux d'activité officielle et le taux d'activité potentielle est un peu plus importante que dans le scénario national (5.1 points de pourcentage contre 4.7 points de pourcentage en 2050) en raison de la moindre baisse des taux de chômeurs âgés que ne compense pas la moindre hausse des taux de prépensionnés (*cfr supra*).

TABLEAU 36 - Taux d'activité officielle versus taux d'activité potentielle
scénario international (OCDE-UE) et scénario national (BFP) - en %

		2000		2010		2030		2050		2050 - 2000			
		OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP	OCDE-UE	BFP		
TAUX D'ACTIVITÉ POTENTIELLE													
		Hommes de 15 à 64 ans		77.1	77.3	75.0	75.6	74.8	75.7	75.6	76.4	- 1.6	- 0.9
		Femmes de 15 à 64 ans		61.0	61.0	65.8	66.4	68.8	69.6	69.7	70.2	+ 8.7	+ 9.1
		Hommes et femmes de 15 à 64 ans		69.1	69.2	70.5	71.0	71.8	72.7	72.7	73.3	+ 3.6	+ 4.1
TAUX D'ACTIVITÉ OFFICIELLE													
		Hommes de 15 à 64 ans		71.7	71.9	69.0	69.5	68.5	59.6	69.5	70.4	- 2.2	- 1.4
		Femmes de 15 à 64 ans		58.7	58.7	62.1	62.7	64.8	66.1	65.7	66.8	+ 7.0	+ 8.1
		Hommes et femmes de 15 à 64 ans		65.3	65.3	65.6	66.1	66.7	67.9	67.6	68.6	+ 2.4	+ 3.3

Au total, la population active officielle diminue de 395 000 personnes entre 2000 et 2050 alors que la baisse de la population potentiellement active est de 356 000 personnes entre 2000 et 2050. Comme dans le scénario national, ce sont les sorties d'activité vers la prépension ou le chômage âgé qui expliquent ces évolutions. Dans le scénario national, la population active officielle augmente de 5 000 unités entre 2000 et 2050 alors que la population potentiellement active s'accroît de 42 000 personnes dans le même temps. Il y a donc une différence de 400 000 personnes entre le scénario international et le scénario national tant en ce qui concerne la population potentiellement active que la population active officielle. En effet, le nombre moins important de prépensionnés dans le scénario international par rapport au scénario national est complètement compensé par un nombre plus important de chômeurs âgés.¹

1. En 2050, les différences entre le scénario international et le scénario national en matière de taux de chômeurs âgés et de taux de prépensionnés dans la population potentiellement active de 50 à 64 ans, respectivement + 2.7 et -1.1 points de pourcentage, induisent en effet une variation des nombres de chômeurs âgés et de prépensionnés de signe différent mais de même ampleur dans la mesure où la structure de la population par âge et sexe est différente dans les deux scénarios.

FIGURE 41 - Les composantes de la population potentiellement active
scénario international (OCDE-UE) et scénario national (BFP)


4. Le coût budgétaire du vieillissement

Le coût budgétaire du vieillissement en pourcentage du PIB, présenté dans le tableau 37, est plus élevé dans le scénario international que dans le scénario national alternatif (le plus proche du scénario international - *cfr supra*).

TABLEAU 37 - Le coût budgétaire du vieillissement dans les différents scénarios
(accroissement entre 2000 et 2030 et entre 2000 et 2050, en pourcentage du PIB).

	(OCDE-UE)		(BFP-2)		(OCDE-UE) - (BFP-2)	
	scénario international de base		scénario national alternatif		2030 - 2000	2050 - 2000
	2030 - 2000	2050 - 2000	2030 - 2000	2050 - 2000	2030 - 2000	2050 - 2000
Pensions ^a	3.0	3.2	2.3	3.1	0.7	0.2
Soins de santé	2.2	3.0	2.0	3.1	0.3	-0.1
Incapacité de travail	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1
Chômage	-0.6	-0.7	-0.9	-1.0	0.3	0.3
Prépensions	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.1	0.0
Allocations familiales	-0.7	-0.9	-0.7	-0.9	0.0	0.0
Total hors enseignement et autres dépenses de sécurité sociale	4.2	4.6	2.7	4.1	1.4	0.5
Autres dépenses de sécurité sociale ^b	0.0	-0.1	-0.2	-0.2	0.2	0.1
Enseignement ^c	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	0.1	0.2
Total	3.7	4.2	2.0	3.4	1.7	0.8

a. Y compris les pensions des entreprises publiques liées à des dépenses publiques (estimation).

b. Principalement: accidents du travail, maladies professionnelles, sécurité d'existence.

c. Uniquement les traitements du personnel de l'enseignement.

La différence entre le scénario international et le scénario national alternatif est en grande partie due aux résultats obtenus à moyen terme. Dans le scénario international, ils sont basés sur les "Perspectives économiques 2000 - 2005"¹ alors que dans le scénario national, ils sont fondés sur les "Perspectives économiques 2001 - 2006"² plus récentes. En d'autres termes, ces résultats tiennent compte d'un autre environnement macroéconomique et de l'introduction des mesures récentes annoncées dans le budget 2001, notamment la réforme fiscale et des corrections sociales pour certaines dépenses sociales (*cf* chapitre III, p. 113 et p. 64). Ce dernier élément a un impact important sur les marges budgétaires disponibles après prise en compte du coût budgétaire du vieillissement.

On peut remarquer que le coût budgétaire du vieillissement se concentre surtout dans la période 2000 - 2030. Au cours de la période suivante, l'on n'observe qu'une légère augmentation du coût du vieillissement qui s'explique principalement par la progression des dépenses de soins de santé.

L'utilisation, dans le scénario international, d'autres perspectives démographiques, caractérisées par une structure d'âge de la population pensionnée rajeunie par rapport au scénario national, réduit le nombre de pensionnés par rapport au scénario national; cette réduction s'explique également par la modification de la structure par régime de la population (*cf* *supra*). Les dépenses de pensions sont donc moins élevées en termes absolus. Toutefois, la croissance moins rapide du PIB implique un coût budgétaire des dépenses de pensions plus important dans le scénario international: l'accroissement des dépenses de pensions représente 3 % du PIB entre 2000 et 2030 contre 2.3 % dans le scénario national alternatif.

L'augmentation du coût des dépenses de soins de santé est également plus marquée. Le tableau 38 montre que c'est principalement la composante tendancielle, représentant notamment les avancées technologiques en matière médicale, qui pèse plus lourdement dans un PIB qui évolue moins rapidement. La progression des dépenses dues à l'effet démographique est aussi élevée que dans le scénario national entre 2000 et 2030. Toutefois, la décomposition de cet effet démographique est différente: dans le scénario international, le vieillissement pèse plus lourdement et l'effet volume est de moindre importance.

Si la progression du poids dans le PIB des dépenses de pensions et de soins de santé est plus marquée, on observe par contre une baisse moins accentuée du poids des dépenses de chômage (compte tenu du taux de chômage structurel plus élevé) et des dépenses pour les traitements du personnel de l'enseignement³. Au total, le coût budgétaire du vieillissement dans le scénario international est de 3.7 % du PIB entre 2000 et 2030 contre 2 % dans le scénario national alternatif. Au-delà de 2030, l'accroissement du coût du vieillissement est plus faible: l'on ne note plus qu'une augmentation de l'ordre de 0.5 % du PIB entre 2030 et 2050.

1. BFP [avril 2000].

2. BFP [avril 2001].

3. En raison du taux de scolarité plus élevé - *cf* p. 123 - et de la croissance plus lente du PIB.

TABLEAU 38 - Formation des dépenses publiques de soins de santé
 scénario international (OCDE ~ UE) et scénario national alternatif (BFP~2)

	OCDE-UE	BFP-2	OCDE-UE	BFP-2	OCDE-UE	BFP-2	OCDE-UE	BFP-2	OCDE-UE	BFP-2
en taux de croissance annuel moyen: (prix de 1998)	2001 - 2010		2011 - 2030		2031 - 2050		2001 - 2030		2001 - 2050	
DÉPENSES TOTALES DE SOINS DE SANTÉ^{a,b}	3.9	4.0	2.6	2.7	2.0	2.4	3.1	3.2	2.6	2.9
dont . tendance lourde	3.0	3.1	1.8	1.9	1.8	1.8	2.2	2.3	2.1	2.1
. effet du vieillissement démographique	0.7	0.7	0.7	0.7	0.4	0.6	0.7	0.7	0.6	0.6
. effet du volume de population	0.1	0.3	0.1	0.2	- 0.2	0.0	0.1	0.2	0.0	0.1
dont . régime des travailleurs salariés	4.0	4.1	2.7	2.8	2.0	2.4	3.1	3.2	2.7	2.9
. régime des travailleurs indépendants	3.7	3.4	2.3	2.5	1.9	2.3	2.8	2.8	2.4	2.6
nb: dépense par habitant	3.8	3.7	2.6	2.6	2.2	2.4	3.0	3.0	2.7	2.7
en % du PIB:	2000		2030		2050		2030 - 2000		2050 - 2000	
DÉPENSES TOTALES DE SOINS DE SANTÉ^{a,b}	8.5	8.6	12.1	11.9	13.3	13.7	+ 3.6	+ 3.3	+ 4.8	+ 5.1
contributions: . tendance lourde							+ 1.0	+ 0.7	+ 1.6	+ 0.8
. effet du vieillissement démographique							+ 2.3	+ 2.1	+ 3.5	+ 3.5
. effet du volume de population							+ 0.4	+ 0.7	- 0.2	+ 0.9
DÉPENSES PUBLIQUES DE SOINS DE SANTÉ^a	6.2	6.2	8.4	8.2	9.1	9.3	+ 2.2	+ 2.0	+ 3.0	+ 3.1
prestations de sécurité sociale (salariés)	4.8	4.9	6.9	6.6	7.6	7.7	+ 2.1	+ 1.8	+ 2.8	+ 2.8
prestations de sécurité sociale (indépendants)	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	0.5	+ 0.1	+ 0.1	+ 0.2	+ 0.1
autres prestations de sécurité sociale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	+ 0.0	+ 0.0	+ 0.0	+ 0.0
autres dépenses publiques de soins de santé	1.0	1.0	1.0	1.1	1.0	1.1	+ 0.0	+ 0.1	+ 0.0	+ 0.1

a. Y compris soins de longue durée (à domicile ou dans des institutions) aux personnes dépendantes (âgés ou handicapés).

b. Dépenses de soins de santé à charge de tous les agents intérieurs (Etat, ménages, entreprises).

5. La politique budgétaire et les finances publiques

a. Le scénario de politique budgétaire

Recettes, dépenses primaires et pression (para)fiscale

Dans le scénario international, les hypothèses relatives aux recettes publiques et de sécurité sociale ainsi qu'aux dépenses primaires - à l'exclusion des dépenses liées à la protection sociale - évoluent, au-delà de la période de moyen terme (dont les résultats sont issus des "Perspectives économiques 2000 - 2005"¹ de 2000), parallèlement au PIB, comme dans les scénarios nationaux. Toutefois, dans les scénarios nationaux, les "Perspectives économiques 2001 - 2006"² plus récentes ont été prises en considération pour le moyen terme. Une hypothèse de pression fiscale et parafiscale constante à long terme est également retenue dans le scénario international, moyennant la prise en compte des mesures décidées et incorporées dans les perspectives de moyen terme. Un certain nombre de mesures récentes (notamment la réforme fiscale et les majorations d'allocations sociales) sont intégrées aux perspectives d'avril 2001 et donc dans le scénario national alors qu'elles ne le sont pas dans les perspectives d'avril 2000 ni, dès lors, dans le scénario international.

Une hypothèse différente pour la stratégie budgétaire

La différence majeure de politique budgétaire entre les scénarios nationaux et le scénario international concerne la stratégie budgétaire simulée. Dans les exercices nationaux, il est tenu compte de la politique budgétaire belge axée sur la croissance des surplus budgétaires. Toutefois, dans le cadre des exercices internationaux, il a été convenu de simuler l'évolution des finances publiques globales et le désendettement sur base d'une hypothèse de politique constante sans qu'il soit tenu compte d'une stratégie budgétaire nationale et

1. BFP [avril 2000].

2. BFP [avril 2001].

ce, afin de permettre une comparaison à l'échelle internationale. Dans un tel scénario, les marges budgétaires éventuellement créées sont consacrées, dans leur totalité, au désendettement de l'Etat.

b. Le compte de la sécurité sociale

Evolution des recettes

Partant de l'hypothèse d'une évolution parallèle - au-delà du moyen terme - des recettes (hors revenus de la propriété) et du PIB, l'on ne note aucune différence d'évolution entre les deux scénarios après le moyen terme (*cfr* tableau 39).

Evolution des dépenses

Entre 2000 et 2030, les dépenses primaires progressent davantage dans le scénario international, soit + 3.5 % du PIB contre + 2.2 % du PIB dans le scénario national alternatif, en raison de l'évolution des différentes composantes du coût budgétaire du vieillissement (*cfr supra*).

Evolution du solde

Le solde de la sécurité sociale, à l'exclusion des charges d'intérêts et des revenus de propriété, présente un léger surplus en 2000 mais, compte tenu de l'accroissement du coût des prestations sociales plus marqué au cours de la première période (2000 - 2030), le solde de la sécurité sociale évolue vers un déficit qui atteint 3.7 % du PIB en 2030 (contre 2.3 % du PIB dans le scénario national alternatif). Au-delà de 2030, l'on observe encore une détérioration du déficit, mais moins accentuée que dans le scénario national.

TABLEAU 39 - Comptes de la sécurité sociale - scénario international (ocde-ue) et scénario national alternatif (BFP-2) en % du PIB

	2000		2010		2030		2050		2030-2000		2050-2030	
	OCDE-UE	BFP-2	OCDE-UE	BFP-2	OCDE-UE	BFP-2	OCDE-UE	BFP-2	OCDE-UE	BFP-2	OCDE-UE	BFP-2
Recettes hors revenus de la propriété^a	18.2	18.4	17.7	17.7	17.8	17.9	17.8	17.9	-0.3	-0.5	-0.0	0.0
Cotisations	13.4	13.7	13.3	13.3	13.4	13.4	13.4	13.4	-0.0	-0.3	-0.0	0.0
Transferts des pouvoirs publics et autres	4.7	4.7	4.4	4.5	4.4	4.5	4.4	4.5	-0.3	-0.2	-0.0	0.0
Dépenses primaires	18.1	18.0	18.1	17.4	21.6	20.2	21.9	21.3	3.5	2.2	0.3	1.1
Consommation finale	5.9	5.9	6.6	6.4	8.1	7.7	8.8	8.7	2.2	1.8	0.7	1.1
dont prestations sociales en nature	5.2	5.2	6.0	5.8	7.4	7.1	8.2	8.2	2.2	1.9	0.7	1.1
Prestations sociales en espèces	11.9	11.8	11.2	10.7	13.2	12.2	12.8	12.3	1.3	0.5	-0.5	0.0
- pensions du régime des travailleurs salariés	5.2	5.1	5.1	4.9	7.5	7.1	7.5	7.4	2.3	2.0	-0.0	0.4
- pensions du régime des travailleurs indépendants	0.7	0.7	0.7	0.6	0.8	0.7	0.8	0.8	0.1	-0.0	0.0	0.1
- prestations de l'Assurance Maladie-Invalidité	1.2	1.2	1.3	1.2	1.3	1.2	1.2	1.2	0.1	0.0	-0.1	-0.0
- chômage et interruption de carrière	1.9	1.9	1.6	1.5	1.3	1.0	1.2	0.9	-0.6	-0.9	-0.1	-0.1
- prépensions	0.5	0.5	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.4	0.0	-0.0	-0.1	-0.0
- allocations familiales	1.5	1.5	1.2	1.2	0.9	0.9	0.7	0.7	-0.6	-0.6	-0.2	-0.2
- autres prestations	0.8	0.9	0.8	0.9	0.8	0.9	0.8	0.9	-0.0	-0.0	0.0	0.0
Autres dépenses primaires	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.0	-0.0	-0.0	-0.0
pour info: solde des opérations en capital	-0.0	0.0	-0.0	0.0	-0.0	0.0	-0.0	0.0	0.0	-0.0	-0.0	0.0
Solde de la sécurité sociale hors charges d'intérêts et revenus de la propriété	0.1	0.4	-0.4	0.3	-3.7	-2.3	-4.0	-3.4	-3.8	-2.8	-0.3	-1.1

a. *Cfr* une partie des revenus de la propriété de la sécurité sociale sont des charges d'intérêts payées par le pouvoir fédéral.

c. Le compte des pouvoirs publics

Evolution des recettes

A l'horizon 2030, les recettes des pouvoirs publics sont plus élevées dans le scénario international que dans le scénario national alternatif (*cfr* tableau 40), compte tenu des

différences de recettes à moyen terme (prise en compte dans le scénario national de la réduction des cotisations effectives et de la baisse des impôts). Cette différence s'explique aussi par la répercussion sur les cotisations fictives¹ d'évolutions différentes des dépenses de pensions de la fonction publique. L'évolution des pensions du régime de la fonction publique en pourcentage du PIB dans le scénario international diffère du scénario national à la fois en raison des différences en termes de perspectives démographiques (*cfr supra* point IV.A.3) et en raison de la croissance moins forte du PIB.

TABLEAU 40 - Le compte des pouvoirs publics - scénario international (OCDE-UE) et scénario national alternatif (BFP-2) en pourcentage du PIB

	2000		2010		2030		2050		2030-2000		2050-2030	
	OCDE-UE	BFP-2	OCDE-UE	BFP-2	OCDE-UE	BFP-2	OCDE-UE	BFP-2	OCDE-UE	BFP-2	OCDE-UE	BFP-2
Recettes	48.3	48.8	47.5	46.1	48.1	46.5	48.2	46.6	-0.2	-2.4	0.1	0.2
Dépenses primaires	41.4	41.8	40.1	39.9	45.0	43.5	45.5	45.1	3.5	1.7	0.6	1.6
Solde primaire (hors revenus de la propriété)	6.9	7.0	7.4	6.2	3.1	3.0	2.6	1.6	-3.7	-4.0	-0.5	-1.4
Charges d'intérêts de la dette publique	6.9	7.0	3.1	4.0	-3.3	1.4	-8.9	1.4	-10.2	-5.6	-5.6	-0.1
Surplus (+) ou déficit (-) budgétaire	-0.0	0.0	4.3	0.9	6.4	0.0	11.5	-1.3	6.4	-0.0	5.1	-1.3
Dette publique	111.8	112.9	50.1	67.2	-63.7	23.8	-166.2	24.0	-175.4	-89.1	-102.6	0.2
Marges budgétaires	-.-	0.0	-.-	1.2	-.-	1.5	-.-	1.5	-.-	1.5	-.-	0.0

Evolution des dépenses

Les dépenses primaires augmentent, par rapport à 2000, de 3.5 % du PIB au moment où le vieillissement est le plus marqué (2030) contre une augmentation de 1.7 % du PIB dans le scénario national alternatif.

La différence entre les deux scénarios est notamment due au recul moins sensible des dépenses pour les traitements du personnel de l'enseignement, lesquelles suivent l'évolution de la population scolaire. Une progression plus nette des prestations sociales en nature (soins de santé), des pensions de la fonction publique et des prestations de la sécurité sociale expliquent aussi la différence par rapport à la projection nationale. Enfin, au-delà du moyen terme, le volume et la structure d'âge de la population sont aussi à l'origine de l'écart.

Evolution du solde budgétaire, de la dette publique et des charges d'intérêts

Comme cela a déjà été mentionné, les projections internationales ne tiennent pas compte des stratégies budgétaires nationales. Les finances publiques globales et le désendettement sont simulés à politique constante. Dans un scénario aussi peu réaliste, les marges budgétaires disponibles sont entièrement affectées au désendettement.

Dans ce scénario, l'on constate déjà, au cours de la première décennie, un surplus budgétaire extrêmement élevé qui dépasse largement l'objectif à moyen terme de la politique budgétaire belge. Il en va de même pour le long terme qui enregistre des niveaux irréalistes de surplus budgétaires (6.4 % du PIB en 2030 et 11.5 % en 2050). En d'autres termes, d'importantes marges budgétaires se dégagent et sont consacrées dans leur intégralité au désendettement. Dès lors, la dette publique disparaît complètement en 2018 et ensuite des réserves se constituent. Enfin, les charges d'intérêts se transforment en recettes.

S'il était tenu compte de la stratégie budgétaire belge, comme c'est le cas dans le scénario national, une dette publique persisterait durant toute la période de projection.

1. Les prestations du régime de la fonction publique sont comptabilisées trois fois dans le compte de l'Etat, à savoir dans les recettes en tant que cotisations fictives et dans les dépenses comme transferts sociaux et comme consommation finale.

B. Analyses de sensibilité

Un jeu de variantes définies au niveau international

La démarche prospective à la base des projections de long terme invite à tester la sensibilité des résultats à divers paramètres. Des “variantes” ont ainsi été réalisées dans le cadre des exercices pour le Conseil ECOFIN de l’UE et pour l’OCDE, un certain nombre d’entre elles étant communes aux deux organismes. Ces “variantes” portent sur des paramètres démographiques, socio-économiques, macroéconomiques ou de politique économique. La définition des mesures ou scénarios variantiels examinés est le résultat d’un compromis entre les Secrétariats des CPE des instances internationales et les délégations nationales.

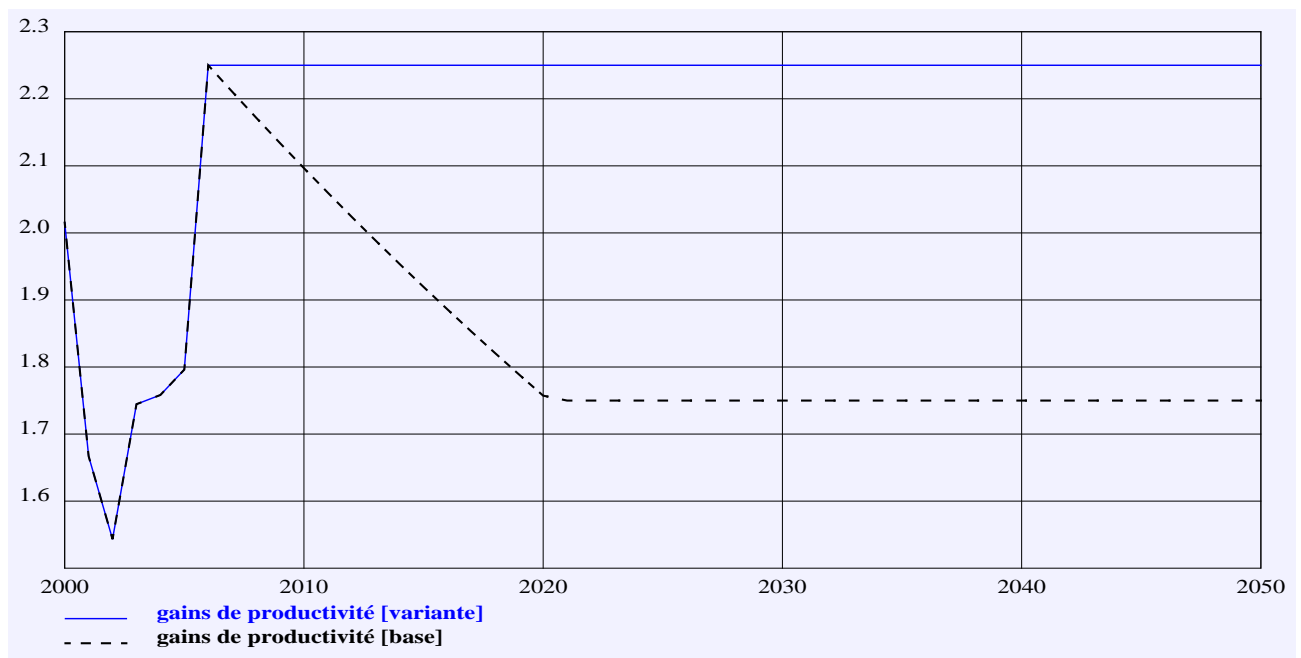
Les variantes de politique économique réalisées dans le cadre de l’exercice “OCDE” portent sur diverses mesures de réduction des dépenses sociales, dont l’effet sur la dette devait atteindre 10 % du PIB en 2050. La variante de politique économique réalisée dans le cadre de l’exercice “UE” porte sur les effets d’un contexte d’emploi et de productivité qui découlerait des réformes structurelles que les Etats membres de l’UE sont censés mettre en place (“scénario Lisbonne”).

1. Les scénarios communs à l’OCDE et à l’UE

a. Variante 1: des gains de productivité plus élevés

i. Paramètre variantiel: le scénario macroéconomique de croissance et de salaires

FIGURE 42 - Gains de productivité - variante et scénario de base



Variante macroéconomique

La variante a pour objet de tester la sensibilité des résultats à un contexte macroéconomique de croissance salariale plus forte. Le paramètre variantiel porte sur l’hypothèse de baisse progressive des gains de productivité (de 2.25 % en 2006 à 1.75 % par an à partir

de 2021) reprise dans le scénario macroéconomique de la base pour les institutions internationales. Les gains de productivité de la variante testée ici sont au contraire maintenus à 2.25 % par an à partir de 2006.¹

Canaux de diffusion des effets

Les effets de la variante se propagent par deux canaux:

- l'accélération de la croissance des salaires (due à la croissance plus rapide de la productivité) qui se répercute d'une part, sur les allocations sociales qui en dépendent et d'autre part, sur les revenus du travail et donc les prélèvements obligatoires;
- et l'accélération de la croissance de 0.5 % par an à long terme (suite aux gains de productivité plus élevés) qui induit un accroissement des autres dépenses et recettes publiques qui y sont liées.

ii. Impacts sur la projection socio-économique

Pas d'effet sur la projection socio-économique, mais davantage de croissance

La projection démographique, les comportements d'activité et la croissance de l'emploi ne sont pas modifiés: il n'y a donc aucun impact de la variante sur la projection socio-économique et partant, les nombres de bénéficiaires des dépenses sociales.

TABLEAU 41 - Variante de gains de productivité plus élevés (différences par rapport au scénario international de base)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	moyennes		
							2000 - 2030	2030 - 2050	2000 - 2050
PROJECTION MACROÉCONOMIQUE: PIB (taux de croissance)	0	0.15	0.49	0.50	0.50	0.50	0.28	0.50	0.37
DÉPENSES SOCIALES: niveau en BEF de 1998: différences en % par rapport à la base	0	0.3	3.1	7.5	12.2	17.3	2.9	12.8	8.0
Allocations familiales	0	0.4	3.9	9.2	14.7	20.6	3.0	15.1	8.0
Prestations pour incapacité de travail	0	0.5	3.9	9.0	14.4	20.1	3.4	15.0	8.9
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0	0.3	3.0	6.5	10.2	14.4	2.7	10.7	7.0
Prépensions	0	0.4	3.9	9.1	14.6	20.4	3.5	15.1	8.9
Allocations de chômage	0	0.4	3.9	9.1	14.6	20.4	3.0	15.2	8.2
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0	0.4	3.9	9.2	14.7	20.5	3.3	15.2	8.4
Soins de santé	0	0.2	2.5	8.2	14.0	19.9	2.9	14.7	8.1
différences en points de pourcentage du PIB	0	-0.02	-0.15	-0.34	-0.51	-0.62	-0.11	-0.51	-0.26
Allocations familiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestations pour incapacité de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0	0	-0.07	-0.27	-0.47	-0.59	-0.07	-0.46	-0.22
Prépensions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Allocations de chômage	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soins de santé	0	-0.02	-0.07	-0.07	-0.04	-0.03	-0.04	-0.05	-0.04
Coefficient financier de dépendance (hors dépenses de soins de santé) ^a	0	0	-0.13	-0.50	-0.86	-1.08	-0.12	-0.83	-0.41
Coût budgétaire du vieillissement (en % du PIB)	0	-0.02	-0.14	-0.34	-0.51	-0.62	-0.11	-0.50	-0.26
COMPTES PUBLICS (en % du PIB)									
Cotisations effectives et impôts	0	0	0	-0.01	-0.01	-0.01	0	-0.01	-0.01
Autres recettes (hors cotisations fictives)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation finale hors prestations directes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont dépenses d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts sociaux en nature et en espèces aux ménages	0	-0.02	-0.14	-0.34	-0.51	-0.62	-0.11	-0.50	-0.26
Autres dépenses primaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette publique	0	-0.01	-0.09	-0.14	-0.17	-0.14	-0.06	-0.16	-0.10
Surplus ou déficit public	0	0.03	0.23	0.47	0.66	0.74	0.16	0.64	0.35
Dette	0	-0.28	-1.80	-2.92	-3.61	-3.19	-1.17	-3.41	-2.06

a. Prestations sociales (y compris allocations familiales) versées à la population inactive ou à la population active inoccupée rapportées aux revenus du travail de la population active occupée.

1. A moyen terme, les gains de productivité restent, comme dans la simulation de base, ceux des perspectives à moyen terme réalisées en 2000 par le BFP (cfr BFP [avril 2000]).

iii. Impacts sur le coût budgétaire des dépenses sociales

Les gains plus rapides de productivité accroissent les salaires...

Les allocations sociales moyennes sont, quant à elles, directement liées, pour la plupart, à l'évolution des salaires¹, c'est-à-dire des gains de productivité qui la déterminent. Elles sont donc relevées parallèlement à la croissance plus rapide du PIB.

... ce qui augmente les allocations sociales moyennes

Au total, le niveau de l'ensemble des dépenses sociales aux prix de 1998 est relevé de 8 % en moyenne, sur l'ensemble de la période de projection (2.9 % en moyenne entre 2000 et 2030 et 12.8 % en moyenne entre 2030 et 2050).

Mais leur poids dans le PIB n'est modifié que pour les dépenses de pensions...

Etant donné l'accélération de la croissance (par rapport à la simulation de base, le PIB est relevé de 20.3 % en 2050), seul le poids dans le PIB des dépenses de pensions est significativement modifié. Bien qu'en hausse en niveau suite à l'accroissement des salaires, le poids des dépenses de pensions dans le PIB diminue progressivement: de - 0.1 % du PIB en 2020 jusque - 0.6 % du PIB en 2050 (*i.e.* un accroissement du poids des dépenses de pensions dans le PIB entre 2000 et 2050 de 2.7 points de pourcentage contre 3.2 points de pourcentage dans la simulation de base). Cette baisse du poids des pensions dans le PIB s'explique par le calcul de la pension moyenne dans le régime des travailleurs salariés, qui augmente moins rapidement que les salaires (et le PIB) en raison du poids des droits passés² au début de la période de simulation. En 2050, le taux de remplacement (pension moyenne rapportée au salaire moyen - voir glossaire) est ainsi réduit de 4.9 % par rapport à la base.

... et, légèrement, les dépenses de soins de santé

La petite baisse du poids des dépenses de soins de santé dans le PIB est due à l'élasticité de long terme des dépenses de soins de santé aux revenus, qui tient compte de phénomènes d'inertie lorsqu'intervient une modification de la croissance économique.

Au total: augmentation du solde des comptes publics en pourcentage du PIB

Les poids dans le PIB des autres postes de recettes et de dépenses primaires des comptes publics ne sont pas affectés par la variante, soit parce que celles-ci sont directement liées à la croissance du PIB, soit parce que l'allocation moyenne est liée à la croissance des salaires, c'est-à-dire de la productivité. La baisse du poids des transferts sociaux aux ménages (imputable aux dépenses de pensions et de soins de santé) induit néanmoins une baisse du déficit public (ou une augmentation du surplus public) qui se répercute sur l'évolution de la dette et des charges d'intérêts. Au total, le solde des comptes publics, relativement peu affecté dans un premier temps, est relevé de 0.2 % du PIB en 2020 et de 0.7 % du PIB en 2050. La dette est diminuée de l'équivalent de 3.2 % du PIB en 2050.

b. Variante 2: un taux de chômage de long terme plus bas

i. Paramètre variantiel: le scénario macroéconomique pour l'emploi

Variante macroéconomique

La variante a pour objet de tester la sensibilité des résultats à une hypothèse de taux de chômage structurel plus bas: 3 % contre 6.6 % dans la simulation de base. Ce taux peut

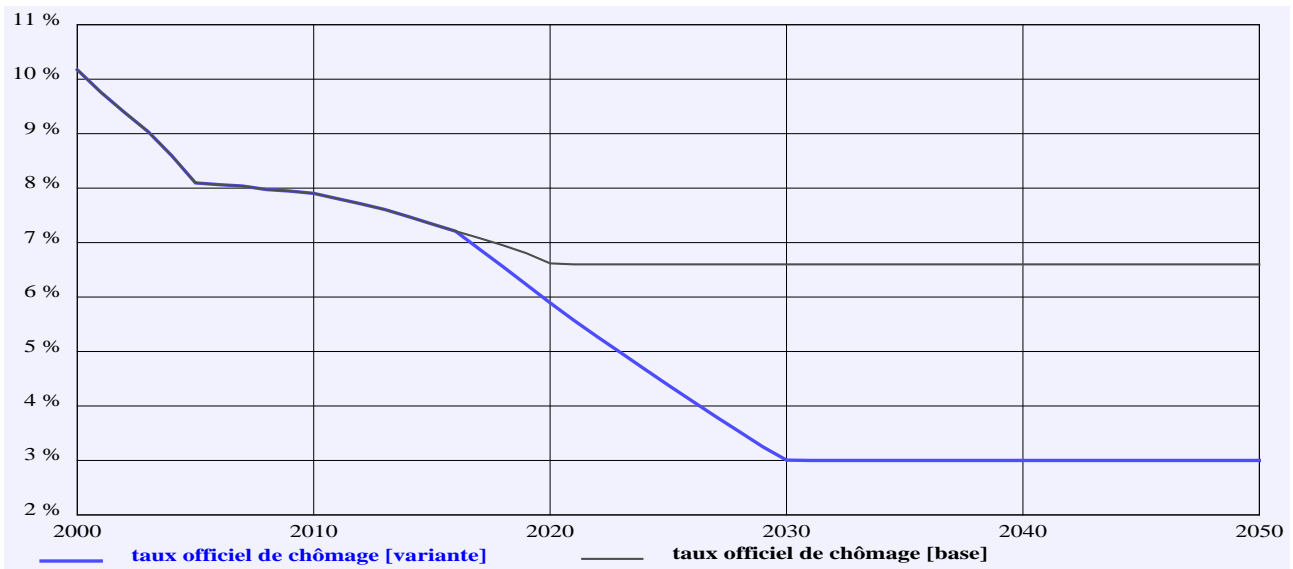
1. Y compris par le biais de l'adaptation au bien-être et de l'évolution des plafonds salariaux (*cf* scénario de politique sociale).
2. C'est-à-dire d'une part, les pensions existantes au point de départ, dont l'adaptation au bien-être est inférieure à l'évolution des salaires (*cf* scénario de politique sociale) et qui ne sont donc pas modifiées en proportion de l'accélération de la croissance et d'autre part, les salaires relatifs aux années de carrière déjà écoulées et qui ne sont donc pas modifiés par la variante (*cf* il faut 45 ans pour que la modification des salaires se répercute complètement dans le calcul de la pension des nouveaux pensionnés).

être comparé au taux de chômage proche de 2 %, qui prévalait en Belgique durant la période de “plein emploi” des années ‘60.

Canaux de diffusion des effets

Les effets de cette variante se manifestent seulement à partir du moment où, dans la simulation de base, le taux officiel de chômage est proche du taux de chômage structurel de 6.6 % (seconde partie des années 2010). Le principal canal de diffusion de ces effets passe par le surcroît d’emploi autorisé par le relâchement de la contrainte de chômage structurel. Il s’ensuit une modification la projection socio-économique en termes de répartition de la population active entre emploi et chômage, qui se répercute sur les sorties vers l’inactivité (pension, prépension ou chômage âgé). D’autre part, le relèvement de la croissance du PIB et des revenus entraîne une hausse des recettes et dépenses publiques qui y sont liées.

FIGURE 43 - Taux officiel de chômage - variante et scénario de base



ii. Impacts sur la projection socio-économique

Plus d’emploi et de croissance

La réduction de 3.6 % du taux de chômage de long terme correspond à 194 300 emplois supplémentaires en 2050. Le relèvement de l’emploi par rapport à la base entraîne une accélération de la croissance du PIB de 0.1 % par an en moyenne entre 2000 et 2050 (ce qui correspond, en 2050, à un PIB augmenté de 5.2 % par rapport à la base). L’essentiel de cette accélération prend place entre 2020 (année durant laquelle le taux de chômage de 6.6 % de la simulation de base est atteint) et 2031 (année durant laquelle le taux de chômage structurel de 3 % est atteint dans la variante).

Moins de chômeurs

Corollairement au relèvement de l’emploi, le nombre de chômeurs est réduit, dans une proportion moindre toutefois (- 142 600 personnes) en raison de la modification, induite par la variante, de la population active et de la population potentiellement active. En effet, la modification initiale de la répartition de la population active entre emploi et chômage a des répercussions sur les sorties vers l’inactivité (calculées en fonction des critères d’éligibilité et des probabilités d’entrée dans chaque catégorie socio-économique):

Plus d’invalides et plus de pensionnés, donc baisse des taux d’activité potentielle

- d’une part, l’accroissement du nombre d’invalides et surtout de pensionnés entame le taux d’activité potentielle¹ de 0.2 % en 2050, hommes et femmes confondus (la baisse du taux d’activité potentielle est surtout féminine: - 0.3 % en

1. Défini par rapport à la population des 15 à 64 ans.

2050). Le nombre d'invalides est augmenté de 2500 unités en 2050 dans la mesure où les entrées en invalidité à partir de 60 ans sont liées à l'emploi. L'augmentation du nombre de pensionnés (21 800 unités) s'explique par le fait que les travailleurs ont tendance à prendre leur retraite plus tôt que les chômeurs.

Plus de prépensionnés et moins de chômeurs âgés, donc hausse des taux d'activité officielle

- d'autre part, il y a plus de prépensionnés mais surtout moins de chômeurs âgés, ce qui entraîne un relèvement du taux d'activité officielle¹ (+ 0.9 % en 2050). Le nombre de prépensionnés, qui proviennent de l'emploi, est augmenté de 17 800 unités. Le nombre de chômeurs âgés, qui proviennent du chômage officiel préexistant, est réduit de 78 300 unités.

TABLEAU 42 - Variante de taux de chômage de long terme plus bas (différences par rapport au scénario international de base)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	moyennes		
							2000 - 2030	2030 - 2050	2000 - 2050
PROJECTION MACROÉCONOMIQUE: PIB (taux de croissance)	0	0	0.18	0.35	0.02	0	0.15	0.04	0.10
PROJECTION SOCIO-ÉCONOMIQUE (en milliers)									
Population scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Invalides	0	0	-0.3	0.7	2.5	2.5	0	2.1	0.9
Pensionnés	0	0	0.2	5.7	16.8	21.8	0.8	15.5	6.7
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - hommes (en différence)	0	0	0	-0.01	-0.01	-0.01	0	-0.01	0
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - femmes (en différence)	0	0	0	-0.08	-0.26	-0.30	-0.01	-0.23	-0.10
Prépensionnés	0	0	0.3	6.9	16.1	17.8	1.0	14.5	6.5
Population active au sens large (définition BFP)	0	0	-0.3	-9.8	-24.0	-26.7	-1.4	-21.6	-9.5
Emploi	0	0	34.2	180.6	196.5	194.3	40.0	193.4	100.4
Chômage officiel	0	0	-31.9	-150.0	-145.6	-142.6	-34.9	-145.9	-78.3
taux officiel de chômage (en différence)	0	0	-0.72	-3.59	-3.60	-3.60	-0.82	-3.60	-1.91
Chômage âgé	0	0	-2.6	-40.4	-74.9	-78.3	-6.5	-69.1	-31.6
DÉPENSES SOCIALES: niveau en BEF de 1998: différences en % par rapport à la base									
Allocations familiales	0	0	-0.2	-0.5	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Prestations pour incapacité de travail	0	0	-0.1	0.3	1.0	1.0	0	0.9	0.4
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0	0	0	0.1	0.2	0.2	0	0.2	0.1
Prépensions	0	0	0.2	4.2	11.0	12.0	0.8	10.1	5.1
Allocations de chômage	0	0	-6.8	-42.2	-52.3	-53.1	-9.2	-51.2	-27.3
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0	0	61.5	-22.9	-48.9	-51.2	-4.1	-45.6	-22.0
Soins de santé	0	0	0.6	4.3	5.2	5.2	1.1	5.1	3.2
différences en points de pourcentage du PIB	0	0	-0.23	-1.19	-1.29	-1.27	0.26	-1.27	-0.66
Allocations familiales	0	0	-0.01	-0.05	-0.05	-0.05	-0.01	-0.05	-0.03
Prestations pour incapacité de travail	0	0	-0.01	-0.05	-0.05	-0.05	-0.01	-0.05	-0.03
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0	0	-0.08	-0.51	-0.59	-0.58	-0.11	-0.57	-0.29
Prépensions	0	0	0	0	0.03	0.03	0	0.02	0.01
Allocations de chômage	0	0	-0.10	-0.54	-0.63	-0.62	-0.12	-0.61	-0.31
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0	0	-0.01	-0.11	-0.18	-0.19	-0.02	-0.17	-0.08
Soins de santé	0	0	-0.02	-0.03	0	0	-0.01	0	-0.01
Coefficient socio-démographique de dépendance ^a	0	0	-0.73	-3.74	-3.52	-3.35	-0.84	-3.55	-1.90
Coefficient financier de dépendance (hors dépenses de soins de santé) ^b	0	0	-0.38	-2.14	-2.36	-2.32	-0.46	-2.32	-1.19
Coût budgétaire du vieillissement (en % du PIB)	0	0	-0.26	-1.38	-1.49	-1.47	-0.30	-1.47	-0.76
COMPTES PUBLICS (en % du PIB)									
Cotisations effectives et impôts	0	0	0	0.04	0.04	0.04	0.01	0.04	0.02
Autres recettes (hors cotisations fictives)	0	0	-0.01	-0.03	-0.04	-0.04	-0.01	-0.04	-0.02
Consommation finale hors prestations directes	0	0	-0.07	-0.39	-0.44	-0.45	-0.08	-0.43	-0.22
dont dépenses d'enseignement	0	0	-0.03	-0.17	-0.19	-0.19	-0.04	-0.19	-0.10
Transferts sociaux en nature et en espèces aux ménages	0	0	-0.23	-1.20	-1.30	-1.27	-0.26	-1.28	-0.66
Autres dépenses primaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette publique	0	0	-0.03	-0.48	-1.63	-3.14	-0.07	-1.69	-0.73
Surplus ou déficit public	0	0	0.33	2.07	3.37	4.86	0.42	3.41	1.62
Dette	0	0	-0.85	-10.49	-31.79	-59.68	-1.69	-32.97	-14.40

a. Population inactive (y compris prépensionnés et population scolaire) + chômeurs rapportés à la population active au sens large (cfr définition BFP), occupée ou non.

b. Prestations sociales (y compris allocations familiales) versées à la population inactive ou à la population active inoccupée rapportées aux revenus du travail de la population active occupée.

1. Egalement défini par rapport à la population des 15 à 64 ans.

iii. Impacts sur le coût budgétaire des dépenses sociales

Pas de modification des allocations moyennes

L'effet de la variante sur les dépenses sociales est principalement lié à ses effets sur la projection socio-économique des nombres de bénéficiaires d'allocations sociales. En effet, l'évolution des salaires et les allocations moyennes ne sont pas affectées. Par ailleurs, indépendamment des variations des dépenses sociales, l'accélération de la croissance due au surcroît d'emploi induit une baisse de leur poids dans le PIB (qui, en 2050, est augmenté de 5.2 % par rapport à la simulation de base).

Plus de dépenses pour l'incapacité de travail, les pensions et les prépensions, mais leur poids dans le PIB est presque inchangé ou en baisse

Suite à l'accroissement des nombres de bénéficiaires, les prestations pour l'incapacité de travail, les pensions et les prépensions sont en légère augmentation (en 2050, respectivement + 1 %, + 0.2 % et + 12 % par rapport à la simulation de base). Toutefois, étant donné l'accélération de la croissance, seul le poids dans le PIB des dépenses pour prépensions augmente très légèrement. Le poids des dépenses pour incapacité de travail et des dépenses de pensions est par contre en baisse.

Moins de dépenses de chômage

Étant donné la baisse du taux de chômage simulée par la variante, les dépenses de chômage sont par contre considérablement réduites: en 2050, - 53.1 % par rapport à la simulation de base (ou - 0.6 % du PIB).

Moins de dépenses d'allocations familiales

Les dépenses pour allocations familiales sont également en légère diminution (en 2050 et par rapport à la simulation de base, - 0.7 %) en raison d'un effet de structure par régime du volume des allocations à payer. Par rapport à la simulation de base, il y a une augmentation de la part des allocations (moins élevées) payées au sein du régime des travailleurs indépendants et une baisse de celle des allocations payées dans le régime des travailleurs salariés. En effet, le chômage appartient au régime des travailleurs salariés; la diminution de celui-ci se traduit par un surcroît d'emploi salarié, mais aussi indépendant; le poids du régime des travailleurs salariés dans la projection socio-économique est donc en baisse.

Plus de dépenses de soins de santé, mais leur poids dans le PIB est presque inchangé

Les dépenses de soins de santé ont tendance à s'accroître quand la croissance s'accélère. Elles sont donc relevées, en 2050, de 5.2 % par rapport à la simulation de base; mais leur poids dans le PIB est inchangé.

Au total: augmentation du solde des comptes publics en pourcentage du PIB

Au total, en 2050, les dépenses sociales sont inférieures de 0.2 % par rapport à la simulation de base. Étant donné la plus forte croissance, leur poids dans le PIB est plus nettement réduit: - 1.3 point de pourcentage en 2050. L'impact de cette réduction sur le solde primaire, et partant sur la dette et les charges d'intérêts, conduit à une hausse du solde des comptes publics de 4.9 % du PIB en 2050.

c. Variante 3: un taux d'intérêt réel plus élevé

i. Paramètre variantiel: le scénario macroéconomique du coût de la dette

Variante macroéconomique

La variante a pour objet de tester la sensibilité des résultats à une hausse du taux d'intérêt réel de 1 point de pourcentage à partir de 2006: à moyen terme, le taux d'intérêt réel est, comme dans la simulation de base, celui des perspectives 2000 - 2005 du BFP; à long terme, le taux d'intérêt réel est de 5 % au lieu de 4 % dans la simulation de base.

ii. Impacts sur la projection socio-économique

Pas d'effet sur la projection socio-économique

La modification de cette hypothèse du scénario macroéconomique n'a aucun impact sur l'activité et la croissance. Les projections socio-économique et macroéconomique n'étant pas affectées par rapport à la simulation de base, les nombres de bénéficiaires d'allocations sociales et les montants moyens de ces dernières ne sont pas modifiés.

TABLEAU 43 - Variante de taux d'intérêt réel plus élevé (différences par rapport au scénario international de base)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	moyennes		
							2000 - 2030	2030 - 2050	2000 - 2050
COMPTES PUBLICS (en % du PIB)									
Surplus primaire (hors cotisations fictives)	0	0.01	0.01	0.01	0.01	0	0.01	0.01	0.01
Intérêts de la dette publique	0	0.61	0.28	-0.34	-1.28	-2.87	0.20	-1.40	-0.44
Surplus ou déficit public	0	-0.60	-0.27	0.34	1.28	2.88	-0.19	1.40	0.45
Dette	0	1.96	5.16	3.31	-4.95	-22.15	2.96	-6.56	-0.97

iii. Impacts sur les comptes publics

Pas d'effet sur les dépenses sociales

Les seuls effets de la hausse du taux d'intérêt réel concernent les charges d'intérêts de la dette publique.

Mais des répercussions immédiates sur les charges d'intérêts

Dans la mesure où comme dans la simulation de base pour les instances internationales, la dette disparaît (à partir de 2019), l'effet de la variante sur les charges d'intérêts change de signe en cours de simulation: jusque 2020, les charges d'intérêts sont augmentées (+ 0.3 % du PIB en 2020); à partir de 2021, cet accroissement se mue en revenus d'intérêts supplémentaires.

d. Variante 4: moindre activité des âgés

i. Paramètre variantiel: le scénario socio-économique

Variante socio-économique: accentuation des retraits anticipés de la vie active

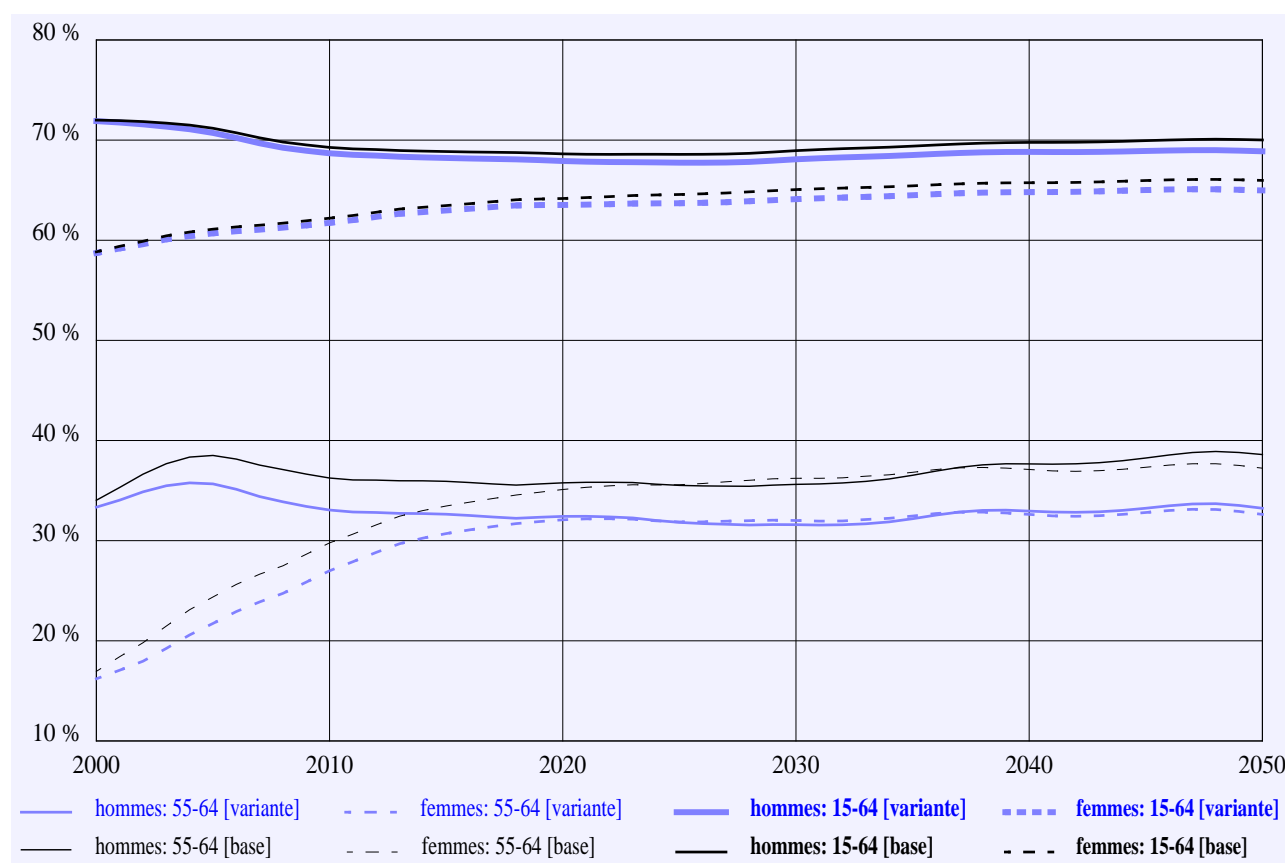
La variante a pour objet de tester la sensibilité des résultats à une diminution du taux d'activité (définition officielle) des 55 - 64 ans, de 5 points de pourcentage à l'horizon 2050 (- 5.4 points de pourcentage pour les hommes et - 4.6 points de pourcentage pour les femmes). Cette réduction de l'activité des âgés correspond à une baisse, par rapport à la simulation de base, du taux d'activité officielle moyen¹ de 1 point de pourcentage pour les femmes et de 1.1 point de pourcentage pour les hommes. Les modalités de cette variante consiste en une accentuation des retraits anticipés de la vie active (vers la prépension ou le chômage âgé) entre 55 ans et 60 ans.

Canaux de diffusion des effets

Le principal canal de diffusion des effets de cette variante passe par la baisse de la croissance de l'emploi et du chômage, qui se répercute sur les entrées dans les différentes catégories socio-économiques d'inactifs.

1. I.e. pour les 15 - 64 ans.

FIGURE 44 - Taux d'activité officielle - variante et scénario de base ~ 55 - 64 ans et 15 - 64 ans



ii. Impacts sur la projection socio-économique

Plus de prépensionnés et de chômeurs âgés

Par hypothèse, la variante simule un glissement de l'emploi et du chômage officiel des 55 - 64 ans vers respectivement la prépension et le chômage âgé. En moyenne, entre 2000 et 2050, le nombre de prépensionnés est augmenté de 4 000 unités tandis que le nombre de chômeurs âgés est accru de 52 300 unités.

Moins d'emploi et donc, moins de croissance

La baisse de l'emploi s'explique d'une part par la hausse du nombre de prépensionnés et de chômeurs âgés, ce qui réduit la population active officielle et entraîne une baisse plus rapide du taux officiel de chômage. Dans la variante, le taux de chômage structurel est atteint en 2016 au lieu de 2021 dans la base. Il s'ensuit un ralentissement de la croissance de l'emploi et donc, de la croissance du PIB qui est réduit de 1.6 % en 2050. Par ailleurs, la structure de l'emploi par statut professionnel est également légèrement modifiée: en 2050, le poids de l'emploi public est accru de 0.2 % et celui de l'emploi salarié est diminué de 0.2 %.

Moins d'invalides

Le nombre d'invalides est par contre en diminution de 4 200 unités en moyenne entre 2000 et 2050 en raison de la baisse de l'emploi.

Moins de pensionnés

La modification de la répartition des 55 - 64 ans entre catégories socio-économiques induit une modification des âges d'entrée en pension. En effet, les entrées en pension avant l'âge légal de 65 ans sont essentiellement des entrées en provenance de l'emploi. La di-

minution de ce dernier par rapport à la simulation de base entraîne donc une réduction de 49 100 pensionnés en 2050.

TABLEAU 44 - Variante de moindre activité des âgés (différences par rapport au scénario international de base)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	moyennes		
							2000 - 2030	2030 - 2050	2000 - 2050
PROJECTION MACROÉCONOMIQUE: PIB (taux de croissance)	0	-0.01	-0.25	-0.01	-0.01	-0.02	-0.04	-0.01	-0.03
PROJECTION SOCIO-ÉCONOMIQUE (en milliers)									
Population scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Invalides	-1.2	-4.3	-3.3	-4.5	-4.5	-4.7	-3.9	-4.6	-4.2
Pensionnés	-0.1	-13.6	-25.3	-38.5	-44.0	-49.1	-18.9	-44.1	-28.9
Femmes à charge de pensionnés (au taux "ménage")	0	-0.7	0.1	1.5	2.7	3.1	0	2.6	1.1
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - hommes (en différence)	0	0.01	0.02	0.03	0.04	0.05	0.01	0.04	0.02
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - femmes (en différence)	0	0.18	0.24	0.37	0.41	0.42	0.19	0.41	0.28
Prépensionnés	0.7	-1.9	5.2	5.5	6.2	7.4	2.5	6.2	4.0
Population active au sens large (définition BFP)	-0.7	8.5	3.2	7.0	7.0	6.2	4.3	7.1	5.4
Emploi	0	0.7	-41.8	-53.1	-53.1	-58.8	-20.4	-54.1	-33.6
Chômage officiel	-7.5	-36.8	-3.8	-3.8	-3.8	-4.2	-19.4	-3.8	-13.3
taux officiel de chômage (en différence)	-0.15	-0.76	-0.02	0	0	0	-0.37	0	-0.23
Chômage âgé	6.7	44.6	48.8	63.9	63.8	69.2	44.1	65.0	52.3
DÉPENSES SOCIALES: niveau en BEF de 1998: différences en % par rapport à la base	0	-0.1	0	-0.2	-0.2	-0.3	0	-0.2	-0.2
Allocations familiales	0	0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Prestations pour incapacité de travail	-0.5	-1.6	-1.3	-1.8	-1.9	-2.1	-1.5	-1.9	-1.7
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0	-0.5	-0.7	-0.8	-0.9	-1.0	-0.6	-0.9	-0.8
Prépensions	0.6	-1.4	3.0	3.3	4.2	5.0	1.8	4.2	2.9
Allocations de chômage	0.2	3.2	10.3	14.6	15.2	16.5	6.7	15.4	10.5
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	5.9	28.5	30.8	43.4	48.5	50.8	30.2	48.3	38.0
Soins de santé	0	0	-0.9	-1.3	-1.3	-1.5	-0.6	-1.4	-1.0
différences en points de pourcentage du PIB	0	-0.03	0.22	0.30	0.30	0.33	0.10	0.30	0.18
Allocations familiales	0	0	0.01	0.02	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Prestations pour incapacité de travail	-0.01	-0.02	0	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0	-0.05	0.03	0.06	0.07	0.07	0	0.07	0.03
Prépensions	0	-0.01	0.02	0.03	0.03	0.03	0.01	0.03	0.02
Allocations de chômage	0	0.05	0.15	0.20	0.19	0.21	0.09	0.20	0.13
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0.02	0.14	0.15	0.18	0.18	0.19	0.13	0.18	0.15
Soins de santé	0	0	0.01	0	0	0.01	0	0	0
Coefficient socio-démographique de dépendance ^a	-0.01	-0.47	0.38	0.28	0.17	0.22	-0.02	0.19	0.06
Coefficient financier de dépendance (hors dépenses de soins de santé) ^b	0	-0.05	0.39	0.54	0.54	0.58	0.18	0.55	0.33
Coût budgétaire du vieillissement (en % du PIB)	0	-0.03	0.26	0.35	0.35	0.39	0.12	0.36	0.21
COMPTES PUBLICS (en % du PIB)									
Cotisations effectives et impôts	0	0	-0.02	-0.02	-0.02	-0.02	-0.01	-0.02	-0.01
Autres recettes (hors cotisations fictives)	0	0	0.01	0.01	0.01	0.01	0	0.01	0.01
Consommation finale hors prestations directes	0	0	0.08	0.11	0.12	0.13	0.04	0.12	0.07
dont dépenses d'enseignement	0	0	0.04	0.05	0.05	0.06	0.02	0.06	0.03
Transferts sociaux en nature et en espèces aux ménages	0	-0.03	0.22	0.29	0.30	0.32	0.10	0.30	0.18
Autres dépenses primaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette publique	0	-0.01	0.01	0.25	0.57	0.98	0.04	0.59	0.26
Surplus ou déficit public	0	0.04	-0.32	-0.66	-0.99	-1.44	-0.18	-1.01	-0.51
Dette	0	-0.17	0.55	5.01	10.99	18.58	0.87	11.28	5.07

a. Population inactive (y compris prépensionnés et population scolaire) + chômeurs rapportés à la population active au sens large (cfr définition BFP), occupée ou non.

b. Prestations sociales (y compris allocations familiales) versées à la population inactive ou à la population active inoccupée rapportées aux revenus du travail de la population active occupée.

iii. Impacts sur le coût budgétaire des dépenses sociales

L'effet de la variante sur les dépenses sociales doit être interprété parallèlement avec ses effets d'une part, sur les nombres de bénéficiaires et d'autre part, sur l'évolution de la structure par régime de ceux-ci.

Plus de dépenses de chômage

Par rapport à la simulation de base, les dépenses de chômage pour les 50 ans et plus sont accrues de 38 % en moyenne entre 2000 et 2050 suite à l'augmentation du nombre de chômeurs âgés. Par contre, la baisse du chômage officiel induit une baisse des dépenses de chômage pour les moins de 50 ans. *In fine*, la modification de la structure par âge des chômeurs induit une hausse de l'allocation moyenne de chômage de 1 % en moyenne entre 2000 et 2050. En 2050, le total des dépenses de chômage est relevé de 16.5 % par rapport à la simulation de base, c'est-à-dire de l'équivalent de 0.2 % du PIB (qui, en 2050, est en outre inférieur de 1.6 % au PIB de la simulation de base, étant donné la baisse de l'emploi).

Plus de dépenses de prépensions

Les dépenses pour prépensions sont également relevées (en 2050, + 5 % par rapport à la simulation de base) suite à l'accroissement du nombre de prépensionnés.

Moins de dépenses de pensions...

En 2050, étant donné la baisse du nombre de pensionnés, les dépenses de pensions sont diminuées de 1 % par rapport à la simulation de base. L'impact de la réduction du nombre de bénéficiaires est freiné par l'augmentation de la pension moyenne (+ 0.5 % en 2050). Cette hausse de la pension moyenne s'explique en partie par la modification de la structure de l'emploi par statut professionnel qui se traduit par un changement de la structure des pensionnés par régime en faveur du secteur public, où la pension est plus élevée. On notera également l'augmentation de la pension moyenne dans le régime des travailleurs salariés suite à l'augmentation du poids des pensionnés au taux "ménage". *In fine*, le taux de remplacement¹ est donc relevé de 0.5 % par rapport à la base en 2050 (+ 0.4 % si l'on prend le montant moyen de la pension par unité de population "couverte"²).

... mais leur poids dans le PIB est légèrement accru

Malgré la baisse des dépenses de pensions, leur poids dans le PIB est néanmoins augmenté de 0.1 point de pourcentage en 2050, étant donné le ralentissement de la croissance du PIB.

Moins de dépenses pour incapacité de travail

Les prestations pour incapacité de travail sont légèrement réduites en raison de la baisse du nombre d'invalides.

Moins de dépenses de soins de santé mais leur poids dans le PIB est presque inchangé

Suite d'une part, au ralentissement de la croissance et d'autre part, à la modification de la structure de la population bénéficiaire par régime, les dépenses de soins de santé sont réduites, en 2050, de 1.5 % par rapport à la base. Le poids dans le PIB de ces dépenses n'est pratiquement pas affecté.

Au total: augmentation du coût budgétaire du vieillissement et diminution du solde des comptes publics en pourcentage du PIB

Au total, étant donné son effet sur les dépenses sociales et l'augmentation du poids dans le PIB (en baisse) des dépenses d'enseignement (inchangées puisque la population scolaire n'est pas modifiée par la variante), la variante induit une augmentation du coût budgétaire du vieillissement de l'ordre de 0.4 % du PIB en 2050, c'est-à-dire un accroissement de 4.5 points de pourcentage entre 2000 et 2050 contre 4.2 points de pourcentage dans la simulation de base. Compte tenu des répercussions sur la dette et les charges d'intérêts, le solde des comptes publics est diminué de 1.4 % du PIB en 2050.

1. Voir glossaire.

2. La population "couverte" comprend les pensionnés, les pensionnées et les femmes à charge.

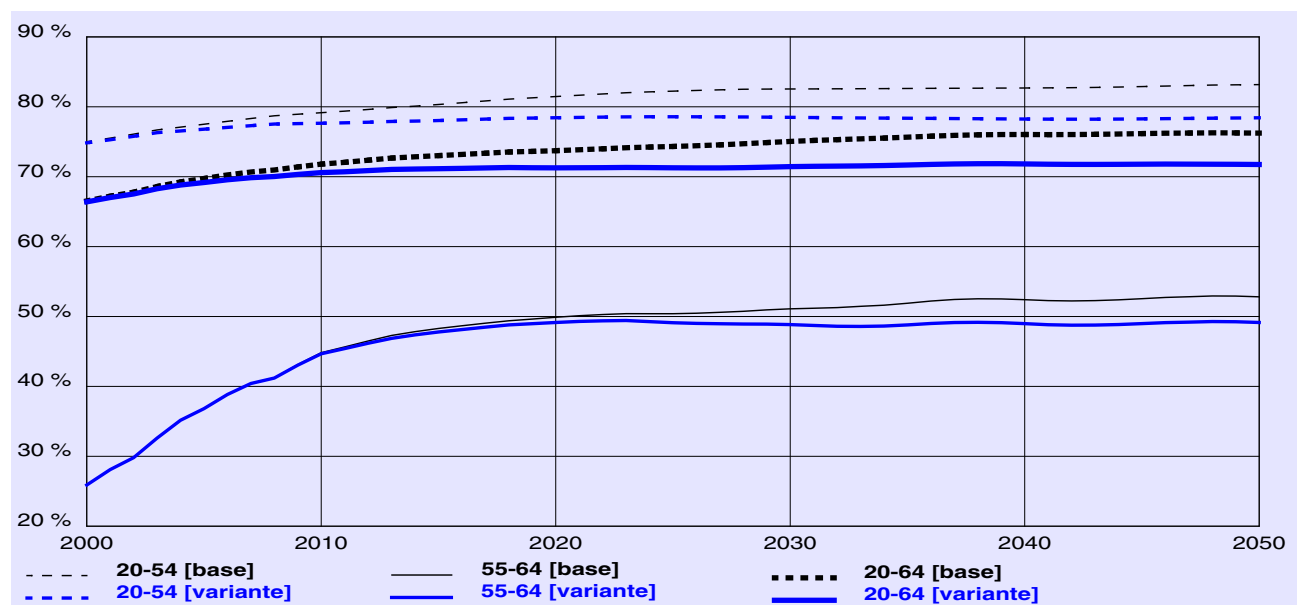
e. Variante 5: moindre activité féminine

i. Paramètre variantiel: le scénario socio-économique

Variante socio-économique: pas de tendance à la hausse de l'activité féminine

La variante a pour objet de tester la sensibilité des résultats à une baisse des taux féminins d'activité potentielle: le prolongement en projection de la tendance à la hausse des probabilités d'entrée en activité des femmes de 20 à 24 ans et de 25 à 29 ans est supprimé. Avec le temps, cette modification se diffuse aux autres groupes d'âges: en 2050, on a une baisse de 4.5 points de pourcentage du taux d'activité potentielle des femmes de 20 à 64 ans (- 4.7 points de pourcentage pour le groupe des 20 - 54 ans et - 3.7 points de pourcentage pour le groupe des 55 - 64 ans).

FIGURE 45 - Taux féminins d'activité potentielle - variante et scénario de base



Canaux de diffusion des effets

La diffusion des effets de la variante passe par la modification de la population active, de l'emploi et de la projection socio-économique, ainsi que de la croissance du PIB et des revenus du travail, et donc des recettes et des dépenses publiques qui y sont liées.

ii. Impacts sur la projection socio-économique

Moins d'actives...

La moindre activité potentielle des femmes par rapport à la simulation de base a pour effet de diminuer, d'une part, la population de femmes actives (soit occupées et générant des recettes de prélèvements obligatoires pour l'Etat, soit chômeuses et bénéficiant en outre d'une allocation sociale) et, d'autre part, le nombre d'inactives ayant été actives et bénéficiant d'une prestation sociale individuelle (invalides, prépensionnées ou pensionnées).

... donc moins d'emploi et moins de croissance...

La croissance plus faible de l'emploi due à la baisse de la population active conduit, surtout en début de période (avant que le taux de chômage de long terme ne soit atteint), à une diminution de la croissance du PIB par rapport à la simulation de base. Le PIB est ainsi réduit de 2.7 % par rapport à la base en 2050 et le taux de chômage structurel est atteint deux ans plus tôt que dans la simulation de base (2019 au lieu de 2021).

... et moins de bénéficiaires d'allocations sociales mais plus de pensionnées de survie et de femmes à charge de pensionnés

En dehors de la population scolaire qui augmente un peu, tous les inactifs bénéficiant d'allocations sociales sont, à long terme, moins nombreux que dans la base. Le nombre de pensionnés est cependant d'abord relevé en raison de l'augmentation du nombre de pensionnées de survie consécutive de la moindre activité des femmes. Cette dernière explique également l'augmentation en fin de période du nombre de femmes à charge de pensionnés¹.

TABLEAU 45 - Variante de moindre activité féminine (différences par rapport au scénario international de base)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	moyennes		
							2000 - 2030	2030 - 2050	2000 - 2050
PROJECTION MACROÉCONOMIQUE: PIB (taux de croissance)	0	-0.09	-0.28	-0.05	-0.02	0	-0.07	-0.02	-0.05
PROJECTION SOCIO-ÉCONOMIQUE (en milliers)									
Population scolaire	0.4	3.0	4.0	3.9	4.0	3.9	3.1	3.9	3.4
Invalides	0	-0.5	-2.3	-5.5	-6.9	-7.1	-1.8	-6.7	-3.8
Pensionnés	0	0.9	2.8	1.5	-12.4	-29.0	1.6	-12.8	-4.3
Femmes à charge de pensionnés (au taux "ménage")	0	0	-0.3	-0.7	2.1	10.3	-0.1	3.2	1.3
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - hommes (en différence)	0	0	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	0	-0.01	0
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - femmes (en différence)	-0.12	-1.11	-2.26	-3.29	-3.82	-4.09	-1.68	-3.78	-2.52
Prépensionnés	0	0.3	0.2	-1.8	-3.2	-3.6	-0.1	-3.0	-1.3
Population active au sens large (définition BFP)	-3.9	-37.9	-74.7	-99.8	-109.7	-114.2	-54.8	-109.1	-76.3
Emploi	0	-16.3	-60.8	-88.6	-97.6	-101.3	-38.3	-97.1	-61.5
dont emploi public	0	-1.7	-4.8	-7.2	-8.0	-8.5	-3.3	-8.0	-5.2
Chômage officiel	-3.9	-17.0	-5.2	-6.3	-6.9	-7.2	-11.5	-6.9	-9.7
taux officiel de chômage (en différence)	-0.08	-0.32	-0.02	0	0	0	-0.18	0	-0.11
Chômage âgé	0	-4.6	-8.8	-4.9	-5.2	-5.8	-5.1	-5.1	-5.1
DÉPENSES SOCIALES: niveau en BEF de 1998: différences en % par rapport à la base									
Allocations familiales	0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Prestations pour incapacité de travail	0	-0.1	-0.7	-1.8	-2.4	-2.5	-0.7	-2.3	-1.5
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0	0	0.1	0	-0.5	-1.0	0.1	-0.5	-0.3
Prépensions	0	0.2	0.1	-1.1	-2.2	-2.4	-0.1	-2.1	-1.0
Allocations de chômage	-0.6	-3.6	-2.8	-2.4	-2.7	-2.8	-3.0	-2.7	-2.9
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	-0.1	-1.8	-3.8	-2.7	-3.0	-3.2	-2.6	-2.9	-2.7
Soins de santé	0	-0.2	-1.4	-2.2	-2.6	-2.8	-1.1	-2.6	-1.9
différences en points de pourcentage du PIB	-0.01	0.01	0.18	0.31	0.29	0.24	0.10	0.29	0.17
Allocations familiales	0	0	0.02	0.02	0.02	0.02	0.01	0.02	0.02
Prestations pour incapacité de travail	0	0	0.01	0.01	0	0	0.01	0	0
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0	0.04	0.16	0.27	0.27	0.22	0.11	0.26	0.17
Prépensions	0	0	0.01	0.01	0	0	0.01	0	0
Allocations de chômage	-0.01	-0.05	-0.02	0	0	0	-0.03	0	-0.02
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0	-0.01	-0.01	0	0	0	-0.01	0	0
Soins de santé	0	0.01	0.01	0	-0.01	-0.01	0	0	0
Coefficient socio-démographique de dépendance ^a	0.03	0.59	1.93	3.13	3.33	3.09	1.31	3.26	2.08
Coefficient financier de dépendance (hors dépenses de soins de santé) ^b	-0.02	-0.01	0.32	0.56	0.53	0.44	0.17	0.52	0.31
Coût budgétaire du vieillissement (en % du PIB)	-0.01	0.03	0.25	0.41	0.40	0.36	0.14	0.40	0.24
COMPTES PUBLICS (en % du PIB)									
Cotisations effectives et impôts	0	0	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	0	-0.01	0
Autres recettes (hors cotisations fictives)	0	0	0	0.01	0.01	0.01	0	0.01	0
Consommation finale hors prestations directes	0	0.02	0.07	0.11	0.13	0.13	0.04	0.12	0.08
dont dépenses d'enseignement	0	0.02	0.06	0.09	0.11	0.11	0.04	0.10	0.06
Transferts sociaux en nature et en espèces aux ménages	-0.01	0.01	0.19	0.32	0.29	0.24	0.10	0.29	0.18
Autres dépenses primaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette publique	0	0	0.07	0.29	0.63	1.04	0.07	0.64	0.30
Surplus ou déficit public	0.01	-0.03	-0.33	-0.72	-1.05	-1.40	-0.22	-1.05	-0.55
Dette	-0.01	0.11	1.50	5.80	12.02	19.46	1.40	12.22	5.77

a. Population inactive (y compris prépensionnés et population scolaire) + chômeurs rapportés à la population active au sens large (cfr définition BFP), occupée ou non.

b. Prestations sociales (y compris allocations familiales) versées à la population inactive ou à la population active inoccupée rapportées aux revenus du travail de la population active occupée.

1. Soit parce que la femme n'a pas de carrière; soit parce que la carrière de la femme est insuffisante pour remplir la condition de carrière (introduite par la réforme des pensions) et/ou pour que sa pension au taux "isolé" soit supérieure à la différence entre pension au taux "ménage" et pension au taux "isolé" de son mari.

Au total, la baisse de population potentiellement active injectée dans la variante correspond à une réduction du taux féminin d'activité officielle de 3.8 points de pourcentage en 2050¹ et à un très léger accroissement du taux masculin d'activité officielle, en raison de la hausse de 0.1 point de pourcentage du taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans.

iii. Impacts sur le coût budgétaire des dépenses sociales

En termes absolus, l'ensemble des dépenses sociales est en diminution par rapport à la base suite à la diminution du nombre de bénéficiaires. Toutefois, étant donné la moindre croissance qui découle de l'emploi plus faible, leur poids dans le PIB n'est affecté de manière nette, par rapport à la base, que pour les dépenses de pensions (+ 0.2 % du PIB en moyenne de 2000 à 2050).

Moins de dépenses de pensions, mais leur poids dans le PIB augmente

Les dépenses de pensions ne sont pas diminuées proportionnellement à la diminution de l'activité. En effet, d'une part, le nombre de pensions de survie est en augmentation, et d'autre part, la proportion de pensions au taux "ménage" dans le régime général des salariés et des indépendants est en hausse.²

Moins de dépenses de soins de santé, mais leur poids dans le PIB est presque inchangé

Par contre, étant donné que la réduction des dépenses de soins de santé (en 2050, -2.8 % par rapport à la base) est imputable à la moindre croissance du PIB (*cfr* la tendance lourde à la croissance des dépenses de soins de santé) et en aucune façon à un effet démographique, le poids des dépenses de soins de santé dans le PIB n'est pratiquement pas affecté par la variante.

Le poids dans le PIB des autres dépenses sociales est presque inchangé

Les autres prestations sociales (pour incapacité de travail, chômage et prépensions) sont, à long terme, pratiquement inchangées en pourcentage du PIB: les montants moyens des allocations ne sont pas modifiés par rapport à la base et l'évolution des nombres de bénéficiaires suit l'évolution de l'activité, et donc de la croissance du PIB. Toutefois, jusque 2020, la modification de la structure par âge du nombre de chômeurs induite par la modification de la structure par âge de la population active (*cfr* modalités de la variante), entraîne une légère réduction du poids des dépenses de chômage dans le PIB.

Au total: augmentation du coût budgétaire du vieillissement...

Au total, l'ensemble des transferts sociaux est supérieur de l'équivalent de 0.2 % du PIB par rapport à la base. La consommation finale (hors dépenses de soins de santé) est également relevée (+ 0.1 % du PIB en 2050) suite à l'accroissement du poids de l'emploi public dans le total de l'emploi. En fin de compte, la hausse du coût budgétaire du vieillissement est de 0.4 point de pourcentage du PIB en 2050.

... et diminution du solde des comptes publics en pourcentage du PIB

La baisse du solde primaire consécutive à l'accroissement de dépenses publiques se répercute sur l'évolution de la dette et donc sur les charges d'intérêts (+ 1 % du PIB en 2050). Au total, le solde des comptes publics est réduit de l'équivalent de 1.4 % du PIB en 2050.

1. Pour les 15 à 64 ans.

2. En 2050, le taux de remplacement est en baisse compte tenu de la baisse du poids des nouvelles générations de pensionnées avec une pension plus élevée. Le taux de remplacement pour la population "couverte" (c'est-à-dire le montant moyen de dépenses de pensions par pensionné(e) ou femme à charge, rapporté au salaire moyen) est ainsi inférieur de 0.4 % à celui de la simulation de base. Toutefois, le taux de remplacement pour la population pensionnée (c'est-à-dire le montant moyen par pensionné(e), rapporté au salaire moyen) n'est inférieur que de 0.1 % à celui de la simulation de base, suite à l'augmentation du poids des pensions au taux "ménage".

2. Les scénarios spécifiques à l'OCDE

a. Variante 6: une fécondité plus élevée

i. Paramètre variantiel: le scénario démographique

Davantage de population jeune

La variante a pour objet de tester la sensibilité des résultats à des taux de fécondité graduellement relevés, par rapport à la simulation de base, de 2 % en 2000 à 15 % en 2030 et au-delà. Cette option conduit, dans le cas belge, à un nombre moyen d'enfants par femme supérieur à 2 au-delà de 2020.

TABLEAU 46 - Hypothèses du scénario démographique Eurostat de fécondité plus élevée

	2000		2025		2050	
	variante	différence par rapport à la base	variante	différence par rapport à la base	variante	différence par rapport à la base
Taux de fécondité	1.63	0.09	2.01	0.21	2.07	0.20

En termes de projection démographique, cette modification d'hypothèse a pour effet d'augmenter progressivement la population. En 2050, celle-ci est relevée de 888 000 unités (454 000 hommes et 435 000 femmes) - *cfr* tableau 47.

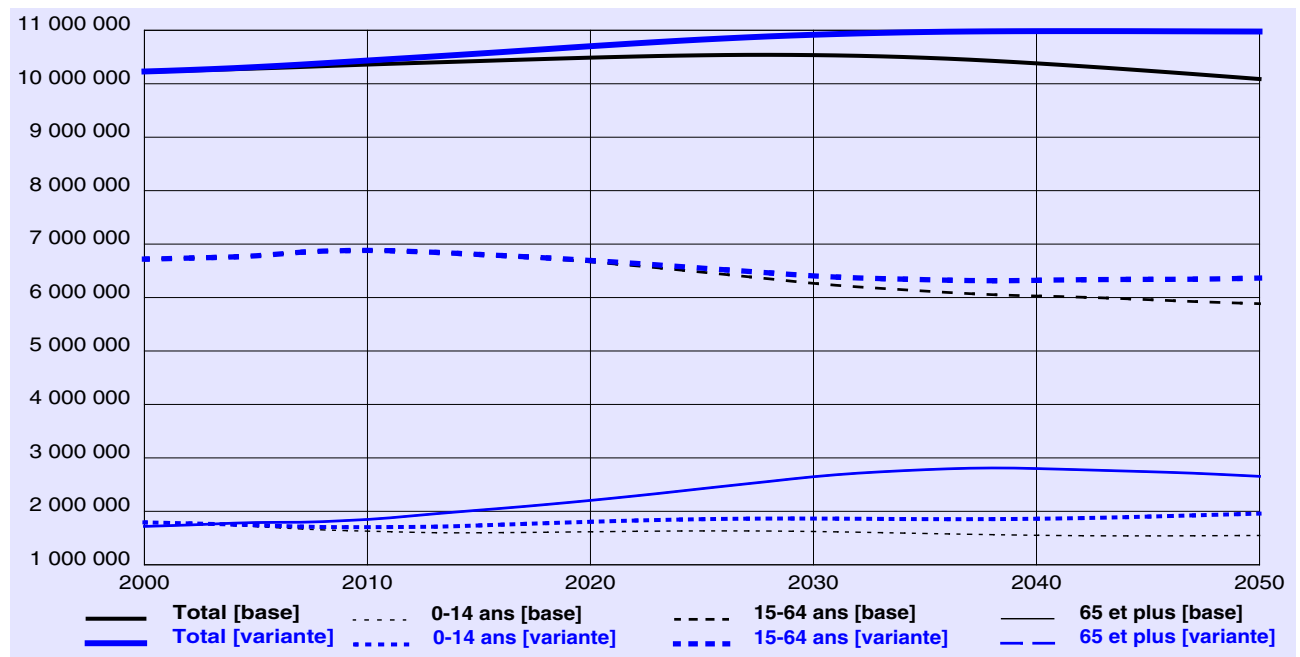
TABLEAU 47 - Résultats du scénario démographique Eurostat de fécondité plus élevée

	2000	2010	2030	2050	2050 (BASE)
Population totale en milliers	10 230.0	10 443.4	10 916.9	10 976.9	10 088.6
<i>Grands groupes d'âges en milliers</i>					
0 à 14 ans	1 792.7	1 704.3	1 864.9	1 957.3	1 548.3
15 à 39 ans	3 490.4	3 217.7	3 086.2	3 205.0	2 844.5
40 à 64 ans	3 228.9	3 664.2	3 318.2	3 114.9	3 041.0
65 ans et plus	1 718.0	1 848.2	2 647.5	2 654.8	2 654.8
<i>Grands groupes d'âges en % du total</i>					
0 à 14 ans	17	16	17	18	15
15 à 64 ans	65	66	59	58	59
65 ans et plus	18	18	24	24	26
Coefficient de dépendance des âgés en %: (65 ans et plus) / (15 à 64 ans)	26	27	41	42	45
Viellissement dans le vieillissement en %: (85 ans et plus) / (65 ans et plus)	11	12	11	19	19
Âge moyen de la population	39	41	43	43	45

Cette hausse de population se manifeste évidemment d'abord aux âges jeunes et est sans effet, pour la période de simulation, sur la population de plus de 50 ans. Ce scénario implique dès lors une modification importante de la structure par âge de la population et par suite du coefficient démographique de dépendance des âgés (population de plus de 65 ans rapportée à la population d'âge actif des 15 - 64 ans - *cfr* glossaire). En 2050, ce dernier est abaissé de 3 points de pourcentage par rapport à la simulation de base et l'âge moyen de la population, de 2 ans.

Canaux de diffusion des effets

Le principal canal de diffusion des effets de cette variante passe par l'augmentation progressive, d'abord, de la population scolaire et, ensuite, de la population active et corrolairement, de la croissance de l'emploi et du PIB.

FIGURE 46 - Projection de population (concept démographique) - variante de fécondité plus élevée et scénario de base

ii. Impacts sur la projection socio-économique

Population scolaire et emploi dans l'enseignement en hausse; chômage et emploi dans le secteur privé en baisse

L'augmentation de la population scolaire consécutive au surcroît de naissances atteint plus d'un demi million de personnes en 2050. Cet accroissement de population scolaire induit une augmentation de l'emploi dans l'enseignement, et donc une hausse de l'emploi (public). Tant que l'accroissement des naissances n'est pas complètement répercuté sur l'évolution de la population active, il y a donc une baisse du nombre de chômeurs par rapport à la simulation de base. Dans un second temps, l'accroissement de l'emploi public induit, sous la contrainte du taux de chômage structurel et tant que la population active n'est pas suffisamment augmentée, une baisse de l'emploi du secteur privé par rapport à la simulation de base.

Au total, la structure de l'emploi par statut professionnel est donc modifiée, le poids de l'emploi dans le secteur public étant relevé de 0.5 point en moyenne entre 2000 et 2050 au détriment du secteur privé.

La population âgée n'est pas affectée par la variante: donc, peu d'impact sur les catégories socio-économiques qui les concernent

Dans la mesure où les bébés "supplémentaires" nés en 2000 atteignent l'âge de 50 ans en 2050, il n'y a pas, pour la période de simulation, de relèvement de la population âgée susceptible de bénéficier d'allocations sociales (pensionnés, prépensionnés et chômeurs âgés). Le nombre de pensionnés est pratiquement inchangé.¹ Par contre, la baisse du nombre de chômeurs d'abord, et de l'emploi dans le secteur privé ensuite (*cf supra*) induit une légère baisse des nombres de prépensionnés et de chômeurs âgés (qui appartiennent au régime des travailleurs salariés).

1. Il y a toutefois un peu moins de pensionnés au taux "ménage", dans la mesure où cette catégorie n'existe que dans le régime général des salariés et des indépendants, dont le poids est en baisse (*cf supra*).

Le nombre d'invalides n'est véritablement affecté qu'en fin de période de simulation (+ 4 400 unités en 2050), dans la mesure où ceux-ci appartiennent davantage aux groupes plus âgés.

Légère hausse des taux d'activité...

Les taux d'activité officielle sont augmentés (+ 0.1 point pour les femmes comme pour les hommes en 2050) en raison de la baisse du nombre de prépensionnés et de chômeurs âgés. Par contre, les taux d'activité potentielle (qui comprennent ces catégories) sont légèrement réduits suite à la hausse du poids de l'emploi public: en effet, les pensionnés du régime de la fonction publique entrent en moyenne plus tôt en pension que les pensionnés du régime général des travailleurs salariés et indépendants.

TABLEAU 48 - Variante de fécondité plus élevée (différences par rapport au scénario international de base)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	moyennes		
							2000 - 2030	2030 - 2050	2000 - 2050
PROJECTION MACROÉCONOMIQUE: PIB (taux de croissance)	0	0.03	-0.16	0.23	0.34	0.39	0.05	0.33	0.16
PROJECTION SOCIO-ÉCONOMIQUE (en milliers)									
Population scolaire	2.1	75.1	210.4	318.2	411.3	534.8	147.3	417.4	255.2
Invalides	0	0	0.2	-0.3	0.6	4.4	0	1.2	0.5
Pensionnés	0	0	0.4	0.4	-0.2	0.5	0.3	0	0.2
Femmes à charge de pensionnés (au taux "ménage")	0	0	-0.7	-2.1	-3.1	-3.5	-0.6	-3.0	-1.5
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - hommes (en différence)	0	0	-0.26	-0.68	-0.58	-0.45	-0.20	-0.58	-0.34
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - femmes (en différence)	0	0	-0.24	-0.62	-0.48	-0.29	-0.18	-0.47	-0.29
Prépensionnés	0	-0.1	-0.6	-1.9	-3.1	-3.8	-0.5	-3.0	-1.5
Population active au sens large (définition BFP)	0	0	3.2	60.5	182.5	330.5	9.2	187.0	81.4
Emploi	0	5.3	7.9	58.3	172.1	310.6	13.6	176.4	79.8
dont emploi public	0	5.4	20.8	38.0	59.6	87.0	14.6	60.7	33.1
Chômage officiel	0	-4.8	-0.3	4.1	12.2	21.9	-2.6	12.5	3.5
taux officiel de chômage (en différence)	0	-0.11	-0.02	0	0	0	-0.07	0	-0.05
Chômage âgé	0	-0.4	-4.4	-1.9	-1.9	-2.1	-1.8	-1.9	-1.8
DÉPENSES SOCIALES:									
niveau en BEF de 1998: différences en % par rapport à la base	0	0.2	0.3	0.6	1.5	2.8	0.3	1.7	1.0
Allocations familiales	0.1	3.0	9.1	14.0	18.6	24.7	6.4	19.2	11.7
Prestations pour incapacité de travail	0.2	1.0	1.5	1.6	2.8	4.8	1.2	3.1	2.1
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0	0	0.1	0.3	0.6	0.9	0.1	0.6	0.4
Prépensions	0	-0.1	-0.3	-1.2	-2.1	-2.5	-0.4	-2.1	-1.2
Allocations de chômage	0	-0.9	-1.0	0.4	2.5	4.8	-0.8	2.7	0.7
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0	-0.2	-1.7	-1.2	-0.9	-1.0	-1.0	-0.9	-0.9
Soins de santé	0	-0.1	-0.7	-0.8	0.8	3.0	-0.5	1.1	0.4
différences en points de pourcentage du PIB	0	0.01	0.02	-0.22	-0.73	-1.27	-0.02	-0.76	-0.31
Allocations familiales	0	0.04	0.10	0.13	0.13	0.13	0.07	0.13	0.09
Prestations pour incapacité de travail	0	0.01	0.02	0	-0.02	-0.04	0.01	-0.02	0
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0	-0.01	-0.01	-0.14	-0.47	-0.83	-0.03	-0.47	-0.21
Prépensions	0	0	0	-0.01	-0.03	-0.05	0	-0.03	-0.01
Allocations de chômage	0	-0.02	-0.02	-0.01	-0.02	-0.04	-0.02	-0.02	-0.02
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0	0	-0.01	-0.01	-0.02	-0.03	-0.01	-0.02	-0.01
Soins de santé	0	-0.01	-0.07	-0.19	-0.32	-0.45	-0.06	-0.32	-0.16
Coefficient socio-démographique de dépendance ^a	0.05	1.48	4.36	5.19	3.17	1.18	2.83	3.21	2.94
Coefficient financier de dépendance (hors dépenses de soins de santé) ^b	0.01	0.04	0.16	-0.06	-0.76	-1.51	0.06	-0.77	-0.28
Coût budgétaire du vieillissement (en % du PIB)	0	0.08	0.31	0.21	-0.27	-0.76	0.17	-0.27	-0.01
COMPTES PUBLICS (en % du PIB)									
Cotisations effectives et impôts	0	0	-0.02	-0.03	-0.04	-0.05	-0.01	-0.04	-0.02
Autres recettes (hors cotisations fictives)	0	0.01	0.02	0.03	0.04	0.04	0.02	0.04	0.02
Consommation finale hors prestations directes	0	0.06	0.27	0.41	0.45	0.50	0.18	0.45	0.28
dont dépenses d'enseignement	0	0.07	0.28	0.41	0.45	0.51	0.18	0.46	0.29
Transferts sociaux en nature et en espèces aux ménages	0	0.01	0.02	-0.23	-0.75	-1.30	-0.03	-0.75	-0.32
Autres dépenses primaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette publique	0	0.01	0.08	0.32	0.54	0.64	0.08	0.51	0.25
Surplus ou déficit public	0	-0.08	-0.36	-0.50	-0.24	0.15	-0.22	-0.22	-0.22
Dette	0.01	0.26	1.71	6.02	9.58	10.97	1.61	9.16	4.63

a. Population inactive (y compris prépensionnés et population scolaire) + chômeurs rapportés à la population active au sens large (cfr définition BFP), occupée ou non.

b. Prestations sociales (y compris allocations familiales) versées à la population inactive ou à la population active inoccupée rapportées aux revenus du travail de la population active occupée.

iii. Impacts sur le coût budgétaire des dépenses sociales

La variation des dépenses sociales par rapport à la simulation de base s'explique par les modifications des nombres de bénéficiaires. En effet, la variante n'incorpore pas de modification de l'hypothèse de gains de productivité et donc de la croissance des salaires et de la politique sociale.

Davantage de dépenses de pensions suite à l'augmentation du poids des régimes publics...

Bien que le nombre de pensionnés soit quasiment inchangé par rapport à la base, les dépenses sont augmentées (+ 0.9 % par rapport à la base en fin de période) en raison du poids plus important des pensionnés de l'Etat, dont la pension est plus élevée. Le taux de remplacement (macroéconomique - *cfr* glossaire) est ainsi augmenté de 0.9 % en 2050, par rapport à la simulation de base.

... mais leur poids dans le PIB est réduit suite à l'accélération de la croissance

Toutefois, étant donné que l'accroissement de l'emploi entraîne une croissance plus rapide du PIB (+ 0.2 % en moyenne entre 2000 et 2050 ou un PIB relevé de 8.3 % en 2050), le poids des dépenses de pensions dans le PIB est réduit par rapport à la base (- 0.8 % du PIB en fin de période, *i.e.* une hausse du poids des pensions dans le PIB entre 2000 et 2050 de 2.4 points de pourcentage contre 3.2 points de pourcentage dans la simulation de base).

Baisse du poids dans le PIB des dépenses pour l'incapacité de travail, le chômage et les prépensions

Les variations des dépenses pour l'incapacité de travail, le chômage et les prépensions sont directement liées à l'impact de la variante sur les nombres de bénéficiaires¹; quelques effets mineurs dus à la modification de la structure par âge des différentes catégories de bénéficiaires se manifestent en outre sur les allocations moyennes.

Plus de dépenses pour primes de naissance et allocations familiales

L'augmentation des dépenses pour primes de naissance et allocations familiales (+ 0.1 % du PIB en 2050) peut être mise en rapport, d'une part, avec l'accroissement des naissances et de la population scolaire, et d'autre part, avec un effet de structure par régime de ces allocations dû à l'accroissement du poids de l'emploi public dans le total de l'emploi.

Baisse du poids des dépenses de soins de santé

L'impact de la variante sur les dépenses de soins de santé est le résultat de plusieurs effets en sens divers. L'effet de l'accroissement de la population par rapport à la base est presque entièrement contrebalancé par le rajeunissement de la population induit par la variante: au total, l'effet de la démographie sur le taux de croissance des dépenses de soins de santé n'est que de 0.1 % en moyenne par an. Par ailleurs, l'accroissement du PIB n'étant pas suffisant pour maintenir le revenu par tête au niveau de la base (*cfr* le surcroît initial de population inactive), la tendance lourde de la croissance des dépenses de soins de santé est très légèrement ralentie. Compte tenu de la modification de la structure par régime des dépenses de soins de santé induite par la modification de la structure par régime de la population active, le poids des dépenses publiques de soins de santé dans le PIB recule de 0.2 point de pourcentage en moyenne entre 2000 et 2050.

Diminution du solde des comptes publics en pourcentage du PIB, suite à la hausse des dépenses pour le personnel de l'enseignement

Le poids des recettes de l'Etat dans le PIB n'est pratiquement pas affecté. Par contre, la baisse du poids des transferts sociaux n'est pas suffisamment rapide pour compenser, avant la fin de la période simulée, l'effet sur le solde primaire - et partant sur les charges d'intérêts - de l'accroissement des dépenses de salaires dans l'enseignement. Au total, le solde des comptes publics est réduit de 0.2 % du PIB en moyenne entre 2000 et 2050.

1. L'accroissement des dépenses pour incapacité de travail est également en partie dû à l'augmentation du nombre de naissances (*cfr* les indemnités de maternité sont comprises dans les prestations pour incapacité de travail).

b. Variante 7: une espérance de vie plus élevée
i. Paramètre variantiel: le scénario démographique
Davantage de population âgée

La variante a pour objet de tester la sensibilité des résultats à une diminution progressive des quotients de mortalité à tous les âges: pour les hommes, diminution de 3 % en 1999 jusqu'à 30 % en 2050, par rapport à la simulation de base; pour les femmes, réduction de 2 % en 1999 jusqu'à 20 % en 2050, par rapport à la simulation de base.

Ainsi, l'espérance de vie à la naissance passe, de 2000 à 2050, de 75.7 ans à 84 ans pour les hommes, de 81.7 ans à 87.4 ans pour les femmes. Par rapport au scénario de base, l'espérance de vie en 2050 serait plus élevée de 3.6 ans pour les hommes et de 2 ans pour les femmes. Toujours par rapport au scénario de base, l'espérance de vie à 65 ans en 2050 serait plus élevée de 2.7 ans pour les hommes, et de 1.6 an pour les femmes; l'espérance de vie à 80 ans quant à elle serait de 2 ans plus élevée pour les hommes et de 1.3 an pour les femmes.

TABLEAU 49 - Hypothèses du scénario démographique Eurostat d'espérance de vie plus élevée

	2000		2025		2050	
	variante	différence par rapport à la base	variante	différence par rapport à la base	variante	différence par rapport à la base
Espérance de vie à la naissance (hommes)	75.7	0.3	82.7	3.0	84.0	3.6
Espérance de vie à la naissance (femmes)	81.7	0.2	86.7	1.8	87.4	2.0
Espérance de vie à 65 ans (hommes)	16.0	0.2	20.7	2.2	21.7	2.7
Espérance de vie à 65 ans (femmes)	20.0	0.1	23.6	1.5	24.2	1.6

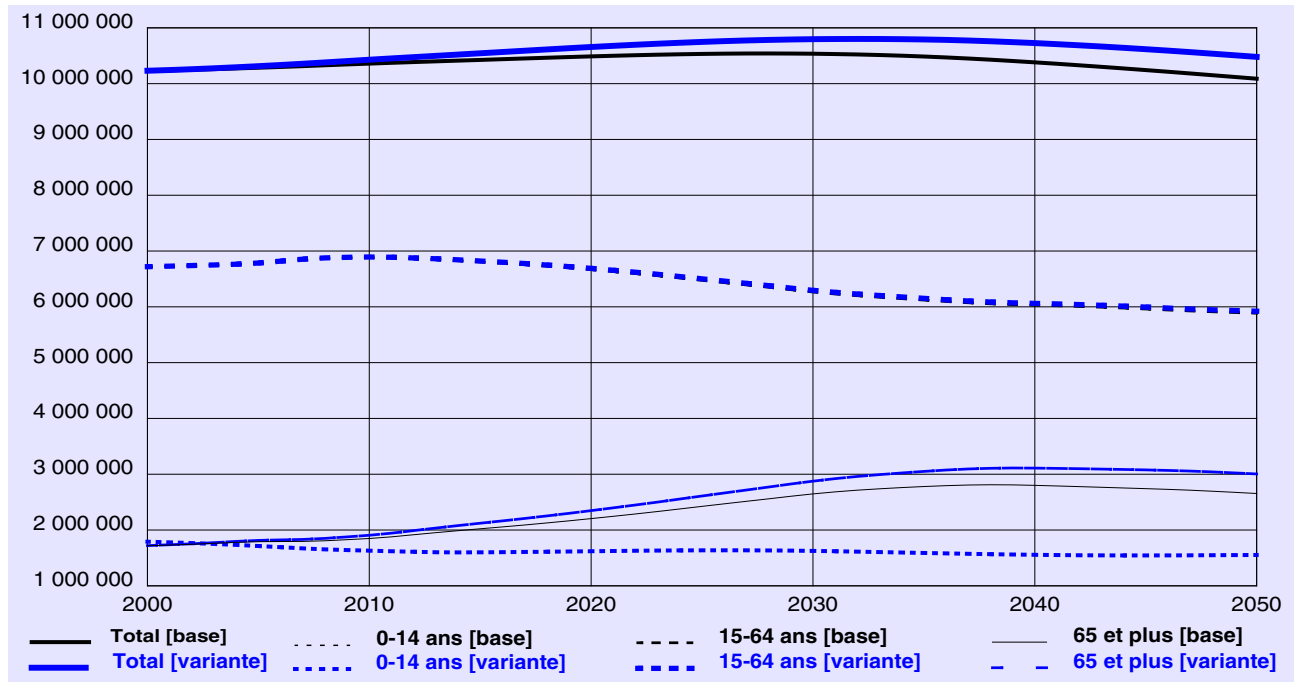
TABLEAU 50 - Résultats du scénario démographique Eurostat d'espérance de vie plus élevée

	2000	2010	2030	2050	2050 (BASE)
Population totale en milliers	10 231.0	10 428.7	10 796.7	10 479.3	10 088.6
<i>Grands groupes d'âges en milliers</i>					
0 à 14 ans	1 790.6	1 629.9	1 625.7	1 552.7	1 548.3
15 à 39 ans	3 490.5	3 219.3	2 952.9	2 853.3	2 844.5
40 à 64 ans	3 229.3	3 673.7	3 342.2	3 068.3	3 041.0
65 ans et plus	1 720.6	1 905.8	2 875.9	3 005.0	2 654.8
<i>Grands groupes d'âges en % du total</i>					
0 à 14 ans	18	16	15	15	15
15 à 64 ans	66	66	58	56	59
65 ans et plus	17	18	27	29	26
Coefficient de dépendance des âgés en %: (65 ans et plus) / (15 à 64 ans)	26	28	46	51	45
Viellissement dans le vieillissement en %: (85 ans et plus) / (65 ans et plus)	11	13	15	24	19
Age moyen de la population	39	41	45	46	45

En termes de projection démographique, cette modification d'hypothèse a pour effet d'augmenter progressivement la population (essentiellement dans les groupes âgés); elle est relevée de 391 000 unités en 2050 (249 000 hommes et 142 000 femmes). Les populations jeune et d'âge actif sont peu modifiées par rapport à la base (+ 40 500 personnes entre 0 et 64 ans en 2050); ce scénario implique donc une modification importante de la structure par âge de la population, au profit des âgés.

Le coefficient démographique de dépendance des âgés est relevé en 2050 de 6 points de pourcentage par rapport à la simulation de base. La proportion des plus âgés (85 ans et plus) dans le groupe des âgés (les plus de 65 ans) croît sensiblement; en 2050, elle est de 24 % contre 19 % dans le scénario de base. L'âge moyen de la population en 2050 passe à 46 ans, contre 45 ans dans le scénario de base.

FIGURE 47 - Projection de population (concept démographique) - variante d'espérance de vie plus élevée et scénario de base



Canaux de diffusion des effets

Le canal de diffusion des effets de cette variante passe par la modification de la projection socio-économique, principalement pour les groupes âgés: l'accroissement de leur espérance de vie a des répercussions non seulement sur la population pensionnée mais également sur la population active.

ii. Impacts sur la projection socio-économique

Plus de pensionnés et plus de femmes à charge

L'augmentation de population injectée dans la variante (391 000 unités en 2050) correspond pour 96 % à une augmentation du nombre de pensionnés (377 000 unités en 2050). En outre, parmi ceux-ci et suite à la diminution de la mortalité, la proportion de pensionnés bénéficiant d'une pension au taux "ménage" est en légère augmentation (+ 0.4 % en moyenne entre 2000 et 2050) alors que celle des pensionnés de survie diminue (- 0.5 % en moyenne entre 2000 et 2050).

Plus de population active, donc plus d'emploi et plus de croissance

L'allongement de l'espérance de vie se traduit également par une augmentation de la population active officielle (23 700 unités), dont l'essentiel se retrouve, à long terme, dans l'emploi, puisque l'hypothèse de taux de chômage de long terme n'est pas modifiée dans la variante. Cette hausse de l'emploi entraîne une très légère accélération de la croissance du PIB qui est relevé de 0.6 % par rapport à la simulation de base en 2050.

Légères modifications des autres catégories d'inactifs

Les autres catégories socio-économiques - d'inactifs - sont moins affectées par la variante. La population scolaire est accrue de 6 200 unités en 2050, en raison du nombre plus petit de décès de femmes en âge de procréer et de la moindre mortalité infantile. L'allongement de l'espérance de vie et, dans une moindre mesure, l'accroissement de l'emploi expliquent la hausse du nombre d'invalides (+ 2 500 unités en 2050), du nombre de prépensionnés (+ 2 700 unités en 2050) et du nombre de chômeurs âgés (+ 1 900 unités en 2050). Ces hausses sont limitées dans la mesure où ces catégories socio-économiques ne sont concernées par la hausse de l'espérance de vie que jusqu'à l'âge de la retraite.

TABLEAU 51 - Variante d'espérance de vie plus élevée (différences par rapport au scénario international de base)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	moyennes		
							2000 - 2030	2030 - 2050	2000 - 2050
PROJECTION MACROÉCONOMIQUE: PIB (taux de croissance)	0	0.02	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
PROJECTION SOCIO-ÉCONOMIQUE (en milliers)									
Population scolaire	0	1.0	2.6	4.0	5.1	6.2	1.9	5.1	3.2
Invalides	0	0.7	1.6	2.1	2.3	2.5	1.1	2.3	1.6
Pensionnés	2.3	52.0	138.2	231.9	324.0	377.0	101.0	316.6	187.2
Femmes à charge de pensionnés (au taux "ménage")	0.7	14.4	30.0	36.7	35.3	30.0	21.1	34.6	26.3
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - hommes (en différence)	0	0	0.01	0.02	0.05	0.07	0.01	0.05	0.02
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - femmes (en différence)	0	-0.01	-0.01	-0.02	-0.02	-0.02	-0.01	-0.02	-0.01
Prépensionnés	0	0.8	1.8	2.3	2.4	2.7	1.3	2.5	1.7
Population active au sens large (définition BFP)	0.3	7.2	15.0	19.4	22.8	25.7	10.6	22.7	15.4
Emploi	0	3.5	10.1	16.3	19.7	22.2	7.3	19.5	12.2
dont emploi public	0	0.4	1.3	1.9	2.3	2.7	0.9	2.3	1.5
Chômage officiel	0.3	2.4	2.5	1.2	1.4	1.6	1.8	1.4	1.6
taux officiel de chômage (en différence)	0.01	0.04	0.04	0	0	0	0.02	0	0.02
Chômage âgé	0.02	1.4	2.4	1.9	1.7	1.9	1.6	1.8	1.7
DÉPENSES SOCIALES: niveau en BEF de 1998: différences en % par rapport à la base	0.1	1.5	3.6	5.2	6.9	8.3	3.0	7.0	5.1
Allocations familiales	0	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.1	0.2	0.2
Prestations pour incapacité de travail	0	0.3	0.6	0.8	0.9	1.1	0.5	1.0	0.7
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0.1	2.2	4.8	6.7	8.7	10.4	4.0	8.9	6.6
Prépensions	0	0.5	1.0	1.4	1.7	1.8	0.9	1.7	1.2
Allocations de chômage	0.1	0.7	1.0	0.8	0.8	0.9	0.7	0.8	0.8
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0	0.7	1.4	1.4	1.4	1.5	1.0	1.4	1.2
Soins de santé	0.1	1.6	3.7	5.3	7.0	8.3	3.1	7.1	5.2
différences en points de pourcentage du PIB	0.02	0.29	0.74	1.17	1.60	1.90	0.53	1.60	0.95
Allocations familiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestations pour incapacité de travail	0	0	0	0.01	0.01	0.01	0	0.01	0
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0.01	0.18	0.45	0.74	1.02	1.18	0.33	1.00	0.60
Prépensions	0	0	0	0.01	0.01	0.01	0	0.01	0
Allocations de chômage	0	0.01	0.01	0	0	0	0.01	0	0.01
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0	0	0.01	0	0	0	0	0	0
Soins de santé	0.01	0.10	0.27	0.41	0.57	0.70	0.19	0.57	0.34
Coefficient socio-démographique de dépendance ^a	0.05	1.05	2.80	4.91	7.09	8.44	2.07	6.93	4.02
Coefficient financier de dépendance (hors dépenses de soins de santé) ^b	0.02	0.35	0.86	1.38	1.88	2.18	0.63	1.84	1.11
Coût budgétaire du vieillissement (en % du PIB)	0.02	0.30	0.75	1.19	1.62	1.93	0.54	1.60	0.96
COMPTES PUBLICS (en % du PIB)									
Cotisations effectives et impôts	0	0	0.01	0.02	0.02	0.03	0.01	0.02	0.01
Autres recettes (hors cotisations fictives)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation finale hors prestations directes	0	0	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	0	-0.01	-0.01
dont dépenses d'enseignement	0	0	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	0	-0.01	-0.01
Transferts sociaux en nature et en espèces aux ménages	0.02	0.30	0.75	1.20	1.64	1.94	0.55	1.61	0.97
Autres dépenses primaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette publique	0	0.07	0.38	1.07	2.22	3.90	0.31	2.32	1.12
Surplus ou déficit public	-0.02	-0.36	-1.11	-2.24	-3.82	-5.80	-0.84	-3.89	-2.07
Dette	0.02	1.53	7.66	20.96	42.48	73.85	6.23	44.27	21.61

a. Population inactive (y compris prépensionnés et population scolaire) + chômeurs rapportés à la population active au sens large (cfr définition BFP), occupée ou non.

b. Prestations sociales (y compris allocations familiales) versées à la population inactive ou à la population active inoccupée rapportées aux revenus du travail de la population active occupée.

iii. Impacts sur le coût budgétaire des dépenses sociales

Les dépenses sociales sont directement affectées par l'impact de la variante sur la projection des nombres de bénéficiaires.

Davantage de dépenses de pensions

En 2050, les dépenses de pensions sont supérieures de 10.4 % par rapport à la simulation de base (ou 1.2 % du PIB, c'est-à-dire une hausse du poids des dépenses de pensions dans le PIB entre 2000 et 2050 de 4.4 points de pourcentage contre 3.2 points de pourcentage dans la simulation de base). Cette augmentation s'explique par la forte augmentation du nombre de pensionnés, alors que la pension moyenne est diminuée, suite au poids plus important des pensions (plus faibles) des plus âgés dans le régime des travailleurs salariés¹.

Davantage de dépenses pour l'incapacité de travail, le chômage et les prépensions; mais leur poids dans le PIB est inchangé

Les dépenses de prestations pour l'incapacité de travail, le chômage et les prépensions sont également relevées par rapport à la base. Ces hausses s'expliquent d'une part, par l'augmentation des nombres de bénéficiaires mais également par la hausse des allocations moyennes dues à l'augmentation du poids des plus âgés ainsi que du poids des hommes (dont l'espérance de vie est plus fortement accrue dans la variante). Etant donné l'accélération de la croissance induite par la variante, le poids de ces dépenses dans le PIB reste toutefois inchangé.

Augmentation du poids des dépenses de soins de santé

L'augmentation des dépenses de soins de santé par rapport à la base s'explique essentiellement par l'accroissement de la population et surtout par la hausse du poids, dans la population, des groupes âgés qui consomment davantage de soins de santé. Au total, le poids des dépenses de soins de santé dans le PIB est augmenté de 0.7 point de pourcentage en 2050.

Au total: accroissement du coût budgétaire du vieillissement et réduction du solde des comptes publics en pourcentage du PIB

En fin de compte, la variante induit un relèvement du coût budgétaire du vieillissement de 1.9 point de pourcentage en 2050. Le solde des comptes publics est donc réduit de l'équivalent de 5.8 % du PIB en 2050, compte tenu de l'accroissement, consécutif à l'augmentation des dépenses sociales, de la dette et partant, des charges d'intérêts.

c. Variante 8: un flux migratoire plus élevé

i. Paramètre variantiel: le scénario démographique

Davantage de population jeune et de population active

La variante a pour objet de tester la sensibilité des résultats à un flux migratoire (net) augmenté graduellement, par rapport à la simulation de base, de 5 % en 1999 à 50 % en 2010 et au-delà. Ainsi, à partir de 2010, le solde migratoire annuel net est de 22 500.

En termes de projection démographique, cette modification d'hypothèse a pour effet d'augmenter progressivement la population; celle-ci est relevée de 496 000 unités en 2050 (260 000 hommes et 236 000 femmes).

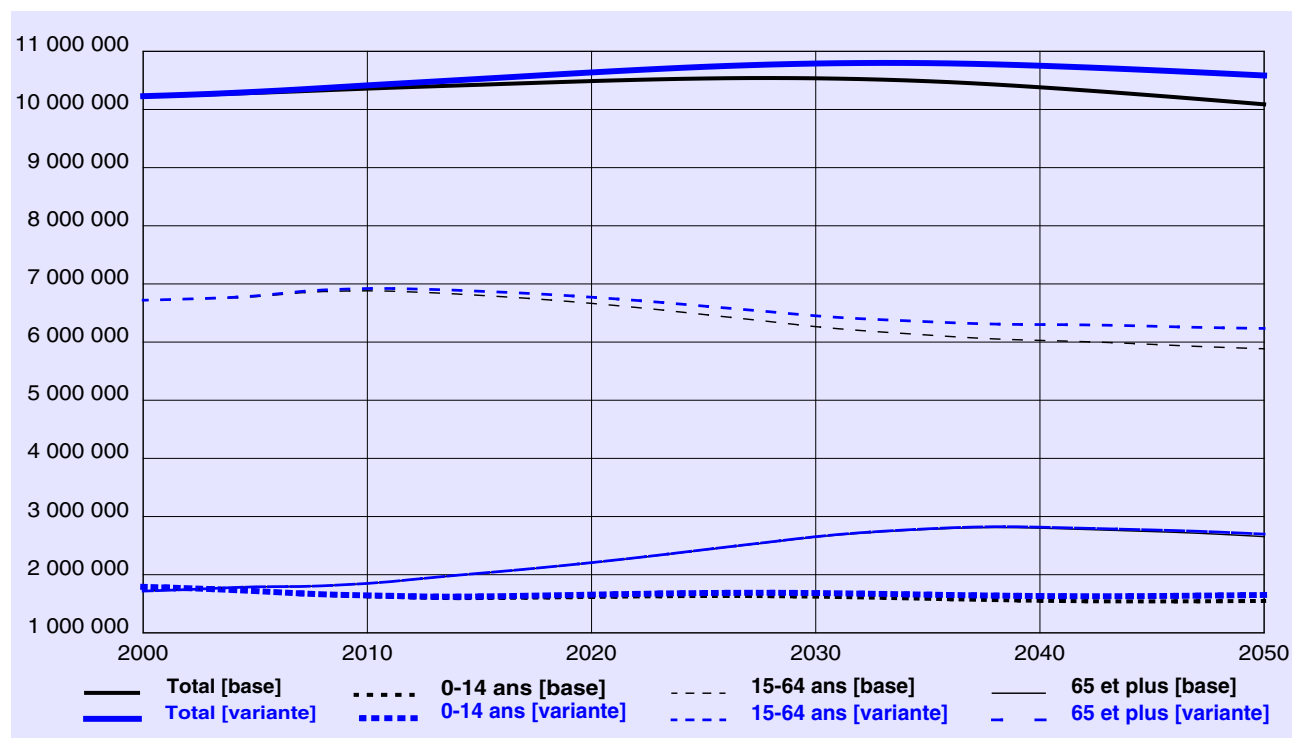
1. Dans le régime public, l'accroissement du nombre des pensionnés donne au contraire lieu à une augmentation de la pension moyenne en raison de l'augmentation du poids des hommes (dont la pension est en moyenne plus élevée que pour les femmes) due à la hausse plus importante pour les hommes de l'espérance de vie, et surtout, en raison de l'augmentation du poids des plus âgés (dont la pension est plus élevée que la moyenne durant la première moitié de la période de projection).

TABLEAU 52 - Hypothèses du scénario démographique Eurostat de flux migratoire plus élevé

	2000		2025		2050	
	variante	différence par rapport à la base	variante	différence par rapport à la base	variante	différence par rapport à la base
Flux migratoire net (en milliers par an)	11.2	1.0	22.5	7.5	22.5	7.5

TABLEAU 53 - Résultats du scénario démographique Eurostat de flux migratoire plus élevé

	2000	2010	2030	2050	2050 (BASE)
Population totale en milliers	10 228.9	10 414.6	10 790.2	10 584.5	10 088.6
<i>Grands groupes d'âges en milliers</i>					
0 à 14 ans	1 790.9	1 643.9	1 684.3	1 651.2	1 548.3
15 à 39 ans	3 491.1	3 251.6	3 066.1	3 038.5	2 844.5
40 à 64 ans	3 228.9	3 669.6	3 385.7	3 196.5	3 041.0
65 ans et plus	1 718.0	1 849.5	2 654.1	2 698.3	2 654.8
<i>Grands groupes d'âges en % du total</i>					
0 à 14 ans	17	16	16	16	15
15 à 64 ans	66	66	60	59	59
65 ans et plus	17	18	24	25	26
Coefficient de dépendance des âgés en % : (65 ans et plus) / (15 à 64 ans)	26	27	41	43	45
Viellissement dans le vieillissement en % : (85 ans et plus) / (65 ans et plus)	10	12	12	19	19
Age moyen de la population	39	41	44	44	45

FIGURE 48 - Projection de population (concept démographique) - variante de flux migratoire plus élevé et scénario de base


Ces flux migratoires nets alimentent directement la population jeune et la population d'âge actif, et ne touchent la population âgée qu'après un certain temps. En 2050, le coefficient démographique de dépendance des âgés est donc abaissé de 2 points de pourcentage par rapport à la simulation de base. L'âge moyen de la population en 2050 est de 44 ans, contre 45 ans dans la base.

Canaux de diffusion des effets

Le canal de diffusion des effets de cette variante passe par l'augmentation des populations scolaire et active et partant, de l'emploi et de la croissance.

TABLEAU 54 - Variante de flux migratoire plus élevé (différences par rapport au scénario international de base)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	moyennes		
							2000 - 2030	2030 - 2050	2000 - 2050
PROJECTION MACROÉCONOMIQUE: PIB (taux de croissance)	0	0.10	0.10	0.16	0.14	0.13	0.11	0.14	0.12
PROJECTION SOCIO-ÉCONOMIQUE (en milliers)									
Population scolaire	0.5	22.1	55.7	88.5	118.5	148.4	40.2	118.5	71.5
Invalides	0	0.3	1.4	4.3	8.1	11.4	1.2	8.0	3.9
Pensionnés	0	-0.1	0.2	4.6	20.6	56.1	0.6	24.3	10.3
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - hommes (en différence)	0	0.02	0.08	0.10	0.09	0.07	0.05	0.09	0.06
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - femmes (en différence)	0	0.02	0.07	0.08	0.06	0.05	0.04	0.06	0.05
Prépensionnés	0	-0.2	-0.5	0.7	3.4	5.8	-0.2	3.4	1.3
Population active au sens large (définition BFP)	0.5	29.4	81.9	140.1	199.7	254.0	59.3	198.6	115.1
Emploi	0	18.3	65.6	128.8	183.1	231.6	49.3	182.0	102.4
dont emploi public	0	3.5	12.0	21.1	30.0	38.2	8.4	29.9	17.0
Chômage officiel	0.5	9.0	12.6	9.1	12.9	16.4	7.9	12.9	9.9
taux officiel de chômage (en différence)	0.01	0.15	0.16	0	0	0	0.09	0	0.05
Chômage âgé	0	2.0	3.6	2.2	3.7	6.0	2.2	3.8	2.8
DÉPENSES SOCIALES: niveau en BEF de 1998: différences en % par rapport à la base	0	0.3	0.7	1.2	2.1	3.3	0.6	2.3	1.5
Allocations familiales	0	1.0	2.5	4.0	5.5	7.0	1.8	5.6	3.4
Prestations pour incapacité de travail	0	0.2	0.7	1.9	3.7	5.1	0.7	3.7	2.1
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0	0	0	0.2	0.7	1.8	0	0.9	0.5
Prépensions	0	-0.2	-0.3	0.4	2.3	3.9	-0.1	2.4	1.1
Allocations de chômage	0.1	1.8	3.1	2.6	4.1	5.5	1.9	4.2	2.9
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0	0.7	1.7	1.2	2.5	4.1	1.1	2.7	1.8
Soins de santé	0	0.2	1.0	2.1	3.3	4.4	0.9	3.4	2.2
différences en points de pourcentage du PIB	0	-0.03	-0.19	-0.48	-0.65	-0.68	-0.16	-0.63	-0.34
Allocations familiales	0	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Prestations pour incapacité de travail	0	0	-0.01	-0.02	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0	-0.04	-0.15	-0.36	-0.49	-0.50	-0.12	-0.47	-0.26
Prépensions	0	0	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01
Allocations de chômage	0	0.02	0.02	-0.01	-0.01	-0.01	0.01	-0.01	0
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0	0	0	-0.01	-0.01	-0.01	0	-0.01	0
Soins de santé	0	-0.02	-0.04	-0.09	-0.13	-0.15	-0.04	-0.13	-0.07
Coefficient socio-démographique de dépendance ^a	0.01	-0.04	-0.70	-2.14	-3.12	-3.23	-0.60	-2.95	-1.54
Coefficient financier de dépendance (hors dépenses de soins de santé) ^b	0	-0.03	-0.26	-0.72	-0.95	-0.96	-0.22	-0.91	-0.49
Coût budgétaire du vieillissement (en % du PIB)	0	-0.03	-0.17	-0.49	-0.66	-0.68	-0.15	-0.63	-0.34
COMPTES PUBLICS (en % du PIB)									
Cotisations effectives et impôts	0	0	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	0	-0.01	-0.01
Autres recettes (hors cotisations fictives)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation finale hors prestations directes	0	0.01	0.02	0	-0.01	-0.01	0	-0.01	0
dont dépenses d'enseignement	0	0.01	0.02	0.01	0	0	0.01	0	0.01
Transferts sociaux en nature et en espèces aux ménages	0	-0.03	-0.19	-0.50	-0.66	-0.69	-0.16	-0.64	-0.35
Autres dépenses primaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette publique	0	-0.01	-0.09	-0.29	-0.65	-1.13	-0.08	-0.67	-0.32
Surplus ou déficit public	0	0.04	0.26	0.78	1.31	1.81	0.23	1.31	0.66
Dette	0	-0.25	-1.79	-5.86	-12.64	-21.44	-1.55	-13.00	-6.18

- a. Population inactive (y compris prépensionnés et population scolaire) + chômeurs rapportés à la population active au sens large (cfr définition BFP), occupée ou non.
b. Prestations sociales (y compris allocations familiales) versées à la population inactive ou à la population active inoccupée rapportées aux revenus du travail de la population active occupée.

ii. Impacts sur la projection socio-économique

Davantage de population scolaire et de population active

L'accroissement des populations jeune et d'âge actif, corollaire de l'augmentation du flux migratoire, a pour effet direct de relever les populations scolaire (entre 2000 et 2050, + 71 500 unités en moyenne) et potentiellement active (entre 2000 et 2050, + 116 300 unités en moyenne). La baisse du poids des populations âgées a en outre pour effet d'accroître les taux moyens d'activité potentielle: en moyenne, entre 2000 et 2050, + 0.1 point de pourcentage pour les hommes comme pour les femmes.

Plus d'emploi, donc plus de croissance, et plus de chômage

La hausse de la population potentiellement active se traduit par un relèvement de l'emploi de 254 000 unités en 2050 et un accroissement du chômage officiel de 16 400 unités en 2050 (le taux de chômage de long terme de 6.6 % est en effet inchangé). L'augmentation de l'emploi donne lieu à une accélération de la croissance du PIB de 0.1 % par an en moyenne, entre 2000 et 2050 (ou un PIB augmenté de 6.2 % en 2050 par rapport à la simulation de base).

Davantage d'inactifs bénéficiant de prestations sociales

L'accroissement de l'emploi et du chômage se répercute progressivement sur les nombres de prépensionnés et de chômeurs âgés: en 2050, ces derniers sont respectivement augmentés de 5 800 et 6 000 unités. Le nombre d'invalides est également en hausse (+ 11 400 unités en 2050).

Plus de pensionnés

A terme, la hausse du flux migratoire se traduit par une augmentation du nombre de pensionnés. En 2050, cette augmentation est de 56 100 unités.

iii. Impacts sur le coût budgétaire des dépenses sociales

L'impact de la variante sur les dépenses sociales dépend directement des effets de celle-ci sur la projection socio-économique.

Baisse du poids des dépenses de pensions et de prépensions

L'effet de la variante sur les dépenses de prépensions et de pensions ne se manifeste vraiment qu'en fin de période de simulation en raison du délai nécessaire pour que le surcroît de population active dû à la hausse du solde migratoire se répercute sur les groupes âgés. Ainsi, malgré la légère hausse de la pension moyenne¹ et étant donné l'accélération de la croissance, le poids dans le PIB des dépenses de pensions et de prépensions est en baisse par rapport à la base: - 0.3 % en moyenne entre 2000 et 2050.

Plus de dépenses pour le chômage et l'incapacité de travail, mais leur poids dans le PIB est presque inchangé

Le niveau des dépenses de chômage est progressivement augmenté parallèlement à l'accroissement du nombre de chômeurs (en 2010 et en 2050, + 1.8 % et + 5.5 % respectivement par rapport à la simulation de base). La hausse progressive de ces dépenses s'explique aussi par la modification de la structure par âge des chômeurs. L'allocation moyenne est en effet d'abord réduite par rapport à la base (de - 0.1 % en moyenne entre 2000 et 2030), en raison de l'accroissement du poids des chômeurs plus jeunes en début de période de simulation. A long terme, au contraire, le poids du chômage âgé s'accroît et l'allocation moyenne est relevée par rapport à la base (de + 0.1 % en moyenne entre 2030 et 2050). Au total, étant donné l'accélération de la croissance économique, le poids dans le PIB des dépenses de chômage est pratiquement inchangé par rapport à la base.

1. Cette hausse de la pension moyenne (en 2050, + 0.1 % par rapport à la base) s'explique par l'accroissement du poids, dans le régime des travailleurs salariés, des pensionnés plus jeunes avec une pension plus élevée.

L'accroissement du niveau des dépenses pour incapacité de travail par rapport à la simulation de base (+ 0.2 % et + 5.1 % en 2010 et en 2050, respectivement) s'explique de façon analogue.

Un peu plus de dépenses pour allocations familiales

L'augmentation des dépenses pour allocations familiales (en 2050, + 7 % par rapport à la simulation de base) est due à l'augmentation de la population d'âge jeune.

Plus de dépenses de soins de santé, mais leur poids dans le PIB est en baisse

L'accroissement des dépenses de soins de santé (+ 4.4 % par rapport à la simulation de base en 2050) s'explique par l'accroissement de population et par l'accélération de la croissance du PIB qui en découle. Ces effets sont partiellement compensés par le rajeunissement de la population qui entraîne une réduction, par rapport à la base, des dépenses de soins de santé par tête. Au total, le poids de ces dépenses dans le PIB diminue (- 0.2 % du PIB en 2050).

Réduction du coût budgétaire du vieillissement et accroissement du solde des comptes publics en pourcentage du PIB

Compte tenu de la baisse du poids des dépenses de pensions et des dépenses de soins de santé et malgré l'augmentation des dépenses pour les traitements du personnel de l'enseignement due à la hausse de la population scolaire, le coût budgétaire du vieillissement est réduit de 0.7 point de pourcentage en moyenne en 2050. L'impact de cette baisse sur le solde primaire et partant, sur la dette et les charges d'intérêts conduit à une augmentation du solde des comptes publics de l'équivalent de 1.8 % du PIB en 2050.

d. Variante 9: des entrées en pension plus tardives

i. Paramètre variantiel: la composante législative du scénario socio-économique

Variante législative avec effet sur les nombres de bénéficiaires

La variante a pour objet de tester la sensibilité des résultats à une modification des âges d'entrée en prépension et en pension (c'est-à-dire en fait, une modification du nombre de pensionnés) de façon à induire une baisse de la dette des pouvoirs publics de l'ordre de 10 % du PIB en 2050. Les modalités de cette variante - qui ont un caractère purement technique - sont les suivantes:

... entrées en prépension: retardées

- dans le régime des travailleurs salariés, une augmentation de l'âge légal de la prépension, qui passe de 58 ans à 60 ans, à partir de 2002; la possibilité d'entrer en prépension à partir de 50 ans est toutefois conservée dans le cas d'entreprises en restructuration;

... entrées en pension anticipée dans le régime de la fonction publique: retardées

- dans le régime de la fonction publique (Etat ou entreprises publiques), une augmentation de l'âge auquel la retraite anticipée est autorisée de 60 à 61 ans, à partir de 2003.

Ces mesures correspondent à une diminution du nombre de nouveaux prépensionnés de 1 700 unités (ou 11.6 % par rapport à la simulation de base) en 2002 et du nombre de nouveaux pensionnés de 6 400 unités (ou 5.9 % par rapport à la simulation de base) en 2003. L'impact de ces mesures sur le nombre de nouveaux bénéficiaires est ponctuel dans la mesure où, les entrées étant seulement retardées d'un an, les entrées en prépension et en pension retrouvent dès l'année suivant l'introduction de la mesure un rythme proche de celui du scénario de base.

Canaux de diffusion des effets

Le canal de diffusion des effets de cette variante est double:

- d'une part, la baisse initiale des sorties de l'activité vers l'inactivité introduit une diminution du nombre de bénéficiaires de prépensions et de pensions, ainsi qu'une augmentation de la population active, donc de l'emploi, et partant du PIB;
- d'autre part, l'allongement des durées de carrière dans la fonction publique, dû aux sorties plus tardives de l'activité se répercute sur le calcul de la pension moyenne.

TABLEAU 55 - Variante d'entrées en pension plus tardives (différences par rapport au scénario international de base)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	moyennes		
							2000 - 2030	2030 - 2050	2000 - 2050
PROJECTION MACROÉCONOMIQUE: PIB (taux de croissance)	0	0.01	-0.03	0	0	0.01	0.01	0	0.01
PROJECTION SOCIO-ÉCONOMIQUE (en milliers)									
Population scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Invalides	0	0.1	-0.1	0	0.1	0.1	0	0.1	0
Pensionnés	0	-14.2	-19.6	-19.7	-18.3	-19.0	-14.8	-18.6	-16.3
Femmes à charge de pensionnés (au taux "ménage")	0	1.1	0.4	-3.5	-4.7	-4.2	0	-4.4	-1.8
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - hommes (en différence)	0	0.12	0.14	0.14	0.13	0.14	0.11	0.13	0.12
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - femmes (en différence)	0	0.16	0.24	0.25	0.23	0.26	0.18	0.23	0.20
Prépensionnés	0	-3.4	-4.6	-4.1	-3.5	-3.5	-3.7	-3.5	-3.6
Population active au sens large (définition BFP)	0	13.0	17.2	16.3	14.2	15.0	13.3	14.5	13.7
Emploi	0	3.5	6.0	13.5	12.5	12.9	6.4	12.6	8.8
dont emploi public	0	0.4	0.7	0.7	0.6	0.6	0.5	0.6	0.5
Chômage officiel	0	6.8	7.1	1.0	0.9	0.9	4.4	0.9	3.0
taux officiel de chômage (en différence)	0	0.13	0.14	0	0	0	0.08	0	0.05
Chômage âgé	0	2.6	4.1	1.8	0.9	1.2	2.5	1.0	1.9
DÉPENSES SOCIALES: niveau en BEF de 1998: différences en % par rapport à la base	0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Allocations familiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestations pour incapacité de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0	-0.7	-0.7	-0.6	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6
Prépensions	0	-2.3	-2.6	-2.5	-2.4	-2.3	-2.4	-2.3	-2.4
Allocations de chômage	0	1.6	2.3	0.7	0.4	0.5	1.3	0.5	0.9
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0	1.3	2.3	1.4	0.8	1.0	1.5	0.9	1.3
Soins de santé	0	0.1	0.2	0.4	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3
différences en points de pourcentage du PIB	0	-0.06	-0.07	-0.14	-0.13	-0.14	-0.08	-0.13	-0.10
Allocations familiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestations pour incapacité de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0	-0.07	-0.09	-0.12	-0.11	-0.12	-0.07	-0.11	-0.09
Prépensions	0	-0.01	-0.02	-0.02	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01
Allocations de chômage	0	0.01	0.01	0	0	0	0.01	0	0
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0	0	0.01	0	0	0	0	0	0
Soins de santé	0	-0.06	-0.07	-0.14	-0.13	-0.14	-0.08	-0.13	-0.10
Coefficient socio-démographique de dépendance ^a	0	-0.50	-0.76	-1.03	-0.98	-1.03	-0.63	-0.99	-0.77
Coefficient financier de dépendance (hors dépenses de soins de santé) ^b	0	-0.10	-0.14	-0.25	-0.23	-0.24	-0.14	-0.23	-0.17
Coût budgétaire du vieillissement (en % du PIB)	0	-0.06	-0.08	-0.15	-0.14	-0.15	-0.08	-0.14	-0.11
COMPTES PUBLICS (en % du PIB)									
Cotisations effectives et impôts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres recettes (hors cotisations fictives)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation finale hors prestations directes	0	0	0	-0.02	-0.02	-0.02	-0.01	-0.02	-0.01
dont dépenses d'enseignement	0	0	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01
Transferts sociaux en nature et en espèces aux ménages	0	-0.06	-0.08	-0.14	-0.13	-0.14	-0.08	-0.13	-0.10
Autres dépenses primaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette publique	0	-0.02	-0.07	-0.18	-0.32	-0.50	-0.06	-0.33	-0.17
Surplus ou déficit public	0	0.08	0.15	0.33	0.47	0.65	0.14	0.48	0.28
Dette	0	-0.43	-1.41	-3.46	-6.08	-9.35	-1.14	-6.21	-3.18

a. Population inactive (y compris prépensionnés et population scolaire) + chômeurs rapportés à la population active au sens large (cfr définition BFP), occupée ou non.

b. Prestations sociales (y compris allocations familiales) versées à la population inactive ou à la population active inoccupée rapportées aux revenus du travail de la population active occupée.

ii. Impacts sur la projection socio-économique

Moins de prépensionnés et moins de pensionnés

La variante induit directement une baisse des nombres de prépensionnés et de pensionnés de la fonction publique: respectivement, - 3 600 et de - 16 300 unités en moyenne entre 2000 et 2050.

Augmentation de la population active

Les entrées plus tardives en pension induisent une légère augmentation de la population potentiellement active aux âges élevés: entre 2000 et 2050, le taux d'activité potentielle des 15 - 64 ans est en moyenne accru de 0.2 % pour les femmes et de 0.1 % pour les hommes. La population active officielle est encore davantage accrue en raison des entrées plus tardives en prépension: + 13 700 personnes en moyenne entre 2000 et 2050.

Plus d'emploi

Cette augmentation de la population active se répercute sur l'emploi: d'abord, partiellement tant que le taux de chômage de long terme n'est pas atteint (*i.e.* jusque 2021) et ensuite, presque entièrement (+ 12 800 emplois en moyenne, entre 2022 et 2050). C'est essentiellement l'emploi privé qui produit cet accroissement de l'emploi, dans la mesure où la contrainte du chômage structurel ne joue que sur l'emploi privé (*cfr* chapitre II).

Un peu plus de chômage

Corollairement à l'accroissement de l'emploi, le chômage, et essentiellement le chômage âgé, est également légèrement augmenté, surtout pendant les deux premières décennies, durant lesquelles le taux de chômage de long terme n'est pas atteint: entre 2000 et 2021, + 8 200 chômeurs en moyenne (dont + 2 400 chômeurs âgés) et entre 2022 et 2050, + 2 500 chômeurs en moyenne (dont + 1 600 chômeurs âgés).

iii. Impacts sur le coût budgétaire des dépenses sociales

Salaires inchangés, mais un peu plus de croissance

La variante n'a pas d'effet sur l'évolution des salaires, ni dès lors, sur la politique sociale. Par contre, elle a un léger effet sur la croissance économique, *via* l'accroissement de l'emploi: en 2050, le PIB est supérieur de 0.3 % à ce qu'il est dans la simulation de base.

Moins de dépenses de pensions et de prépensions

En raison de la diminution du nombre de bénéficiaires, les dépenses de pensions et de prépensions sont réduites par rapport à la simulation de base, respectivement, de 0.6 % et 2.4 % en moyenne entre 2000 et 2050. On notera que l'augmentation de la pension moyenne dans le secteur public¹ consécutive à l'allongement de la durée de carrière des fonctionnaires pensionnés est compensée par l'accroissement du poids des pensions (plus basses) du régime des travailleurs salariés et indépendants: en 2050, l'allocation moyenne de pension ou de prépension - tous régimes confondus - est même très légèrement réduite.

Davantage de dépenses de chômage, mais leur poids dans le PIB est inchangé

Les dépenses de chômage sont, quant à elles, augmentées par rapport à la base en raison de l'augmentation du nombre de chômeurs. Cependant, étant donné le léger surcroît de croissance, leur poids dans le PIB reste inchangé par rapport à la simulation de base.

Plus de dépenses de soins de santé, mais leur poids dans le PIB est inchangé

L'augmentation des dépenses de soins de santé s'explique par l'accélération de la croissance. Le poids dans le PIB de ces dépenses est inchangé par rapport à la simulation de base.

1. En 2050, + 1 % par rapport à la simulation de base.

Au total: hausse du solde des comptes publics en pourcentage du PIB

Au total, la baisse des dépenses de pensions et de prépensions se répercute sur le solde primaire et partant, progressivement, sur l'évolution de la dette et les charges d'intérêts. En 2050, le solde des comptes des pouvoirs publics est accru de l'ordre de 0.7 % du PIB.

e. Variante 10: une baisse des dépenses de soins de santé

i. Paramètre variantiel: le scénario de politique sociale

Variante de politique sociale avec effet sur les prestations par tête

La variante a pour objet de tester la sensibilité des résultats à une baisse des dépenses de soins de santé de façon à induire une baisse de la dette des pouvoirs publics de l'ordre de 10 % du PIB en 2050. La modalité technique retenue pour simuler cette variante consiste en une réduction des taux de remboursement des soins de santé de 1.05 % à partir de 2001.

Canaux de diffusion des effets

L'effet de cette variante de politique sociale porte directement sur les dépenses publiques de soins de santé.

ii. Impacts sur la projection socio-économique

Pas d'effet sur la projection socio-économique

Cette variante n'a aucun impact sur la projection socio-économique, ni sur la projection macroéconomique.

TABLEAU 56 - Variante de baisse des dépenses de soins de santé (différences par rapport au scénario international de base)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	moyennes		
							2000 - 2030	2030 - 2050	2000 - 2050
DÉPENSES SOCIALES:									
niveau en BEF de 1998: différences en % par rapport à la base	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5
Soins de santé	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5
Autres dépenses sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
différences en points de pourcentage du PIB	0	-0.10	-0.12	-0.13	-0.14	-0.14	-0.11	-0.14	-0.12
Soins de santé	0	-0.10	-0.12	-0.13	-0.14	-0.14	-0.11	-0.14	-0.12
Autres dépenses sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût budgétaire du vieillissement (en % du PIB)	0	-0.10	-0.12	-0.13	-0.14	-0.14	-0.11	-0.14	-0.12
COMPTES PUBLICS (en % du PIB)									
Cotisations effectives et impôts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres recettes (hors cotisations fictives)	0	-0.02	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01	-0.01
Consommation finale hors prestations directes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts sociaux en nature et en espèces aux ménages	0	-0.10	-0.12	-0.13	-0.14	-0.14	-0.11	-0.14	-0.12
Autres dépenses primaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette publique	0	-0.05	-0.11	-0.22	-0.36	-0.53	-0.09	-0.36	-0.20
Surplus ou déficit public	0	0.13	0.22	0.34	0.48	0.67	0.18	0.49	0.31
Dette	0	-0.94	-2.21	-4.15	-6.69	-9.98	-1.72	-6.83	-3.78

iii. Impacts sur le coût budgétaire des dépenses sociales

Moins de dépenses de soins de santé et augmentation du solde des comptes publics en pourcentage du PIB

Seules les dépenses sociales en matière de santé sont modifiées par la variante: en moyenne entre 2000 et 2050, - 1.5 % par rapport à la simulation de base (ou - 0.1 % du PIB). Il s'ensuit une diminution progressive de la dette et partant des charges d'intérêts. L'augmentation du solde des comptes publics, de 0.1 % du PIB en 2010, atteint 0.7 % du PIB en 2050.

f. Variante 11: une réduction des dépenses sociales

i. Paramètre variantiel: le scénario de politique sociale

Variante de politique sociale avec effet sur les allocations moyennes de chômage et de prépensions

La variante a pour objet de tester la sensibilité des résultats à une mesure de réduction des dépenses sociales de façon à induire une baisse de la dette des pouvoirs publics de l'ordre de 10 % du PIB en 2050. Cette diminution des dépenses sociales est (techniquement) introduite en réduisant, pour les prépensions et les allocations de chômage, la croissance des plafonds salariaux¹ (qui est liée à la croissance conventionnelle des salaires² dans la simulation de base) de 0.7 % à partir de 2001. Les allocations forfaitaires (pour le chômage) et celles calculées sur base des salaires qui n'atteignent pas le plafond salarial (pour le chômage et pour les prépensions) ne sont pas modifiées.

Canaux de diffusion des effets

Les effets de cette variante de politique sociale portent directement sur les dépenses publiques de chômage et de prépensions, *via* la baisse des indemnités maximales et l'accroissement du nombre d'allocations qui sont calculées sur base des salaires qui atteignent le plafond salarial.

TABLEAU 57 - Variante de baisse des dépenses sociales (différences par rapport au scénario international de base)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	moyennes		
							2000 - 2030	2030 - 2050	2000 - 2050
DÉPENSES SOCIALES:	0	-0.1	-0.5	-0.7	-0.9	-1.2	-0.4	-1.0	-0.7
niveau en BEF de 1998: différences en % par rapport à la base									
Prépensions	0	-1.2	-7.3	-13.6	-19.4	-24.8	-6.1	-19.7	-12.4
Allocations de chômage	0	-0.9	-4.6	-8.5	-12.6	-16.9	-3.3	-13.0	-7.5
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0	-0.9	-5.4	-10.2	-14.9	-19.5	-4.2	-15.3	-9.0
Autres dépenses sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
différences en points de pourcentage du PIB	0	-0.02	-0.10	-0.18	-0.24	-0.30	-0.07	-0.24	-0.14
Prépensions	0	-0.01	-0.04	-0.07	-0.09	-0.12	-0.03	-0.09	-0.05
Allocations de chômage	0	-0.01	-0.06	-0.10	-0.14	-0.19	-0.04	-0.14	-0.08
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0	0	-0.03	-0.04	-0.05	-0.07	-0.02	-0.05	-0.03
Autres dépenses sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coefficient financier de dépendance (hors dépenses de soins de santé) ^a	0	-0.04	-0.19	-0.32	-0.43	-0.56	-0.13	-0.43	-0.25
Coût budgétaire du vieillissement (en % du PIB)	0	-0.02	-0.10	-0.18	-0.23	-0.30	-0.07	-0.24	-0.14
COMPTES PUBLICS (en % du PIB)									
Cotisations effectives et impôts	0	0	0	0	-0.01	-0.01	0	-0.01	0
Autres recettes (hors cotisations fictives)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Consommation finale hors prestations directes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts sociaux en nature et en espèces aux ménages	0	-0.02	-0.10	-0.18	-0.23	-0.30	-0.07	-0.24	-0.14
Autres dépenses primaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette publique	0	0	-0.03	-0.13	-0.29	-0.52	-0.03	-0.30	-0.14
Surplus ou déficit public	0	0.02	0.13	0.30	0.52	0.82	0.10	0.53	0.27
Dette	0	-0.05	-0.73	-2.55	-5.51	-9.95	-0.64	-5.78	-2.72

a. Prestations sociales versées à la population inactive ou à la population active inoccupée (y compris allocations familiales) rapportées aux revenus du travail de la population active occupée.

ii. Impacts sur la projection socio-économique

Pas d'effet sur la projection socio-économique

Cette variante n'a aucun impact sur la projection socio-économique, ni sur la projection macroéconomique.

1. Voir glossaire.
2. Voir glossaire.

iii. Impacts sur le coût budgétaire des dépenses sociales

Parmi les dépenses sociales, seules les dépenses de chômage et de prépensions diffèrent de la base.

Moins de dépenses de chômage

En 2050, les allocations de chômage sont diminuées de l'équivalent de 0.2 % du PIB, dont plus du tiers pour des allocations payées à des chômeurs de plus de 50 ans. La réduction de l'allocation de chômage moyenne est de 16.9 % en 2050 (- 20.4 % pour les hommes et - 12.5 % pour les femmes).

Moins de dépenses de prépensions

En 2050, les prépensions sont diminuées de l'équivalent de 0.1 % du PIB suite à la réduction de 24.8 % de la prépension moyenne.

Au total, hausse du solde des comptes publics en pourcentage du PIB

Cette réduction des transferts sociaux aux ménages induit une très légère baisse à long terme des recettes d'impôts. L'accroissement du solde primaire généré par la variante et partant, la diminution de la dette, entraîne une réduction des charges d'intérêts de l'ordre de 0.5 % du PIB en 2050. Au total, le solde des comptes publics est relevé de 0.8 % du PIB en 2050.

g. Variante 12: une pension plus basse

i. Paramètre variantiel: le scénario de politique sociale

Variante de politique sociale avec effet sur la pension moyenne du secteur public

La variante a pour objet de tester la sensibilité des résultats à une modification de la politique sociale en matière de pension moyenne de manière à induire une baisse de la dette des pouvoirs publics de l'ordre de 10 % du PIB en 2050. Les modalités techniques de cette variante consistent en une pénalité financière qui est incorporée dans le calcul de la pension de la fonction publique, pour les fonctions administration et enseignement, si les pensionnés entrent en pension de façon anticipée. La pension moyenne des nouveaux pensionnés est réduite de 5 %, de 3.3 % ou de 1.7 % selon qu'ils partent à la retraite à 60 - 61 ans, à 62 ans ou à 63 ans. Elle n'est pas modifiée si l'entrée en pension a lieu à l'âge de 64 ans ou plus. La variante n'incorpore aucune hypothèse de modification des entrées en pension aux âges concernés par la pénalité.

La pension moyenne des pensionnés de l'administration et de l'enseignement est donc progressivement réduite au fur et à mesure que le poids des pensionnés entrés en pension anticipée après 2000 augmente dans le stock des pensionnés. En 2050, elle est donc inférieure, par rapport à la simulation de base, de 5.5 % pour l'enseignement et de 5.6 % pour la fonction administrative. Il s'ensuit une baisse de la pension moyenne, tous régimes confondus, de 1.5 % en 2050 par rapport à la simulation de base.

Canaux de diffusion des effets

L'effet de cette variante porte directement sur les dépenses de pensions.

ii. Impacts sur la projection socio-économique

Pas d'effet sur la projection socio-économique

Cette variante n'a aucun impact sur la projection socio-économique, ni sur la projection macroéconomique.

TABLEAU 58 - Variante de pension plus basse (différences par rapport au scénario international de base)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	moyennes		
							2000 - 2030	2030 - 2050	2000 - 2050
DÉPENSES SOCIALES:									
niveau en BEF de 1998: différences en % par rapport à la base	0	-0.3	-0.5	-0.7	-0.7	-0.7	-0.4	-0.7	-0.6
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0	-0.7	-1.2	-1.4	-1.4	-1.5	-1.0	-1.4	-1.2
Autres dépenses sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
différences en points de pourcentage du PIB	0	-0.06	-0.11	-0.16	-0.17	-0.18	-0.09	-0.17	-0.12
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0	-0.06	-0.11	-0.16	-0.17	-0.18	-0.09	-0.17	-0.12
Autres dépenses sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coefficient financier de dépendance (hors dépenses de soins de santé) ^a	0	-0.12	-0.21	-0.30	-0.32	-0.32	-0.16	-0.32	-0.22
Coût budgétaire du vieillissement (en % du PIB)	0	-0.06	-0.11	-0.16	-0.17	-0.17	-0.09	-0.17	-0.12
COMPTES PUBLICS (en % du PIB)									
Recettes totales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts sociaux en nature et en espèces aux ménages	0	-0.06	-0.11	-0.16	-0.17	-0.17	-0.09	-0.17	-0.12
Autres dépenses primaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette publique	0	-0.02	-0.07	-0.18	-0.33	-0.53	-0.06	-0.34	-0.17
Surplus ou déficit public	0	0.08	0.19	0.34	0.51	0.70	0.14	0.51	0.29
Dette	0	-0.40	-1.47	-3.50	-6.34	-9.97	-1.16	-6.48	-3.31

a. Prestations sociales (y compris allocations familiales) versées à la population inactive ou à la population active inoccupée rapportées aux revenus du travail de la population active occupée.

iii. Impacts sur le coût budgétaire des dépenses sociales

Moins de dépenses de pensions

Les seules dépenses sociales affectées sont celles ciblées par la variante, *i.e.* les dépenses de pensions dans le secteur public. Il s'ensuit une baisse du poids des dépenses de pensions dans le PIB de 0.2 point de pourcentage en 2050 par rapport à la base.

Au total, hausse du solde des comptes publics en pourcentage du PIB

Au total, étant donné les effets directs de la variante sur le solde primaire et partant, les charges d'intérêts, le solde des comptes des pouvoirs publics est relevé de 0.7 % du PIB en 2050.

3. Les scénarios spécifiques à l'UE

a. Variante 13: une population moins nombreuse

i. Paramètres variantiels: le scénario démographique

Variante démographique complexe: moins de jeunes, moins d'actifs, moins d'âgés

Cette variante a pour objet de tester la sensibilité des résultats à une population moins nombreuse. Celle-ci est obtenue par modification de l'ensemble du scénario démographique: taux de fécondité plus faible, espérances de vie plus courtes et flux migratoire net moins important.

TABLEAU 59 - Hypothèses du scénario démographique Eurostat de population "basse"

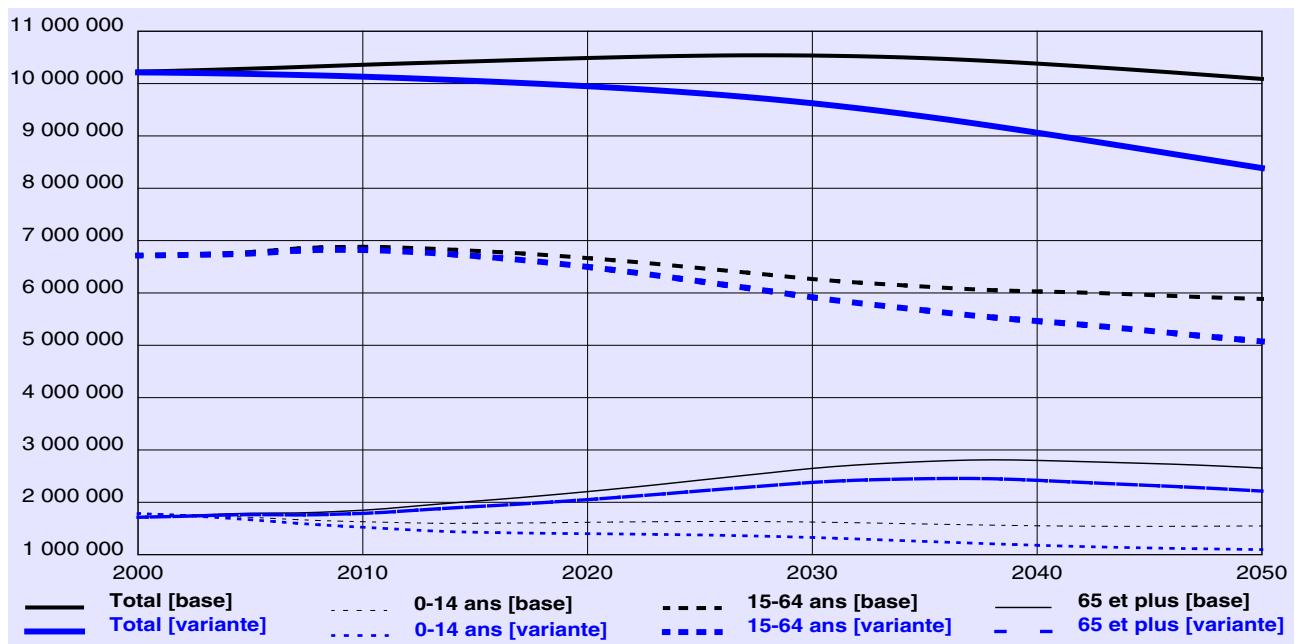
	2000		2025		2050	
	variante	différence par rapport à la base	variante	différence par rapport à la base	variante	différence par rapport à la base
Taux de fécondité	1.47	-0.07	1.48	-0.27	1.50	-0.30
Espérance de vie à la naissance (hommes)	74.9	-0.4	76.5	-3.2	76.5	-4.0
Espérance de vie à la naissance (femmes)	81.2	-0.3	82.4	-2.5	82.5	-3.0
Espérance de vie à 65 ans (hommes)	15.4	-0.3	16.4	-2.1	16.4	-2.6
Espérance de vie à 65 ans (femmes)	19.5	-0.2	20.3	-1.8	20.4	-2.1
Flux migratoire net (en milliers par an)	5 613	-4 591	10 000	-5 000	10 000	-5 000

L'ensemble de ces modifications se traduit par une diminution de la population de 1.7 million de personnes à l'horizon 2050, 901 000 hommes et 802 000 femmes (voir tableau 60). L'effet de la variante s'accroît avec le temps (en 2010, la population n'est diminuée que de 227 000 unités) et concerne tous les groupes d'âges.

TABLEAU 60 - Résultats du scénario démographique Eurostat de population "basse"

	2000	2010	2030	2050	2050 (BASE)
Population totale en milliers	10 213.3	10 132.2	9 624.2	8 385.3	10 088.6
<i>Grands groupes d'âges en milliers</i>					
0 à 14 ans	1 784.7	1 523.5	1 327.6	1 097.0	1 548.3
15 à 39 ans	3 486.5	3 174.8	2 700.9	2 286.9	2 844.5
40 à 64 ans	3 227.9	3 645.6	3 215.1	2 786.9	3 041.0
65 ans et plus	1 714.1	1 788.3	2 380.6	2 214.5	2 654.8
<i>Grands groupes d'âges en % du total</i>					
0 à 14 ans	17	15	14	13	15
15 à 64 ans	66	67	61	61	59
65 ans et plus	17	18	25	26	26
Coefficient de dépendance des âgés en %: (65 ans et plus) / (15 à 64 ans)	26	26	40	44	45
Viellissement dans le vieillissement en %: (85 ans et plus) / (65 ans et plus)	10	12	10	15	19
Age moyen de la population	39	41	45	46	45

FIGURE 49 - Projection de population (concept démographique) - variante de population "basse" et scénario de base



L'effet de la variante n'est cependant pas uniforme pour tous les groupes d'âges. Singulièrement, en 2050 la proportion des très âgés (les 85 ans et plus) dans le groupe des âgés (les 65 ans et plus) est beaucoup plus faible: 15 % contre 19 % dans le scénario international de base. Ainsi, le coefficient démographique de dépendance des âgés est abaissé de 1 point de pourcentage en 2050. L'âge moyen de la population est cependant plus élevé que dans le scénario de base (46 ans contre 45 ans dans la base).

Canaux de diffusion des effets

Les effets de cette variante se diffusent *via* la baisse de la population scolaire et de la population active, ainsi que par l'impact de la diminution de l'espérance de vie sur le nombre de bénéficiaires âgés (et en particulier, de pensionnés) et sur la durée pendant laquelle ils reçoivent des prestations.

*ii. Impacts sur la projection socio-économique**Moins de population scolaire, moins d'invalides*

La population scolaire et les nombres d'invalides sont en baisse (- 615 000 et - 18 000 personnes par rapport à la base, en 2050) suite à la baisse, respectivement, de la population jeune et de la population d'âge actif.

Moins de pensionnés

Le nombre de pensionnés est également en baisse (en 2050, - 485 000 personnes par rapport à la base) suite, d'une part, à la diminution du nombre d'entrées en pension consécutive à la baisse de la population d'âge actif, et d'autre part, à l'augmentation du nombre de décès due à la diminution des coefficients de survie. La plus grande précocité des décès étant plus accentuée pour les hommes que pour les femmes, il s'ensuit également une légère baisse de la proportion de pensionnés au taux "ménage" (- 0.5 % en moyenne).

Moins de population potentiellement active, surtout dans les classes d'âges élevés...

La diminution de la population par rapport à la simulation de base induit une baisse de toutes les composantes de la population potentiellement active. Ces baisses ne sont cependant pas proportionnelles à la baisse de population, dans la mesure où la structure par âge de celle-ci est également modifiée par rapport à la base. Ainsi, le poids de la population des 50 - 64 ans s'accroît graduellement au détriment de celui des 15 - 49 ans.

... malgré une légère hausse des taux d'activité potentielle

Au total, les taux d'activité potentielle sont légèrement augmentés (également en raison de la restructuration de l'emploi par statut professionnel en faveur du secteur privé puisque dans le secteur public, l'entrée en pension a lieu à des âges plus jeunes que dans le secteur privé). La réduction du nombre de prépensionnés et du nombre de chômeurs âgés est relativement nettement moins accentuée que celle de l'emploi ou du chômage officiel.

*iii. Impacts sur le coût budgétaire des dépenses sociales**Salaires inchangés*

Les hypothèses de gains de productivité et donc de croissance des salaires et de politique sociale ne sont pas modifiées dans la variante. L'effet de celle-ci sur les dépenses sociales dépend dès lors de l'impact de la variante sur la projection socio-économique.

Moins de dépenses pour allocations familiales

Les dépenses pour allocations familiales sont fortement réduites par rapport à la base (en 2050, - 28.2 %) suite à la baisse importante de la population scolaire. Il y a en outre une légère baisse de la prestation moyenne en raison de la redistribution de l'emploi par statut professionnel qui fait suite à la diminution de l'emploi dans l'enseignement. Etant donné le ralentissement de la croissance induit par la baisse de l'emploi, le poids dans le PIB des dépenses pour allocations familiales n'est réduit que de 0.1 point de pourcentage en 2050.

Moins de dépenses de pensions malgré une hausse du taux de remplacement

En 2050, les dépenses de pensions sont diminuées de 14.6 % par rapport à la simulation de base. Cette baisse est légèrement inférieure à la baisse du nombre de pensionnés en raison de la hausse de la pension moyenne dans le régime des travailleurs salariés suite à l'accroissement du poids des pensionnés plus jeunes (avec une pension plus élevée), la

baisse du poids des pensions au taux “ménage” ne compensant pas cet effet.¹ En 2050, le taux de remplacement de la pension moyenne (*cf* glossaire) est accru de 0.3 % par rapport à la base². Au total, compte tenu du ralentissement de la croissance, le poids dans le PIB des dépenses de pensions n’est diminué que de 0.1 point de pourcentage en 2050.

TABLEAU 61 - Variante de population “basse” (différences par rapport au scénario international de base)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	moyennes		
							2000 - 2030	2030 - 2050	2000 - 2050
PROJECTION MACROÉCONOMIQUE: PIB (taux de croissance)	0	-0.14	-0.25	-0.38	-0.49	-0.62	-0.17	-0.49	-0.30
PROJECTION SOCIO-ÉCONOMIQUE (en milliers)									
Population scolaire	-6.9	-114.3	-264.4	-391.7	-504.0	-615.1	-191.6	-503.8	-316.2
Invalides	-0.1	-1.1	-3.9	-7.4	-11.8	-18.0	-2.8	-12.1	-6.6
Pensionnés	-3.3	-52.4	-145.7	-270.8	-405.3	-485.3	-109.5	-395.0	-223.9
Femmes à charge de pensionnés (au taux “ménage”)	-1.0	-15.2	-31.0	-37.5	-35.8	-31.8	-21.9	-35.5	-27.2
Taux d’activité potentielle: 15 à 64 ans - hommes (en différence)	0	-0.03	0.29	0.58	0.56	0.50	0.18	0.55	0.33
Taux d’activité potentielle: 15 à 64 ans - femmes (en différence)	0	-0.03	0.27	0.56	0.54	0.41	0.17	0.52	0.31
Prépensionnés	-0.1	-0.4	-1.1	-3.1	-4.7	-5.6	-1.0	-4.5	-2.4
Population active au sens large (définition BFP)	-3.2	-45.5	-102.4	-216.6	-377.8	-565.9	-83.6	-382.7	-204.2
Emploi	0	-27.4	-94.2	-198.9	-348.3	-522.7	-69.4	-353.0	-183.6
dont emploi public	0	-9.5	-32.0	-57.3	-85.2	-115.4	-22.6	-85.6	-47.9
Chômage officiel	-3.2	-12.8	-2.9	-14.1	-24.6	-36.9	-10.2	-24.9	-16.2
taux officiel de chômage (en différence)	-0.06	-0.21	0.08	0	0	0	-0.11	0	-0.06
Chômage âgé	0	-5.3	-5.3	-3.7	-4.9	-6.2	-4.0	-4.8	-4.4
DÉPENSES SOCIALES:	-0.2	-2.1	-4.5	-7.5	-11.1	-14.5	-4.0	-11.4	-7.9
niveau en BEF de 1998: différences en % par rapport à la base									
Allocations familiales	-0.3	-4.7	-11.5	-17.2	-22.6	-28.2	-8.4	-23.0	-14.4
Prestations pour incapacité de travail	-0.4	-1.6	-2.9	-4.9	-7.4	-10.3	-2.6	-7.7	-5.0
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	-0.1	-2.2	-5.2	-8.1	-11.6	-14.6	-4.5	-11.8	-8.5
Prépensions	0	-0.3	-0.6	-1.9	-3.2	-3.8	-0.7	-3.1	-1.8
Allocations de chômage	-0.5	-3.1	-1.7	-4.1	-7.3	-10.8	-2.7	-7.6	-4.8
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	-0.1	-2.2	-2.8	-2.6	-4.3	-5.2	-2.3	-4.2	-3.1
Soins de santé	-0.2	-1.5	-3.7	-6.6	-10.7	-14.8	-3.3	-11.1	-7.4
différences en points de pourcentage du PIB	-0.04	-0.29	-0.51	-0.62	-0.55	-0.18	-0.40	-0.49	-0.43
Allocations familiales	-0.01	-0.05	-0.11	-0.14	-0.14	-0.14	-0.08	-0.14	-0.10
Prestations pour incapacité de travail	0	-0.01	-0.01	0	0.02	0.05	-0.01	0.03	0.01
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	-0.01	-0.13	-0.30	-0.30	-0.33	-0.08	-0.21	-0.30	-0.25
Prépensions	0	0	0.01	0.02	0.03	0.06	0.01	0.03	0.02
Allocations de chômage	-0.01	-0.04	0.01	0.01	0.02	0.04	-0.02	0.02	0
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0	-0.01	0	0.01	0.02	0.04	0	0.02	0.01
Soins de santé	-0.01	-0.06	-0.12	-0.13	-0.15	-0.09	-0.08	-0.14	-0.10
Coefficient socio-démographique de dépendance ^a	-0.21	-2.82	-6.44	-8.98	-9.78	-8.53	-4.66	-9.41	-6.53
Coefficient financier de dépendance (hors dépenses de soins de santé) ^b	-0.06	-0.42	-0.71	-0.88	-0.72	-0.12	-0.56	-0.64	-0.59
Côût budgétaire du vieillissement (en % du PIB)	-0.04	-0.38	-0.80	-1.06	-1.07	-0.73	-0.59	-1.01	-0.75
COMPTES PUBLICS (en % du PIB)									
Cotisations effectives et impôts	0	0	0.01	0.01	0.02	0.03	0.01	0.02	0.01
Autres recettes (hors cotisations fictives)	0	-0.06	-0.06	-0.06	-0.06	-0.05	-0.05	-0.06	-0.05
Consommation finale hors prestations directes	0	-0.07	-0.24	-0.38	-0.45	-0.50	-0.17	-0.45	-0.28
dont dépenses d’enseignement	0	-0.08	-0.27	-0.40	-0.48	-0.53	-0.18	-0.47	-0.30
Transferts sociaux en nature et en espèces aux ménages	-0.04	-0.29	-0.52	-0.63	-0.56	-0.17	-0.40	-0.50	-0.44
Autres dépenses primaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette publique	0	-0.07	-0.37	-1.13	-2.37	-4.21	-0.32	-2.48	-1.19
Surplus ou déficit public	0.04	0.38	1.08	2.10	3.35	4.85	0.85	3.39	1.87
Dette	-0.05	-1.68	-7.61	-21.82	-44.70	-78.22	-6.43	-46.63	-22.68

- a. Population inactive (y compris prépensionnés et population scolaire) + chômeurs rapportés à la population active au sens large (*cf* définition BFP), occupée ou non.
 b. Prestations sociales (y compris allocations familiales) versées à la population inactive ou à la population active inoccupée rapportées aux revenus du travail de la population active occupée.

- Cette hausse de la pension moyenne dans le régime des travailleurs salariés n’est pas non plus compensée par la baisse de l’allocation moyenne des pensionnés de l’administration qui fait suite d’une part, à la baisse du poids des pensions des hommes et d’autre part, aux décès plus précoces des pensionnés plus âgés (dont la pension est plus élevée durant la première moitié de la période de projection).
- Si l’on considère le taux de remplacement pour la population “couverte”, *i.e.* les dépenses de pensions par pensionné(e) ou femme à charge rapportée au salaire moyen, l’augmentation en 2050 est de 0.6 % par rapport à la simulation de base.

Moins de dépenses de pré-pensions mais leur poids dans le PIB est en hausse

Les dépenses pour pré-pensions sont réduites parallèlement à la baisse du nombre de bénéficiaires (- 3.8 % en 2050). Toutefois, étant donné le ralentissement de la croissance, le poids dans le PIB de ces dépenses est relevé de 0.6 point de pourcentage en 2050.

Moins de dépenses pour incapacité de travail mais leur poids dans le PIB augmente

Les prestations pour incapacité de travail¹ sont réduites de 10.3 % en 2050, d'une part à cause de la diminution des naissances et d'autre part, en raison de la baisse du nombre d'invalides. Toutefois, leur poids dans le PIB est relevé de 0.5 point de pourcentage en 2050.

Moins de dépenses de chômage mais leur poids dans le PIB s'accroît

En 2050, les dépenses de chômage sont diminuées de 10.8 % par rapport à la base en raison d'une part, de la baisse du nombre de chômeurs et d'autre part, de l'impact sur l'allocation moyenne (- 0.4 % en 2050) de la modification de la répartition du chômage par âge et par sexe. Etant donné le ralentissement de la croissance, le poids dans le PIB de ces dépenses est cependant relevé de 0.4 point de pourcentage en 2050.

Moins de dépenses de soins de santé

Les dépenses de soins de santé sont également nettement diminuées (- 14.8 % ou - 0.1 % du PIB en 2050) suite à la diminution de la population et dans une moindre mesure, à son rajeunissement.

Au total, diminution du coût budgétaire du vieillissement et hausse du solde des comptes publics en pourcentage du PIB

Au total, étant donné la baisse des dépenses pour les traitements du personnel de l'enseignement (faisant suite à la diminution de la population scolaire), le coût budgétaire du vieillissement est réduit de 0.7 point de pourcentage. Cette diminution induit un relèvement du solde des comptes publics de 4.8 % du PIB en 2050, compte tenu des effets induits sur la dette et les charges d'intérêts.

b. Variante 14: une population plus nombreuse*i. Paramètres variantiels: le scénario démographique**Variante démographique complexe: plus de jeunes, plus d'actifs, plus d'âgés*

Cette variante a pour objet de tester la sensibilité des résultats à une population plus nombreuse. Celle-ci est obtenue par modification de l'ensemble du scénario démographique: taux de fécondité plus élevé, espérances de vie plus longues et flux migratoire net plus important.

TABLEAU 62 - Hypothèses du scénario démographique Eurostat de population "haute"

	2000		2025		2050	
	variante	différence par rapport à la base	variante	différence par rapport à la base	variante	différence par rapport à la base
Taux de fécondité	1.63	0.09	1.97	0.22	2.00	0.20
Espérance de vie à la naissance (hommes)	75.7	0.4	81.8	2.1	83.5	3.0
Espérance de vie à la naissance (femmes)	81.7	0.2	86.3	1.4	87.5	2.0
Espérance de vie à 65 ans (hommes)	16.0	0.3	19.9	1.4	21.0	2.0
Espérance de vie à 65 ans (femmes)	19.9	0.2	23.2	1.1	24.0	1.5
Flux migratoire net (en milliers par an)	14 715	4 511	20 000	5 000	20 000	5 000

1. Comprenant notamment les allocations pour maternité.

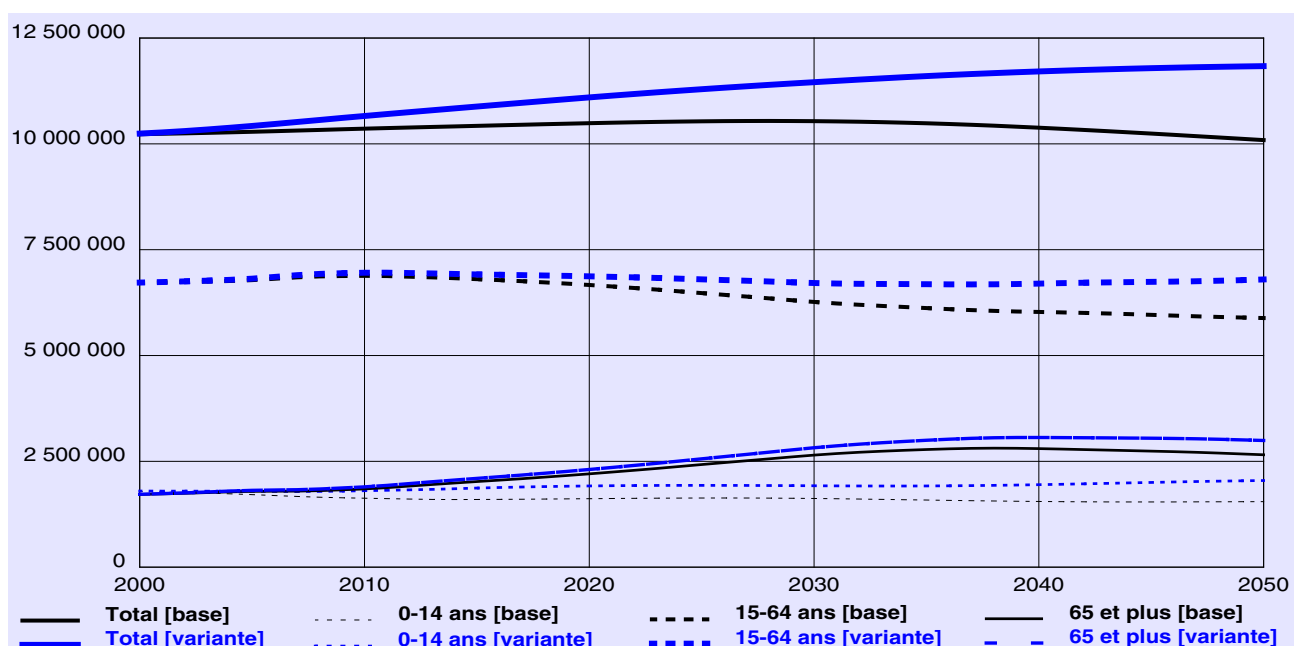
Ces modifications se traduisent par une augmentation de la population de 1 750 million de personnes à l'horizon 2050 (925 000 hommes et 823 000 femmes) - voir tableau 63. L'effet de la variante s'accroît avec le temps (en 2010, la population n'est relevée que de 300 000 unités). Tous les groupes d'âges sont affectés; mais ce sont les groupes les plus jeunes qui en 2050 auront le plus gagné: en 2050, + 500 000 enfants de 0 à 14 ans, + 600 000 personnes de 15 à 39 ans contre + 310 000 personnes de 40 à 64 ans et + 340 000 âgés de 65 ans et plus.

Dès lors, la structure par âge de la population est modifiée et le coefficient démographique de dépendance des âgés est abaissé de 1 point de pourcentage en 2050 (44 % contre 45 % dans le scénario de base); le poids des jeunes dans la population est sensiblement plus élevé (17 % contre 15 % dans le scénario de base). L'âge moyen de la population en 2050 est de 43 ans contre 45 ans dans le scénario de base.

TABEAU 63 - Résultats du scénario démographique Eurostat de population "haute"

	2000	2010	2030	2050	2050 (BASE)
Population totale en milliers	10 243.3	10 659.1	11 457.2	11 836.0	10 088.6
<i>Grands groupes d'âges en milliers</i>					
0 à 14 ans	1 798.6	1 806.5	1 923.2	2 046.6	1 548.3
15 à 39 ans	3 493.2	3 273.5	3 295.9	3 445.5	2 844.5
40 à 64 ans	3 229.8	3 682.1	3 416.8	3 351.6	3 041.0
65 ans et plus	1 721.7	1 897.0	2 821.3	2 992.3	2 654.8
<i>Grands groupes d'âges en % du total</i>					
0 à 14 ans	18	17	17	17	15
15 à 64 ans	65	65	59	58	59
65 ans et plus	17	18	25	25	26
Coefficient de dépendance des âgés en %: (65 ans et plus) / (15 à 64 ans)	26	27	42	44	45
Viellissement dans le vieillissement en %: (85 ans et plus) / (65 ans et plus)	11	13	13	21	19
Age moyen de la population	39	41	43	43	45

FIGURE 50 - Projection de population (concept démographique) - variante de population "haute" et scénario de base



Canaux de diffusion des effets

Les effets de cette variante se diffusent *via* l'augmentation de la population scolaire et de la population active, ainsi que *via* les conséquences de l'allongement de la vie sur le nombre de bénéficiaires âgés (et en particulier, de pensionnés) et sur la durée pendant laquelle ils reçoivent des prestations.

TABLEAU 64 - Variante de population "haute" (différences par rapport au scénario international de base)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	moyennes		
							2000 - 2030	2030 - 2050	2000 - 2050
PROJECTION MACROÉCONOMIQUE: PIB (taux de croissance)	0	0.17	0.16	0.49	0.43	0.44	0.21	0.44	0.30
PROJECTION SOCIO-ÉCONOMIQUE (en milliers)									
Population scolaire	8.8	188.6	375.7	439.2	530.7	668.3	262.9	539.8	373.4
Invalides	0.1	1.0	3.2	6.5	12.2	20.3	2.4	12.6	6.5
Pensionnés	3.2	41.9	96.3	174.5	280.1	372.4	74.4	277.7	156.1
Femmes à charge de pensionnés (au taux "ménage")	1.0	11.9	20.8	24.9	26.0	25.5	15.3	25.8	19.4
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - hommes (en différence)	0	0.04	-0.52	-0.77	-0.17	-0.19	-0.29	-0.30	-0.28
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - femmes (en différence)	0	0.04	-0.48	-0.70	-0.13	-0.10	-0.27	-0.24	-0.25
Prépensionnés	0	0	-0.4	1.4	4.1	5.4	0.1	3.8	1.6
Population active au sens large (définition BFP)	2.4	55.3	113.6	273.0	473.3	652.1	98.7	468.4	247.5
Emploi	0	35.7	102.7	253.0	438.9	603.4	83.6	434.2	224.7
dont emploi public	0	14.1	40.0	61.7	90.2	121.6	27.4	90.7	52.8
Chômage officiel	2.4	14.0	6.7	17.9	31.0	42.6	11.5	30.7	19.3
taux officiel de chômage (en différence)	0.05	0.22	-0.01	0	0	0	0.11	0	0.07
Chômage âgé	0	5.6	4.2	2.1	3.4	6.1	3.5	3.6	3.6
DÉPENSES SOCIALES: niveau en BEF de 1998: différences en % par rapport à la base	0.2	2.0	3.5	5.8	9.5	13.1	3.2	9.8	6.6
Allocations familiales	0.4	7.6	16.4	19.5	24.1	31.2	11.5	24.9	17.1
Prestations pour incapacité de travail	0.6	2.2	2.8	4.5	8.0	11.3	2.7	8.2	5.3
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0.1	1.8	3.5	5.4	8.2	11.3	3.1	8.6	6.1
Prépensions	0	0	-0.2	0.8	2.8	3.6	0.1	2.7	1.3
Allocations de chômage	0.4	3.3	2.2	4.6	8.4	11.9	2.8	8.6	5.3
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0.1	2.2	2.3	1.5	3.2	4.4	1.9	3.2	2.4
Soins de santé	0.2	1.1	2.2	5.3	10.4	14.7	2.2	10.8	6.8
différences en points de pourcentage du PIB	0.04	0.23	0.22	-0.15	-0.45	-0.64	0.15	-0.44	-0.08
Allocations familiales	0.01	0.09	0.15	0.13	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11
Prestations pour incapacité de travail	0.01	0.02	0	-0.02	-0.04	-0.05	0.01	-0.04	-0.01
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0.01	0.08	0.10	-0.12	-0.37	-0.50	0.05	-0.34	-0.11
Prépensions	0	0	-0.01	-0.03	-0.04	-0.05	-0.01	-0.04	-0.02
Allocations de chômage	0.01	0.04	0	-0.02	-0.03	-0.04	0.01	-0.03	0
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	0	0.01	0	-0.02	-0.03	-0.04	0	-0.03	-0.01
Soins de santé	0.01	0.01	-0.02	-0.09	-0.08	-0.11	-0.01	-0.09	-0.04
Coefficient socio-démographique de dépendance ^a	0.25	3.87	7.16	5.19	2.92	2.56	4.71	3.32	4.13
Coefficient financier de dépendance (hors dépenses de soins de santé) ^b	0.06	0.39	0.43	-0.11	-0.68	-0.99	0.30	-0.63	-0.07
Coût budgétaire du vieillissement (en % du PIB)	0.04	0.37	0.59	0.18	-0.17	-0.32	0.38	-0.13	0.17
COMPTES PUBLICS (en % du PIB)									
Cotisations effectives et impôts	0	-0.01	-0.02	-0.02	-0.03	-0.03	-0.01	-0.03	-0.02
Autres recettes (hors cotisations fictives)	0	0.01	0.03	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02
Consommation finale hors prestations directes	0	0.11	0.32	0.27	0.23	0.28	0.19	0.25	0.21
dont dépenses d'enseignement	0	0.12	0.35	0.30	0.27	0.31	0.21	0.28	0.24
Transferts sociaux en nature et en espèces aux ménages	0.04	0.23	0.22	-0.15	-0.46	-0.66	0.15	-0.44	-0.08
Autres dépenses primaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette publique	0	0.09	0.34	0.77	1.14	1.55	0.27	1.15	0.62
Surplus ou déficit public	-0.04	-0.43	-0.88	-0.90	-0.92	-1.18	-0.61	-0.97	-0.75
Dette	0.05	1.91	6.86	14.41	20.77	28.26	5.26	20.98	11.55

a. Population inactive (y compris prépensionnés et population scolaire) + chômeurs rapportés à la population active au sens large (cfr définition BFP), occupée ou non.

b. Prestations sociales (y compris allocations familiales) versées à la population inactive ou à la population active inoccupée rapportées aux revenus du travail de la population active occupée.

ii. Impacts sur la projection socio-économique

Plus de population scolaire, donc davantage d'emploi dans l'enseignement

Avec le surcroît de naissances, la population scolaire est graduellement relevée par rapport à la simulation de base, jusqu'à + 668 000 personnes en 2050. Cette augmentation de la population scolaire se répercute directement sur l'emploi dans l'enseignement et partant, sur le poids de l'emploi public dans le total de l'emploi.

Plus d'invalides

Suite à la hausse de la population d'âge actif, le nombre d'invalides est également progressivement relevé: + 20 000 personnes en 2050, par rapport à la base.

Plus de pensionnés

Le nombre de pensionnés est aussi en hausse (en 2050, + 372 000 personnes par rapport à la base) en raison d'une part, de l'âge plus élevé des décès et d'autre part, de l'accroissement du nombre d'entrées en pension consécutif à la hausse de la population d'âge actif. Par ailleurs, il y a une très légère augmentation de la proportion de pensionnés au taux "ménage" (+ 0.3 point de pourcentage en moyenne) suite à la légère réduction des taux d'activité potentielle et à l'allongement de l'espérance de vie plus important pour les hommes que pour les femmes.

Plus de population potentiellement active, surtout dans les groupes d'âges jeunes...

Toutes les composantes de la population potentiellement active sont en hausse. Ces hausses ne sont cependant pas proportionnelles à l'accroissement de population, dans la mesure où la structure par âge de la population est également modifiée. Dès lors, la hausse du nombre de prépensionnés et du nombre de chômeurs âgés est relativement nettement moins accentuée que celle de l'emploi ou du chômage officiel.

... malgré une légère baisse des taux d'activité potentielle

Au total, les taux d'activité potentielle sont légèrement réduits en raison de l'entrée en pension qui intervient plus tôt en moyenne suite à la redistribution de la population active par statut professionnel (*cfr* dans le secteur public, l'entrée en pension a lieu à des âges plus jeunes que dans le secteur privé).

iii. Impacts sur le coût budgétaire des dépenses sociales

Salaires inchangés

Les hypothèses de gains de productivité et donc de croissance des salaires et de politique sociale ne sont pas modifiées dans la variante. L'effet de celle-ci sur les dépenses sociales dépend dès lors de l'impact de la variante sur la projection socio-économique.

Plus de dépenses pour primes de naissance et allocations familiales

Les dépenses pour les primes de naissance et les allocations familiales sont nettement accrues par rapport à la base (en 2050, + 31.2 %) suite à la hausse du nombre de naissances et de la population scolaire. Le poids dans le PIB de ces dépenses est augmenté de 0.1 point de pourcentage.

Plus de dépenses de pensions malgré une légère baisse du taux de remplacement; leur poids dans le PIB est diminué

En 2050, les dépenses de pensions sont augmentées de 11.3 % par rapport à la simulation de base. Cette hausse est inférieure à la hausse du nombre de pensionnés en raison de la baisse de la pension moyenne dans le régime des travailleurs salariés suite à l'accroissement du poids des pensionnés plus âgés (avec une pension moins élevée); la légère augmentation du poids des pensions au taux "ménage" ne compense pas cet effet.¹ En 2050, le taux de remplacement de la pension moyenne (*cfr* glossaire) est légèrement diminué (de 0.04 % par rapport à la simulation de base)². Au total, étant donné le surcroît de croissance qui fait suite aux créations plus nombreuses d'emplois, le poids dans le PIB des dépenses de pensions est cependant diminué de 0.5 point de pourcentage en 2050, par rapport à la simulation de base.

Davantage de dépenses de prépensions, mais baisse de leur poids dans le PIB

Parallèlement à l'augmentation du nombre de prépensionnés, les dépenses sociales qui leur sont destinées sont accrues (+ 3.6 % en 2050). Toutefois, au total, étant donné l'accélération de la croissance, le poids dans le PIB des dépenses de prépensions est légèrement diminué (- 0.05 point de pourcentage en 2050).

Plus de dépenses pour incapacité de travail, mais diminution de leur poids dans le PIB

Les prestations pour incapacité de travail³ sont accrues de 11.3 % en 2050 par rapport à la simulation de base, d'une part à cause de l'accroissement des naissances et d'autre part, en raison de l'augmentation du nombre d'invalides. La redistribution de ceux-ci par âge, par sexe et par régime induit cependant, en 2050, une baisse de l'allocation moyenne de 0.3 % par rapport à la simulation de base. Etant donné l'accélération de la croissance, le poids dans le PIB de ces dépenses est réduit de 0.5 point de pourcentage en 2050.

Plus de dépenses de chômage, mais réduction de leur poids dans le PIB

Par rapport à la base, les dépenses de chômage sont accrues de 11.9 % en 2050 suite au relèvement du nombre de chômeurs. L'effet de la variante sur la répartition par âge et par sexe des chômeurs a en outre un effet sur le calcul de l'allocation moyenne qui, en 2050, est supérieure à celle de la base de 0.1 %. Le poids dans le PIB de ces dépenses est toutefois réduit de 0.4 point de pourcentage en 2050.

Davantage de dépenses de soins de santé, mais baisse de leur poids dans le PIB

Les dépenses de soins de santé sont également augmentées: en 2050, + 14.7 % par rapport à la base en raison de l'accroissement de population et de l'accélération de la croissance. Etant donné le léger rajeunissement de la population, le poids dans le PIB des dépenses publiques de soins de santé est toutefois réduit de 0.1 point de pourcentage en 2050.

Au total, baisse du coût budgétaire du vieillissement et baisse du solde des comptes publics en pourcentage du PIB

Au total, malgré la hausse du poids dans le PIB des dépenses pour les traitements du personnel de l'enseignement (qui fait suite à l'augmentation de la population scolaire), le coût budgétaire du vieillissement est réduit de 0.4 point de pourcentage en 2050. Etant donné les effets induits sur la dette et les charges d'intérêts, le solde des comptes publics est dès lors diminué de 1.2 % du PIB en 2050.

1. Cette baisse de la pension moyenne dans le régime des travailleurs salariés n'est pas non plus compensée par l'accroissement de la pension moyenne dans le secteur public qui fait suite d'une part, à la hausse du poids des hommes et d'autre part, aux décès plus tardifs des pensionnés plus âgés (dont la pension est plus élevée durant la première moitié de la période de projection).
2. Si l'on considère le taux de remplacement pour la population "couverte", soit les dépenses de pensions par pensionné(e) ou femme à charge rapportée au salaire moyen, la diminution est de 0.25 % par rapport à la simulation de base, en 2050.
3. Qui comprennent les allocations de maternité.

c. Variante 15: le “scénario Lisbonne”

i. Paramètres variantiels: le scénario démographique, le scénario socio-économique et le scénario macroéconomique

Une variante complexe...

La variante a pour objet de tester la sensibilité des résultats à une modification des scénarios socio-économique et macroéconomique susceptible de correspondre aux effets de mesures permettant de rencontrer les objectifs définis lors du Sommet de Lisbonne. Le scénario, construit par les services de la Commission européenne, suppose:

... macroéconomique...

- une augmentation des taux d'activité masculins et féminins entre 15 et 64 ans jusqu'à 83 % de la population correspondante (scénario socio-économique),
- une réduction du taux de chômage structurel jusque 4 % (scénario macroéconomique),
- et une forte réduction des gains de productivité, jusque 1 % par an dans le cas belge (scénario macroéconomique).

... démographique...

Ce scénario, dénommé le “scénario Lisbonne”, a été appliqué au contexte démographique issu de la variante de population “haute” qui vient d'être décrite (*cf* variante 14).

... et socio-économique...

Les paramètres variantiels portant sur le scénario socio-économique sont:

- d'une part, un accroissement des taux féminins d'activité entre 30 et 59 ans qui rejoignent graduellement les taux masculins dans la variante. Les taux d'activité avant l'âge de 30 ans ne sont pas augmentés afin d'éviter l'hypothèse irréaliste d'une diminution de la scolarité, en particulier dans les formations de niveau supérieur. Au total, le taux féminin d'activité officielle reste légèrement inférieur au taux masculin d'activité officielle (en 2050, 74.3 % pour les femmes de 15 à 64 ans, *i.e.* + 8.7 points de pourcentage par rapport à la base, contre 77.7 % pour les hommes de 15 à 64 ans, *i.e.* + 8.2 points de pourcentage par rapport à la base);
- et d'autre part, un retrait précoce de la vie active (vers la prépension, le chômage âgé ou la pension avant l'âge légal) qui tend à disparaître dans la variante. Cette évolution a été simulée de la manière suivante.
 - * Les entrées en prépension et en chômage âgé sont supprimées dès 2000 dans le “scénario Lisbonne”. Seuls les prépensionnés et les chômeurs âgés bénéficiant de ce statut avant 2000 figurent encore dans ces catégories socio-économiques qui disparaissent donc au fur et à mesure des entrées en pension ou des décès de ces bénéficiaires.
 - * Les entrées en pension anticipée (entre 60 et 64 ans) sont drastiquement réduites mais ne disparaissent cependant pas totalement, essentiellement pour des raisons techniques¹. Il s'ensuit une augmentation de la durée de la carrière de 1 an et 8 mois en moyenne (3 ans et 5 mois en moyenne dans le secteur public, 1 an et 4 mois en moyenne dans le régime des travailleurs salariés et 1 an et 2 mois en moyenne dans le régime des travailleurs indépendants).

1. C'est aussi pour ces raisons que l'âge légal d'entrée en pension reste 65 ans et qu'aucune augmentation des taux d'activité après 65 ans n'est introduite.

Canaux de diffusion des effets

Les effets de ce scénario sont multiples: la modification des hypothèses démographiques a des répercussions d'une part sur la population scolaire, la population d'âge actif et la population pensionnée et d'autre part sur la durée pendant laquelle les allocataires sociaux bénéficient des prestations; la modification des hypothèses de comportement d'activité et des hypothèses macroéconomiques a un impact sur les nombres de bénéficiaires de prestations sociales ainsi que sur l'emploi et partant, sur la croissance; la modification de l'hypothèse de gains de productivité a des répercussions sur la croissance des salaires, et, compte tenu du scénario de politique sociale, sur les allocations moyennes.

TABLEAU 65 - Scénario "Lisbonne"

	2000		2025		2050	
	variante	différence par rapport à la base	variante	différence par rapport à la base	variante	différence par rapport à la base
SCÉNARIO MACROÉCONOMIQUE						
taux officiel de chômage	11.2	1.0	10.3	3.7	4.0	-2.6
taux de croissance de la productivité	2.02	0	1.63	-0.12	1.00	-0.75
SCÉNARIO DÉMOGRAPHIQUE						
population (en milliers)	10 243.3	15.4	11 291.0	758.3	11 836.0	1 747.4
taux de fécondité	1.63	0.09	1.97	0.21	2.00	0.20
espérance de vie à la naissance (hommes)	75.7	0.4	81.8	2.1	83.5	3.0
espérance de vie à la naissance (femmes)	81.7	0.3	86.3	1.3	87.4	2.0
espérance de vie à 65 ans (hommes)	16.0	0.3	19.9	1.2	21.0	2.0
espérance de vie à 65 ans (femmes)	20.0	0.2	23.2	1.0	24.0	1.5
flux migratoire net (en milliers par an)	14.7	4.5	20.0	5.0	20.0	5.0
SCÉNARIO SOCIO-ÉCONOMIQUE						
taux d'activité officielle (hommes ~ 15-64)	72.3	0.6	76.6	8.4	77.7	8.2
taux d'activité officielle (femmes ~ 15-64)	59.5	0.8	71.9	7.5	74.3	8.7
taux d'activité officielle (hommes + femmes ~ 15-64)	66.0	0.7	74.3	8.0	76.1	8.4
(hommes + femmes ~ 15-29)	55.4	0	53.9	-1.8	55.0	-0.9
(hommes + femmes ~ 30-59)	77.3	0.9	85.9	6.4	87.9	6.9
(hommes + femmes ~ 60-64)	12.9	2.1	62.8	42.1	66.8	45.3
entrées en prépension (en milliers)	0	-13.0	0	-23.5	0	-21.5
entrées en chômage âgé (en milliers)	0	-16.2	0	-13.4	0	-12.4
âge moyen d'entrée en pension ^a	62.5	0	64.9	1.7	64.8	1.9

a. Hors pensions de survie.

*ii. Impacts sur la projection socio-économique**Plus de population scolaire*

Comme dans la variante de population "haute", la population scolaire est progressivement augmentée en raison de l'accroissement du nombre de naissances. Aucun des autres éléments du scénario Lisbonne n'a d'impact sur l'évolution de celle-ci. En 2050, la population scolaire est donc accrue de 668 000 personnes par rapport à la simulation de base.

Par contre, si l'accroissement de population dû à la modification du scénario démographique a également un impact sur la projection des autres catégories socio-économiques (*cfr* variante de population "haute"), la modification des scénarios socio-économique et macroéconomique dans le scénario Lisbonne a aussi un effet important.

Davantage de population active

En moyenne, entre 2000 et 2050, les entrées en pension à un âge plus avancé et l'accroissement des taux d'activité par rapport à la simulation de base induisent une augmentation des taux d'activité potentielle de 1.9 point de pourcentage pour les hommes et 3.4 points de pourcentage pour les femmes par rapport à la simulation de base (contre respectivement, -0.3 point de pourcentage et -0.2 point de pourcentage dans la variante de

population “haute”, en raison du seul effet du changement de la structure par âge de la population d’âge actif). D’autre part, la disparition à moyen terme des prépensionnés et des chômeurs âgés induit un relèvement de la population active officielle encore accentué par rapport à la variante de population “haute”: en moyenne, entre 2000 et 2050, + 738 000 personnes par rapport à la simulation de base dont + 244 000 personnes en raison du seul effet démographique.

Plus d’emploi

L’emploi est davantage relevé que la population active suite à la modification de l’hypothèse du taux de chômage de long terme (4 % - atteint en 2043 - contre 6.6 % dans le scénario de base). Cette hausse de l’emploi devient très nette en fin de période: en 2050, l’emploi est relevé de 1 248 000 personnes (*i.e.* de 33.4 %, dont 16.1 % en raison du seul effet démographique) pour une population active (au sens large) accrue de 1 043 000 personnes (*i.e.* de 25.1 % contre une hausse de 15.6 % dans la variante de population “haute”). Au total, en 2050, le taux d’emploi¹ est donc relevé par rapport à la simulation de base de 10.2 points de pourcentage pour les femmes et 9.5 points de pourcentage pour les hommes (contre, respectivement, 0.5 et 0.2 point de pourcentage en raison du seul effet démographique).

Moins de chômage à long terme

Corollairement à cet accroissement des taux d’emploi et malgré l’accroissement de population dû au scénario démographique, le chômage (officiel) est en diminution à long terme: en 2050, par rapport à la simulation de base, - 56 000 personnes (contre + 43 000 personnes dans la variante de population “haute”). Par contre, dans un premier temps, l’accélération de la croissance de l’emploi n’est pas suffisante pour absorber le surcroît de population active. On observe donc un relèvement du taux officiel de chômage jusque 2035 (*i.e.* en moyenne de 2000 à 2035, + 4.3 points de pourcentage contre + 0.1 point de pourcentage dans la variante de population “haute”).

Plus de pensionnés à long terme

Comme pour le chômage officiel, l’effet du scénario Lisbonne sur le nombre de pensionnés évolue avec le temps. Ainsi, ce dernier est d’abord en baisse par rapport à la simulation de base suite à l’augmentation de l’âge effectif de la retraite. A long terme toutefois, l’impact progressif de la modification des scénarios démographique et socio-démographique (allongement de la durée de vie et accroissement de la population éligible à la pension) se manifeste et le nombre de pensionnés est accru par rapport à la simulation de base, mais dans une mesure moindre que dans la variante de population “haute”: en moyenne, entre 2000 et 2050, le nombre de pensionnés est augmenté de 36 000 personnes par rapport à la simulation de base contre 156 000 personnes en raison du seul effet démographique.

L’accroissement de l’activité féminine simulée dans le scénario Lisbonne entraîne dans un premier temps une baisse du nombre de pensionnés au taux “ménage” dans le régime général des travailleurs salariés et indépendants. A partir des années 2030, cependant, cet effet est compensé par la hausse de population introduite dans le scénario Lisbonne. Par ailleurs, le scénario Lisbonne comprend un facteur d’accroissement du poids des pensions au taux “ménage” dans le total des pensions (+ 0.7 point de pourcentage en moyenne entre 2000 et 2050 contre + 0.3 point de pourcentage dans la variante de population “haute”) dans la mesure où la proportion de jeunes pensionnés est réduite. Or la part des pensions au taux “ménage” est plus petite dans ce groupe d’âges.²

1. Voir glossaire.

2. La proportion de pensions de survie dans le nombre total de pensions est par contre quasiment inchangée par rapport au scénario de base. En effet, la réduction du nombre de pensionnés de retraite due à l’entrée plus tardive en pension compense l’impact de l’allongement de l’espérance de vie qui tend à réduire le nombre de pensionnés de survie.

Plus d'invalides

Le nombre d'invalides, accru de 20 000 unités en 2050 dans la variante de population "haute", est augmenté de 34 000 personnes en 2050 dans le scénario Lisbonne par rapport à la simulation de base. En effet, une augmentation de la population susceptible d'entrer en invalidité est observée en raison de l'accroissement de l'emploi.

TABLEAU 66 - Variante "Lisbonne" (différences par rapport au scénario international de base)

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	moyennes		
							2000 - 2030	2030 - 2050	2000 - 2050
PROJECTION MACROÉCONOMIQUE: PIB (taux de croissance)	0	0.63	0.53	0.51	0.31	-0.27	0.49	0.15	0.35
PROJECTION SOCIO-ÉCONOMIQUE (en milliers)									
Population scolaire	8.8	188.6	375.7	439.2	530.7	668.3	262.9	539.8	373.4
Invalides	1.4	15.5	17.4	20.7	25.0	33.6	15.4	25.8	19.6
Pensionnés	5.3	-118.9	-62.7	37.2	199.0	298.9	-65.1	185.7	36.1
Femmes à charge de pensionnés (au taux "ménage")	1.6	-19.8	15.9	46.8	53.5	44.3	4.6	51.1	22.9
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - hommes (en différence)	0.03	2.21	1.92	1.76	2.10	2.14	1.75	2.05	1.87
Taux d'activité potentielle: 15 à 64 ans - femmes (en différence)	0.33	2.47	3.12	3.89	4.48	4.63	2.70	4.40	3.38
Prépensionnés	-12.9	-137.7	-171.1	-163.6	-146.3	-148.0	-134.6	-150.1	-140.4
Population active au sens large (définition BFP)	27.6	352.8	491.3	675.3	852.2	1042.8	404.4	855.0	584.6
Emploi	0	147.5	363.0	685.7	1028.2	1248.5	274.5	1001.7	565.9
dont emploi public	0	22.5	55.2	78.3	104.4	136.4	37.7	105.6	64.8
Chômage officiel	50.7	384.3	317.0	151.5	-26.9	-56.4	285.3	4.8	172.4
taux officiel de chômage (en différence)	1.02	6.77	5.32	1.91	-1.83	-2.60	4.89	-1.19	2.44
Chômage âgé	-23.1	-179.0	-188.7	-161.9	-149.1	-149.3	-155.4	-151.5	-153.6
DÉPENSES SOCIALES: niveau en BEF de 1998: différences en % par rapport à la base	0.3	-1.0	1.9	5.1	7.3	6.1	1.5	6.7	4.2
Allocations familiales	0.5	8.2	16.8	17.8	17.3	17.9	11.6	17.5	14.1
Prestations pour incapacité de travail	1.1	6.9	6.9	7.4	6.5	3.2	6.6	5.8	6.2
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0.2	-6.4	-1.7	2.4	6.2	6.3	-2.1	5.7	2.1
Prépensions	-11.2	-96.1	-100.0	-100.0	-100.0	-100.0	-91.2	-100.0	-95.3
Allocations de chômage	3.5	27.8	17.2	-9.2	-47.0	-56.6	16.3	-43.3	-9.5
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	-2.1	-44.7	-63.6	-69.3	-81.2	-87.2	-51.3	-80.7	-64.0
Soins de santé	0.2	2.8	8.2	15.7	20.5	18.1	7.4	19.3	13.7
différences en points de pourcentage du PIB	0.06	-0.88	-1.39	-2.28	-2.78	-2.69	-1.10	-2.68	-1.72
Allocations familiales	0.01	0.06	0.08	0.02	-0.03	-0.01	0.06	-0.01	0.03
Prestations pour incapacité de travail	0.01	0.04	-0.02	-0.10	-0.15	-0.17	0	-0.14	-0.06
Pensions (y c. estimation des pensions des entrepr. publ. liées à dép. publ.)	0.02	-0.81	-0.95	-1.38	-1.49	-1.28	-0.84	-1.43	-1.07
Prépensions	-0.05	-0.48	-0.56	-0.54	-0.47	-0.46	-0.46	-0.48	-0.47
Allocations de chômage	0.06	0.36	0.10	-0.26	-0.64	-0.71	0.16	-0.57	-0.13
dont pour chômeurs de plus de 50 ans	-0.01	-0.23	-0.31	-0.30	-0.30	-0.32	-0.23	-0.30	-0.26
Soins de santé	0.01	-0.05	-0.04	-0.02	-0.01	-0.07	-0.03	-0.02	-0.03
Coefficient socio-démographique de dépendance ^a	-0.09	-5.32	-6.78	-13.21	-17.03	-17.97	-6.31	-16.45	-10.35
Coefficient financier de dépendance (hors dépenses de soins de santé) ^b	0.09	-1.51	-2.47	-4.14	-5.08	-4.81	-1.97	-4.84	-3.11
Coût budgétaire du vieillissement (en % du PIB)	0.06	-0.87	-1.29	-2.40	-3.07	-2.97	-1.09	-2.91	-1.81
COMPTES PUBLICS (en % du PIB)									
Cotisations effectives et impôts	0	0	0.01	0.04	0.08	0.10	0.01	0.08	0.04
Autres recettes (hors cotisations fictives)	0	-0.05	-0.06	-0.07	-0.09	-0.08	-0.04	-0.08	-0.06
Consommation finale hors prestations directes	0	-0.02	-0.03	-0.40	-0.72	-0.75	-0.08	-0.65	-0.31
dont dépenses d'enseignement	0	0.02	0.11	-0.09	-0.24	-0.23	0.03	-0.20	-0.06
Transferts sociaux en nature et en espèces aux ménages	0.06	-0.90	-1.42	-2.32	-2.83	-2.75	-1.13	-2.71	-1.76
Autres dépenses primaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts de la dette publique	0	-0.27	-1.03	-2.36	-4.56	-8.28	-0.78	-4.85	-2.43
Surplus ou déficit public	-0.06	1.14	2.44	5.05	8.18	11.79	1.95	8.22	4.47
Dette	0.07	-5.86	-20.48	-46.16	-87.72	-156.20	-15.61	-92.91	-46.84

a. Population inactive (y compris prépensionnés et population scolaire) + chômeurs rapportés à la population active au sens large (cfr définition BFP), occupée ou non.

b. Prestations sociales (y compris allocations familiales) versées à la population inactive ou à la population active inoccupée rapportées aux revenus du travail de la population active occupée.

iii. Impacts sur le coût budgétaire des dépenses sociales

Davantage de croissance, malgré les gains de productivité moins rapides

Le supplément d'emploi et le ralentissement des gains de productivité simulés dans le scénario Lisbonne ont des répercussions contradictoires sur le PIB. Au total, la croissance de ce dernier est accrue en moyenne de 0.3 % par an entre 2000 et 2050 (*i.e.* légèrement plus que dans la variante de population "haute") et le PIB est relevé de 19 % en 2050 par rapport à la base. La projection socio-économique étant en outre profondément modifiée par le scénario Lisbonne, il s'ensuit une modification importante des dépenses sociales.

Plus de dépenses pour primes de naissance et allocations familiales, mais leur poids dans le PIB est inchangé

Malgré un accroissement des naissances et de la population scolaire similaire à celui observé dans la variante de population "haute", la hausse des dépenses pour primes de naissance et allocations familiales est moins forte que dans la variante de population "haute". En effet, la croissance des salaires est plus faible en raison des gains de productivité moins rapides, ce qui ralentit la croissance des allocations moyennes (les adaptations au bien-être étant liées à la croissance des salaires - *cfr* scénario de politique sociale). En 2050, et compte tenu d'une redistribution de ces dépenses entre les régimes (en défaveur du régime des travailleurs salariés et du régime public dans la fonction de l'enseignement), l'allocation moyenne pour primes de naissance et allocations familiales est ainsi diminuée de 9.1 % par rapport à la simulation de base. Au total, le poids dans le PIB des dépenses pour allocations familiales est inchangé par rapport à la simulation de base (contre + 0.1 point de pourcentage dans la variante de population "haute").

Légèrement plus de dépenses pour incapacité de travail, mais leur poids dans le PIB est réduit

L'accroissement du nombre d'invalides ne se traduit pas non plus entièrement en un relèvement des dépenses pour incapacité de travail. En effet, le ralentissement de la croissance des salaires a pour effet de réduire l'indemnité moyenne de 2.3 % en moyenne entre 2000 et 2050 (contre + 2 % dans la variante de population "haute" en raison d'une redistribution de la population invalide par régime, par âge et par sexe). Au total, le poids dans le PIB des dépenses pour incapacité de travail est réduit de 0.2 point de pourcentage en 2050 (- 0.1 point de pourcentage dans la variante de population "haute").

Disparition des dépenses pour prépensions et pour chômage âgé

Etant donné la disparition des bénéficiaires de prépensions et d'allocations pour chômage âgé, ces dépenses sont progressivement ramenées à zéro de 2000 à 2014. Il s'ensuit une réduction importante des dépenses de chômage: - 56.6 % en 2050 par rapport à la base (*i.e.* une baisse de leur poids dans le PIB de 0.7 point de pourcentage en 2050), à laquelle contribuent également la baisse du chômage officiel et la diminution de l'allocation moyenne (en 2050, - 13.6 % par rapport à la base, du fait de la moindre croissance des salaires et de la modification de la démographie).

Légèrement plus de dépenses de pensions à long terme mais leur poids dans le PIB est en baisse

Les fluctuations des dépenses de pensions sont liées à l'impact du scénario Lisbonne sur le nombre de pensionnés et sur la pension moyenne (- 0.4 % en 2050), sur laquelle se répercutent le ralentissement de la croissance des salaires, l'allongement de la carrière, l'augmentation du poids des pensions au taux "ménage" (*cfr supra*); la redistribution des pensionnés entre les régimes et la durée de vie plus longue. L'ensemble de ces effets induit en fin de compte un relèvement du taux de remplacement (*cfr* glossaire) de 9.1 % en 2050 par rapport à la simulation de base¹. Au total, en 2050, compte tenu de l'effet du scénario Lisbonne à la fois sur le nombre de bénéficiaires et sur le taux de remplacement, le coût budgétaire des dépenses de pensions est réduit de 1.3 point de pourcentage (contre une diminution de 0.5 point de pourcentage dans la variante de population "haute").

1. + 8.2 % en 2050, par rapport au scénario de base, si la pension moyenne est calculée par unité de population "couverte" (*i.e.* pensionné(e) ou femme à charge).

Plus de dépenses de soins de santé, mais leur poids dans le PIB est en baisse

Comme dans la variante de population "haute", les dépenses de soins de santé sont en hausse. Cette hausse est cependant plus importante que celle due au seul effet démographique dans la mesure où l'accélération de la croissance est plus importante dans le scénario Lisbonne. Le poids de ces dépenses en pourcentage du PIB est toutefois en baisse par rapport à la simulation de base (en 2050, - 0.1 point de pourcentage comme dans la variante de population "haute").

Au total, augmentation du solde des comptes publics en pourcentage du PIB

Le poids dans le PIB des transferts aux ménages est donc considérablement diminué dans le scénario Lisbonne (- 2.7 points de pourcentage, dont seulement - 0.7 point de pourcentage en raison du seul effet démographique). Le poids de la consommation finale (hors prestations sociales) est également en baisse en raison de l'accélération de la croissance (- 0.7 % du PIB contre + 0.3 % du PIB dans la variante de population "haute"). L'effet de ces diminutions de dépenses sur le solde primaire, et partant la dette et les charges d'intérêts, conduit à une augmentation considérable du solde des comptes publics: + 11.8 % du PIB en 2050 par rapport à la simulation de base (contre - 1.2 % du PIB dans la variante de population "haute").

4. Synthèse

L'analyse de sensibilité du coût budgétaire du vieillissement à divers déterminants permet d'identifier certains paramètres cruciaux sur lesquels la politique pourrait agir. Il convient toutefois de remarquer que les scénarios variantiels simulés ne sont pas aisément comparables dans la mesure où les chocs introduits sont d'ampleur parfois très inégale.

TABLEAU 67 - Analyses de sensibilité: synthèse des résultats en 2050

	PIB différence en % par rapport à la base	Coefficient socio- économique de dépendance ^a différences en points de % par rapport à la base	Dépenses d'éducation et d'allocations familiales en % du PIB - différences par rapport à la base	Dépenses de pensions ^b en % du PIB - différences par rapport à la base	Dépenses de soins de santé en % du PIB - différences par rapport à la base	Autres dépenses sociales ^c en % du PIB - différences par rapport à la base	coût budgétaire du vieillessement ^d en % du PIB - différences par rapport à la base
GAINS DE PRODUCTIVITÉ PLUS ÉLEVÉS (1)	20.3	0	0	-0.59	-0.03	0	-0.62
TAUX DE CHÔMAGE DE LONG TERME PLUS BAS (2)	5.2	-12.89	-0.24	-0.55	0	-0.68	-1.47
TAUX D'INTÉRÊT RÉEL PLUS ÉLEVÉ (3)	0	0	0	0	0	0	0
MOINDRE ACTIVITÉ DES ÂGÉS (4)	-1.6	3.20	0.08	0.10	0.01	0.20	0.39
MOINDRE ACTIVITÉ FÉMININE (5)	-2.7	3.36	0.13	0.22	-0.01	0.01	0.36
ENTRÉES EN PENSION PLUS TARDIVES (9)	0.3	-1.12	-0.02	-0.13	0	-0.01	-0.15
FÉCONDITÉ PLUS ÉLEVÉE (6)	8.3	0.76	0.64	-0.87	-0.45	-0.08	-0.76
ESPÉRANCE DE VIE PLUS ÉLEVÉE (7)	0.6	9.42	-0.2	1.19	0.70	0.05	1.93
FLUX MIGRATOIRE PLUS ÉLEVÉ (8)	6.2	-3.72	0.01	-0.51	-0.15	-0.03	-0.68
POPULATION "BASSE" (13) ^e	-14.0	-8.81	-0.67	-0.03	-0.09	0.06	-0.73
POPULATION "HAUTE" (14) ^e	16.1	2.19	0.42	-0.55	-0.11	-0.08	-0.32
BAISSE DES DÉPENSES DE SOINS DE SANTÉ (10)	0	0	0	0	-0.14	0	-0.14
RÉDUCTION DES DÉPENSES SOCIALES (11)	0	0	0	-0.12	0	-0.19	-0.30
PENSION PLUS BASSE (12)	0	0	0	-0.18	0	0	-0.17
SCÉNARIO "LISBONNE" (15) ^e	18.4	-27.97	-0.21	-1.69	-0.04	-0.86	-2.80

a. Population, active ou inactive, bénéficiant de prestations sociales (population scolaire + chômeurs (officiels) + chômeurs âgés + invalides + prépensionnés + pensionnés) rapportée à population active ayant un emploi.

b. Y compris les prépensions et les dépenses liées à des pensions des entreprises publiques.

c. Dépenses de chômage + prestations pour incapacité de travail + autres transferts sociaux divers.

d. Ensemble des dépenses sociales.

e. Variantes complexes.

On note d'emblée (cfr tableau 67) que si les évolutions démographiques (variantes 6, 7 et 8¹), tant en matière de volume de population que de coefficients de dépendance sont déterminantes pour le coût budgétaire du vieillissement, il en va de même de la croissance future, qu'elle soit due à l'emploi (variante 2) ou aux gains de productivité (variante 1). En effet, le coût budgétaire du vieillissement en pourcentage du PIB sera, toutes autres choses égales par ailleurs, d'autant plus faible que le niveau de l'activité économique, et donc des recettes fiscales et parafiscales de l'Etat, est élevé.

1. Les variantes 13, 14 et 15 sont des variantes complexes incorporant des modifications qui ont des impacts en sens opposés.

Le jeu des paramètres explicatifs du coût budgétaire du vieillissement peut être analysé plus finement à l'aide du tableau 68 qui indique, pour chaque variante, la contribution de chaque facteur à l'accroissement du poids dans le PIB des dépenses de pensions d'une part, et des dépenses de revenus de remplacement pour les 55 ans et plus¹, d'autre part.

TABLEAU 68 - Analyse de sensibilité: contributions à la croissance entre 2000 et 2050 du poids dans le PIB des dépenses de pensions et des dépenses de revenus de remplacement pour les 55 ans et plus - en points de pourcentage²

	dépenses de pensions ^a en % du PIB	contributions:				dépenses de revenus de remplacement pour les 55 ans et + ^b en % du PIB	contributions			
	2050 - 2000	du taux de dépendance des âgés ^c	du taux d'éligibilité ^d	du taux de remplacement ^e	du taux d'emploi	2050 - 2000	du taux de dépendance des âgés ^c	du taux d'éligibilité ^d	du taux de remplacement ^e	du taux d'emploi
BASE (OCDE-UE)	3.25	4.69	1.06	-1.72	-0.76	3.36	5.37	0.94	-2.06	-0.86
GAINS DE PRODUCTIVITÉ PLUS ÉLEVÉS (1)	2.66	4.65	1.03	-2.25	-0.75	2.77	5.33	0.92	-2.60	-0.85
TAUX DE CHÔMAGE DE LONG TERME PLUS BAS (2)	2.67	4.63	1.09	-1.74	-1.27	2.61	5.29	0.81	-2.02	-1.44
TAUX D'INTÉRÊT RÉEL PLUS ÉLEVÉ (3)	3.25	4.69	1.06	-1.72	-0.76	3.36	5.37	0.94	-2.06	-0.86
MOINDRE ACTIVITÉ DES ÂGÉS (4)	3.32	4.69	0.92	-1.67	-0.60	3.62	5.43	0.99	-2.10	-0.69
MOINDRE ACTIVITÉ FÉMININE(5)	3.46	4.75	0.98	-1.76	-0.49	3.58	5.43	0.81	-2.10	-0.55
ENTRÉES EN PENSION PLUS TARDIVES (9)	3.13	4.65	1.00	-1.72	-0.79	3.23	5.32	0.88	-2.05	-0.89
FÉCONDITÉ PLUS ÉLEVÉE (6)	2.42	3.88	1.05	-1.60	-0.89	2.42	4.46	0.91	-1.93	-1.00
ESPÉRANCE DE VIE PLUS ÉLEVÉE (7)	4.42	5.77	1.37	-1.92	-0.79	4.54	6.57	1.14	-2.25	-0.89
FLUX MIGRATOIRE PLUS ÉLEVÉ (8)	2.75	4.28	0.94	-1.68	-0.78	2.83	4.90	0.85	-2.02	-0.88
POPULATION "BASSE" (13) ^g	3.18	4.63	0.80	-1.66	-0.57	3.43	5.31	0.82	-2.03	-0.65
POPULATION "HAUTE" (14) ^g	2.74	4.24	1.16	-1.72	-0.93	2.72	4.86	0.96	-2.04	-1.05
BAISSE DES DÉPENSES DE SOINS DE SANTÉ (10)	3.25	4.69	1.06	-1.72	-0.76	3.36	5.37	0.94	-2.06	-0.86
RÉDUCTION DES DÉPENSES SOCIALES (11)	3.25	4.69	1.06	-1.72	-0.76	3.17	5.34	0.93	-2.21	-0.86
PENSION PLUS BASSE (12)	3.07	4.64	1.04	-1.84	-0.76	3.18	5.32	0.93	-2.18	-0.85
SCÉNARIO "LISBONNE" (15) ^g	1.95	3.84	0.91	-0.65	-2.12	1.26	4.15	0.16	-0.74	-2.27
<i>pour info:</i>										
scénario national de référence (cfr chapitre III)	2.44	4.45	1.29	-2.32	-0.96	2.41	5.05	1.14	-2.67	-1.09
scénario national alternatif (cfr chapitre III)	3.09	4.54	1.34	-1.80	-0.98	3.06	5.14	1.17	-2.13	-1.11

- a. Y compris pensions de survie et pensions des entreprises publiques liées à des dépenses publiques; hors prépensions
b. Allocations de chômage et prestations pour incapacité de travail des 55 ans et plus (estimations) + total des dépenses de prépensions et de pensions
c. Population âgée de 55 ans et plus / population âgée de 20 à 64 ans
d. Nombre de pensionnés (ou de bénéficiaires) / population âgée de 55 ans et plus
e. Pension (ou prestation) moyenne / PIB par emploi
f. Population âgée de 20 à 64 ans / nombre d'emplois (c'est-à-dire l'inverse du taux d'emploi)
g. Variantes complexes

1. C'est-à-dire, le groupe d'âges pris en considération dans le cadre des exercices pour l'OCDE.
2. La somme des contributions des quatre facteurs explicatifs est égale à la variation entre 2000 et 2050 du poids des dépenses dans le PIB (moyennant un terme résiduel) - cfr encadré p. 176.

Le coût budgétaire du vieillissement comme indicateur synthétique: décomposition en facteurs contributifs

Afin d'isoler l'impact des différents facteurs explicatifs et d'en faciliter la comparaison dans des scénarios variantiels, le coût budgétaire des pensions ou le coût budgétaire des revenus de remplacement pour les plus âgés^a ($\frac{DEP}{GDP}$) peut être décomposé en 4 éléments.

$$\frac{DEP}{GDP} = \frac{N \times MN}{E \times \Pi} \quad \text{avec } \begin{aligned} DEP &= \text{dépenses de pensions (ou dépenses pour revenus de remplacement des 55 ans et plus)} \\ GDP &= \text{PIB} \\ N &= \text{nombre de bénéficiaires des dépenses de pensions (ou des revenus de remplacement pour les 55 ans et plus)} \\ MN &= \text{montant moyen par bénéficiaire des dépenses de pensions (ou des revenus de remplacement pour les 55 ans et plus)} \\ E &= \text{emploi} \\ \Pi &= \text{productivité (i.e. PIB par travailleur: } \frac{GDP}{E} \text{)} \end{aligned}$$

$$\frac{DEP}{GDP} = \frac{POP55e}{POP2064} \times \frac{POP2064}{E} \times \frac{MN}{\Pi} \times \frac{N}{POP55e} \quad \text{avec } \begin{aligned} POP55e &= \text{population de 55 ans et plus (i.e. la population susceptible de bénéficier d'une pension}^b \text{ ou d'un revenu de remplacement pour les 55 ans et plus)} \\ POP2064 &= \text{population de 20 à 64 ans (i.e. la population la plus susceptible d'avoir un emploi et donc d'engendrer de la croissance)} \end{aligned}$$

$$\frac{DEP}{GDP} = DPA \times EMP \times BEN \times ELIG \quad \text{avec } \begin{aligned} DPA &= \text{taux de dépendance des âgés}^c = \frac{POP55e}{POP2064} \\ EMP &= \text{inverse du taux d'emploi}^d = \frac{POP2064}{E} \\ BEN &= \text{taux de remplacement}^e = \frac{MN}{\Pi} \\ ELIG &= \text{taux d'éligibilité} = \frac{N}{POP55e} \end{aligned}$$

La décomposition linéaire de la variation du ratio des dépenses de pensions (ou des dépenses pour revenus de remplacement des 55 ans et plus) en proportion du PIB peut être éclatée de la façon suivante:

$$\Delta_{t, (t+i)} \left(\frac{DEP}{GDP} \right) = [\text{contr}_i(DPA) + \text{contr}_i(EMP) + \text{contr}_i(BEN) + \text{contr}_i(ELIG)] + \epsilon_i$$

avec ϵ_i = résidu de la linéarisation logarithmique^f
 $\text{contr}_i(X)$ = contribution du facteur X à la variation entre t et (t+i) du ratio des dépenses considérées en proportion du PIB
 = $[\Delta_{t, (t+i)}(X)] \times (X2)_t \times (X3)_t \times (X4)_t$ pour $X = DPA, EMP, BEN$ ou $ELIG$
 avec $X2, X3, X4$ = facteurs contributifs autres que X

C'est sur base de cette formule que les contributions qui figurent dans le tableau de synthèse de l'analyse de sensibilité (p. 175) ont été évaluées.

- a. C'est-à-dire, par convention et selon les consignes des exercices réalisés pour les organisations internationales, les 55 ans et plus.
- b. La population de 55 ans et plus est utilisée même quand on ne considère que les dépenses de pensions pour prendre en compte le fait qu'une part non négligeable des pensionnés entrent en pension (de retraite ou de survie) avant l'âge légal de la retraite.
- c. = taux de dépendance démographique. La définition de ce dernier est différente de celle du taux de dépendance démographique qui est analysé par ailleurs dans ce document (cfr glossaire). Cette définition ne vaut que pour l'analyse des facteurs contributifs au coût budgétaire du vieillissement.
- d. Cette définition est différente de celle du taux d'emploi qui est analysé par ailleurs dans ce document (cfr glossaire). Elle ne vaut que pour l'analyse des facteurs contributifs au coût budgétaire du vieillissement.
- e. Dans la mesure où l'analyse des diverses composantes du coût budgétaire des pensions (ou des revenus de remplacement pour les 55 ans et plus) est faite en taux de croissance et dans la mesure où le scénario macroéconomique des exercices présentés dans ce document fait l'hypothèse d'une croissance du salaire moyen égale aux gains de productivité, le montant moyen de la prestation rapporté à la productivité ($\frac{MN}{\Pi}$) peut être interprétée comme la prestation moyenne rapportée au revenu moyen du travail ($\frac{MN}{w}$ avec w = revenu moyen du travail), c'est-à-dire le taux de remplacement macroéconomique (définition dans le glossaire).
- f. Le résidu de l'approximation logarithmique est minimisé quand l'on considère de petites périodes. Les contributions sont donc évaluées pour chacune des i années et celles-ci sont ensuite sommées pour la période examinée [(t+i) - t]. Le résidu est calculé par différence entre la variation, entre t+i et t, du ratio des dépenses de pensions (ou des dépenses pour revenus de remplacement des 55 ans et plus) en proportion du PIB et la somme des contributions des 4 facteurs explicatifs.

Contribution positive du taux de dépendance des âgés: principal facteur explicatif

La contribution du taux de dépendance des âgés¹ à l'accroissement du poids dans le PIB des dépenses de pensions ou de revenus de remplacement pour les 55 ans et plus est toujours la plus importante, quelque soit le scénario examiné. La sensibilité de ce facteur à une modification des hypothèses du scénario démographique apparaît clairement

1. Définition légèrement différente de la définition reprise dans le glossaire: voir encadré p. 176.

(variantes 6, 7, 8, 13, 14 et 15) surtout dans les variantes qui concernent principalement l'une des extrémités de la pyramide des âges (variantes 6 et 7).

On notera toutefois que dans le cadre de la variante 13 de population "basse" (où les paramètres variantiels jouent en sens opposés), la contribution du taux de dépendance des âgés n'est pratiquement pas affectée par rapport à la simulation de base.

Contribution positive du taux d'éligibilité, liée à l'activité

La contribution du taux d'éligibilité au coût budgétaire du vieillissement est toujours positive dans la mesure où toutes les simulations font l'hypothèse d'une progression dans le temps des taux féminins d'activité. On peut ainsi noter, de manière générale, une modification - par rapport au scénario de base - de la contribution de ce paramètre dans la variante 5 de diminution de l'activité potentielle féminine. Les variantes 4, 9 et 15, dans lesquelles l'âge d'entrée en pension est affecté, enregistrent aussi une modification sensible de la contribution du taux d'éligibilité au coût budgétaire des dépenses de pensions. La contribution du taux d'éligibilité au coût budgétaire des dépenses de revenus de remplacement pour les 55 ans et plus est quant à lui, modifié dans les variantes 2, 4 et 15 où certains comportements de sortie anticipée du marché du travail (vers la prépension ou le chômage âgé) sont modifiés.

On notera en outre que les variantes démographiques qui modifient la structure par sexe des populations âgées (*i.e.* les scénarios 7, 8, 13, 14 et 15) induisent également une modification de la contribution des taux d'éligibilité dans la mesure où hommes et femmes ont des profils d'activité différents.

Contribution négative du taux de remplacement, notamment liée à l'évolution des salaires,...

L'évolution des deux facteurs contributifs commentés ci-dessus est partiellement compensée par la contribution négative du taux de remplacement¹ au coût budgétaire des dépenses de pensions ou des dépenses de revenus de remplacement pour les 55 ans et plus. Comme en témoigne la variante 1 (la variante 15), la contribution négative de ce facteur sera d'autant plus (d'autant moins) accentuée que la croissance des revenus du travail sera forte (faible)².

La contribution de ce facteur est évidemment modifiée dans toutes les variantes où une variation des allocations moyennes est introduite (variante 12 pour les dépenses de pensions et variante 11 pour les dépenses de revenus de remplacement pour les 55 ans et plus) ou induite de façon indirecte suite à une modification de la population bénéficiaire. Ainsi, dans la variante 7, le vieillissement accru de la population pensionnée augmente la proportion de pensionnés très âgés bénéficiaires d'une pension plus faible. La contribution du taux de remplacement peut également être affectée par des modifications de la structure de la population bénéficiaire par statut professionnel (variante 6) ou par catégorie de prestations (variante 15).

...et du taux d'emploi, générateur de croissance

Le taux d'emploi³ est le second facteur qui contribue à ralentir l'évolution du coût budgétaire du vieillissement. Plus il s'accroît, plus la croissance économique est forte, plus ce facteur contribue à freiner l'accroissement du poids dans le PIB des dépenses liées au vieillissement.

1. Mesuré ici comme la prestation moyenne rapportée au revenu moyen par emploi: voir encadré p. 176.

2. L'hypothèse de gains de productivité, et donc de croissance des salaires est en effet modifiée dans les variantes 1 et 15.

3. Définition légèrement différente de la définition reprise dans le glossaire: voir encadré p. 176.

La contribution négative du taux d'emploi est ainsi particulièrement marquée dans les variantes 2 et 15, qui simulent une baisse du chômage à long terme. Elle est également revue quand les taux d'activité sont modifiés (variantes 4 et 5) ou affectés par des perspectives démographiques différentes (variantes 6, 13 et 14).

La maîtrise du coût budgétaire du vieillissement: une approche globale

L'analyse de sensibilité réalisée pour les organisations internationales fait donc apparaître que le coût budgétaire du vieillissement ne dépend pas seulement du facteur démographique: la politique sociale, les perspectives macroéconomiques et les paramètres législatifs jouant sur les comportements socio-économiques sont autant d'angles d'attaque d'une problématique qui requiert une approche globale.



Glossaire

Adaptation au bien-être

Outre l'adaptation aux prix (indexation automatique), les montants des allocations sociales des "anciens" bénéficiaires (personnes déjà dans le système d'allocations sociales) peuvent bénéficier d'une adaptation supplémentaire en termes réels (adaptation au bien-être).

Age légal de la retraite

Dans le régime de la fonction publique, en dehors des exceptions explicitement prévues, l'âge légal de la retraite est de 65 ans. Les travailleurs statutaires de l'Etat et des entreprises publiques peuvent toutefois prendre leur retraite anticipée à partir de 60 ans.

Dans le régime général des pensions des travailleurs salariés et indépendants, en dehors des exceptions explicitement prévues, l'âge légal de départ à la retraite était de 65 ans pour les hommes, 60 ans pour les femmes, chaque année de carrière valant pour 1/45 et 1/40 respectivement.

La loi du 20 juillet 1990 a instauré l'âge de la retraite flexible pour les travailleurs salariés (en supprimant les diminutions de la pension de 5 % par année d'anticipation, tout en maintenant un calcul conçu en 45^e et 40^e).

Depuis la loi sur les pensions du 26 juillet 1996, l'âge légal de la pension est porté progressivement à 65 ans aussi bien pour les travailleurs salariés qu'indépendants. La fraction de carrière est, quant à elle, portée à 1/45 pour les femmes comme pour les hommes (cfr encadré au chapitre II, p. 33). L'âge de la retraite reste flexible à partir de 60 ans, sauf pour les bénéficiaires d'une prépension conventionnelle à temps plein, moyennant une condition de carrière (voir glossaire).

Allocation forfaitaire

Il s'agit d'une allocation sociale dont le montant est indépendant du salaire précédemment perçu.

Assiette

Dans le contexte du calcul des flux entrant en pension de retraite, les "assiettes" sont les catégories socio-économiques auxquelles les futurs pensionnés appartiennent l'année précédant l'année durant laquelle ils entrent en pension de retraite. Les catégories socio-économiques formant les assiettes sont les suivantes: l'emploi par statut professionnel, les chômeurs, les prépensionnés, les invalides par régime et les autres inactifs.

Catégorie socio-économique

L'ensemble de la population est répartie en plusieurs catégories socio-économiques: population scolaire, population active potentielle, elle-même répartie entre prépensionnés, chômeurs âgés, chômage officiel, emploi par statut professionnel, population pensionnée par régime, population invalide par régime, autres inactifs (solde).

Chômage EFT

L'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) a été instaurée par l'Office Statistique des Communautés européennes (Eurostat) afin d'appréhender statistiquement le marché du travail de manière comparable à travers tous les pays de la Communauté. En Belgique, elle est effectuée par l'INS puis transmise à Eurostat.

Selon l'Enquête, les chômeurs au sens du BIT (Bureau International du Travail) doivent remplir trois critères: se trouver sans travail au cours de la semaine de référence, avoir recherché activement un emploi rémunéré au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête et être disponibles pour aller travailler dans les deux semaines qui suivent l'enquête.

Chômage officiel (définition MFET)

La définition officielle du chômage (Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail) correspond aux chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi et aux demandeurs d'emploi inoccupés inscrits obligatoirement et librement (voir glossaire), issus des statistiques de l'ONEM.

Chômage au sens large (définition BFP)

Le chômage au sens large, selon la définition du BFP, comprend le chômage officiel augmenté des chômeurs âgés non demandeurs d'emploi (voir glossaire).

Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi

Un chômeur complet indemnisé de 50 ans et au chômage depuis un an peut demander de cesser d'être inscrit en tant que demandeur d'emploi tout en demeurant indemnisé. Il devient alors chômeur âgé non demandeur d'emploi selon la classification de l'ONEM.

Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI - DE)

Il s'agit de chômeurs complets bénéficiant d'allocations de chômage ou d'attente, inscrits comme demandeurs d'emploi à temps plein, recensés par l'ONEM.

Coefficient démographique de dépendance des âgés

La définition communément utilisée pour le coefficient démographique de dépendance des âgés est: population de 60 ans et plus rapportée à la population de 20 à 59 ans. Voir chapitre III.

Toutefois les organismes internationaux appliquent une autre définition, à savoir la population de 65 ans et plus par rapport à la population de 15 à 64 ans. Voir chapitre IV.

Coefficient financier de dépendance des âgés

Le coefficient financier de dépendance des âgés est le rapport entre la masse totale des pensions et les revenus du travail (y compris les cotisations patronales).

Coefficient financier total de dépendance

Le coefficient financier total de dépendance est le rapport entre l'ensemble des revenus de remplacement (pensions, prépensions, chômage et incapacité de travail) et les revenus du travail (y compris les cotisations patronales).

Ce coefficient inclut parfois les dépenses d'allocations familiales au numérateur (cfr analyse de sensibilité dans le chapitre IV - définition indiquée explicitement dans le texte le cas échéant).

Coefficient financier total de dépendance avec soins de santé

Le coefficient financier total de dépendance avec soins de santé est le rapport entre l'ensemble des dépenses de pensions, prépensions, chômage, incapacité de travail et soins de santé et les revenus du travail (y compris les cotisations patronales).

Coefficient socio-démographique de dépendance des âgés

Le coefficient socio-démographique de dépendance des âgés est le ratio entre le nombre total de pensionnés et la population active au sens large (définition BFP: y compris les chômeurs âgés - voir glossaire).

Coefficient socio-démographique total de dépendance

Le coefficient socio-démographique total de dépendance est le ratio entre l'ensemble des pensionnés, prépensionnés, chômeurs et invalides et la population active au sens large (définition BFP: y compris les chômeurs âgés - voir glossaire).

Ce coefficient ajoute parfois la population scolaire aux autres bénéficiaires de prestations sociales (cfr analyse de sensibilité dans le chapitre IV - définition indiquée explicitement dans le texte le cas échéant).

Coefficient socio-économique de dépendance des âgés

Le coefficient socio-économique de dépendance des âgés est le ratio entre le nombre total de pensionnés et l'emploi total.

Coefficient socio-économique total de dépendance

Le coefficient socio-économique total de dépendance est le ratio entre l'ensemble des pensionnés, prépensionnés, chômeurs et invalides et l'emploi total.

Coefficient (ou taux) de mortalité à l'âge x

Probabilité pour une personne d'âge x de décéder dans l'année (= 1 - coefficient de survie à l'âge x).

Coefficient (ou taux) de mortalité du groupe d'âges (x à x+4)

Probabilité pour ce groupe de personnes de cinq ans d'âge de décéder dans les cinq ans à venir (= 1 - coefficient de survie du groupe d'âges (x à x+4)).

Coefficient de revalorisation

Lors du calcul de la pension dans le régime général des travailleurs salariés, on applique aux rémunérations perçues un coefficient de revalorisation qui se compose de deux éléments. À côté de l'adaptation des salaires du passé à l'indice des prix en vigueur au moment de la prise de la pension, les salaires perçus pendant les années 1955 à 1974 se voient octroyer une augmentation réelle. Cette augmentation réelle disparaît en 2005 (cfr réforme des pensions - voir encadré, chapitre II, p. 33).

Coefficient (ou taux) de survie à l'âge x

Probabilité pour une personne d'âge x d'être vivante un an plus tard (= 1 - quotient de mortalité à l'âge x).

Coefficient (ou taux) de survie du groupe d'âges (x à x+4)

Probabilité pour ce groupe de personnes de cinq ans d'âge d'être vivantes cinq ans plus tard (= 1 - quotient de mortalité du groupe d'âges (x à x+4)).

Concept comptable ou administratif

La ventilation de la population entre catégories socio-économiques s'appuie sur différents concepts: le concept comptable ou administratif et le concept démographique.

La ventilation selon le concept comptable correspond aux statistiques administratives diffusées par les organismes compétents (parastataux "sociaux").

Dans ce concept, une personne peut être recensée dans plusieurs catégories socio-économiques (voir glossaire) à la fois ou même plusieurs fois dans une même catégorie (il s'agit de cumuls de statuts) alors qu'elle n'est comptabilisée qu'une seule fois dans une seule catégorie socio-économique en concept démographique. Par ailleurs, une personne peut bénéficier d'une prestation sociale et être administrativement comptée alors qu'elle ne réside pas en Belgique et n'est donc pas comptabilisée dans la population du pays.

Concept comptable "pur" (pour les pensionnés)

Les effectifs de pensionnés calculés dans les projections MALTESE correspondent au concept comptable (voir glossaire) mais après élimination de certains doubles comptes: cette catégorie socio-économique est définie en concept comptable "pur".

Il s'agit du concept comptable car d'une part, une personne est comptée plusieurs fois si elle est pensionnée à la fois du régime général des travailleurs salariés et indépendants et du régime de la fonction publique (Etat ou entreprises publiques), et, d'autre part, une personne non résidente mais bénéficiant d'une pension belge est comptée parmi les pensionnés alors qu'elle n'est pas reprise dans la population du pays.

Mais les cumuls de pension au sein d'un même régime sont éliminés, les données sont donc "pures" pour chaque régime (concept comptable "pur"). Par exemple, un pensionné qui cumule une pension de salarié et une pension d'indépendant deviendra un pensionné "équivalent pur" soit salarié, soit indépendant selon le niveau de sa pension.

Voir encadré au chapitre II (p. 40) pour la méthodologie d'évaluation des nombres de pensionnés en concept comptable "pur" à partir des données administratives.

Concept démographique

La ventilation de la population entre catégories socio-économiques s'appuie sur différents concepts: le concept comptable ou administratif et le concept démographique.

En concept démographique, seules les personnes résidentes en Belgique sont comptabilisées, et ce une seule fois dans une seule catégorie socio-économique (voir glossaire).

Condition de carrière

Dans le régime général des pensions des travailleurs salariés et indépendants, il est possible de prendre sa pension de retraite avant l'âge légal (voir glossaire). Jusque 1996, aucune condition de carrière ne limitait cette possibilité. Depuis la réforme des pensions en 1997, la flexibilité de l'âge de départ à la retraite (à partir de 60 ans) est soumise à une condition de durée de la carrière: 20 années civiles en 1997, progressivement augmentées, de deux ans tous les ans, jusqu'à 35 années civiles à partir de 2005. Voir encadré sur la réforme des pensions, chapitre II, p. 33.

Consommation finale des administrations publiques

Voir tableau 4, chapitre II, p. 54.

Cotisations fictives

Voir tableau 4, chapitre II, p. 54.

Coût budgétaire du vieillissement

Il s'agit de l'évolution, en pourcentage du PIB, des dépenses sociales (pensions, soins de santé, incapacité de travail, chômage, prépensions, allocations familiales et autres) et des dépenses de traitements du personnel de l'enseignement liées au vieillissement ou au rajeunissement de la population.

Croissance conventionnelle des salaires

La croissance conventionnelle des salaires désigne toutes les augmentations réelles des salaires effectivement octroyées (hors wage drift - voir glossaire).

Croissance macroéconomique des salaires

La croissance des salaires d'un point de vue macroéconomique comprend la croissance conventionnelle des salaires et le wage drift (voir glossaire).

Dédoublage de la pension octroyée à un ménage

Le schéma traditionnel "homme chef de famille au travail et femme au foyer" engendrait naturellement des pensions de retraite masculines au taux "ménage" (voir glossaire), la femme n'ayant pas de carrière ou pas une carrière suffisante pour qu'il soit avantageux pour le couple de demander deux pensions de retraite au taux "isolé" (voir glossaire).

Suite à l'augmentation de l'activité féminine, ce profil de ménage tend à diminuer: l'homme et la femme bénéficient de plus en plus souvent de leurs propres revenus professionnels; et lorsqu'ils arrivent à l'âge de la pension, ils ont en général intérêt à demander deux pensions de retraite au taux "isolé" plutôt qu'une seule pension au taux "ménage".

Demands d'emploi inoccupés inscrits librement

Cette catégorie (de l'ONEm) comprend les personnes inoccupées qui n'ont pas droit aux allocations de chômage mais qui s'inscrivent librement en tant que demandeurs d'emploi.

Demands d'emploi inoccupés inscrits obligatoirement

Cette catégorie (de l'ONEm) comprend les jeunes en période d'attente non indemnisés, les chômeurs exclus temporairement des allocations, les personnes soutenues par les CPAS, les chômeurs renonçant volontairement aux allocations...

Dépenses primaires

Dans les comptes publics, les dépenses primaires désignent les dépenses hors charges d'intérêts et transferts internes aux administrations publiques.

Dépenses publiques de soins de santé

Les dépenses publiques de soins de santé comprennent les dépenses de la sécurité sociale relatives à l'assurance-maladie (régime des travailleurs salariés et indépendants, OSSOM et autres régimes), certaines dépenses du pouvoir fédéral (surtout, l'intervention dans le prix journalier des lits d'hôpitaux), des Régions (prestations en nature en faveur des handicapés) et des pouvoirs locaux (prestations médicales et coût des maisons de repos des CPAS).

Dérive salariale

Voir "wage drift".

Deuxième pilier

Le deuxième pilier correspond aux pensions complémentaires, financées par des cotisations patronales extra-légales versées auprès d'assurances-groupes ou de fonds de pension, et basées sur le principe de la capitalisation collective.

Emploi

Selon la définition du MFET, l'emploi total reprend l'ensemble des travailleurs du secteur privé (indépendants, salariés, y compris des entreprises publiques) et l'emploi de l'Etat (statutaire et non statutaire).

Espérance de vie ou espérance de vie à la naissance

Nombre moyen d'années qu'une personne peut espérer vivre en fonction de la table de mortalité établie pour l'année considérée

Espérance de vie à l'âge x

Nombre moyen d'années restant à vivre aux personnes ayant atteint l'âge x en fonction de la table de mortalité établie pour l'année considérée.

Gains de productivité

Les gains de productivité du travail représentent la croissance du rapport entre le PIB et l'emploi total.

Intensité du vieillissement ou vieillissement dans le vieillissement

La définition utilisée pour mesurer le vieillissement dans le vieillissement est la part des plus âgés dans le groupe des âgés: soit la population de 80 ans et plus par rapport à la population de 60 ans et plus (voir chapitre III), soit la population de 85 ans et plus par rapport à la population de 65 ans et plus (définition de l'indicateur demandée par les organismes internationaux - voir chapitre IV).

Marges budgétaires

Les marges budgétaires résultent de la différence entre le solde budgétaire projeté par le modèle à politique constante et le solde budgétaire respectant la trajectoire budgétaire que s'est fixé le gouvernement belge.

Cette trajectoire budgétaire est définie dans le Programme de Stabilité 2002 - 2005 de la Belgique et prévoit la constitution de surplus de financement (jusqu'à 1 % du PIB), jusqu'à ce que le vieillissement démographique manifeste ses pleins effets budgétaires.

Différentiel de pensions (entre générations)

Il s'agit de la différence du montant moyen de la pension entre différents groupes d'âges.

Pension de retraite au taux "isolé"

Dans le régime général des pensions des travailleurs salariés et indépendants, une pension de retraite au taux "isolé" (avec un taux de calcul de 60 % appliqué au salaire de référence) est, d'une part, obligatoirement octroyée à une personne non mariée et, d'autre part, choisie par une personne mariée si le montant des deux pensions de retraite au taux "isolé" pour l'homme et la femme est plus élevé que celui de la pension au taux "ménage" (voir glossaire).

Pension de retraite au taux “ménage”

Dans le régime général des pensions des travailleurs salariés et indépendants, le chef de famille marié bénéficie d'une pension de retraite au taux “ménage” (avec un taux de calcul de 75 % appliqué au salaire de référence) si le montant de cette pension est plus élevé que celui des deux pensions de retraite au taux “isolé” (voir glossaire) pour l'homme et la femme.

Pensionné “normal” de la fonction publique

Dans le régime de pensions de la fonction publique (y compris les entreprises publiques), un pensionné “normal” est un pensionné qui part à la retraite à l'âge “normal” de la retraite (65 ans ou à partir de 60 ans en cas de retraite anticipée). Il ne peut s'agir ni d'une pension de survie, ni d'une pension de retraite pour inaptitude physique.

Péréquation

Dans le secteur public, les pensions bénéficient des mêmes augmentations réelles que les salaires (adaptation complète au bien-être) suite à une Révision générale des Barèmes ou à une Programmation sociale.

Plafond salarial

Dans le régime des travailleurs salariés, lors du calcul de l'allocation sociale non forfaitaire d'un nouveau bénéficiaire (personne rentrant dans un système d'allocation sociale), le salaire réel pris en compte (salaire de référence - voir glossaire) est limité par un montant maximal: le plafond salarial.

Population active officielle (définition MFET)

La population active officielle comprend l'ensemble des travailleurs (l'emploi) et des chômeurs officiels (c'est-à-dire hors chômeurs âgés non demandeurs d'emploi - voir glossaire).

Population active au sens large (définition BFP)

La population active au sens large, selon le concept BFP, comprend l'ensemble des travailleurs (l'emploi) et des chômeurs (y compris les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi - voir glossaire).

Population active potentielle

La population active potentielle comprend l'ensemble des travailleurs (l'emploi), des chômeurs (y compris les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi - voir glossaire) et des prépensionnés.

Population d'âge actif

La population d'âge actif désigne la population de 15 à 64 ans (concept démographique).

Premier pilier

Le premier pilier représente les pensions légales payées directement par l'Etat (parfois par l'intermédiaire d'une caisse de pension propre ou relevant du privé, dans le cas des administrations locales) et les pensions versées par des organismes de sécurité sociale. Celles-ci sont financées principalement par des cotisations obligatoires prélevées auprès des employeurs et des travailleurs, et basées sur le principe de la répartition (les cotisations d'aujourd'hui payent les pensions d'aujourd'hui, les cotisations de demain paieront les pensions de demain).

Prépensionnés

La prépension conventionnelle est un régime qui, en cas de licenciement, permet à certains travailleurs âgés (à partir de 58 ans, ou de 50 ans dans le cas d'entreprises en difficulté ou en restructuration) de bénéficier en plus de l'allocation de chômage payée par l'ONEM (prestation sociale), d'une indemnité complémentaire à charge de l'employeur ou d'un Fonds agissant à sa place (non reprise dans les comptes publics). La prépension conventionnelle ne concerne que les travailleurs salariés du secteur privé, dans le cadre d'une convention collective de travail (CCT).

Salaire brut

La législation sociale exprime les cotisations de sécurité sociale et la plupart des prestations sociales en pourcentage du salaire brut. Le salaire brut comprend tous les éléments de rémunération mentionnés dans le contrat d'emploi ou ayant un lien avec cet emploi, à l'exclusion des cotisations sociales patronales et de divers autres avantages (voir la définition du salaire-coût).

Salaire-coût

Le salaire-coût comprend tout avantage en espèces ou évaluable en argent auquel le travailleur a droit en raison de son engagement: le salaire brut (y compris les primes, les avantages liés à l'emploi, les participations aux bénéfices, etc), les cotisations patronales légales, les cotisations patronales pour des avantages extra-légaux, les chèques-repas sous certaines conditions, les chèques-cadeaux octroyés dans certaines circonstances,... jusqu'aux vêtements de travail requis.

Salaire de référence

Le salaire de référence désigne le salaire pris en compte lors du calcul d'une prestation sociale non forfaitaire.

Secteur privé

Le secteur privé comprend le régime des travailleurs salariés et le régime des travailleurs indépendants.

Secteur public

Le secteur public est subdivisé selon différentes fonctions: l'administration, la défense, l'enseignement, les entreprises publiques.

Solde migratoire ou entrée nette

Différence entre les immigrations et les émigrations (dans cet exercice relatif à l'ensemble du royaume, il n'est question que de migrations internationales; les migrations internes ne sont pas apparentes et leur solde au niveau du royaume est logiquement nul).

Statut professionnel

L'emploi par statut professionnel distingue les travailleurs salariés, les indépendants, les travailleurs des entreprises publiques et l'emploi de l'Etat (éventuellement par fonction: administration, enseignement, défense).

Taux d'activité

Globalement, le taux d'activité (ou potentielle ou au sens large ou officielle) est le rapport entre la population active (ou potentielle ou au sens large ou officielle, voir glossaire) et la population d'âge actif (population de 15 à 64 ans).

Le taux d'activité (ou potentielle ou au sens large ou officielle) de la classe d'âges i est le rapport entre la population active (ou potentielle ou au sens large ou officielle) de la classe d'âges i et la population totale de la classe d'âges i .

Taux des autres inactifs

Le taux des autres inactifs (c'est-à-dire les inactifs ne bénéficiant individuellement d'aucun revenu de remplacement: épouses à charge, rentiers) de la classe d'âges i est le rapport entre le nombre d'autres inactifs de la classe d'âges i et la population totale de la classe d'âges i .

Taux de chômage

Le taux de chômage est le rapport entre le chômage (officiel ou au sens large - voir glossaire) et la population active (officielle ou au sens large - voir glossaire).

Taux de chômage structurel

Le taux de chômage structurel est le taux de chômage réputé incompressible à long terme, c'est-à-dire minimal.

Taux de chômeurs

Globalement, le taux de chômeurs (officiels ou au sens large) est le rapport entre le nombre de chômeurs (officiels ou au sens large - voir glossaire) et la population d'âge actif (population de 15 à 64 ans).

Le taux de chômeurs (officiels ou au sens large) de la classe d'âges i est le rapport entre le nombre de chômeurs (officiels ou au sens large) de la classe d'âges i et la population de la classe d'âges i .

Taux de chômeurs âgés

Le taux de chômeurs âgés est le rapport entre le nombre de chômeurs âgés non demandeurs d'emploi de 50 à 64 ans (voir glossaire) et

- soit la population de 50 à 64 ans

- soit la population potentiellement active (voir glossaire) de 50 à 64 ans.

Taux de cumul

Il s'agit du nombre de cumuls de pensions entre le régime général des travailleurs salariés et indépendants et le régime de la fonction publique par rapport à la population pensionnée selon le concept comptable "pur" (voir glossaire et encadré, chapitre II, p. 40).

Taux d'éligibilité

Le taux d'éligibilité est le pourcentage de la population de 55 ans et plus qui bénéficie d'une allocation sociale (pension ou autre). Cfr encadré, chapitre IV, p. 176.

Taux d'émigrés

Au numérateur, se trouvent les personnes qui ne vivent plus en Belgique et qui ne sont plus comptées dans la population de la Belgique mais qui reçoivent néanmoins une pension payée par l'Etat belge (parfois par l'intermédiaire d'une caisse de pension propre ou relevant du privé) ou les administrations de sécurité sociale, alors qu'au dénominateur, se trouve la population pensionnée en concept comptable "pur" (cfr encadré, chapitre II, p. 40 et glossaire).

Taux d'emploi

Globalement, le taux d'emploi est le rapport entre l'emploi total et la population d'âge actif (population totale de 15 à 64 ans).

Le taux d'emploi de la classe d'âges i est le rapport entre l'emploi de la classe d'âges i et la population de la classe d'âges i .

Taux (global) de fécondité

Rapport des naissances vivantes à la population des femmes de 15 à 49 ans.

Taux d'invalidité

Globalement, le taux d'invalidité est le rapport entre le nombre total d'invalides et la population d'âge actif (population de 15 à 64 ans).

Le taux d'invalidité de la classe d'âges i représente le rapport entre le nombre d'invalides de la classe d'âges i et la population de la classe d'âges i .

Taux de pensionnés

Le taux de pensionnés représente le rapport entre l'ensemble des pensionnés (y compris de moins de 60 ans) et la population de 60 ans et plus.

Taux de prépensionnés

Le taux de prépensionnés est le rapport entre le nombre de prépensionnés de 50 à 64 ans et

- soit la population de 50 à 64 ans

- soit la population active potentielle (voir glossaire) de 50 à 64 ans.

Taux de remboursement des soins de santé

Il s'agit des taux de remboursement appliqués par l'INAMI, en distinguant les salariés et les indépendants, pour les prestations de soins de santé.

Taux de remplacement

Le taux de remplacement "macroéconomique" d'une allocation sociale est le rapport entre cette allocation moyenne (somme des allocations/nombre de bénéficiaires) et le salaire moyen brut (masse salariale/emploi).

Les organismes internationaux utilisent parfois le terme taux de remplacement dans le sens "microéconomique": il s'agit alors du montant de la nouvelle allocation par rapport au dernier salaire perçu. Cette définition particulière est indiquée explicitement dans le texte, le cas échéant.

Taux de scolarité

Le taux de scolarité est le rapport entre la population scolaire de 0 à 29 ans et la population de 0 à 29 ans.

Transferts sociaux aux ménages en espèces

Les transferts sociaux aux ménages en espèces correspondent aux prestations sociales versées par la sécurité sociale ou les autres pouvoirs publics - voir tableau 4, chapitre II, p. 54.

Troisième pilier

Le troisième pilier reprend les pensions complémentaires individuelles (épargne-pension, assurance-vie individuelle...).

Vieillesse dans le vieillissement

Voir "Intensité du vieillissement ou vieillissement dans le vieillissement".

"Wage drift" (ou dérive salariale)

La dérive salariale (ou wage drift) désigne la croissance du salaire moyen qui est due à une modification de la ventilation de l'emploi par qualification, âge et sexe.



Références bibliographiques

ANDO, A. and MODIGLIANI, F., *The 'permanent income' and the 'life cycle' hypothesis: comparison and tests*, in "Consumption and Saving", Wharton School of Finance and Commerce (ed), University of Pennsylvania, Vol. 2, pp. 74 - 108, pp. 138 - 147, 1960

AUERBACH, A.J. and KOTLIKOFF, L.J., *Dynamic Fiscal Policy*, Cambridge University Press, 1987

BOGAERT, H., *Long term fiscal sustainability in Belgium*, Banca d'Italia, Research Department public finance workshop "Fiscal Sustainability", pp. 303-341, 2000

BUREAU DU PLAN, *Une exploration à long terme de la sécurité sociale (1987 - 2040)*, 1990/5

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN, *Viellissement démographique et financement de la sécurité sociale: un défi soutenable?*, Actes du Colloque organisé par le Bureau fédéral du Plan à Bruxelles, les 2 et 3 décembre 1997, Planning Paper 86, juillet 1999

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN, *Perspectives économiques 1999 - 2005*, avril 2000

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN, *Perspectives économiques 2000 - 2006*, avril 2001

DANG, T.T., ANTOLIN, P., OXLEY, H., *Fiscal implications of ageing: projections of age-related spending*, Economic Department Working Paper n°305, OECD, september 2001

DEVOS, H., VAN DENDER, K., PACOLET, J., *La richesse de la vieillesse. La situation socio-économique des personnes âgées en Belgique: état actuel et prospective*, Fondation Roi Baudouin, Hoger Instituut voor de Arbeid, 1991

DEVOS, H., PACOLET, J., VAN DENDER, K., *Sociale zekerheid, vermogensvorming en demografische aspecten*, Hoger Instituut voor de Arbeid, 1996

DELHUVENNE, M., FESTJENS, M.-J., BERCKMANS, A., DE LANGE, H., *De geschiedkundige ontwikkeling van de sociale zekerheid in België (1945 - 1980)*, dans *Histoire des Finances Publiques en Belgique, Tome IV - 2, la période 1950 -1980*, Chapitre IX, Institut Belge de Finances publiques, Bruylant, Bruxelles, 1988

ENGLERT, M., *Méthodologie des projections à long terme des comptes de la sécurité sociale*, Planning Paper 51, Bureau du Plan, novembre 1990

ENGLERT, M., FASQUELLE, N., WEEMAES, S., *Les perspectives d'évolution à très long terme de la sécurité sociale (1991-2050)*, Planning Paper 66, Bureau du Plan, mars 1994

FASQUELLE, N., WEEMAES, S., *Perspectives financières de la sécurité sociale à l'horizon 2050*, Planning Paper 83, Bureau fédéral du Plan, novembre 1997

FESTJENS, M.-J., BECQUAERT, H., BOGAERT, H., *PENSION, een model voor de langetermijnanalyse van het pensioenbedrag in de werknemersregeling*, Planning Paper 45, Bureau du Plan, mai 1990

FESTJENS, M.-J., *De ontwikkeling van de sociale zekerheid 1980 - 1990*, dans *Histoire des Finances Publiques en Belgique, la période 1980 -1990*, Tome V, Chapitre VI, Institut Belge de finances publiques, Academia Press, Gent, 1992

FESTJENS, M.-J., *Invloed van de flexibele pensioenleeftijd op de uitgaven van de sociale zekerheid*, note 4758, Bureau du Plan, mars 1992

FESTJENS, M.-J., *Nieuwe pensioenberekening in het werknemersstelsel, voorstel van Minister Willockx*, note 5245, Bureau du Plan, janvier 1994

FESTJENS, M.-J., *Gevoeligheid van de werknemerspensioenen aan de welvaartsbinding*, note 5500, Bureau fédéral du Plan, mars 1995

FESTJENS, M.-J., *Een nieuwe pensioenberekening, voorstel van Minister Colla*, note, Bureau fédéral du Plan, juin 1996

FESTJENS, M.-J., *La réforme des pensions: une nouvelle génération, un nouveau contrat*, Planning Paper 82, Bureau fédéral du Plan, novembre 1997

FRANCO, D. and MUNZI, T., *Ageing and Fiscal Policies in the European Union*, E.C., 1997

Institut national de Statistique, Bureau fédéral du Plan, *Perspectives de population 2000 - 2050 par arrondissement*, Institut national de Statistique, Bruxelles, 2001

JACOBZONE, S., *Healthy ageing and the challenges of new technologies - Can OECD social and health care systems provide for the future?*, Proceedings of the "Tokyo Workshop on healthy ageing and biotechnologies" organised jointly by the OECD and the Ministry of Health, Labour and Welfare in Japan, 2001

LAMBRECHT, M., *Le vieillissement démographique. De l'analyse des évolutions de population au risque de conclusions hâtives*, Planning Paper 81, Bureau fédéral du Plan, novembre 1997

LIEGEOIS, PH., GINSBURGH, V., *Vieillissement démographique et dette publique. Aspects macroéconomiques*, in "Réflexions sur l'avenir de nos retraites: Efficacité, équité et faisabilité politique de la protection sociale des personnes âgées" sous la direction de P. PESTIAU, L. GEVERS, V. GINSBURGH, E. SCHOKKAERT et B. CANTILLON, Recherche financée par les SSTC, Editions Garant, Leuven, 2000

MATHEUSSENS M., *Geografische spreiding van de inkomsten uit rust-en overlevingspensioenen van de openbare sector, beheerd door de administratie der pensioenen*, PSW-paper 1997/1, Departement Politieke en Sociale Wetenschappen, Universiteit Antwerpen - UIA, 1997

OCDE, *L'étude de l'OCDE sur l'emploi - Partie III: Les recommandations*, 1994

OCDE, *L'étude de l'OCDE sur l'emploi - La mise en oeuvre de la stratégie*, 1995

OCDE, *La stratégie de l'OCDE pour l'emploi - Accélérer la mise en oeuvre*, 1996

OCDE, *La nouvelle économie: mythe ou réalité? Le rapport de l'OCDE sur la croissance*, août 2001

ROSEVEARE, D., LEIBRITZ, W., FORE, D. and WURZEL, E., *Ageing populations, pension systems and government budget: simulation for 20 OECD countries*, OECD, 1996

